

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Politique de compensation et politique du traitement de la nation la plus favorisée, par M. Max Suetens. — Le financement de la construction d'habitations, par M. Paul Berryer. — Informations monétaires, bancaires et financières. — Informations industrielles, agricoles et commerciales. — Informations légales. — Statistiques.

POLITIQUE DE COMPENSATION ET POLITIQUE DU TRAITEMENT DE LA NATION LA PLUS FAVORISÉE

par M. Max SUETENS,

Directeur général au Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Nous avons, à plusieurs reprises, souligné le conflit qui s'accusait de plus en plus entre deux politiques commerciales foncièrement différentes et qui, après s'être développées chacune de leur côté sans grands heurts, viennent délibérément de s'affronter. Il s'agit d'un côté, de la politique commerciale classique basée sur le traitement de la nation la plus favorisée ou d'une manière plus large l'égalité de traitement entre toutes les nations importatrices, et de l'autre, la politique de compensation visant à différencier le traitement réservé aux différents pays importateurs d'après le montant des marchandises nationales prises ou des services payés par ces pays. Une politique de compensation ne peut se réaliser qu'avec un système rigide de contingentement et de contrôle des moyens de transfert. Mais la réciproque n'est pas nécessairement vraie. Un pays qui contrôle les moyens de transfert ou les importations ne doit pas obligatoirement pratiquer une politique de compensation. D'autre part, on voit des pays, surtout dans l'Amérique latine, dont le système de protection est constitué uniquement par l'armature des droits de douane, qui pratiquent cette politique. Enfin, n'oublions pas que les deux systèmes ne s'affrontent pas à l'état pur. Chacun a dû, en partie tout au moins, composer avec la politique qu'il combat. C'est ce qui rend le champ de la politique commerciale extrêmement confus et difficile à débrouiller.

Grosso modo, on peut dire que les tenants de la première politique, celle du traitement de la nation

la plus favorisée, sont: les Etats-Unis, les pays de l'Empire britannique, la frange des pays qui se trouvent à l'ouest de l'Europe, à l'exception du Danemark. D'autre part, la politique de compensation est celle de l'Allemagne, de l'Italie, des pays balkaniques et de l'Europe centrale, et de certains autres pays disséminés dans le monde, tel que le Chili.

Nous avons dit plus haut que ces deux tendances s'étaient à peu près ignorées au cours de ces derniers temps. En effet, aucun conflit grave ne les fait opposer. Il n'en est plus ainsi maintenant. La pénétration allemande dans les Balkans a suscité toute une politique de défense de la part des pays du premier groupe et notamment de la Grande-Bretagne et de la France. Enfin, le pays qui tient le plus à la politique du traitement de la nation la plus favorisée, les Etats-Unis, est actuellement en guerre douanière avec l'Allemagne pour des raisons doctrinales et parce qu'il estime que la politique de compensation est opposée aux principes sains qui, d'après lui, doivent régenter les échanges commerciaux entre Etats.

* * *

La politique commerciale actuelle de l'Allemagne est simple dans ses buts et assez compliquée dans ses méthodes. Un excellent exposé de ses buts a été fait par le Dr Walter Graevell, directeur de l'Office des statistiques du Reich, dans une étude intitulée « La

Réorganisation du Commerce international », publiée dans la *Revue économique internationale*. Cet économiste considère que deux catégories de marchandises sont à distinguer dans le commerce extérieur d'un pays déterminé. Laissons-le exposer lui-même les principes de cette distinction.

« Nous avons déjà établi qu'une grande nation consciente d'elle-même doit être économiquement indépendante. Ce principe nous amène à répartir les éléments du commerce extérieur d'un pays en deux groupes tout à fait différents, différents quant à leur contenu, quant à leurs limites, quant à leur direction et à leur réglementation. Le premier groupe est celui qui s'occupe du ravitaillement d'un pays en produits indispensables à la vie et qui ne se trouvent ou ne s'y fabriquent qu'en quantités insuffisantes. L'autre groupe est celui consacré à l'échange des produits qui ne sont pas nécessaires à l'existence : ce groupe a surtout pour but de développer le bien-être de la population par un échange de produits qualifiés. *Le commerce d'approvisionnement*, lui, a la tâche d'assurer l'existence d'un peuple. Commerce d'approvisionnement et *échange de performances* sont les deux sortes de commerce extérieur qu'il convient de distinguer. »

Voyons tout d'abord selon quels principes devra être régi le commerce dit d'approvisionnement. C'est là en quelque sorte un domaine sacré où le Gouvernement a non seulement le droit d'intervenir mais qu'il a le devoir de diriger.

« L'indépendance d'une nation, qui doit être aussi une indépendance économique, consiste, au point de vue économique, dans la sécurité dont bénéficie le commerce d'approvisionnement dans la mesure où il est nécessaire.

» Il est clair que, cela étant, ce commerce ne saurait se dérouler librement. L'Etat devra y faire sentir son influence en tant que responsable de son maintien. De sorte qu'avec la consolidation croissante de l'économie, c'est-à-dire avec le perfectionnement continu de l'économie nationale, une réglementation du commerce extérieur prend naissance, réglementation prescrivant le contenu, l'étendue et l'orientation dans tous les pays contraints de se ravitailler au dehors. La réglementation du commerce extérieur élimine ici le commerce libre, ce dernier n'étant pas en mesure dans le cadre des principes qui l'animent, de tenir compte des exigences de l'économie nationale aussi largement que le maintien de l'indépendance du peuple l'exigerait. *Il ne convient pas d'abandonner à la loi de l'offre et de la demande en liaison avec une libre division internationale du travail, de régler à tous égards les relations économiques extérieures d'un pays.* »

Ces considérations éclairent d'un jour particulier les accords conclus par l'Allemagne avec les pays qu'elle considère être dans son « espace vital ». Ajoutons que la conclusion de ces accords a été facilitée par le fait que de part et d'autre les pays contractants ont une

économie dirigée et que le commerce d'importation y est strictement réglementé. Ces accords, qui sont des accords de paiement, sont basés sur la compensation et l'équilibre des échanges. Le Reich est acheteur en quantités massives des produits d'exportation des pays avec lesquels il conclut des accords. Non seulement, il peut s'engager pour des quantités déterminées, mais il peut garantir qu'il achètera ces produits à des cours supérieurs aux cours mondiaux. Ces achats lui créent des possibilités d'exportation correspondantes sur les marchés des pays producteurs. Ici intervient tout un jeu de primes et surtout de crédits commerciaux qui assure à l'exportation allemande des avantages décisifs. Ce système est entré depuis ces derniers temps dans un stade nouveau de développement. Les traités conclus par l'Allemagne ne portent plus seulement sur des échanges de marchandises. Ils vont plus loin. Ils tendent à régir la production et l'économie des pays en cause. Ici encore le Dr Graevell définit clairement la politique suivie.

« Voici quelle sera, en général, la situation : d'une part, un pays producteur de denrées alimentaires et de matières premières, de l'autre un pays industriel. Le premier s'oblige à renoncer dans une certaine mesure à s'industrialiser et s'engage à fournir au pays industriel des denrées alimentaires et des matières premières qui lui manquent, pour recevoir en échange, en paiement, des produits industriels dans le cadre de ses besoins normalisés. En revanche, le pays industriel s'engage à accepter les denrées alimentaires et les matières premières, et cela à un prix mettant son partenaire, le pays à denrées alimentaires et à matières premières, à même de participer aux bienfaits des progrès industriels de l'autre pays en acquérant sa production en d'équitables échanges. Il y a ici un élément tout à fait nouveau qui domine le commerce extérieur, à savoir le caractère synallagmatique de l'opération. Il s'inspire de la conviction que deux cocontractants à droits égaux ne peuvent se livrer à des échanges que sur la base de l'équivalence des prestations. »

Le traité germano-roumain du 23 mars 1939 est une réalisation de cette politique. A vrai dire, c'est moins un traité qu'un programme d'action concertée. D'autre part cet accord, à la suite des arrangements conclus par la Roumanie presque immédiatement après avec la France (31 mars 1939) et plus récemment avec la Grande-Bretagne, ne donnera peut-être pas au Reich tous les bénéfices qu'il en espère. Mais là n'est pas la question. Nous ne considérons ici que l'aspect théorique de la question. Nous voyons naître ici une nouvelle forme d'accord entre Etats, forme d'accord qui — chose à première vue assez surprenante — n'est pas seulement possible entre pays à économie dirigée, mais aussi entre pays où continue à régner une certaine liberté.

Voici les points essentiels du traité germano-roumain. Ce plan portera principalement sur les points suivants :

BANQUE NATIONALE

DE BELGIQUE

Service des Etudes Economiques

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE
DE LA BELGIQUE EN 1938**

Le Bulletin spécial, consacré à l'examen de la situation économique de la Belgique, ne faisant plus partie de la série des numéros mensuels, sera distribué ultérieurement.

1. — a) Le développement de la production agricole roumaine. Dans ce domaine, il faudra prendre en considération les cultures nouvelles ou le développement des cultures existantes de produits alimentaires, des graines oléagineuses et de plantes à fibres, ceci grâce à la collaboration et en tenant compte de l'expérience acquise par les organismes compétents des deux pays;

b) Le développement ou la création d'industries agricoles.

2. — a) Le développement de la production de bois et des exploitations forestières;

b) L'établissement d'industries du bois.

3. — La livraison de machines et d'équipements pour l'industrie minière roumaine.

La création de sociétés mixtes germano-roumaines pour la prospection et l'exploitation des gisements de cuivre sulfureux dans la Dobruđja, de minerais de chrome dans le Banat, des minerais de manganèse à proximité de Vatra Dornei-Rosteni. De même on examinera la question de l'exploitation des gisements de bauxite et, éventuellement, la création d'une industrie de l'aluminium.

4. — La création d'une société mixte germano-roumaine pour la production d'huile minérale, et l'établissement d'un programme de prospection et d'exploitation des gisements pétrolifères.

5. — La collaboration dans le domaine industriel.

6. — La création de zones franches où pourront être établies des entreprises industrielles et commerciales, et la construction dans ces zones franches d'entrepôts et d'engins de chargement pour la navigation allemande.

7. — La livraison de matériel de guerre et d'équipement militaire pour l'armée, la marine et l'aviation roumaine, ainsi que pour son industrie d'armement.

8. — La reconstruction des voies de communication, du réseau des routes ainsi que des voies navigables.

9. — La création d'entreprises de droit public.

10. — La collaboration des banques allemandes et roumaines dans l'intérêt des deux pays, principalement dans le domaine du financement du commerce.

Ce programme est vaste, comme on le voit. Il vise nettement à accentuer la complémentarité des deux économies en présence. M. Funk, le Ministre de l'Économie publique, a nettement caractérisé la portée du nouvel accord dans le discours qu'il a prononcé à la Reichsbank. Voici comment il s'exprime :

« Le nouvel accord économique germano-roumain, basé sur les principes de la politique commerciale du Troisième Reich, doit être considéré comme le type des accords économiques que l'Allemagne conclura désormais avec l'étranger. Cet accord consacre la collaboration étroite de deux économies, qui se complètent idéalement. L'Allemagne octroie à la Roumanie des crédits à long terme, sous forme de demi-fabricats et produits finis. Le peuple roumain se sert de ceux-ci pour accroître la production de matières premières et

denrées, que le peuple allemand doit acheter à l'étranger. Les produits allemands sont comme de la monnaie pour la Roumanie; les produits roumains sont comme des devises pour le Reich. Sur cette base, la Roumanie finance ses nouvelles productions avec des lei supplémentaires et l'Allemagne finance les siennes avec des marks supplémentaires. La compensation bancaire des fournitures allemandes et roumaines n'est plus qu'un simple problème technique, à condition toutefois que ce trafic de réciprocité et de complément soit basé sur des prix réglés par les gouvernements des deux pays et sur des quantités de produits bien déterminées. »

Indépendamment de l'action particulière que l'Allemagne a ainsi menée dans certaines directions, les autorités du Reich ont pris une série de mesures d'ensemble en faveur de l'exportation. Ce sont :

a) L'accroissement du taux des primes à l'exportation (*Fördersätze*). On sait que depuis longtemps l'exportation allemande est soutenue par de telles primes. Sans leur secours, les produits du Reich à cause du prix élevé de l'économie allemande — dû lui-même au maintien artificiel de l'ancienne parité du mark dans les règlements internationaux — ne pourraient concurrencer les produits étrangers. Une caisse a été constituée, alimentée par une taxe prélevée sur l'ensemble des entreprises allemandes, tant celles qui travaillent que celles qui ne travaillent pas pour l'exportation, qui permet aux exportateurs allemands de s'aligner sur les marchés extérieurs avec les exportateurs d'autres pays. Le système est secret. La prime varie de produit à produit et, pour un même produit, de pays à pays. Le taux de cette prime dépasse dans certains cas 50 p. c. du prix payé en Allemagne;

b) La diminution des frais de financement de l'exportation, notamment la réduction du taux de l'escompte pour les effets commerciaux rédigés en monnaie étrangère, tirés par les exportateurs allemands sur leurs clients étrangers. Il s'agit ici également de s'aligner sur les pratiques étrangères, le but de la mesure étant de porter le taux de l'escompte au niveau en cours dans le pays de la devise dans laquelle l'effet est libellé. C'est la Reichsbank seule qui officiellement a instauré ce système, mais les banques privées ont été « invitées » à suivre cet exemple;

c) La primauté des commandes de l'étranger sur celles de l'intérieur, en comprenant même dans ces dernières celles des pouvoirs publics. Dans la répartition des matières premières, on favorisera donc les entreprises travaillant pour l'exportation. Ceci implique un renversement de la politique suivie en 1933 où l'activité du pays était surtout concentrée sur les besoins intérieurs et surtout ceux de la défense et de l'armement;

e) Dans un ordre d'idées analogue, l'octroi dans les adjudications publiques, de certaines préférences aux maisons qui se sont distinguées par des succès à l'exportation.

* * *

Les développements et les succès de la politique commerciale du Troisième Reich n'ont pas manqué d'émouvoir les autres grands pays exportateurs et notamment la Grande-Bretagne et les États-Unis.

En Grande-Bretagne, la réaction a été vive. La menace que les pratiques de l'Allemagne constituaient pour les intérêts britanniques et, d'une manière générale, le problème d'ensemble de l'exportation ont fait l'objet, au cours du dernier hiver, de nombreux débats, d'articles et de déclarations officielles. A vrai dire, le gouvernement de Londres eût été amené à se soucier du commerce extérieur du pays, même s'il n'avait existé aucun grief à l'égard de l'Allemagne. Les échanges de marchandises et l'état de la balance commerciale ont pris pour tous les pays une importance grandissante depuis que la tension politique internationale et les entraves mises à la circulation des capitaux et des hommes ont gravement affecté les autres éléments de la balance des comptes. Il n'en pouvait être autrement pour la Grande-Bretagne.

« En 1913 et pendant les années ayant suivi la guerre, a écrit M. Hudson, dans le *Times Weekly Edition* du 1^{er} février 1939, la valeur de nos exportations visibles était sensiblement le double de celle de nos exportations invisibles. Au cours des dernières années, ces exportations visibles ne représentaient plus que quelque 50 à 60 p. c. des autres. Ce qui est grave, c'est que cette situation ne résulte pas d'une augmentation du montant des exportations invisibles. Au contraire, celles-ci sont et restent en dessous du niveau d'il y a dix ans. » En conséquence, il est de la plus haute importance que « tout soit mis en œuvre pour augmenter la valeur de nos exportations ».

D'une manière générale, cinq idées, ou plutôt cinq ordres d'idées ont été émises ou sont envisagés pour la défense des exportations britanniques :

a) On a préconisé l'adoption d'un tarif à trois colonnes. L'idée a été lancée par la *Federation of British Industries* ainsi que par certains quotidiens tels que le *Financial Times* et le *Manchester Guardian*. Le tarif le plus bas serait celui réservé aux provenances de l'Empire. Le tarif moyen serait celui accordé aux nations accordant à la Grande-Bretagne le traitement de la nation la plus favorisée. Enfin, le tarif le plus haut serait appliqué aux pays qui ne peuvent pas accorder ou ne veulent pas accorder à la Grande-Bretagne le traitement de la nation la plus favorisée. Il s'agit ici de tous les pays qui, s'appuyant sur une politique de contrôle des devises et de contingentement, ont des systèmes de compensation et qui donc cessent de ce fait de réserver un traitement égal à tous les pays importateurs. Cette revendication n'a pas été retenue par le gouvernement;

b) Des méthodes plus souples de financement à l'exportation. Dans ce domaine, on est déjà entré dans la voie des réalisations. Le gouvernement a porté de 50 à 85 millions de livres le plafond de l'assurance-crédit à

l'exportation. Sur ce total, une tranche de 10 millions est réservée pour des opérations qui ne se recommanderaient peut-être pas d'un point de vue strictement commercial, mais qui sont reconnues nécessaires dans l'intérêt national. Une partie de cette tranche exceptionnelle vient d'être réservée aux opérations avec la Roumanie;

c) Un effort d'organisation dans les industries d'exportation. L'industrie anglaise autant et peut-être même plus que la nôtre est profondément individualiste. Cet esprit qui est excellent en soi et comporte de nombreux avantages peut cependant être parfois une cause d'infériorité sur certains marchés, tout au moins d'un point de vue immédiat.

On envisage même de constituer des caisses, permettant aux organisations de délivrer des primes à l'exportation chaque fois que l'exportation anglaise est menacée par des pratiques semblables de la part d'un concurrent, sur un marché étranger;

d) On a poussé la conclusion d'accords de commerce, particulièrement avec les pays où l'Allemagne avait développé son expansion. Signalons dans cet ordre d'idées les accords anglo-turcs du 27 mai 1938 et les accords conclus avec la Roumanie respectivement le 2 septembre 1938 et le 11 mai 1939. Dans l'un des accords anglo-turcs, le service de garantie de crédit à l'exportation s'engage à garantir jusqu'à concurrence de 10 millions de livres sterling les exportations à destination de la Turquie de marchandises fabriquées en Grande-Bretagne. D'autre part, une société a été constituée à Londres sous le nom de *Anglo-Turkish Commodities Ltd.*, en vue des ventes dans l'Empire britannique et dans d'autres pays à change libre de certaines marchandises produites en Turquie telles que métaux, minerais et charbon. Le gouvernement turc prend l'engagement de mettre à la disposition des exportateurs des quantités suffisantes de ces marchandises pour faire face à ses obligations, par priorité sur toutes les autres demandes d'exportation. Le produit de la vente de ces marchandises sera versé au compte de la société et utilisé exclusivement pour régler le montant des bons endossés par le service de garantie de crédit à l'exportation et faire face aux autres charges de l'accord.

Un autre accord conclu le même jour prévoit des dispositions spéciales pour la liquidation des arriérés commerciaux.

L'arrangement conclu avec la Roumanie le 11 mai 1939 répond également à cette même préoccupation d'assouplir le mécanisme des accords antérieurs et de tenter une conciliation entre le principe de la liberté commerciale et celui de la compensation. Cet arrangement a la forme d'un protocole qui énumère un certain nombre de principes devant servir de base au règlement des relations entre les deux pays. Certains de ces principes n'ont qu'un intérêt théorique et sont surtout intéressants par la tendance qu'ils décèlent. En revanche, certains autres ont déjà une réalité concrète.

Le point 1 stipule « qu'il y a un intérêt réciproque à développer les échanges entre les deux pays sur une base économique saine et autant que possible en respectant les courants commerciaux normaux ».

Dans le point 2, on constate que le Royaume-Uni constitue pour les principaux produits roumains « un marché en général affranchi des restrictions à l'importation ou autres et par conséquent un débouché pour l'exportation roumaine susceptible d'un développement naturel ». Ceci est directement à l'opposé de la politique allemande qui offre à ces produits un marché protégé, une véritable « chasse gardée ». La déclaration ci-dessus réhabilite en quelque sorte le principe de la liberté commerciale. En annexe, figurent certaines dispositions propres à faciliter l'exportation de la Roumanie vers la Grande-Bretagne. Pour cela on agit surtout à la source des exportations en Roumanie même. L'annexe prévoit par exemple une simplification des facilités à l'exportation des produits roumains (pétrole et bois), une amélioration de l'outillage des entreprises pétrolières, la garantie du traitement de la nation la plus favorisée aux compagnies à capitaux anglais en matière de prospection et d'exploitation des terrains pétrolifères, etc. Il est prévu, en outre, que le gouvernement britannique achètera une quantité d'au moins 200.000 tonnes de blé roumain pour autant qu'on puisse les obtenir aux prix mondiaux.

Le point 3 est la contre-partie du principe précédent. En échange de la liberté dont bénéficient les produits roumains à l'entrée en Grande-Bretagne, une plus grande liberté doit être réservée à la vente des produits anglais en Roumanie. Il y a lieu, dit le protocole, « de tendre vers un système plus libre par tous les moyens et dès que ce sera possible ». En attendant, des dispositions sont prévues qui ont surtout un intérêt technique, mais qui, toutes, visent à assouplir les règles fixées dans l'arrangement de paiement antérieur. La première d'entre elles vise le rapport d'échange entre le leu et la livre. « Pour assurer une base économique saine aux échanges, cette parité devra être telle qu'elle stimule l'exportation roumaine vers le Royaume-Uni sans rendre les produits britanniques trop chers pour le marché roumain ». Plus loin, il est prévu que les pourcentages assignés aux divers comptes entre lesquels est réparti, aux termes de l'accord en vigueur, la contre-valeur en livres des marchandises roumaines autres que le pétrole, peuvent être modifiés par un simple accord des organismes techniques chargés de l'application de l'accord, si la répartition actuelle n'amenait pas une augmentation du chiffre des échanges.

Le Ministère roumain de l'Economie nationale, commentant ce protocole, a précisé que comme les accords précédents il s'inspirait « du principe de liberté et d'égalité économiques, sans préférences, sans exclusivités ».

Peu de temps auparavant, à l'occasion de la signature d'arrangements avec la France (31 mars 1939),

l'ambassadeur de Roumanie à Paris déclarait que « dans le cadre des collaborations qu'elle recherche, la Roumanie n'a pas accordé et n'accordera jamais des droits de monopole sur son territoire ». Les accords du 31 mars visaient surtout à faciliter l'importation des produits roumains en France. C'est toujours la même difficulté qu'il s'agit de résoudre. Les produits roumains comme ceux de la plupart des pays qui soutiennent leurs devises par des mesures rigides de contrôle, sont trop chers. Leur importation peut difficilement se faire naturellement. Elle doit être aidée. Une des mesures envisagées est la conclusion d'un contrat privé permettant l'importation en France de 5 millions de quintaux de produits pétroliers, principalement d'essence de tourisme, chiffre supérieur au double de l'importation de ces mêmes produits en 1938. En outre — et ceci est spécial à la France — une ristourne de droit et taxe est accordée pour un contingent de maïs. La France légitime cette politique de ristourne préférentielle par les recommandations de la Conférence de Stresa. Une autre application de cette politique de ristourne a été faite récemment dans l'accord franco-yougoslave du 10 février;

e) La dernière mesure envisagée est l'entente directe avec l'Allemagne pour la fixation de prix de vente et la répartition des marchés. On est allé très loin dans cette voie et, seules, des circonstances d'ordre politique ont empêché la réalisation d'accords dont les principes avaient déjà été arrêtés et sanctionnés. Des conversations préliminaires, parmi lesquelles il faut placer les entretiens que M. Ashton Gwatkin, le conseiller économique du *Foreign Office*, a eus à Berlin, permirent la rencontre à Dusseldorf les 15 et 16 mars dernier de délégations de la *Federation of British Industries* et de la *Reichsgruppe Industrie*. Une déclaration commune fut rédigée par laquelle les deux groupements décidaient de substituer à « une concurrence destructive » une « coopération constructive ». Toute entente de cet ordre doit préparer les voies à une entente plus large entre le plus grand nombre possible d'industries et de pays, de manière à assurer « une meilleure organisation du système mondial » et à établir les échanges internationaux « sur une base progressive et rémunératrice ».

Une cinquantaine de groupements industriels dans chacun des deux pays s'étaient déclarés disposés à négocier sur ces bases. Des conversations avaient déjà été entamées entre dix groupes.

Les circonstances politiques arrêtaient les négociations. Le président du *Board of Trade* félicita les industriels britanniques de leurs efforts et de l'accord de principe qu'ils avaient conclu mais fit savoir que toute action dans ce sens devait être ajournée.

* * *

Rien n'est plus à l'opposé des principes qu'entend faire prévaloir M. Cordell Hull pour la fixation du statut des échanges commerciaux que ceux qui animent présentement la politique commerciale allemande.

Aussi un conflit entre les deux systèmes et les deux pays était-il tôt ou tard inévitable. Il fut évité de justesse en 1936. Il vient, il y a quelques semaines, d'éclater. Voici les faits.

En juin 1936, la Trésorerie, faisant usage des pouvoirs que lui confère la section 303 du *Tariff Act* de 1930, appliqua des droits compensateurs aux marchandises allemandes pour la raison que leur exportation était subventionnée par l'Etat. Le 30 août suivant, le gouvernement allemand répliqua en interdisant l'usage des comptes *aski* et du troc dans les relations commerciales avec les Etats-Unis. Cette décision aurait gravement affecté les échanges commerciaux. Aussi, la Trésorerie revisa-t-elle sa position et le 23 décembre 1936 décida que les droits compensateurs ne seraient pas appliqués aux marchandises allemandes qui auraient été payées :

1) A l'aide de crédits en marks restés sans interruption au bénéfice de la même personne depuis le moment où ils avaient été bloqués;

2) Par le produit de la vente de marchandises américaines en Allemagne à condition que ces sommes soient restées la possession du vendeur;

3) Par la combinaison des deux systèmes précédents;

4) Par l'échange de marchandises entre particuliers allemands et américains.

Il devait être entendu toutefois que tant la vente des produits américains que l'achat des produits allemands devaient se faire « sur un marché contrôlé au prix normal des produits allemands sur un marché non protégé ». Autrement dit, aucun choix arbitraire ne pourrait être fait par le gouvernement allemand en ce qui concerne les produits achetés ou vendus par l'Allemagne. Les échanges doivent être libres. D'autre part, aucune intervention directe ou indirecte des pouvoirs publics ne peut avoir lieu pour la fixation des prix.

Petit à petit un système se développa qui violait tout au moins cette dernière condition. En voici *grosso modo* l'économie.

L'importateur américain de produits allemands, au lieu de payer son fournisseur, achète une matière première américaine très demandée en Allemagne. Il la revend dans ce pays où elle se négocie couramment à un prix de 40 p. c. supérieur (sur la base de la parité théorique des monnaies) au prix mondial. L'Américain fait donc sur cette opération un bénéfice de 40 p. c., ce qui lui permet de consentir un rabais du même ordre sur la marchandise qu'il importe d'Allemagne. Cette opération est donc basée sur la différence des prix des matières premières entre le marché allemand et le marché mondial.

Ce système put se pratiquer pendant tout un temps. Le gouvernement allemand n'intervenait pas directement : on ne pouvait donc parler de prime gouvernementale à l'exportation. D'autre part, la marchandise allemande importée était déclarée à sa valeur réelle et non à celle à laquelle elle allait être vendue, de sorte qu'elle ne tombait pas sous le coup des mesures prévues en cas de déclaration de valeur insuffisante.

Tout dernièrement la Trésorerie, se basant sur l'avis de l'attorney général qui avait été invité à la fin de l'année 1938 à considérer à nouveau cette question, décida que les opérations de troc du genre que nous venons de rappeler tombait effectivement sous le coup de l'article 303 de la loi douanière. En conséquence, les marchandises faisant l'objet de pareilles transactions seraient frappées à partir du 23 avril d'une taxe *ad valorem* de 25 p. c.

Reprenant la condition mise précédemment à l'autorisation des opérations de troc, l'attorney général soulignait que les pratiques incriminées impliquaient un marché contrôlé tant pour les produits américains que pour les produits allemands vendus et que le prix de vente des marchandises américaines en Allemagne était fixé par le gouvernement allemand. Il y avait là une intervention condamnable.

« Tout se passe comme si le gouvernement allemand imposait et prélevait un droit spécial sur les importations américaines et employait les sommes ainsi recueillies à subventionner l'exportation des produits allemands vers les Etats-Unis, de manière à permettre ces produits de concurrencer les produits américains. D'autre part, les seules importations des Etats-Unis pratiquement permises en Allemagne sont des matières premières que l'Allemagne ne produit pas en quantités suffisantes et qu'elle doit de toute nécessité importer. Au lieu de permettre que ces matières premières soient achetées au cours des prix mondiaux et payées en devises libres comme il est d'usage dans le commerce international, le gouvernement allemand impose les conditions que l'on sait. Des restrictions sont ainsi imposées aux importations américaines et en même temps des primes substantielles sont allouées aux produits allemands exportés aux Etats-Unis. »

A vrai dire la taxe de 25 p. c. n'est qu'une caution prélevée en attendant que la douane ait la preuve que l'importation a été subsidiée et se soit assurée du taux exact de la prime. Rien ne sera plus difficile. Aussi pense-t-on que cette taxe sera considérée comme une espèce de forfait. Sans doute, la prime allemande sera-t-elle augmentée d'autant, et d'autres mesures suivront du côté des Etats-Unis.

Le commerce entre l'Allemagne et les Etats-Unis s'est fortement amenuisé au cours de ces dernières années. Le petit tableau ci-dessous donne les étapes de cette diminution.

ANNÉES	QUOTE-PART DANS	
	les importations en Allemagne	les exportations de l'Allemagne
1929.....	13,3	7,4
1932.....	12,7	4,9
1934.....	8,4	3,8
1936.....	5,5	3,6
1937.....	5,2	3,5
1938.....	7,4	2,8

Pour montrer que sa politique sert les intérêts matériels de son pays mieux que n'eût pu faire une politique de troc, M. Cordell Hull prodigue et fait prodiguer les discours et les tracts.

Un fonctionnaire du Ministère du Commerce, M. A.-J. Hutzler, vient de publier un travail indiquant les progrès faits respectivement par les Etats-Unis et l'Allemagne sur les marchés de seize pays avec lesquels les Etats-Unis ont conclu des accords de réciprocité. Il n'en a pas pris davantage et il n'a notamment pas encore fait intervenir la Grande-Bretagne car il n'y a pas encore de recul suffisant pour juger des effets des derniers accords conclus. Dans les seize pays en cause, on peut voir que l'importation en provenance des Etats-Unis a passé d'une moyenne annuelle de 747.252.000 dollars pour la période 1934-1935 à 1.044.998.000 dollars pour la période 1936-1938. Il y a donc un progrès de l'ordre de 39,8 p. c. Quant aux importations de l'Allemagne, leur progrès a été beaucoup plus faible. Elles ont passé de 694.523.000 francs à 706.767.000 francs. L'avance est donc de 1,8 p. c. Ceci ne sont évidemment que des résultats d'ensemble. La situation pour chaque pays est différente. C'est ainsi que à Haïti, au Brésil, au Guatemala, au Nicaragua, au Salvador et à Costa-Rica, l'Allemagne a fait des progrès plus considérables que les Etats-Unis. En revanche, aux Pays-Bas, en Suisse et en France, c'est-à-dire sur les marchés les plus importants, l'Allemagne a perdu par rapport aux années de base. Au total, l'avance des Etats-Unis est d'autant plus remarquable que le progrès marqué par le total des importations dans ces pays est de 17,3 p. c.

A première vue, on ne voit pas comment il serait possible d'accorder deux politiques aussi foncièrement différentes. C'est moins un conflit d'intérêts qu'un conflit de doctrines. C'est même presque devenu une querelle d'idéologie du fait que la politique de compensation est celle des deux pays totalitaires les plus importants et la politique d'égalité de traitement celle de la plus grande démocratie du monde.

M. Cordell Hull, au moment où son gouvernement avait décidé d'établir la surtaxe que nous avons dite sur les importations de l'Allemagne, avait insisté sur l'aspect politique de la question. La politique commerciale qu'il défend permet aux relations commerciales de se maintenir et de se développer sans heurts. Au contraire, dit-il, les accords de troc « impliquent des négociations diplomatiques sans fin ». Ils impliquent également la mainmise des pouvoirs publics non seulement sur le commerce mais aussi sur la production.

Antérieurement déjà, il avait souligné que ces sortes d'arrangements « peuvent être utilisés comme instruments de domination ou d'influence politique ».

La huitième conférence internationale des Etats américains tenue à Lima du 9 au 27 décembre 1938 adopta les vues de M. Cordell Hull et sa résolution finale après avoir condamné, comme empêchant le développement des échanges, « les politiques commer-

ciales, monétaires ou d'échanges qui s'opposent au maintien d'une égalité complète entre tous les fournisseurs étrangers dans leurs possibilités de commerce » recommande de poursuivre « de la manière la plus énergique, la négociation d'accords commerciaux comportant le principe de la non-discrimination ». M. Cordell Hull a souligné que l'égalité de traitement était surtout précieuse pour les pays producteurs de matières premières. En adhérant à ce principe, déclara-t-il, à son retour de Lima (9 janvier 1939), les Etats de l'Amérique ont non seulement recherché leur avantage économique, mais ils ont aussi voulu sauvegarder leur égalité et leur indépendance.

Le conflit est donc plus profond, plus grave qu'on pourrait le croire. Mais, même sur le plan purement commercial, une entente serait difficile. On sait que les Etats-Unis soutiennent que les moyens de transfert tout comme les contingentements doivent être répartis aux différents pays importateurs au prorata de leurs importations pendant une année normale de référence. Ce principe est inscrit dans leurs accords. Mais cette inscription n'a pas une grande valeur pratique car les pays qui l'ont acceptée n'ont pas de contrôle de change. Chaque fois que les Etats-Unis ont voulu négocier avec un pays pratiquant une politique de compensation, les négociations ont échoué. Aussi un intérêt spécial s'est-il attaché à la conclusion le 1^{er} avril 1938 d'un traité avec la Turquie. La Turquie contrôle strictement ses importations et poursuit une politique non moins stricte de compensation. Or, ce pays a reconnu le principe de répartition recommandé et défendu par les Etats-Unis. La Turquie aurait-elle abandonné son système ? Il serait exagéré de le dire.

En fait, les négociations s'étaient trouvées grandement facilitées parce que la balance des échanges entre les deux pays est constamment et fortement en faveur de la Turquie. Ce pays n'avait pas à renoncer en principe à sa politique pour se montrer libéral à l'égard des Etats-Unis. Une politique de compensation en effet ne joue qu'à l'égard des pays vis-à-vis desquels on est passif. Il n'y a que pour eux que des mesures de restriction s'imposent. Vis-à-vis des autres, il n'y a aucune raison de ne pas se montrer large. C'est précisément cette discrimination qui est incompatible avec une politique d'égalité de traitement. Le précédent du traité américano-turc n'est donc peut-être pas de très grande conséquence. Ce serait pourtant déjà un progrès s'il pouvait se généraliser.

Pour ranimer les échanges internationaux le problème le plus urgent à résoudre est de rapprocher les systèmes à monnaie libre des économies dirigées. Il serait désastreux qu'un fossé se créât entre les deux blocs. Malheureusement, la situation politique ne permet guère d'envisager une action d'ensemble dans ce sens. Il faut se contenter de solutions partielles et d'opportunités. Mais aucune solution de l'espèce, même incomplète, ne doit être négligée.

LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS

par M. Paul BERRYER,

Docteur en droit.

En examinant les statistiques de l'épargne et de l'investissement (1), nous avons eu l'occasion de mentionner les organismes spécialisés dans le financement de l'achat ou de la construction de maisons d'habitation.

Ce sont ces organismes que nous nous proposons d'étudier aujourd'hui.

Avant de décrire l'état de leur développement dans les pays où ils existent ou tout au moins dans les pays où ils ont quelque importance, il convient de définir le rôle qu'ils sont appelés en principe, à remplir dans une économie nationale.

Dans tous les pays, il existe des facilités d'emprunt pour le propriétaire d'un immeuble. Il trouvera facilement un prêteur parce qu'il pourra lui offrir un bon gage ou hypothèque et parce que le contrat de prêt sera d'un type connu, assurant complètement le paiement du capital et des intérêts aux échéances convenues, sans obliger le créancier à rechercher quel peut être l'état de solvabilité de son débiteur. Pour être un bon gage, l'immeuble devra avoir un rendement locatif et être facilement réalisable. De toute manière, on ne pourra prêter sans risque qu'une somme inférieure à la valeur de l'immeuble et qui différera selon qu'il s'agira par exemple d'un terrain, d'une usine ou d'un immeuble d'habitation. Dans tous les pays également, ces facilités d'emprunt s'offrent, non seulement aux propriétaires, mais aux personnes désireuses d'acheter une maison et qui ne disposent pas d'une somme liquide égale au montant du prix d'achat. Soit auprès du vendeur lui-même, soit auprès de prêteurs professionnels, l'acheteur trouvera crédit pour une partie de ce prix. Le crédit sous cette forme sera d'autant plus facile et meilleur marché que les prêteurs seront nombreux et que le type de contrat et, par conséquent, la créance hypothécaire seront bien définis et d'une cession facile. Les intermédiaires entre les épargnants disposant de sommes à prêter et l'emprunteur qui donnera son immeuble en gage sont nombreux et divers. Le simple particulier, le notaire, les banques hypothécaires, les caisses d'épargne, certaines institutions finan-

cières, même les banques commerciales selon les pays et les régions, font des prêts sur hypothèques après avoir recueilli l'argent, soit en compte de dépôt, soit contre titres, bons, lettres, de gage, etc. L'acheteur qui, au lieu d'acheter une maison qui a déjà été habitée, désire en acheter une neuve à un constructeur pourra également recourir à ce type de crédit. Ainsi, lorsqu'il s'agit pour un particulier de faire construire une maison d'habitation, il trouvera assez facilement un prêteur au taux courant des prêts hypothécaires, mais il ne pourra obtenir crédit que pour les 70 p. c. tout au plus de la valeur de l'immeuble à construire. Il faudra donc qu'il dispose d'une somme liquide égale aux 30 p. c. de cette valeur, ce qui constitue une somme considérable et une transaction inabordable pour la grosse majorité de la population qui, à part cela, rempliraient les conditions sociales et économiques nécessaires pour pouvoir souscrire et exécuter un tel contrat. Dans une certaine mesure, des sociétés d'entraide, des mutuelles, des compagnies d'assurance ont prévu des arrangements pour faciliter l'épargne ou la capitalisation d'une telle somme mais, en général, la portée de ces initiatives a été très limitée. D'autre part, même dans le cas de limitation à 70 p. c. de la valeur, les conditions de ce genre de prêts hypothécaires à la construction auront quelques traits suffisamment particuliers pour donner naissance à une spécialisation professionnelle. Il n'est donc pas étonnant que, dans les pays où des organismes étaient déjà spécialisés depuis longtemps dans le prêt de construction — en Angleterre par exemple — lorsque la marge de prêt a pu être étendue, il n'y ait pas eu de nouveaux organismes de financement, mais que les mêmes organismes aient entrepris ce genre d'affaires connexes. Dans les autres pays, le financement des maisons d'habitation ne s'est pas développé d'une façon comparable. En dehors du domaine où s'exerce l'action des collectivités publiques (2) en économie libre, il n'y a pas eu ce qu'on pourrait appeler un « mouvement » encourageant les épargnants par une méthode pratique et avantageuse de financement. C'est pourquoi les organismes spécialisés n'apparaîtront que beaucoup

(1) *L'évaluation globale de l'épargne*, Bulletin no 4 du 25 février 1938.

(2) Dans le domaine des habitations ouvrières, par exemple.

plus tard. L'établissement et le développement de tels organismes prêtant aux épargnants désireux de devenir propriétaires de leur habitation constituent ce que les Anglais appellent *the building society movement*. Dans les pays où les prêts de construction étaient faits par les établissements qui traitaient d'autres affaires hypothécaires, le mouvement a pris un autre caractère avec de nouveaux organismes ayant un champ d'action bien plus étroit. Toutefois, il existe assez de ressemblances entre eux pour que les représentants qualifiés de divers pays se réunissent en congrès. A la séance d'ouverture du sixième congrès international qui eut lieu à Zurich en septembre 1938, le président, Sir Harold Bellman, s'exprimait en ces termes sur la situation des initiateurs du mouvement en dehors des pays anglo-saxons : « Manquant des racines plus solides dont bénéficie le mouvement dans les pays de langue anglaise, ils sont pleinement exposés aux jalousies, aux malentendus et aux obstructions qui sont souvent le lot des pionniers. De plus, ils sont encore dans une certaine mesure au « stage expérimental » tant en ce qui concerne la technique générale que les moyens d'attirer l'épargne en quantités suffisantes pour servir de base à des affaires hypothécaires actives. »

Il est évident que, dans une période où la prospérité et le progrès général se trouvent sinon « en crise », au moins au ralenti, un mouvement qui encourage l'épargne, qui en assure un placement sans risque pour l'épargnant, qui développe la demande solvable de logements meilleurs, qui appelle plus tôt à la propriété (c'est-à-dire à la « citoyenneté » et à la liberté plus complète) de nouveaux groupes de population, tout en alimentant par un crédit sain l'activité économique générale, présente un intérêt social et public certain à condition qu'il soit bien organisé !

La demande de logements en effet n'est pas une simple résultante de l'accroissement et des déplacements de population. Elle est beaucoup moins régulière (3) et plus susceptible d'expansion qu'on ne le pense généralement. L'exemple récent de l'Angleterre que nous examinerons plus loin est frappant à cet égard. Bien que la formation de produits capitaux soit plus sensible aux crises économiques que la production des biens de consommation, la construction de logements pourrait être rendue indépendante des crises générales parce qu'elle est une activité purement inté-

rieure, et que le logement, jouissance directe d'un capital réel par le consommateur, est assimilable à la consommation. La construction de logements est un cas unique dans l'économie. En dehors de ce cas, tout capital doit avoir un rendement productif comme agent de production. Il existe donc un secteur d'activité à part avec un financement à part qui forme le mouvement plus ou moins sensible ou conscient selon les pays, dit *building society movement*. Dans quelques pays, ce secteur a été étendu par un système de crédit plus complet que dans le prêt hypothécaire usuel.

* * *

Aux Etats-Unis (4), la *building and loan association* est la plus ancienne forme d'institution coopérative de crédit. La première de ces associations date de 1831. Au cours de leur évolution, ces institutions ont subi des modifications assez profondes. A l'origine, ce ne fut qu'une mutuelle de personnes qui désiraient chacune construire une maison équivalente. Les membres payaient chaque mois la cotisation convenue dans une caisse commune. Il convenait de réunir assez de membres pour qu'une somme modique versée chaque mois, par exemple \$ 20, soit suffisante pour permettre de bâtir chaque mois une maison à un des associés. S'il y avait cent associés, l'un d'eux pouvait, dès le premier mois, obtenir \$ 2.000 pour construire sa maison, quitte à donner une hypothèque pour garantir la continuation de ses versements mensuels réguliers. Lorsque chaque membre avait acquis sa maison, l'association ayant accompli sa mission était dissoute.

Une autre formule permit plus tard de réunir des coopérateurs qui voulaient se faire construire des maisons de valeurs différentes et faisaient des versements différents. Par la suite, des épargnants qui n'avaient pas l'intention de demander un prêt, firent des versements pour le rendement qu'ils obtenaient de leur placement. Les profits de la société provenaient principalement de deux sources : 1) le paiement normal d'intérêts sur les prêts de construction ; 2) les primes et amendes provenant soit de la concurrence entre les demandeurs de prêts de construction acceptant pour être servis les premiers de payer des taux supérieurs au taux courant du moment, soit de pénalisation pour le retard dans le versement des cotisations. Dans les villes où les fonds des associés étaient insuffisants pour satisfaire les demandes de prêts, les apports de membres déposants furent attirés en leur laissant la liberté de retirer leurs dépôts (5).

Une certaine évolution se fit également en ce qui concerne la durée des associations. Au lieu de se terminer avec ses fondateurs, des associations convinrent

(4) Voir le remarquable ouvrage documentaire : *Financial Organization and the Economic System* by HAROLD G. MOULTON, Chapter XXVII, « Financing Urban Real Estate ». Mc Graw-Hill Book Company, New-York and London, 1938.

(5) Ces dépôts ne représentent actuellement pas plus de 15 p. c. du total des ressources de l'ensemble des institutions. Ils n'existent que dans deux Etats sur quarante-huit.

(3) Voici, par exemple, comment s'est distribuée approximativement l'activité du bâtiment aux Etats-Unis pendant les périodes de 1924-1929, d'une part, et 1930-1936, d'autre part (moyenne annuelle en millions de dollars) :

	1924-1929	1930-1936
Construction d'habitations	3.300	570
Construction et travaux publics	2.000	925
Construction industrielle	2.000	140
Construction commerciale	1.500	245
Construction instruction publique.....	600	175
Construction d'hôpitaux, etc.	600	275
TOTAL...	10.000	2.330

d'accepter de nouveaux membres qui entraient en groupes après une période fixe d'un an par exemple. Ce fut le système du *serial plan* qui fut suivi en 1870 d'un autre système, dit le *permanent plan*. Le trait distinctif de ce système est que toute personne désirant coopérer à l'association ne doit pas attendre l'ouverture d'une nouvelle série, mais peut souscrire, au moment où elle veut, autant de parts qu'elle en désire. Tout emprunteur est également autorisé à rembourser complètement sa dette et à se retirer de l'association si cela lui convient. Tous ces différents types d'associations existent encore actuellement aux Etats-Unis, quoique les deux derniers soient les types des plus nombreuses et des plus importantes associations. Les deux genres de prêts consentis sont connus sous le nom de *stock loans* et *real estate loans*. Les premiers sont garantis par les parts individuelles des associés, en général à concurrence de 85 p. c. du montant nominal des parts sociales inscrites au moment du prêt. Les seconds sont garantis par une hypothèque sur la maison à construire ou à acheter. Les intérêts varient de 5 à 7 p. c., mais il y a des commissions de taux très variées. Ils vont de 1 jusqu'à 5 p. c. L'échéance est généralement de 12 à 15 ans. Pour le remboursement des prêts, le plan d'amortissement dit *direct reduction plan* a été adopté d'une manière générale. Les avantages de ce système ont été définis comme suit (6) : 1) il coûte aux emprunteurs moins que les systèmes antérieurs; 2) il permet aux emprunteurs d'entrer plus tôt en possession de leur maison; 3) il est plus facile à comprendre; 4) il réduit les écritures et les possibilités d'erreur; 5) il élimine le risque couru par l'emprunteur dans certains cas d'insolvabilité de l'association; 6) il n'a pas de comptes spéciaux de part sociale, d'accumulation de fonds d'amortissement ni d'état de dividendes à bonifier; de plus, il évite les incertitudes au sujet des dates d'échéance.

Le mouvement des *building and loan associations* a crû très rapidement après la guerre aux Etats-Unis; avant la crise, leur nombre s'éleva à près de treize mille et le total de leurs actifs à près de 9 milliards de dollars; le nombre de leurs membres s'éleva à plus de 12 millions. A la suite de la crise financière de 1933 et des mesures qui suivirent, elles se trouvèrent réduites, fin 1937, à 9.834 institutions, le total de leurs actifs à 5,7 milliards et le nombre des membres à 6,2 millions (7). La plupart des Etats et le gouvernement fédéral dans la sphère de leurs compétences décrétèrent certaines règles de contrôle financier et s'occupèrent de la liquidation et de l'assainissement de certains groupes d'associations.

Pour effectuer cet assainissement, qui ne formait qu'une partie de l'assainissement du crédit foncier, le

(6) Par le *Report of the Committee on Trends of the United States Building and Loan League 1938*.

(7) En ce qui concerne les associations qui ont un statut fédéral, les chiffres sont fournis par le *Federal Home Loan Bank Board* et pour les autres par les départements de surveillance des différents Etats. Le montant des prêts hypothécaires pour l'ensemble des institutions s'éleva à 7.800 millions en 1929. En 1937, il se trouvait réduit à 3.800 millions.

gouvernement fédéral, qui avait en vue en même temps de faire baisser le loyer de l'argent et de stimuler l'activité économique, créa certains organismes particuliers et donna des missions à d'autres organismes financiers de droit public, de manière à opérer des réformes importantes et à liquider une partie de l'endettement considéré comme malsain. Il faut mentionner surtout le système des douze *Home Loan Banks* régionales qui est analogue au *Federal Reserve System* et destiné à procurer aux associations des réserves de liquidité (8). Il est administré par un conseil ou *Board* de cinq membres nommés par le Président des Etats-Unis. Ce *Board* surveille en même temps la *Home Owners' Loan Corporation* (9), la *Federal Savings and Loan Association*, la *Federal Savings and Loan Insurance Corporation*. Cette mention ne donne encore qu'une idée très incomplète de l'importance de l'intervention de l'Etat et du législateur dans ce domaine.

* * *

En Angleterre, la plus ancienne *building society* dont on possède les actes a été fondée le 3 décembre 1781, à Birmingham. Il s'agissait d'une coopérative du premier type décrit ci-dessus à propos des Etats-Unis. Ces sociétés étaient engagées d'ailleurs plutôt dans la construction, comme leur titre le dit, que dans son simple financement. La première loi du Parlement qui s'en occupa fut du 14 juillet 1836; il s'agit d'encourager et de protéger un mouvement qui s'apparente par certains côtés au mouvement des *friendly societies* et présente certaines analogies avec nos anciennes sociétés de patronage ou de construction de maisons ouvrières à but philanthropique et social. C'est vers le milieu du siècle dernier que les sociétés prennent leur caractère actuel. Leur existence n'est plus limitée aux besoins des coopérateurs fondateurs, mais elles deviennent permanentes. Un certain nombre des plus importantes ont d'ailleurs compris le terme « permanent » dans leur raison sociale. En même temps, elles abandonnent peu à peu leur conception initiale et leur but de sociétés de construction pour devenir ce qu'elles sont aujourd'hui, c'est-à-dire à la fois des organismes qui consentent des prêts pour l'achat de maisons, des banques d'épargne plaçant leurs fonds en prêts hypothécaires, des banques hypothécaires et des sociétés coopératives de capitalisation. Au cours de leur évolution, elles constituèrent ensemble la *Building Societies' Protection Association*, qui devint plus tard l'actuelle *National Association of Building Societies*, qui groupe les plus importantes sociétés et

(8) Elles sont entrées en activité en 1932 avec un capital de 125 millions fournis par le Trésor. Elles prêtent aux associations qui lui remettent en gage des bons hypothécaires. Pour les deux tiers du total de leurs ressources, les associations sont affiliées à ce système.

(9) Office de refinancement et de liquidation qui, au moyen d'un capital de 200 millions fourni par le Trésor et de ses obligations garanties par lui, fit d'importantes avances. Elles s'élevèrent un moment à plus de trois milliards de dollars.

publie la *Building Society Gazette*. A la suite du rapport d'une commission royale spéciale, des statuts légaux furent donnés par la loi de 1874, aussi bien aux anciennes associations fondées pour un temps qu'aux nouvelles sociétés conjuguant les principes de la coopération et de la responsabilité limitée. Le nombre des sociétés tomba de 2.795 en 1890 à 1.550 en 1913. Certaines difficultés survinrent de 1891 à 1893, et le nombre des membres coopérateurs tomba de 639.000 à 588.000. La loi de 1874 fut remaniée par un acte législatif de 1894 qui est toujours en vigueur. Il prescrit aux sociétés de soumettre leurs statuts à l'approbation des autorités de contrôle, de présenter un rapport, de faire vérifier leurs comptes une fois par an, de ne prêter sur hypothèques en mieux-values que dans le cas où elles sont également créancières des hypothèques en premier rang, disposition qui découle de la structure spéciale du droit hypothécaire anglais.

Le tableau ci-après résume l'histoire du développement étonnant du *Building Society Movement*. En 1913, après 132 ans, le mouvement avait accumulé £ 65 millions. Le développement d'après-guerre, qui s'explique par les besoins retardés, reste assez limité ou tout au moins normal, tandis que l'évolution depuis la crise économique de 1930, au cours de laquelle le total des avoirs passe de 313 à 761 millions et augmente de 140 p. c., demande évidemment une explication.

Building societies.

ANNÉES	Nombre de sociétés	Total des avoirs en millions de £	Avoirs en créances hypothécaires		Parts sociales		Dépôts	
			en millions de £	Taux d'intérêts	en millions de £	Taux d'intérêts	en millions de £	Taux d'intérêts
1913..	1.550	65	61	—	46	—	16	—
1920..	—	87	69	—	—	—	—	—
1925..	1.092	169	146	5,85 %	128	4,38 %	27	3,85 %
1929..	1.026	313	268	5,78 %	250	4,51 %	39	3,92 %
1930..	1.026	371	316	—	381	—	45	—
1931..	1.013	419	360	—	396	—	50	—
1932..	1.014	469	388	5,88 %	381	4,49 %	62	3,71 %
1933..	1.013	501	423	5,60 %	396	3,84 %	96	3,46 %
1934..	1.007	556	476	5,48 %	424	3,69 %	97	2,80 %
1935..	999	602	530	5,20 %	447	3,55 %	115	2,97 %
1936..	985	656	587	4,90 %	481	3,40 %	128	2,80 %
1937..	977	710	636	4,90 %	517	3,30 %	139	2,70 %
1938..	—	761	—	—	—	—	—	—

La forte demande de maisons s'est maintenue après la crise dans les régions urbaines, notamment à cause des déplacements de populations. Ainsi, de 1927 à 1936, la population du Grand Londres a augmenté de près d'un million, passant de 7,81 à 8,76 millions, tandis que la population de douze villes centrales tombait de 250.000 habitants, passant de 1,68 à 1,43 million. Il y eut, d'autre part, un déplacement du centre vers la périphérie qui se manifesta non seulement à Londres, mais dans tous les grands centres. A Londres, la population du centre perdit 410.000 habitants (4,14 contre 4,55 millions), tandis que la population du cercle extérieur formant partie du Grand Londres a augmenté de 1,18 million (4,44 contre 3,26 millions).

De mars 1919 à 1939, quatre millions de nouvelles maisons ont été bâties. De ce total 2.840.000 ont été bâties par des entreprises privées dont deux millions à l'aide des *Building Societies* (10). Pour indiquer à quel point la demande de maisons d'habitations est peu prévisible, et surtout à quel point les facilités de financement peuvent avoir une action sur l'importance de la demande, on peut citer les estimations que l'Administration compétente du Cadastre présenta dans son rapport de 1931. Après des enquêtes et des recherches permettant de faire des estimations séparées, soigneusement établies sur des données certaines, le rapport concluait que, de 1931 à 1941, le total des maisons à bâtir s'élèverait dans le pays à 1.700.000, soit une moyenne de 170.000 par an. Or, en réalité, de 1931 à 1937, la moyenne annuelle des maisons bâties a été de 280.000 (11) au lieu de 170.000. Cependant, chaque estimation séparée du rapport s'est révélée une juste appréciation. Un seul facteur n'avait pas été prévu : la demande qui résulta de l'augmentation du niveau de logement de la classe moyenne et ouvrière déjà logée plus ou moins convenablement. Cette demande a continué jusqu'à l'époque actuelle, bien que, depuis 1936, on l'ait jugée à son point de saturation. Elle a été grandement favorisée par les facilités de financement et d'encouragement à l'épargne des *building societies*. Sans le rôle joué par ces sociétés, c'est-à-dire sans le mouvement des *building societies*, cette demande particulière et la construction qui a servi à la satisfaire n'auraient pu trouver place. Pendant la période de dix ans de 1928 à 1938, le nombre de coopérateurs et de déposants est passé d'un million et demi à 4 millions, et le nombre d'emprunteurs a augmenté dans les mêmes proportions. Cette recrudescence du mouvement et le fait que son développement ait continué au delà de ce qu'on pouvait raisonnablement attendre s'expliquent également par le recours aux facilités nouvelles résultant du *pool system* qui donna une activité plus étendue aux *building societies*, activité comparable à celle des caisses d'habitations allemandes et suisses.

Avant la guerre et dans la première phase de l'expansion du mouvement après la guerre, les prêts hypothécaires étaient consentis par la généralité des sociétés à concurrence de 75 à 80 p. c. de la valeur de la propriété, tandis que l'emprunteur fournissait par ses propres moyens le surplus de 20 à 25 p. c. nécessaire pour mettre la construction en œuvre, l'achat du terrain, etc. Telle était la tradition qui paraissait suffire aux besoins du public. Les sociétés consentaient leurs prêts hypothécaires lorsque les maisons étaient construites et qu'un acheteur se présentait. En pratique, cependant, elles collaboraient à l'évaluation des prévisions de vente et fixaient d'avance aux entrepreneurs qui bâtissaient pour vendre les conditions du

(10) La forte intervention des pouvoirs publics eut lieu avant 1930.

(11) Cette moyenne s'est élevée à 334.000 pour les quatre années, de 1935 à 1938.

prêt qu'il serait possible d'offrir à l'acheteur. Le système dit *pool system* fut mis en pratique pour stimuler la vente de maisons à des conditions qui n'obligeaient pas les acheteurs à faire les versements habituels. Par ce système, l'entrepreneur de bâtiment verse lui-même à la société de construction un certain montant en espèces équivalant à la différence entre le crédit qui eût été normalement consenti sur hypothèque et le crédit effectivement accordé à l'acheteur. Ce versement forme le *builder's pool*, sur lequel la société de construction a un droit de gage en couverture de toute perte subie dans le cas où l'acheteur serait en défaut de continuer ses paiements partiels, alors que la dette hypothécaire serait encore supérieure à un montant stipulé. De plus, l'entrepreneur s'engage à racheter l'immeuble si la société doit le vendre, tandis que le solde à payer dépasserait encore la limite normale du prêt hypothécaire (12).

Ce système, qui existait déjà de-ci de-là avant la crise de 1930-32, prit une très grande extension après la crise et sans aucun doute permit d'appeler à la propriété, avec les heureuses conséquences sociales que cela comporte, toute une partie de la population qui n'aurait pas pu y accéder sans cela. Le système peut évidemment donner lieu à des abus que la loi ne peut prévoir expressément. Il exige effectivement de ceux qui le prévoient dans les contrats et le mettent en application des qualités techniques et morales supérieures à celles qui étaient couramment nécessaires pour administrer une *building society* ordinaire recueillant l'épargne et la plaçant en prêts hypothécaires (13).

On a émis des doutes sur l'avenir du mouvement. Sans pouvoir entrer dans une discussion complète, il ne paraît pas douteux que, théoriquement, le développement peut continuer dans son ensemble. En pratique, cependant, les qualités des dirigeants de ce mouvement seront de plus en plus mises à l'épreuve et ils auront besoin du concours du législateur et des pouvoirs publics. En d'autres termes, la demande d'un niveau supérieur de logement n'est pas arrivée au point de saturation, et ce public d'épargnants ne trouvera pas de placement meilleur. Ainsi le mouvement ne se trouvera pas arrêté par la satiété des acheteurs (emprunteurs), ni par de brusques retraits. Seules les circonstances et les conditions des contrats et de leur exécution seront plus compliquées et demanderont, comme dans les autres domaines de l'activité économique d'ailleurs, la coopération sur certains points des différents établissements entre eux et, comme les

(12) Un jugement récent a affirmé la légalité de ce système. D'autre part, un projet de loi amendement la loi statutaire de 1894, en augmentant les règles de protection du public, d'accord avec la *National Association*, prévoit la possibilité de demander des garanties collatérales tout en limitant ces garanties à six types dont l'un consiste dans les dépôts à vue des entrepreneurs connus sous le nom de *pool-transactions*. Dans ce cas, le dépôt de garantie de l'entrepreneur ne doit pas dépasser 20 p. c. et le prêt hypothécaire 75 p. c. de la valeur de l'immeuble.

(13) On ne peut guère citer que pour mémoire dans ce paragraphe la garantie des pouvoirs publics, en vertu du *Housing Act* de 1933, et la garantie complémentaire de polices d'assurance. En Angleterre, ces garanties n'ont été que des facteurs insignifiants dans l'évolution d'ensemble.

collectivités publiques opèrent largement dans ce domaine, la coopération effective et sincère de ces dernières.

* * *

En Allemagne, les *Bausparkassen* comprennent dans leur titre les trois concepts de « caisse ou financement », « construction » et « épargne ». On a rendu ce titre en français par « sociétés d'épargne pour prêts de construction ». Ces institutions se rapprochent du type des associations américaines. Elles ont pour but de grouper des personnes dont elles recueillent les versements périodiques en vue de leur accorder des prêts servant à construire des maisons, principalement des maisons occupées par leur propriétaire. Les membres qui font les versements désirent eux-mêmes obtenir un prêt et espèrent ainsi récupérer le manque à gagner qu'ils subissent sur leurs placements improductifs par l'économie d'intérêt qu'ils pensent faire sur le prêt. Les prêts sont octroyés aux membres dans la mesure où les fonds accumulés le permettent.

La première de ces sociétés, suivie rapidement de beaucoup d'autres, fut créée en 1924, immédiatement après la réforme monétaire consécutive à l'inflation. Ce système permettait de recueillir les ressources que le marché des capitaux ne pouvait plus fournir. La pénurie de logement et l'impossibilité d'obtenir des crédits hypothécaires à des conditions supportables constituaient un terrain favorable. Cependant, le système donna lieu à des abus, et la législation qui le réglementa en 1931 obligea un grand nombre de caisses à cesser leur activité.

Actuellement, il y a lieu de distinguer entre les Caisses d'Habitations privées, qui forment un groupe professionnel et sont soumises à la loi du 6 juin 1931, révisée par celle du 5 mars 1937, qui déterminent les conditions d'établissement, de fonctionnement et de surveillance auxquelles ces sociétés sont soumises, et les Caisses d'Habitation de droit public, qui ne sont pas réglementées par cette loi. La loi de 1937 augmenta les pouvoirs de réglementation de l'Office de Surveillance du Reich (14), notamment au sujet des délais d'attente pour l'épargnant qui attend son « tour » de prêt, les délais de préavis pour ceux qui désirent se retirer définitivement, et les frais de contrat. Comme en Allemagne, les caisses d'épargne dans des conditions de sécurité particulière, ensuite les banques hypothécaires, occupent le marché des créances hypothécaires de premier rang, la tendance de principe est de réserver à l'activité des caisses d'habitation, comme leur domaine propre, les hypothèques de deuxième rang. Les statistiques de 1937 sur l'activité des caisses privées révèlent un certain état de flottement résultant des projets de réforme des autorités compétentes. Ces statistiques portent sur les 41 caisses

(14) C'est l'Office de surveillance des assurances privées qui a la surveillance des caisses privées d'habitation dans ses attributions.

privées (15) qui peuvent exercer leurs activités en Allemagne sans limitation (44 en 1936 et 150 environ en 1933). Le montant des nouveaux contrats d'épargne — construction et augmentation d'anciens contrats — s'éleva à 181 millions de RM. contre 248 en 1936. Le nombre des contrats en cours tomba de 210.311 pour 1.883 millions de RM. à 208.015 pour 1.858 millions de RM.

En septembre 1938, le Groupement Professionnel des Caisses privées d'Habitation sur l'instigation de l'Office de surveillance du Reich a élaboré un projet qui réforme les règles du 23 novembre 1932 en appliquant les directives ministérielles formulées le 11 avril 1938. Le nouveau texte laisse tomber les règles de gestion proprement dite pour s'en tenir à celles de la conclusion des contrats, ce qui permet de le réduire de moitié. Il est vrai qu'en 1932, la matière était encore peu connue et nécessitait de longs développements. Le nouveau texte, étant donné que les multiples formes de contrats possibles ne présentent pas d'intérêt pour les parties, renvoie le lecteur au plan détaillé de gestion.

En Suisse, les caisses d'habitation ont fait leur apparition en 1930. Leurs promoteurs paraissent s'être inspirés des *Bausparkassen* allemandes, qui elles-mêmes étaient inspirées du système coopératif américain. Dès 1934, les autorités fédérales qui, à la même époque, se préoccupaient de la protection de l'épargne dans les domaines bancaires et financiers eurent l'attention attirée sur les possibilités d'abus et les risques que présentaient ces sociétés. En effet, les versements de cotisation des premiers membres laissent de l'argent disponible qui peut être prêté à l'un d'eux. Par conséquent, quand la nouvelle association est en période d'expansion et que des membres nouveaux se présentent nombreux et à des dates rapprochées, on est tenté, même en tenant compte de prévisions plus pessimistes, de faire des plans d'attribution de prêts trop généreux.

Le 29 septembre 1934, un arrêté de l'Assemblée Fédérale donna pouvoir au Conseil d'édicter les prescriptions nécessaires sur les « sociétés d'épargne pour prêts de construction et les institutions similaires ». Par « institutions similaires », expliquait le message motivant le projet, on entend aussi des établissements qui sont exploités selon les méthodes des sociétés d'épargne pour prêts de construction, mais dont les prêts sont destinés à d'autres buts que l'achat ou la transformation d'une maison ou le remboursement de prêts contractés à cet effet. (Les prêts de ces caisses d'épargne créées pour un but déterminé peuvent, par exemple, être destinés à l'achat de mobilier [16]). Afin de tenir compte des multiples possi-

bilités de développement desdits établissements et de réserver la plus grande latitude à l'ordonnance, le projet d'arrêté ne cherche pas à définir les entreprises visées.

L'ordonnance du 5 février 1935, qui régleme la matière, bien qu'elle exclue les prêts qui ne sont pas garantis par une hypothèque, s'ingénia, cependant, à éviter le terme d'habitation ou de construction tout en évitant le terme épargne qui avait été expressément réservé par la nouvelle législation sur les banques et les caisses d'épargne. De là vient la nouvelle appellation assez inattendue pour le profane de « caisses de crédit à terme différé » (*Kreditkassen mit Wartezeit*). La législation prescrit notamment l'institution d'un office de surveillance spécial au département des finances. D'une manière générale elle a pour but, comme en matière bancaire, de rendre obligatoire tous les usages qui étaient déjà en vigueur dans les entreprises de premier ordre. Des chapitres particuliers sont consacrés à l'autorisation d'exercer l'activité, l'organisation et le plan d'exploitation, le contrat de crédit, etc. Un chapitre prévoit la faculté pour les caisses d'accepter des dépôts de tiers en vue d'augmenter le montant disponible résultant des cotisations des membres. Ce chapitre prévoit également la possibilité d'accorder des crédits transitoires avant l'échéance prévue par le délai d'attente. A en juger par l'expérience anglo-saxonne, ces deux pratiques paraissent nécessaires pour éviter des crises de liquidité et obtenir un développement favorable.

En général, avant la réglementation, les sociétés exerçant leur activité en Suisse durent se contenter des dépôts effectués par leurs propres membres, car elles ne bonifiaient qu'un intérêt très modique, ou pas du tout. En effet, elles ne pouvaient concurrencer le crédit hypothécaire, alimenté très largement en Suisse non seulement par les banques hypothécaires, mais par les banques cantonales, c'est-à-dire des banques d'Etat à la fois commerciales et de crédit foncier, par les banques dites régionales (c'est-à-dire à la fois commerciales et de crédit foncier agricole), par les caisses d'épargne, les sociétés d'assurance et les prêteurs privés.

Comme en Allemagne, il semble que les autorités suisses voudraient laisser à ces sociétés le marché des créances garanties par des secondes hypothèques et des clauses particulières d'exécution, tandis que les créances hypothécaires de premier ordre continueraient à faire l'objet du marché hypothécaire usuel. Jusqu'à l'apparition de ces caisses en Suisse, il existait des coopératives de cautionnement qui contribuaient à résoudre les difficultés d'emprunt sur seconde hypothèque en remplaçant le cautionnement individuel par le cautionnement collectif. Il est évident que du moment où l'on veut favoriser largement la tendance de chacun à posséder un chez-soi et appeler de nouvelles couches de la population à la propriété, il faut trouver une solution pour emprunter au delà des deux tiers de

(15) Actuellement, il y a 38 caisses privées sur le territoire de l'ancien Reich, 10 caisses autrichiennes et 14 caisses de droit public.

(16) Il s'agit alors d'institutions assez différentes présentant des analogies avec les clubs d'épargne tels que les « clubs de Noël » existant aux Etats-Unis et en Angleterre et le financement des ventes à tempérament, mais le prêt sur gage mobilier ordinaire ne se prêterait pas aux contrats prévus par les caisses d'habitation.

la valeur de la maison à construire. Or, en Suisse, sur un recensement de 9.072 millions de placements hypothécaires, 8.111 millions (17) sont des créances dont le montant ne dépasse pas les deux tiers de la valeur vénale du gage immobilier.

Le système qui réunit à la fois le crédit personnel, l'engagement envers des tiers, la seconde hypothèque et l'amortissement obligatoire exige en outre, pour bien fonctionner, des conditions favorables d'éducation et de technique qui ne se trouvent pas partout. Dans les quatre pays que nous avons mentionnés, on constate un recours au même système, dans des conditions évidemment très différentes.

(17) *Das schweizerische Bankwesen in Jahre 1937*, Tabelle 28, données de 315 banques. Bureau de Statistique de la Banque Nationale Suisse.

En Suisse et en Angleterre, les marchés des créances hypothécaires, malgré des structures juridiques et financières qui ne sont pas comparables, sont tous deux très fortement organisés d'après des traditions éprouvées. Aux Etats-Unis, la crise financière en matière de crédit immobilier, malgré toutes les interventions, n'est pas encore assainie. L'administration fait une certaine concurrence aux entreprises privées qui sont saines, tandis qu'elle est obligée d'aider les autres. On est encore en pleine réforme. En Allemagne, la situation des caisses privées d'habitation n'a plus qu'une importance relative, étant données les entreprises poursuivies par les pouvoirs publics dans le domaine du logement.

INFORMATIONS MONÉTAIRES, BANCAIRES ET FINANCIÈRES

SOMMAIRE : Belgique : Le marché des changes en mai 1939. — Le marché de l'argent à court terme en mai 1939. — Le crédit parastatal en Belgique.
 France : La situation financière et bancaire de la France.
 Pays-Bas : Evolution monétaire et financière récentes aux Pays-Bas.

BELGIQUE

LE MARCHÉ DES CHANGES EN MAI 1939.

La hausse du belga, qui s'était manifestée au cours de la dernière semaine du mois passé, s'est largement accentuée depuis lors par rapport à la plupart des devises cotées sur notre place. Aux sorties d'or qui avaient persisté pendant les trois premières semaines d'avril, ont succédé des entrées qui se chiffrent par 672 millions environ, encaisse-or et devises étrangères et valeurs-or réunies. Ce mouvement s'est traduit par un repli prononcé de la livre, du dollar et du franc français. La livre a reculé jusqu'à bg. 27,50, suivie du dollar, qui s'est inscrit aux environs de bg. 5,8745. Le franc français a été coté en moyenne bg. 15,565. Le florin et le franc suisse, très déprimés au début du mois, se sont sensiblement relevés, surtout le premier, dans la suite.

Le tableau suivant indique l'évolution de ces devises du 1^{er} au 31 mai :

	Cours au 1 ^{er} mai	Cours au 31 mai	Plus haut Plus bas	
			entre ces deux dates	
Dollar	5,88	5,8725	5,87875	5,8727
Livre sterling	27,5150	27,50	27,525	27,50
Franc français	15,56875	15,56	15,57875	15,5590
Florin	312,70	315,725	316,10	313,—
Franc suisse	131,90	132,325	132,375	131,86

Le reichsmark n'a pas dépassé, en moyenne, le niveau de bg. 235,70. La lire italienne a été cotée presque constamment, en liaison avec le cours du belga à la bourse de Rome, bg. 30,9119. Les devises scandinaves ont subi le contre-coup de la faiblesse de la livre. La couronne suédoise a évolué entre bg. 141,60 et 141,78, la couronne norvégienne, entre bg. 138,125 et 138,25, et le change sur Copenhague, entre bg. 122,70 et 122,90. Le dollar canadien, coté au début du mois bg. 5,86, fléchit pendant la première décade à bg. 5,84875, et revint ensuite vers son point de départ. Le zloty a eu un marché irrégulier, passant de bg. 110 à 112,50, puis tombant à bg. 107,80, pour se rétablir finalement à bg. 110,50. L'escudo a oscillé de bg. 24,88 à 24,98.

La détente du comptant s'est étendue au marché du terme. La prime sur la livre à un mois s'est contractée de 1 franc à fr. 0,15, et pour un trimestre, de fr. 2,40 à 0,65. La tendance des autres devises a suivi une courbe parallèle.

LE MARCHÉ DE L'ARGENT A COURT TERME EN MAI 1939.

En corrélation avec l'évolution du marché des changes, la détente du marché de l'argent qui s'était esquissée à la fin du mois d'avril, s'est accentuée au cours du mois de mai.

Des rentrées continues d'or ont été enregistrées et ont porté l'encaisse-or de fr. 15.398 millions au 4 mai à fr. 15.754 millions au 1^{er} juin, tandis que le montant des devises étrangères et des valeurs-or est passé entre les mêmes dates de fr. 2.211 millions à fr. 2.874 millions.

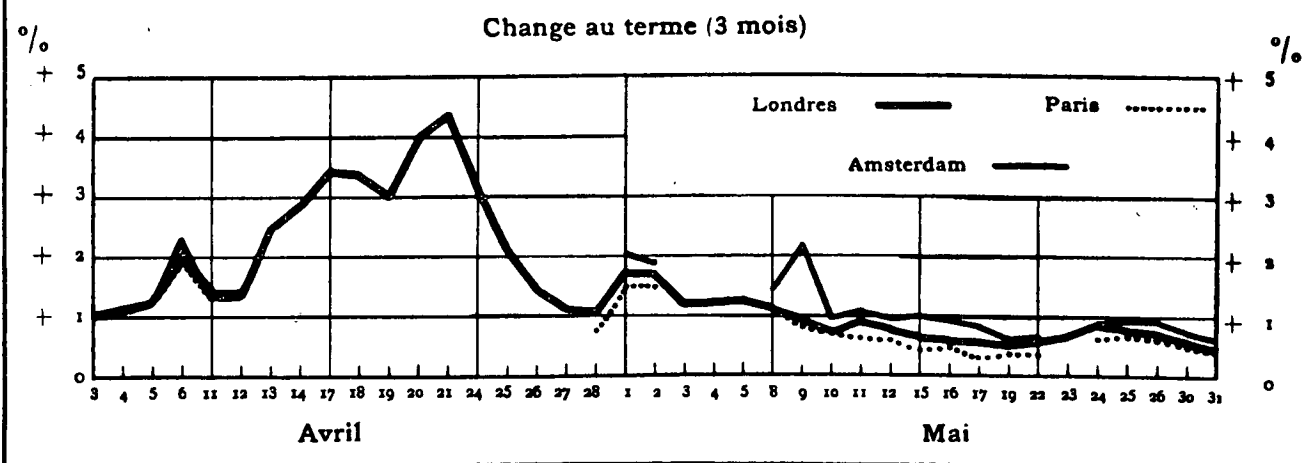
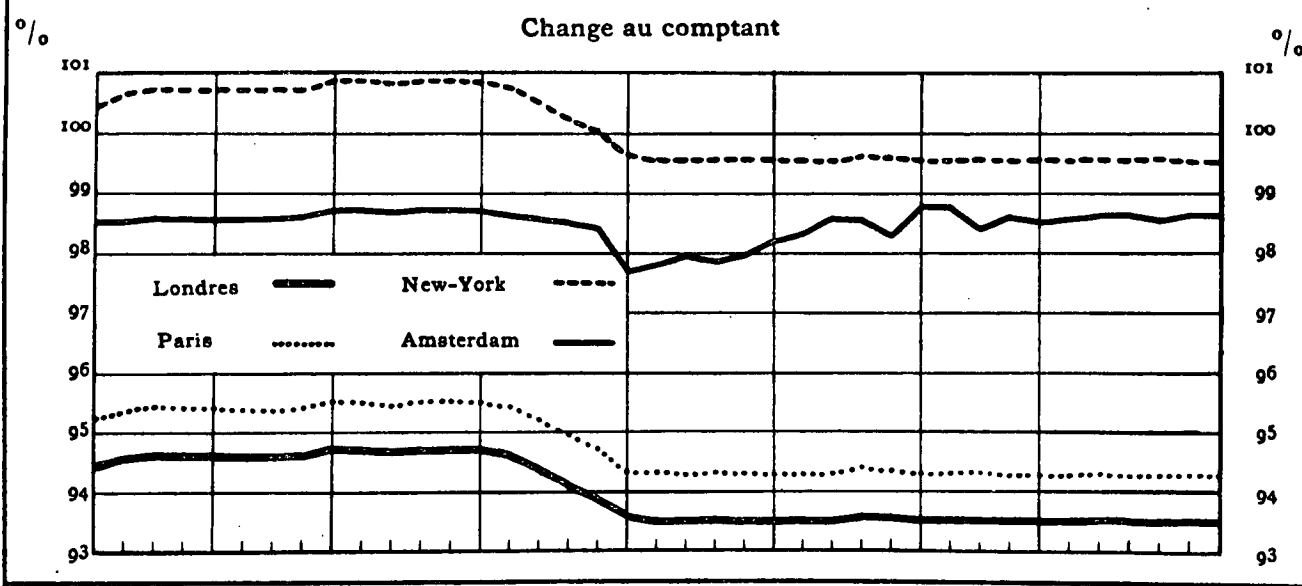
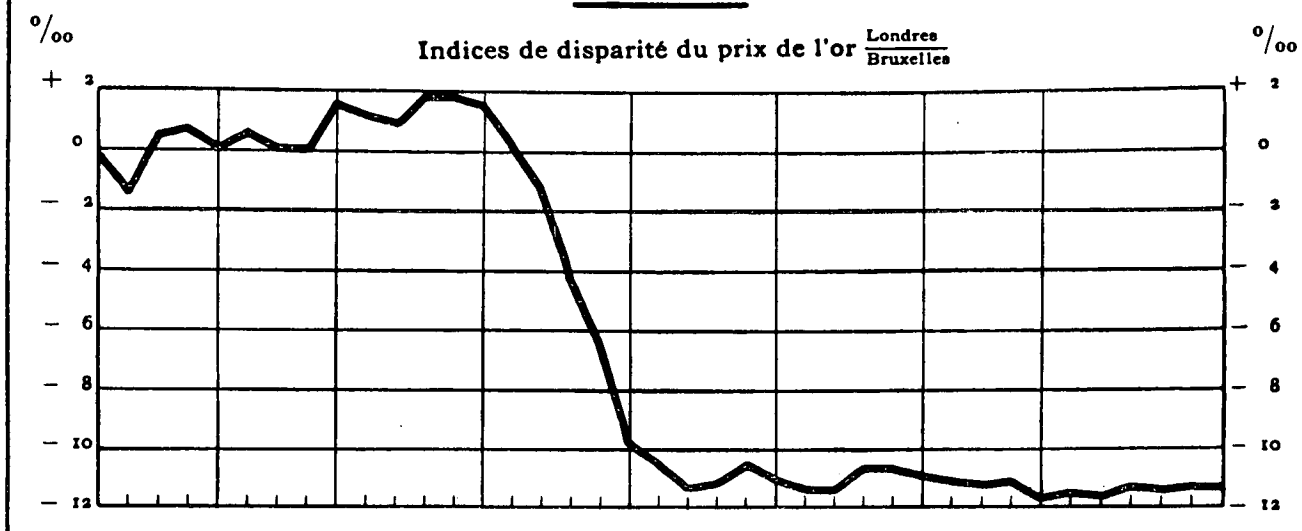
Situation comparée de la Banque Nationale de Belgique en mai 1939.

(Moyenne du mois, en millions de francs.)

	Par rapport à avril 1939	Par rapport à mai 1938
ACTIF.		
Encaisse-or	+ 110	+ 1.269
Devises étrangères et valeurs-or	— 327	— 1.708
Portefeuille-effets sur la Belgique	+ 485	+ 879
Avances sur fonds publics belges	— 199	— 62
PASSIF.		
Billets de banque en circulation	+ 148	+ 1.232
Comptes courants :		
Trésor public	+ 38	— 50
Divers	— 106	— 789
Total	— 66	— 839
Ensemble des engagements à vue	+ 82	+ 304

Les retours de capitaux se sont traduits en ordre principal par une diminution du crédit dispensé par l'Institut d'Emission, ce que reflète la diminution des avances sur fonds publics et du portefeuille d'es-compte. Du maximum de fr. 2.988 millions atteint le 4 mai, le portefeuille d'effets sur la Belgique est

Indices des cours des changes en avril et mai 1939



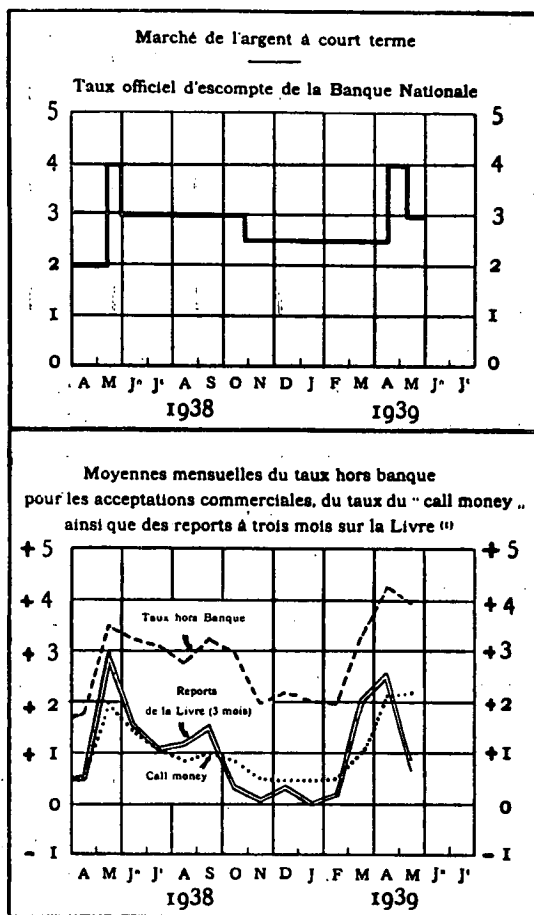
(1) L'indice journalier de disparité du prix de l'or à Londres et à Bruxelles est calculé suivant la formule ci-dessous :

$$\frac{\text{Prix sterling de 1 kg. d'or fin à Londres} \times \text{cours de la } \pounds \text{ sur la place de Bruxelles}}{\text{fr. } 35.193,50}$$

Les indices des cours des changes au comptant sont calculés sur une base arbitraire.
 Les indices des cours des changes au terme de trois mois sont calculés en pour-cent des cotations des changes au comptant.

descendu à fr. 2.380 millions au 1^{er} juin, tandis que les avances ont reculé de fr. 737 millions au 4 mai à fr. 324 millions au 24 mai; l'échéance de fin de mois a reporté celles-ci à fr. 568 millions. La circulation fiduciaire est demeurée au niveau atteint en avril, tandis que les comptes courants divers ne se sont réapprovisionnés d'un mois à l'autre qu'à concurrence d'une centaine de millions de francs. D'un mois à l'autre également, l'ensemble des engagements à vue est sans changement notable.

Répondant aux tendances du marché, le taux officiel d'escompte de la Banque Nationale a été ramené de 4 p. c. à 3 p. c. le 11 mai.



Le taux de l'argent au jour le jour, à 3 p. c. au début du mois, s'est progressivement abaissé jusqu'à 1,5 p. c. en fin de mois tandis que le taux hors banque du papier commercial est revenu de 5 p. c. à 3 1/8 p. c.

Les adjudications des certificats de Trésorerie ont été poursuivies hebdomadairement à des taux moyens sans changement par rapport à ceux du mois d'avril.

Les négociations entreprises par le gouvernement belge en vue du renouvellement de l'emprunt de fr. 740 millions conclu l'an dernier avec un groupe hollandais et un groupe suisse, ont abouti au mois de mai.

En ce qui concerne la tranche hollandaise, celle-ci a été portée de 35 à 41 millions de florins. Les conditions du nouvel emprunt diffèrent de celles du dernier sur les points suivants : tandis que le premier emprunt était remboursable en florins, le second est remboursable en dollars ou en florins au choix du porteur suivant une parité fixe pré-établie. La charge totale y compris l'escompte de tous frais accessoires s'élève à 4,49 p. c. contre 4,115 p. c. pour le premier emprunt.

La tranche suisse, ramenée de 25 millions à 15 millions de francs suisses, a été renouvelée dans des conditions analogues à celles du premier contrat. Toutefois, le remboursement s'opère, au choix du porteur, en francs suisses ou en dollars, suivant une parité fixe pré-établie. La charge totale, y compris l'escompte et les frais accessoires, représente 4,475 p. c. contre 4,10 p. c. pour l'emprunt précédent.

Bons du Trésor de la Colonie (1).

Montants en circulation à la fin de chaque mois.

DATES	Congo belge	Ruanda-Urundi	Ensemble
1939 Avril	573.004.400	140.000.000	713.004.400
Mai	573.004.400	140.000.000	713.004.400

(1) La dette flottante de la Colonie comporte des bons du Trésor émis par négociation directe ou par adjudication.

Montants en circulation de Certificats de Trésorerie et de bons du Trésor ayant fait l'objet d'adjudications.

DATES	État	Institut de Réescompte et de Garantie	Régie des Télégraphes et Téléphones	Total
1939 3 avril	500.000.000	40.000.000	100.000.000	640.000.000
10 —	500.000.000	40.000.000	100.000.000	640.000.000
17 —	500.000.000	35.000.000	100.000.000	635.000.000
24 —	500.000.000	35.000.000	—	535.000.000
1 ^{er} mai	500.000.000	—	—	500.000.000
8 —	500.000.000	—	—	500.000.000
15 —	500.000.000	—	—	500.000.000
22 —	500.000.000	—	—	500.000.000
30 —	500.000.000	—	—	500.000.000

Adjudications de certificats de Trésorerie au cours des mois d'avril et mai 1939.

DATE DE L'ADJUDICATION	Pour compte de	Montant offert	Échéances	Montant demandé	Rapport du montant demandé au montant offert	TAUX MOYENS	
						des soumissions	des adjudications
1939 7 avril	État	50.000.000	3 mois	50.000.000	1,—	2,50	2,50
14 —	—	40.000.000	—	40.000.000	1,—	2,50	2,50
28 —	—	40.000.000	—	45.000.000	1,125	2,49	2,49
5 mai	—	40.000.000	—	42.000.000	1,05	2,49	2,49
12 —	—	40.000.000	—	45.000.000	1,125	2,49	2,48
19 —	—	40.000.000	—	48.000.000	1,15	2,49	2,48
26 —	—	50.000.000	—	60.000.000	1,20	2,48	2,48

LE CRÉDIT PARASTATAL EN BELGIQUE.

CAISSE CENTRALE DU PETIT CRÉDIT PROFESSIONNEL.

La Caisse Centrale du Petit Crédit Professionnel a été instituée par la loi du 11 mai 1929. Aux termes de l'article 2 de cette loi, la Caisse Centrale a reçu pour mission de généraliser et de consolider le petit crédit professionnel à l'intervention d'associations de crédit agréées.

Par application de l'article 11, chaque année, avant le 1^{er} mars, le Conseil de direction transmet le bilan et le compte de profits et pertes de l'établissement au Ministre qui a les Classes moyennes dans ses attributions. Ces bilans sont précédés d'un rapport qui contient des indications concernant l'activité de la Caisse et certaines considérations intéressantes sur l'organisation du crédit aux classes moyennes.

La comparaison des bilans successifs depuis la création de la Caisse fait apparaître le développement continu de ses opérations. Celles-ci ont atteint un volume global tel que les moyens d'action de l'institution, constitués par sa dotation et les comptes courants créditeurs des associations agréées, ne suffisent plus à y faire face. Depuis la mise en vigueur de la loi du 10 août 1933, la Caisse réescompte des promesses représentatives d'avances à moyen et à long terme à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite. Elle réescompte également des effets commerciaux et des promesses à moins de 90 jours à la Banque Nationale de Belgique.

ACTIF	1935	1936	1937	1938
<i>Immobilisé :</i>				
Immeuble, matériel et mobilier, cautionnement	1.070	1.158	1.113	1.396
<i>Disponible :</i>				
Caisse et banque	224	293	503	706
<i>Réalisable :</i>				
Fonds publics	23.122	23.123	23.123	23.123
Débiteurs	52.171	68.950	91.112	102.539
Effets à recevoir	3.375	3.211	4.401	3.518
Arrrages et prorata d'intérêts....	727	906	1.338	1.446
	79.395	96.190	119.974	130.626
<i>Comptes d'attente :</i>				
Promesses de mobilisation	28.321	39.667	35.867	38.520
Effets pour encaisser	772	500	306	343
	29.033	40.167	36.173	38.863
PASSIF	1935	1936	1937	1938
<i>Envers les tiers :</i>				
Dotation	50.000	50.000	50.000	50.000
Créditeurs	6.620	17.838	15.385	17.254
Réescompte	34	34	43	38
	56.654	67.872	65.428	67.292
<i>Envers elle-même:</i>				
Réserve	2.855	2.949	2.965	3.200
Solde bénéficiaire du compte de profits et pertes	94	84	235	94
	2.949	3.033	3.200	3.294
<i>Comptes d'attente :</i>				
Promesses de mobilisation	49.408	66.399	88.830	100.662
Effets pour encaisser	771	500	306	343
	50.179	66968.	89.136	101.005

COMPTES D'ORDRE	1935	1936	1937	1938
Titres en nantissement	5.709	6.220	5.415	5.134
Crédits en cours, engagements et réalisés par associations.....	85.468	108.920	141.561	151.100
Crédits remboursés	21.852	27.363	32.023	40.979
Crédits résiliés	39.704	55.885	72.933	89.105
Ordres de bourse	—	—	47	3

COMPTES DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT	1935	1936	1937	1938
Frais généraux.....	1.772	1.777	1.685	1.723
Intérêts payés	598	1.116	1.847	2.620
Amortissements	52	53	56	60
Réescompte	33	34	43	38
Solde bénéficiaire	93	84	235	94
	2.551	3.064	3.865	4.535
CRÉDIT	1935	1936	1937	1938
Intérêts, escompte et commissions.	1.496	2.091	2.887	3.557
Intérêts sur portefeuille-titres....	1.055	973	978	978
	2.551	3.064	3.865	4.535

La Caisse Centrale accorde des crédits sous forme d'avances, d'escompte de promesses et d'escompte commercial. Les promesses souscrites par les débiteurs en compte avances assurent la mobilisation des crédits accordés sous cette forme. Au passif, les promesses de mobilisation apparaissent sous la rubrique « comptes d'attente ». Dans la mesure où ces promesses sont demeurées dans le portefeuille de la Caisse Centrale, elles apparaissent également sous une rubrique intitulée de même « comptes d'attente » à l'actif. La différence indique donc la mesure dans laquelle les promesses de mobilisation ont été réescomptées. Quant au réescompte d'effets commerciaux, il n'apparaît ni au bilan ni aux comptes d'ordre.

Les comptes d'ordre contiennent l'indication de la marge des crédits non utilisés, des crédits remboursés et des crédits résiliés.

Dans les comptes de profits et pertes, le solde bénéficiaire est défavorablement influencé par la nature même des opérations de crédit auxquelles la Caisse procède et par l'obligation que la loi du 11 mai 1929 lui impose d'intervenir dans les frais de gestion et d'administration de certaines associations de crédit agréées. La Caisse observait d'ailleurs dans un précédent rapport que si ces dépenses grèvent lourdement son bilan, elle facilitent, d'autre part, la distribution du petit crédit professionnel en renforçant la situation des associations de crédit. Et c'est dans le même but d'aider les associations à accomplir leur mission que la Caisse Centrale a organisé un service d'inspection dont elle supporte les frais. La Caisse supporte enfin certains frais d'étude et de propagande visant à généraliser, aux termes des textes organiques de l'institution, le petit crédit professionnel.

En ce qui concerne l'exercice 1938, le Comité de direction constate dans son rapport que les « événements de fin septembre 1938 ont montré que la trésorerie des associations de crédit, appuyée sur celle de la Caisse Centrale, pouvait faire face à toute éventualité : plus de 30 p. c. des dépôts furent remboursés en quelques jours et d'importants prélèvements d'avances en compte courant purent être fournis.

« Le système adopté, c'est-à-dire la constitution d'un volant de manœuvre auprès de la Banque Nationale au moyen d'un compte courant d'avances garanti par le portefeuille-titres constitué avec une partie de la dotation de la Caisse Centrale et l'apurement des avances reçues au moyen du réescompte du portefeuille court terme et de l'escompte auprès de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite du portefeuille long terme, s'est montré être tout à fait efficace.

» Les événements ont fait ainsi justice des critiques qui furent adressées au Conseil de Direction de la Caisse Centrale lorsque, dès 1930, il arrêta les bases de cette politique de trésorerie et, d'accord avec le Gouvernement de l'époque, transforma une partie de la dotation en fonds d'Etat afin de s'assurer un compte courant d'avances à la Banque Nationale. »

Répartition par groupes de professions des ouvertures de crédit mobilisées par la Caisse Centrale du Petit Crédit Professionnel depuis sa fondation (1929) jusqu'au 31 décembre 1938.

	CRÉDITS EN VIGUEUR	
	Nombre	Montant (en milliers)
Alimentation	2.268	55.146
Vêtements	1.468	34.181
Habitation	1.943	56.192
Transports	577	15.381
Arts industriels	665	20.816
Agriculture, horticulture et élevage	264	4.944
Professions libérales	148	5.419
	7.333	192.079

Répartition par destination des ouvertures de crédit mobilisées par la Caisse Centrale du Petit Crédit Professionnel depuis sa fondation (1929) jusqu'au 31 décembre 1938.

	SITUATION AU 31-12-1938	
	Nombre	Montant (en milliers)
1° Fonds de roulement	4.548	105.409
2° Remboursements hypothèques	413	15.265
3° Remboursements crédits bancaires exigés	95	7.091
4° Sorties d'indivision	49	1.562
5° Achat de matériel	525	11.046
6° Extension des affaires	815	18.930
7° Achat de l'immeuble professionnel	553	23.558
8° Transformation de l'immeuble professionnel	335	9.218
	7.333	192.097

La Caisse Centrale établit régulièrement la répartition du crédit qu'elle accorde par groupes de professions et par destination des fonds. Nous donnons ci-contre les chiffres établis au 31 décembre 1938.

CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AUX CLASSES MOYENNES.

La Caisse Nationale de Crédit aux Classes Moyennes a été instituée par l'arrêté royal du 14 octobre 1937, pris par application de la loi du 10 juin 1937 connue sous le nom de loi de cadre. La Caisse Nationale fait partie du système complexe organisé au cours de ces dernières années en vue de satisfaire aux divers besoins de crédit des classes moyennes. Ce système est aujourd'hui composé, d'une part, de la Caisse Nationale de Crédit aux Classes Moyennes, de la Caisse Centrale de Petit Crédit Professionnel, du Fonds de Garantie au Crédit à l'Outillage Artisanal, trois institutions dont l'activité s'exerce exclusivement au profit des classes moyennes et, d'autre part, de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et de l'Office Central de Crédit Hypothécaire dont l'activité comporte normalement de nombreuses opérations avec une clientèle appartenant aux classes moyennes.

Dans son rapport qui vient de paraître, le Conseil d'administration de la Caisse Nationale rappelle le rôle assigné aux institutions de crédit aux classes moyennes en général en reproduisant un extrait du rapport au Roi précédant l'arrêté du 14 octobre 1937.

« Les caractères spécifiques des classes moyennes impliquent des normes particulières dans l'octroi des crédits qui leur sont destinés. Cet octroi réclame des soins attentifs et prudents parce que l'élément personnel joue souvent un rôle prépondérant dans l'appréciation du risque. Par ailleurs, ces crédits constituent pour le bénéficiaire un adjuvant efficace d'amélioration professionnelle et sociale.

» Il est indiscutable que les possibilités de crédit aux moyennes et petites entreprises se sont resserrées au cours des dernières années et que les causes de ce resserrement ne sont pas toutes imputables à la récente crise économique.

» L'accentuation de la concentration des banques, leur localisation progressive dans la capitale, ont entraîné une concentration de plus en plus marquée dans la distribution des crédits. La localisation de la plupart des banques dans la capitale a relâché de plus en plus les liens personnels qui existaient jadis entre les distributeurs et les bénéficiaires de crédit et a réduit ainsi l'importance du facteur personnel dans l'appréciation des garanties de l'emprunteur. C'est pourquoi maints commerçants et industriels préfèrent s'adresser à une organisation locale plutôt que de faire transmettre au siège d'une grande banque leurs demandes de crédit..

» L'article 5 spécifie que la Caisse peut agréer des sociétés ayant pour objet le crédit aux classes moyennes. Cette mesure vise à faciliter, dans une certaine mesure, le crédit personnel tant réclamé par les classes moyennes. Ces sociétés pourraient en outre assurer, dans les limites que le règlement organique fixera, la décentralisation des services de la Caisse en assurant notamment le contrôle et le service financier de ses débiteurs. »

Il résulte de cet exposé qu'indépendamment du rôle régulateur qui lui incombe : action sur les taux d'intérêt et autres conditions relatives à l'octroi du crédit aux classes moyennes, la Caisse Nationale est appelée plus spécialement à intervenir dans tous les cas où l'initiative privée se révèle déficiente.

Le caractère supplétif de l'intervention des institutions de crédit aux classes moyennes est ainsi nettement dégagé.

Diverses circonstances ont rendu nécessaire cette intervention. L'extrait du rapport reproduit ci-dessus en indique une qui est la concentration des banques. Le rapport en signale une autre en ces termes. « Notons en outre que la pratique courante de l'escompte d'effets de commerce à court terme, qui constitue pour les entreprises moyennes l'instrument classique de reconstitution de fonds de roulement, n'est plus actuellement l'adjuvant normal qu'il était antérieurement, les grandes firmes admettant de moins en moins que leurs fournisseurs ou sous-traitants disposent sur elles, à des échéances convenues, au moyen de traites ou d'autres effets. Le crédit indispensable aux classes moyennes revêt ainsi de plus en plus le caractère de crédit à moyen et à long terme, que les banques privées, gérant des capitaux généralement exigibles à court terme, ne désirent ou ne peuvent dispenser. »

La Caisse Nationale est de toutes les institutions de crédit aux classes moyennes la plus récente. En fait, néanmoins, la Caisse succède au Fonds temporaire de crédit aux classes moyennes dont elle a repris les valeurs actives et passives à la date du 5 novembre 1937. Il en résulte que le premier bilan au 31 décembre 1938 que la Caisse vient de publier est celui d'un organisme en pleine activité.

Ce bilan s'établit comme suit :

ACTIF.	En milliers de fr.
1° Disponible et réalisable :	
Caisse	1
Caisse d'Épargne n/dépôt	14.284
Chèques postaux	78
Emprunteurs débiteurs	17.104
Promesses en portefeuille	4.635
Promesses en dépôt Banque Nationale	122.603
Fonds publics belges	664
Capital non versé	15.000
Débiteurs divers	91
Débiteurs divers	218
2° Immobilisé :	
Immeubles	126
Matériel et mobilier	30
	174.834

PASSIF.	En milliers de fr.
1° Exigible :	
Obligations 3,75 %	100.000
Obligations 3,25 %	1.408
Bons de Caisse 3,25 %	10.000
Emprunteurs créditeurs	3.171
Créditeurs divers	2.535
Provision pour recouvrement douteux	218
2° Non exigible :	
Capital	50.000
Fonds de réserve	5.065
3° Comptes de résultats :	
Bénéfice de l'exercice	2.437
	174.834

COMPTES D'ORDRE	En milliers de fr.
Garanties reçues des emprunteurs :	
1. Immeubles (valeur d'estimation)	391.421
2. Fonds de commerce (valeur d'estimation)	118.409
3. Valeur de rachat police assurance vie	1.390
4. Cautions solidaires	27.190
5. Titres divers	6.753
6. Créances sur communes et provinces	6.656
	551.819
Emprunts accordés et non réalisés au 31 décembre 1938	5.543
Obligations 3,25 % à émettre (en portefeuille)	73.592
Actif donné en garantie :	
Effets réescomptés	29.494

COMPTES DE PROFITS ET PERTES.

DÉBIT	En milliers de fr.
Frais d'escompte, amortissements et divers	6.942
Frais généraux et allocations personnel	876
Solde en bénéfice	2.437
	10.255

CRÉDIT.	En milliers de fr.
Produits d'escompte	9.574
Divers	681
	10.255

Le rapport signale que le nombre de crédits ouverts par la Caisse Nationale s'élevait à 1.086 pour un montant de 219 millions. La moyenne des crédits s'établit ainsi à 201.878 francs. Cette moyenne est nettement plus élevée que celle des crédits accordés, d'autre part, par la Caisse Centrale du Petit Crédit Professionnel dont le dernier rapport signalait que les 11.250 contrats en cours représentaient un montant total de 291 millions de crédits distribués, soit une moyenne de 25.883 francs par crédit consenti.

Ces chiffres sont indicatifs des limites d'intervention de ces deux institutions de crédit aux classes moyennes et font apparaître leur caractère complémentaire.

Au cours de l'année 1938, le rapport signale encore que « les comptes d'exploitation de la Caisse Nationale ont été influencés par certains facteurs défavo-

rables. La Caisse Nationale a senti le contre-coup de la hausse relativement sensible du loyer de l'argent à moyen et à long terme alors qu'à raison d'une situation générale marquée du signe de la contraction des échanges, elle n'aurait pu raisonnablement songer à aggraver les charges de ses débiteurs, par un relèvement même minime des taux pratiqués.

» Tandis que l'institution, à laquelle la Caisse Nationale fut substituée, disposait gratuitement d'un capital de 35 millions de francs, la Caisse Nationale aura dorénavant à rémunérer ce même capital qui fut mis à sa disposition.

» Il en résulte, dans l'ensemble, un rétrécissement relativement important de la marge bénéficiaire de remplacement des capitaux utilisés par la Caisse Nationale. Il convient de ne pas perdre de vue qu'en dépit du caractère social de son objet, la Caisse Nationale est, en fait, une institution financière soumise aux règles usuelles de gestion que doit s'imposer toute institution de crédit. »

OFFICE NATIONAL DU DUCROIRE.

Le système de ducroire gouvernemental fut instauré en Belgique par arrêté royal du 28 octobre 1921, pris en application de la loi du 7 août de la même année, modifié par les arrêtés royaux des 23 août et 25 septembre 1922.

Par application de la loi du 2 août 1932, les risques garantis par l'Etat sous forme de ducroire sont répartis en deux catégories. Dans la catégorie A sont classés les risques provenant d'opérations conclues avec des administrations publiques ou des entreprises chargées d'un service public dans les pays étrangers, d'une part, des importateurs dont les paiements sont garantis par un Etat étranger, d'autre part.

Sous la catégorie B sont classés les risques provenant d'opérations de ventes à l'étranger couverts partiellement par une société d'assurance-crédit agréée.

En vertu de l'arrêté royal du 10 janvier 1935 fut créé l'Office National du Ducroire, sous forme d'établissement public autonome.

Le même arrêté fixa le plafond des engagements de l'Etat à 700 millions et étendit la couverture du Gouvernement à de nouveaux risques, dits de « conversion-transfert » à caractère purement politique.

Diverses autres modifications furent encore apportées au système du ducroire par les arrêtés royaux du 22 octobre 1937 et du 18 avril 1938.

Par la loi du 14 juillet 1938, le plafond des engagements fut porté à 1 milliard 200 millions de francs.

Risques de la catégorie A.

Le montant des engagements réels résultant de la garantie effective accordée sur les marchés conclus dans la catégorie A ont varié comme suit au cours des quatre derniers exercices :

	Garanties nouvelles	Garanties supprimées	Différence	Garanties en cours
	(En milliers de francs)			
31-12-1935.....	117.043	46.505	+ 70.538	161.110
31-12-1936....	86.776	71.592	+ 5.184	176.294
31-12-1937....	159.825	96.290	+ 63.535	239.829
31-12-1938....	91.088	82.709	+ 8.379	248.208

Les garanties en cours sont relatives à des opérations dont le tableau suivant indique l'importance depuis la création du système de ducroire.

ANNÉE	Nombre	Montant annuel des opérations	Montant cumulé des opérations	Montant cumulé des garanties données
	(En milliers de francs)			
1922.....	3	18.798	18.798	11.394
1923.....	8	40.296	59.094	28.082
1924.....	18	74.181	133.275	64.750
1925.....	27	39.152	172.427	85.557
1926.....	21	26.116	198.543	97.657
1927.....	19	173.769	372.312	192.166
1928.....	17	211.029	583.341	301.247
1929.....	14	82.287	665.628	342.136
1930.....	5	16.269	681.897	350.325
1931.....	8	160.079	841.976	436.021
1932.....	18	46.976	888.952	448.543
1933.....	21	76.995	965.947	480.818
1934.....	55	63.422	1.029.369	516.592
1935.....	132	200.408	1.229.797	643.563
1936.....	87	135.262	1.365.059	724.238
1937.....	75	227.370	1.592.430	884.063
1938.....	107	124.478	1.716.908	975.151

On observera l'augmentation du montant des transactions depuis la création de l'Office en 1935.

Au surplus, aux engagements dérivant de garanties données relatives à des opérations conclues, il faut ajouter les engagements éventuels de l'Office. Les exportateurs sollicitant généralement la garantie de bonne fin du Gouvernement avant la conclusion du marché, l'Office a été, en effet, amené à accorder sa garantie sous forme de promesse. La validité de ces promesses est en général de trois mois. Les engagements en résultant se sont élevés à :

	Milliers de francs
31 décembre 1936.....	403.583
31 décembre 1937.....	269.574
31 décembre 1938.....	551.790

En tenant compte des garanties effectives et des promesses, au 31 décembre 1938, les engagements de l'Office s'élevaient à 780 millions de francs. Il faut noter, toutefois, que ce montant comprend une somme de 220 millions de francs, réservée à un seul contrat dont l'exécution a été provisoirement suspendue.

Le rapport de l'Office signale l'octroi de plus en plus fréquent de promesses globales couvrant un *revolving-credit* pendant une période déterminée, généralement six mois ou un an. Cette forme de garantie convient particulièrement pour des livraisons échelonnées; elle présente certaines analogies avec la police d'abonnement en Assurance-Crédit et a l'avantage de réduire les formalités administratives au minimum.

L'importance des transactions suivant la nature des produits exportés par rapport au montant total des marchés conclus s'établit comme suit :

	1935 %	1936 %	1937 %	1938 %
Matériel fixe de chemin de fer ...	31	30	34	41
Matériel roulant	36	37	33	28
Industries textiles	14	12	11	22
Constructions et divers	19	21	22	11
	100	100	100	100

La valeur moyenne des transactions au cours des années 1934 à 1938 a été respectivement de 1,5, 1,5, 1,6, 3,0, 1,2 millions. La réduction en 1938 indique que le ducroire a été sollicité par de petits exportateurs ou par des firmes d'importance moyenne. Les opérations importantes et notamment les exportations de matériel roulant sont en forte régression.

Le montant des garanties nouvelles sous forme définitive accordées au cours des quatre derniers exercices se répartit comme suit par branche d'industrie :

	1935	1936	1937	1938
	(En milliers de francs)			
Matériel fixe de chem. de f.	1.525	10.955	22.642	2.508
Matériel roulant de chem. de f.	64.083	43.146	110.885	37.228
Fonte, fers, aciers	7.638	12.655	10.599	5.202
Industries textiles	12.809	1.993	2.260	6.091
Constructions navales	—	—	—	17.841
Industries chimiques	13.686	6.451	1.876	7.192
Machines	4.867	3.997	—	9.776
Industrie électrique	—	—	11.564	3.911
Divers	12.435	7.579	—	1.339
	117.043	86.776	159.826	91.088

Quant à la répartition régionale des risques, le rapport signale que l'Office couvrirait, à fin décembre 1938, des créances réparties sur 25 pays.

Risques de la catégorie B.

Les risques de la catégorie B sont ceux provenant d'opérations de ventes à l'étranger couverts partiellement par une société d'assurance-crédit agréée. Un traité de réassurance entre la Compagnie Belge d'Assurance-Crédit et l'Office National du Ducroire est entré en application le 1^{er} janvier 1936. Le montant des engagements de l'Office résultant de la réassurance s'est élevé à :

	Milliers de francs
Au 31 décembre 1936	7.858
Au 31 décembre 1937	11.992
Au 31 décembre 1938	12.825

La quote-part d'intervention de l'Office est fixée spécialement pour chaque police. L'Office estimait celle-ci en moyenne à 36,55 p. c. en 1936, 43,95 p. c. en 1937, 50,75 p. c. en 1938.

* * *

Les indemnités définitives payées pour sinistres depuis 1921 s'élèvent à 190.259 francs, ce qui représente environ 0,02 p. c. du montant garanti pendant la même période. Mais cette somme ne comprend pas les affaires litigieuses non encore réglées et dont la liquidation pourrait être de nature à amener des décaissements assez élevés. En 1938, les pertes définitives se sont élevées à 31.874 francs et les décaissements effectués sous forme d'indemnités provisoires payées par suite de retard de paiement à 1.380.583 fr. dont 231.914 francs ont été récupérés. Le rapport signale néanmoins que « si l'on tient compte des répercussions que pourrait avoir sur les paiements la situation politique internationale, si l'on ajoute l'aggravation constatée dans certains pays pour ce qui concerne le transfert des devises, il est à craindre que les décaissements sous forme d'indemnités provisoires seront notablement plus élevés en 1939 qu'en 1938.

S'il est vrai que par suite de la subrogation de l'Office National du Ducroire dans les droits du bénéficiaire de la garantie, la plupart de ces indemnités sont récupérables, il n'en est pas moins vrai que la Trésorerie de l'Office pourrait être mise momentanément à une sérieuse épreuve.

Si l'on tient compte que les affaires litigieuses signalées dans les précédents rapports pourraient recevoir une solution désavantageuse pour l'Office, les pertes définitives deviendraient exceptionnellement élevées en 1939. »

FRANCE

LA SITUATION FINANCIÈRE ET BANCAIRE DE LA FRANCE.

Dans l'œuvre de redressement entreprise par la France depuis plus de six mois, l'assainissement du marché monétaire et la consolidation du crédit public sont les réalisations qui frappent le plus. Rien de

plus naturel du reste que ce soit dans ces secteurs de l'économie française que les premiers résultats heureux se concrétisent, puisque c'est là que l'effort s'est porté dès le début.

Le rapport que le Président du Conseil et le Ministre des Finances ont adressé au Président de la Répu-

blique, en mai dernier, pour exposer le revirement qui s'est accompli en cinq mois dans l'évolution monétaire, financière et économique, fait état, avant tout, du reflux ininterrompu des capitaux, ramenant en France, entre le 31 octobre 1938 et le 31 janvier 1939, plus de 11 1/2 milliards d'or et assurant la stabilité du franc. Le reflux s'est d'ailleurs poursuivi dans les mois suivants, même au moment où se produisaient de nouvelles tensions internationales.

Le retour des avoirs expatriés — qui, cependant, à l'heure actuelle ne représente guère, d'après certaines évaluations, qu'un quart ou un cinquième même des capitaux français qui avaient cherché la sécurité à l'étranger — a rendu plus d'aisance au marché monétaire et facilité considérablement la tâche de la Trésorerie. Le loyer de l'argent s'est abaissé, établissant la condition préalable et nécessaire à la politique de crédit du gouvernement. Le taux d'escompte de la Banque de France a été ramené à 2 p. c. depuis le début de janvier et tous les taux pratiqués sur le marché ont diminué également. Depuis, en dehors des petites tensions qui se produisent normalement aux liquidations de quinzaine en Bourse et aux fins de mois, aucun changement notable n'est à signaler dans la physionomie du marché monétaire : l'argent au jour le jour qui ne s'obtenait pas à moins de 3 p. c. en octobre se tient actuellement aux environs de 1 1/4 p. c. Le taux de l'escompte hors banque, le taux d'escompte des bons du Trésor et celui des pensions sur bons de la Défense ont également été notablement réduits ainsi qu'il résulte du tableau ci-dessous donnant les moyennes mensuelles pour la période d'octobre 1938 à avril 1939 :

MOIS	Taux de l'escompte hors banque	Taux d'escompte des bons du Trésor	Taux des pensions sur bons de la Défense
1938 Octobre	3,29	3,—	3,25
Novembre	3,21	2,87	3,20
Décembre	2,36	1,93	2,67
1939 Janvier	1,99	1,70	2,21
Février	1,94	1,72	2,13
Mars	1,96	1,74	2,13
Avril	1,94	1,77	2,08

Une partie des capitaux rapatriés s'est portée vers les bons à court terme procurant ainsi au Trésor des disponibilités fort amples. Profitant de ce retournement du marché, le Ministre des Finances a pu poursuivre l'abaissement des taux des bons sans ralentir les souscriptions. Pour les bons à court terme ordinaires de 75 à 105 jours, le taux d'intérêt était, au 1^{er} novembre, de 3 p. c. Il était ramené en décembre à 1 1/2 p. c. Pour les bons à six mois, les taux ont passé de 3 1/2 au 1^{er} novembre 1938 à 2 1/2 au 20 février 1939; pour ceux à un an, ils ont passé de 4 p. c. à 2 1/2 p. c. aux mêmes dates.

Par cette politique, le gouvernement a obtenu de notables économies sur les charges d'intérêt. D'autre

part, trouvant des disponibilités suffisantes au marché à court terme, le Ministre des Finances a pu s'abstenir de recourir, pendant les premiers mois de la mise en application du programme de redressement, aux emprunts à long terme, de façon à ne pas contrarier sur le marché financier les investissements privés nécessaires dans le cas d'une reprise économique.

Les progrès au marché à long terme ont été cependant moins prompts à se manifester qu'au marché monétaire. Ce n'est qu'à la fin de décembre que l'amélioration se dessine. Elle ne se développera du reste pas beaucoup par après.

Des achats de rentes ont déterminé des plus-values appréciables sur toutes les catégories de fonds publics, entraînant un abaissement des taux de capitalisation de tous les titres à revenu fixe. C'est ainsi que la moyenne mensuelle des taux d'intérêt sur les nouvelles obligations émises revient de 7,40 p. c. en octobre à 5,40 p. c. en décembre. Cette moyenne se relève légèrement les mois suivants et se maintient tout juste en dessous de 6 p. c.

Ces conditions plus favorables aux emprunteurs ont amené des investissements un peu plus importants. L'appel au marché des capitaux en vue de la constitution de sociétés nouvelles ou d'augmentations de capital, nécessaires soit pour renouveler l'outillage, soit pour l'extension ou la réorganisation des entreprises, a porté sur 363 millions de janvier à mai; les émissions d'obligations nouvelles par les sociétés représentent 1.758 millions, soit une moyenne mensuelle de 351 millions alors qu'en 1938, elle fut de 150 millions.

La hausse des cours des rentes a consacré cette situation un peu plus aisée du marché de l'argent à long terme, comme on peut le voir dans le tableau suivant :

Evolution des cours de quelques fonds d'Etat à la Bourse de Paris.

EMPRUNTS	2 novembre 1938	1 ^{er} mars 1939
3 % Perpétuel	79,30	83,55
4 1/2 % 1932, tranche A	80,20	89,55
4 1/2 % 1937 (garantie de change)	130,90	155,60
4 1/2 % 1929 de la Caisse Autonome ..	784,60	915,40

Sur les marchés étrangers où sont cotés les titres émis par l'Etat français, un mouvement du même ordre s'est produit donnant l'occasion au Ministre des Finances d'entamer une série d'opérations en conversion. La première a été celle de l'emprunt 7 p. c. émis en novembre 1926, par la Compagnie des Chemins de Fer du Maroc, avec la garantie de l'Etat français et dont l'intérêt a été ramené à 5 p. c.

Puis s'est faite, en Hollande et en Suisse, l'émission, au cours de 95, d'un emprunt 4 p. c., remboursable en trente ans, et qui a permis le remboursement ou la conversion de tous les emprunts des chemins de fer français, portant intérêt à des taux variant entre

4 1/2 et 6 1/2 p. c., placés sur les marchés hollandais, suisse et américain. L'émission portait sur 175 millions de florins, soit 3 1/2 milliards de francs.

Plus récemment, sur le marché français, les titres d'un emprunt 5 p. c., remboursable en quarante ans, ont été offerts en échange aux porteurs de bons du Trésor à six mois et à un an, et de bons à dix-huit mois de la Caisse autonome de la Défense nationale et de bons de la Défense nationale à deux ans. Les échanges ont porté sur 4.600 millions. Une tranche de 6 milliards du même emprunt, offerte aux souscripteurs en espèces, a été entièrement couverte.

Enfin, vers la fin de mai a été consolidé le reliquat de la dette flottante française à l'étranger. Elle constituait un ensemble de dettes diverses dont les échéances cumulées eussent représenté pour le Trésor un décaissement de près de 6 milliards de francs entre le 5 juin 1939 et le 29 février 1940. Un groupe de banques hollandaises et suisses s'est chargé d'opérer la conversion de 5 milliards environ de ces dettes en bons à six ans. Ces bons ont été émis pour les deux tiers au pair, avec un intérêt annuel de 4 p. c. et pour un tiers à fr. 97,50 avec un intérêt annuel de 3 3/4 p. c.

Le reliquat, soit environ 600 millions, a été remboursé.

Ces dernières opérations n'affecteront que les états de situations de la dette publique — publiés à présent mensuellement par le Ministère des Finances — en date de fin mai et fin juin.

Au Journal Officiel du 10 juin a paru la situation de la dette au 30 avril 1939 permettant de voir l'évolution pendant les quatre premiers mois de cette année :

Situation de la Dette.

CATÉGORIES DE DETTE	1 ^{er} janvier	31 mars	30 avril
	(En millions)		
Perpétuelle	54.610	55.037	55.037
Amortissable par tirages ou rachats	173.458	176.488	176.298
Remboursable par annuités...	62.364	61.828	61.927
Moyen terme à échéances postérieures au 1 ^{er} janvier 1941.	26.543	33.212	34.112
Moyen et court terme à échéances en 1940	29.961	30.557	34.067
Moyen et court terme à échéances de 1939	37.358	35.438	30.904
Envers la Banque de France...	36.167	36.097	36.047
TOTAUX...	420.451	428.657	428.392

L'augmentation pour les quatre premiers mois de 1939 ressort ainsi à 7.941 millions, avec une réduction de 265 millions en avril. Elle s'applique essentiellement à la dette à moyen terme à échéances massives postérieures au 1^{er} janvier 1941 (+ 7.569 millions), à la dette à échéance en 1940 (+ 4.106), à la dette à échéance en 1939 (— 6.454), à la dette amortissable par tirages ou rachat (+ 3.140).

Voici, d'autre part, la situation détaillée, au 30 avril dernier, de la dette à moyen terme à échéances massives et à court terme venant à échéance pendant l'année 1939 :

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	Montant
	(En millions)
Bons du Trésor 1933 5 % à 5 ans	30
Bons du Trésor 1934, 5 %	—
Obligations du Trésor 1936 (A) 3 1/2 % à trois ans.	2.510
Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours	9.275
Bons ordinaires du Trésor à trois mois	—
Bons ordinaires du Trésor à six mois	5.242
Bons ordinaires du Trésor à un an	6.214
Bons du Trésor à un an pour la caisse des pensions de guerre	40
Bons de la Défense nationale à échéance en 1939..	7.190
Bons du Trésor émis en florins (en 1937 et 1938)..	403
TOTAL...	30.904

Enfin, voici le détail des engagements à moyen et à court terme à rembourser en 1940, en partant de la situation de la dette au 30 avril 1939 :

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	Dettes au 30 avril
	(En millions)
Bons du Crédit national 6 % 1922 à 18 ans remboursables le 1 ^{er} juillet 1940	847
Bons du Trésor 4 1/2 % 1934 remboursables le 5 octobre 1940	3.469
Bons du Trésor 5 % 1937 remboursables le 1 ^{er} décembre 1940	4.203
Bons du Trésor à un an	1.155
Bons de la Défense nationale à 2 ans venant à échéance en 1940	13.706
Bons à 18 mois de la Caisse autonome de la Défense nationale	7.563
Bons du Trésor souscrits en florins	3.124
TOTAL...	34.067

* * *

Nous avons dit qu'une partie des capitaux rentrés en France avait bénéficié au marché monétaire et au marché financier. Ce n'est qu'une partie cependant. On s'accorde en effet généralement à penser qu'une masse assez importante des capitaux qui continuent à entrer dans le pays sont conservés par leurs détenteurs sous forme de billets de la Banque de France. Ce qui paraît le confirmer c'est d'abord l'accroissement assez considérable du montant des billets émis par la Banque de France, porté de 107 à 124 milliards environ et qui n'est commandé qu'en partie par l'accroissement d'activité économique, et c'est, d'autre part, le fait que les dépôts et comptes courants créditeurs dans les banques privées ne se sont guère développés. La situation en fin de mois des quatre principales banques de Paris n'accusent plus qu'une progression assez faible des dépôts après qu'ils eussent de novembre à décembre augmenté de 2 1/2 milliards :

Décembre 1938	33.578 millions
Janvier 1939	33.444 »
Février 1939	34.243 »
Mars 1939	34.753 »

M. Paul Reynaud a signalé lui-même qu'il fallait « faire cesser la thésaurisation intérieure qui écarte du circuit de la production des disponibilités considérables ».

Des mesures tendant à améliorer cette situation et à convaincre les thésauriseurs de la nécessité de remettre en circulation leurs avoirs immobilisés ont été prises, d'autres restent à l'étude. On a fait une campagne patriotique en invitant, par des affiches, les Français à développer leurs achats. On a également offert aux détenteurs de capitaux des placements nouveaux, tels les bons de la Défense Nationale à trois ans et l'emprunt 5 p. c. dont il a été question plus haut et qui, en procurant 6 milliards au Trésor, a opéré une ponction dans la masse des billets thésaurisés.

L'examen des situations de la Banque de France fait apparaître, à la date du 20 avril, un accroissement de 5 milliards de l'encaisse-or portée ainsi à 92,2 milliards. Il s'agit d'un transfert effectué par le Fonds d'égalisation des changes qui, ayant eu à faire face, de façon presque ininterrompue, à des offres de devises étrangères, a dû se procurer à la Banque, contre or, des francs dont il était démuné. Ainsi s'affirme la persistance des rentrées de capitaux.

Situation à la fin du mois.
(En poids et valeur.)

	Poids en kilogr. d'or à 900/1.000 (Kilogrammes)	Valeur en francs évaluée au prix du kilogramme le jour considéré (Francs)
1938 Octobre	54.778,2148	2.067.369.049,05 (1)
Novembre	128.725,5460	4.941.924.838,99
Décembre	328.944,7952	12.502.442.858,82
1939 Janvier	376.485,0264	14.321.098.485,03

(1) Non compris 1.700 millions au Fonds de soutien des rentes.

Au reste, la situation du Fonds d'Egalisation que le Ministre des Finances, suivant la promesse qu'il en avait faite, a publiée, avec le décalage prévu d'un trimestre, montre l'ampleur qu'ont pris les rapatriements de capitaux, d'octobre 1938 à janvier 1939.

**Achats ou cessions opérés à la Banque de France
et au Fonds de soutien des rentes.**

	Poids (Kilogrammes)	Valeurs (Francs)
Cession à l'encaisse (octobre).....	0,0336	782,94
Cession à l'encaisse (novembre)	8,9011	207.002,68
Rachats au Fonds de soutien (novembre)	47.222,2220	1.700.000.000,—
Cession à l'encaisse (décembre)	1,1108	40.391,91
Cession à l'encaisse (janvier)	9,4636	344.129,28

C'est donc d'un montant net de 10.554 millions que la réserve d'or monétaire de la France s'est accrue en quatre mois.

Depuis janvier, les rentrées de métal se sont poursuivies amenant la cession de 5 milliards de francs de métal à la Banque de France, dont nous venons de parler. De récentes informations fournies par M. Reynaud ont appris qu'à la fin d'avril, en dépit de cette cession, la masse d'or possédée par le Fonds n'était pas inférieure à ce qu'elle était à la dernière situation publiée, soit donc plus de 14.300 millions.

Ainsi, du point de vue monétaire, la situation s'est très considérablement renforcée. Dans le domaine du crédit, et surtout du crédit public, le relèvement est appréciable.

PAYS-BAS

**ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE
RÉCENTE AUX PAYS-BAS.**

De même que dans les autres pays occidentaux, l'évolution monétaire en Hollande, pendant les six derniers mois, s'est poursuivie sous le signe de l'incertitude générale engendrée par les relations internationales qui, à certains moments, ont été tendues à l'extrême.

Après les réactions de la crise politique de septembre, le calme était rapidement revenu et la situation antérieure s'était rétablie. Les événements du commencement de l'année en cours cependant, semblent avoir déterminé une modification plus marquée des marchés de l'argent à long et à court terme.

Alors que pendant les graves tensions politiques de l'année dernière, aucune perte d'or n'avait été signalée et qu'un afflux de métal jaune avait même été enregistré, on a pu constater cette fois, depuis la

fin février, une tendance inverse, qui a orienté le courant des capitaux vers l'étranger. Ainsi, du 20 février au 1^{er} mai, l'encaisse-or apparente de la *Nederlandsche Bank* diminua de 251,8 millions de florins (1), revenant de 1.461,3 à 1.209,5 millions de florins tandis que les comptes courants particuliers, non productifs d'intérêt, étaient ramenés de 681,7 à 291,5 millions de florins, soit une diminution de l'ordre de 290 millions; entre les mêmes dates, le portefeuille intérieur augmenta, passant de 8,5 à 12,8 millions de florins. Depuis le 1^{er} mai, cette situation est restée plus ou moins stationnaire.

Il y a lieu de souligner ici que ces données statistiques n'offrent pas une mesure précise de l'ampleur des mouvements; elles n'indiquent qu'une tendance, étant donné que les opérations du Fonds d'Egalisation des Changes, dont l'importance ne doit pas être sous-

(1) Parité ancienne.

estimée, n'ont, jusqu'à présent, fait l'objet d'aucune publication et, qu'en outre, les mouvements d'or ne figurent pas dans les statistiques du commerce extérieur.

Le tableau ci-joint, qui reprend quelques situations hebdomadaires de la *Nederlandsche Bank* à certaines dates importantes, témoigne clairement des sorties d'or. Par ailleurs, contrairement à ce qui fut constaté lors de la crise de septembre, l'on note que la circulation fiduciaire ne s'est pas accrue dans de fortes proportions à la suite des événements qui se sont déroulés en Europe centrale (à peine 99 millions), tandis que dans la première situation suivant immédiatement l'occupation de la Bohême et de la Moravie, le portefeuille-effets ne s'inscrivait que pour un montant inférieur de moitié à celui du commencement d'octobre dernier (8,2 millions contre 18,5 millions); d'autre part, les comptes courants restèrent supérieurs en mars 1939 aux chiffres de septembre-octobre 1938. Ceci confirme la grande aisance du marché. Celle-ci ne s'est toutefois pas maintenue.

On peut constater, en effet, que du 20 mars au 30 mai dernier, le montant des billets en circulation s'est élevé de 973,2 millions à 1.046,4 millions de florins, tandis que les comptes courants ont diminué de 684,2 à 397,2 millions de florins.

TABLEAU I.

Extraits des situations hebdomadaires
de la « *Nederlandsche Bank* »
à certaines dates importantes
(× fl. 1.000).

	28 sep- tembre 1938 (1)	3 octo- bre 1938 (2)	23 jan- vier 1939 (3)	20 mars 1939 (4)	30 mai 1939 (5)
Encaisse apparente	669.840 (6)	1.481.034	1.461.247	1.386.093	1.209.492
Billets en circula- tion	772.693	1.141.221	963.337	973.206	1.046.367
Effets sur l'inté- rieur	23.369	18.509	8.209	8.450	11.589
Effets sur l'étran- ger	2.207	4.050	3.150	2.700	2.700
Comptes courants particuliers	51.125	580.838	684.173	619.964	397.158

- (1) Dévaluation du florin.
- (2) Immédiatement après les fortes tensions internationales.
- (3) Après la liquidation complète des tensions.
- (4) Première situation après l'occupation des territoires de Bohême et de Moravie.
- (5) Dernière situation.
- (6) Non réévalué.

Vers la même époque, on nota un revirement important sur le marché des changes, où l'offre de florins commença à dépasser la demande; il en résulta bientôt une orientation à la baisse du change du florin. Le cours du dollar et celui de la livre sterling ont monté d'une façon appréciable pendant les derniers mois. Du 31 mars 1938 au 31 mars 1939, le florin s'est déprécié de 4,12 p. c., ce qui ramène le taux de dévaluation par rapport à la parité ancienne à 22,06 p. c., atteignant ainsi à nouveau les chiffres observés momentanément en octobre 1936.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici ce que nous suggérons dans une chronique précédente: « Pratiquement, il n'y a aucun lien entre le cours du florin et les fluctuations de la livre, ni avec celles du prix de l'or à Londres (2). » Cette assertion ne fut nullement contredite par les événements ultérieurs. Au contraire, des fluctuations des divers cours des changes à Amsterdam, il ressort clairement que le florin n'est lié d'aucune façon à une monnaie étrangère. S'il est vrai que, de la seconde quinzaine du mois d'août jusqu'au 28 septembre de l'année dernière, le florin a suivi le cours de la livre, il n'en est pas moins patent qu'il s'en détacha pour suivre sa propre voie lorsque, à cette dernière date, la monnaie anglaise accusa un fléchissement sérieux. Il adopta d'abord un moyen terme entre la livre et le dollar pour atteindre le cours de 1,84 pour un dollar le 30 septembre. Dans la suite, il s'est maintenu presque invariablement à ce niveau jusqu'à la fin janvier 1939. C'est vers cette époque que se produisirent les premiers déplacements de capitaux vers l'étranger; la devise hollandaise perdit de nouveau du terrain, et en mars, son change en dollar s'établissait aux environs de 1,88, niveau autour duquel il a oscillé jusqu'à ce jour.

Diverses interprétations ont été données à ces mouvements. Selon la première, l'évolution du cours du florin serait la suite d'exportations massives de capitaux surtout vers l'Amérique. Cette explication n'offre pas une justification satisfaisante de l'évolution, étant donné que l'habitude en Hollande de placer les disponibilités dans des valeurs américaines ne date pas d'hier. D'autres ont cru devoir invoquer le transfert d'une partie de l'emprunt de 100 millions de florins conclu par le Gouvernement français, ainsi que celui d'une partie de l'emprunt de la *Bataafsche Petroleum Maatschappij* du même import. Un autre élément de pression aurait été fourni par le recours plus général à l'arbitrage d'intérêt par les banques hollandaises qui, à la faveur du recul du déport sur la livre à trois mois et des taux plus élevés pour les dépôts à Londres, ont développé leurs opérations de *swap*.

Ces diverses interprétations n'ont été ni infirmées ni confirmées par les autorités monétaires hollandaises. A ce propos, l'on ne possède d'autre élément d'information qu'une déclaration faite par le ministre des Finances au sujet de la politique du Fonds d'Egalisation des Changes et dans laquelle il a dit, notamment, que le Fonds d'Egalisation n'a jamais été défini comme ayant pour objet une stabilisation des changes. Le but de cette institution a été plutôt de prévenir ou tout au moins de limiter les fluctuations du cours du florin qui sont la conséquence de déplacements importants de capitaux à court terme et de mouvements spéculatifs.

(2) *Bulletin d'Information et de Documentation*, décembre 1938, p. 496.

TABLEAU II.

Moyennes mensuelles des cours des changes
à la Bourse d'Amsterdam.

	Dollar américain	Livre sterling	Franc français	Belga	Franc suisse
1938 Septembre	1,8540	8,8997	4,9887	31,2852	41,9188
Octobre ..	1,8389	8,7694	4,9982	31,1012	41,7844
Novembre	1,8405	8,6682	4,8529	31,1256	41,6987
Décembre.	1,8398	8,5941	4,8447	30,9960	41,62125
1939 Janvier ..	1,8451	8,6111	4,8666	31,2085	41,6675
Février...	1,8653	8,7401	4,94068	31,4585	42,3056
Mars	1,883796	8,8259	4,9925	31,6922	42,6209
Avril	1,8828	8,8091	4,9855	31,6923	42,2350
Mai	1,8658	8,7349	4,9446	31,7637	41,9606

Pendant la période sous revue, l'aisance anormalement grande du marché de l'argent depuis l'année 1937 a diminué quelque peu à la suite des sorties de capitaux. Celles-ci déterminèrent, en avril, une légère hausse des taux jusqu'au maximum de 2 1/2 p. c., en ce qui concerne le report sur titres à un mois (*prolongation*) et jusqu'à 1 3/4 p. c. pour l'escompte hors banque. Ces cours n'étaient, en majeure partie, que nominaux étant donné l'absence de transactions. Les taux de la *Nederlandsche Bank* sont restés inchangés; depuis la fin de l'année 1936, l'escompte pour lettres de change est fixé invariablement à 2 p. c., l'escompte pour billets à ordre à 2 1/2 p. c. et le taux des prêts sur titres et avances en compte courant à 2 1/2 p. c.

TABLEAU III.

Evolution des taux aux Pays-Bas.

ÉPOQUES	Taux d'escompte de la <i>Nederlandsche Bank</i>	Taux de l'escompte hors banque	Taux des prêts sur titres à 1 mois (<i>prolongation</i>)	Argent au jour le jour	Taux moyen de rende- ment des obligations	Taux hypothécaire moyen aux Pays-Bas
1928	4,50	4,18	4,16	—	—	—
1929	5,13	4,82	4,89	—	—	—
1930	3,22	2,06	2,17	—	—	—
1931	2,47	1,42	1,56	—	—	—
1932	2,65	0,85	1,18	—	—	—
1933	2,95	1,08	1,28	—	—	4,88
1934	2,50	0,87	1,10	—	4,03	4,69
1935	3,99	3,15	3,10	—	4,24	4,54
1936	2,84	1,73	1,87	0,77	4,19	4,61
1937	2,—	0,28	0,79	0,25	3,33	4,08
1938 (l'année) .	—	0,21	0,52	0,25	3,20	3,76
1938 Septembre	2,—	0,32	0,66	0,32	3,37	3,62
Octobre ..	2,—	0,32	0,50	0,25	3,21	3,71
Novembre	2,—	0,25	0,50	0,25	3,22	3,71
Décembre	—	0,19	0,50	0,25	3,20	3,72
1939 Janvier ..	2,—	0,19	0,50	0,25	3,25	3,62
Février ..	2,—	0,19	0,50	0,25	3,32	3,64
Mars	2,—	0,33	0,50	0,26	3,36	3,71
Avril	2,—	1,28	1,23	0,41	3,56	3,62
Mai	2,—	0,81	0,79	0,50	3,47	3,66

Si l'on compare la situation du marché de l'argent hollandais avec celle des principaux autres marchés, plus spécialement du point de vue du loyer de l'argent, l'on constate que, malgré la récente hausse, le marché de l'argent à court terme d'Amsterdam reste néanmoins l'un des moins chers du monde entier. Il en est de même en ce qui concerne l'argent à long terme; il n'y a que le marché de New-York qui, à cet égard, puisse se comparer au marché d'Amsterdam,

ainsi que l'on peut en juger par l'examen du tableau ci-dessous, relatif aux taux pratiqués au mois de mars 1939.

MARCHÉS	ARGENT A COURT TERME (1)		Argent à long terme (rendement d'un fonds d'État représentatif (2))
	Escompte hors banque	Taux des reports en bourse	
Amsterdam	0,29	0,25	3,47
Londres	0,63	0,50	3,72
New-York	0,47	1,00	2,93
Paris	1,99	1,35	3,68
Bruxelles	3,28	4,40	4,69
Berlin	2,88	2,70	4,92

(1) Moyennes mensuelles.

(2) En fin de mois.

Quoique le resserrement du marché de l'argent ait quelque peu diminué dans le courant de ces dernières semaines, les bas taux d'intérêt en vigueur antérieurement n'ont pu être rejoints. Plusieurs indices semblent indiquer que les taux de l'argent se sont détachés du minimum auquel ils se sont maintenus presque continuellement depuis quelques années, et que ce phénomène pourrait revêtir un caractère de permanence. A cet égard, une récente déclaration du Président de la *Nederlandsche Bank* à l'assemblée générale des actionnaires mérite d'être soulignée. Il affirma notamment « qu'abstraction faite des retraits de capitaux étrangers, si la situation interne amenait un resserrement plus grand du marché, il y aurait lieu d'en tirer les conséquences en ce qui concerne l'évolution des taux de l'intérêt... Les efforts en vue de maintenir artificiellement les bas taux de ces derniers temps, a-t-il poursuivi, doivent, à mon sens, être rejetés comme étant malsains et comme devant nécessairement échouer. »

Si le Président de la *Nederlandsche Bank* s'est exprimé aussi nettement sur cette question, l'on peut penser qu'il ne manquait point de raison pour justifier son opinion. En premier lieu, il convient, en effet, de tenir compte du fait que, si la situation politique n'évolue pas plus favorablement qu'à présent, il ne faut pas escompter que, dans un proche avenir, les mouvements des capitaux s'orientent au profit de l'économie hollandaise. D'autre part, l'augmentation des besoins d'argent aux fins d'exécution des mesures prises en vue d'assurer la défense nationale ne peut que donner lieu à une plus grande activité du Trésor sur le marché de l'argent.

Le marché des capitaux a reflété les mêmes tendances. Jusqu'à ces derniers mois, les taux relativement bas en vigueur sur le marché paralysaient l'activité des institutions qui se spécialisent dans le placement des capitaux qui leur sont remis par des tiers sous forme de capitaux obligataires. Tel était le cas des sociétés hypothécaires ainsi que des institutions de financement des communes et autres organismes à caractère public. La rentabilité de ces entreprises devenait d'autant plus malaisée à assurer

qu'elles souffraient de la concurrence des sociétés d'assurance-vie qui, pour des raisons du même ordre, se voyaient obligées de s'intéresser de plus en plus au marché hypothécaire.

C'est pourquoi, à mesure que l'année 1938 avançait, l'on put constater une tendance croissante à la fusion ou à la collaboration de ces deux genres d'entreprises.

Il s'agit ici, semble-t-il, des débuts d'une évolution de la structure même du crédit considéré dans son ensemble, évolution que l'on suit de près de différents côtés. Il semble donc opportun de s'y arrêter. Dans le courant de l'année 1938, deux compagnies d'assurances sur la vie ont repris chacune une banque hypothécaire. Ce sont notamment la *'s Gravenhaagsche Hypotheekbank*, reprise par l'importante *Assurantie Maatschappij de Nederlanden van 1845* et la *Arnhemse Hypotheekbank*, reprise par la *Nationale Levensverzekeringbank*. Bien que ces deux organismes de crédit hypothécaire n'aient pas été liquidés et poursuivront leurs affaires, les capitaux nécessaires à cet effet ne seront cependant plus fournis par le placement de lettres de gage, mais par les avances qui leur seront faites par les compagnies d'assurance.

C'est dans cet esprit qu'il y a lieu d'envisager la fusion à laquelle il a été procédé en novembre 1938 entre la *Westlandsche Hypotheekbank*, la *Zuid-Hollandsche Hypotheekbank* et la *Zuid-Hollandsche Hypotheekbank*, dont l'encours total de lettres de gage n'atteint pas moins de 104 millions de florins, ainsi que la reprise de la *Maatschappij voor Gemeentecrediet* par la *Algemeene Friesche Levensverzekeringmaatschappij*.

Les banques hypothécaires indépendantes jusqu'ici s'efforcent de tenir tête à la concurrence par une rationalisation interne des entreprises.

Dans les milieux financiers hollandais, ces divers développements sont suivis avec la plus grande attention, non seulement à cause du risque que les compagnies d'assurance assument du fait de cette orientation

nouvelle, risque qui est toujours lié aux opérations de crédit, mais aussi en raison de ses conséquences préjudiciables sur l'ampleur du marché dont l'approvisionnement en valeurs de placement se trouve encore limité d'autant après les diminutions importantes qui avaient été constatée au cours des récentes années.

D'après certaines estimations, le montant global des disponibilités accumulées sur le marché de l'argent hollandais depuis la dévaluation du florin en septembre 1936 serait de l'ordre de 1 à 1,2 milliard de florins. La majeure partie de ces fonds est restée sans emploi et se retrouvait, jusqu'il y a quelques semaines, dans les comptes courants particuliers à la *Nederlandsche Bank*. Ce fut notamment cette abondance de liquidité qui fit baisser les taux et donna lieu, antérieurement, à la formation du *Beleggersfront*.

Les investisseurs institutionnels, groupés dans le *front* précité, ont décidé récemment d'augmenter d'un quart pour cent leurs exigences en matière de souscription aux emprunts. Cette décision est significative de l'évolution qui s'est dessinée sur le marché des capitaux. Il en est de même de la baisse récente relativement importante des fonds d'Etat et des obligations. Si l'on considère le marché des obligations dans son ensemble, l'on peut dire que les taux de capitalisation ont monté de 1/4 à 1/2 p. c. Il est impossible de prévoir si cette situation sera vraiment définitive du fait que les causes qui l'ont déterminée ne sont nullement normales.

Ainsi qu'en témoigne l'importance des émissions, cette évolution est étrangère à la demande de crédit de l'industrie et du commerce. Les émissions ont considérablement diminué dans les derniers mois, surtout à la suite de l'arrêt des opérations de conversion. Dans le courant des cinq premiers mois de cette année, celles-ci ne se sont élevées, en effet, qu'à 72,9 millions de florins contre 1.277,6 pendant la période correspondante de l'année dernière.

TABLEAU IV.

Emissions en 1938 et 1939
(en florins).

ANNÉES	CAPITAL NOUVEAU			Conversions
	Obligations	Actions	Totaux	
1938.....	121.673.600,—	28.739.500,—	150.413.100,—	1.308.497.018,—
1938 Septembre.....	4.636.960,—	270.000,—	4.906.960,—	588.000,—
Octobre.....	6.873.812,50	10.650.750,—	17.524.562,50	288.000,—
Novembre.....	144.000,—	1.800.750,—	1.744.000,—	2.080.500,—
Décembre.....	5.737.706,25	3.952.000,—	9.689.706,25	7.365.000,—
1939 Janvier.....	101.981.175,—	3.100.000,—	105.081.175,—	70.650.000,—
Février.....	153.800,—	8.750.000,—	8.903.800,—	1.174.200,—
Mars.....	8.220.350,—	—	8.220.350,—	1.131.400,—
Avril.....	—	—	—	—
Mai.....	1.075.000,—	1.732.605,—	2.807.605,—	—
Total pour les 5 premiers mois de 1939.....	111.430.325,—	13.582.605,—	125.012.930,—	72.955.600,—
Total pour les 5 premiers mois de 1938.....	50.268.236,75	4.183.500,—	54.451.736,75	1.277.648.248,—

Pendant l'année écoulée, l'Etat n'a pas eu recours au marché des capitaux. En ce qui concerne la répartition des émissions par catégorie d'emprunteurs, nous trouvons des données plus précises dans le dernier rapport de la *Nederlandsche Bank*. Du 1^{er} avril 1938 au 31 mars 1939, il fut émis pour un montant global de 205 millions de valeurs nationales dont 52,9 millions par les pouvoirs publics et 152,2 millions par les autres emprunteurs nationaux, montants destinés principalement aux affaires. Comme il se conçoit aisément, dans les conditions actuelles du taux de l'intérêt, il s'agissait surtout d'emprunts obligataires, les actions (y compris les actions privilégiées) ne sont intervenues que pour 38,7 millions de florins. Pour juger clairement de ces montants, il y a lieu de prendre en considération que diverses provinces et communes ont à nouveau emprunté d'importantes sommes en sous-main, sommes qui ne sont pas comprises dans les chiffres mentionnés plus haut.

Les émissions étrangères en Hollande — qui ne sont plus admises qu'après examen de chaque cas particulier en fonction de la situation du marché — se sont élevées à 33,7 millions, contre 25,5 millions pour la période correspondante de l'année écoulée. Dans ce montant, les actions intervenaient pour 0,5 million tandis que l'année précédente, elles avaient fait défaut complètement.

Quant aux conversions pendant la même période, elles se sont élevées à 214,7 millions contre 2.854,8 millions de florins l'année précédente. Tandis que des conversions d'emprunts pour compte de l'Etat ne furent plus enregistrées, celles pour compte d'autres pouvoirs publics ne s'élevèrent plus qu'à 94,1 millions. En ce qui concerne les opérations similaires pour compte de l'étranger, elles représentèrent 93,1 millions.

On ne peut dire que, dans son ensemble, l'évolution monétaire que nous venons d'esquisser ait été favorable au système bancaire. A cela il convient d'ajouter, en outre, l'absence de lettres de change, le peu d'activité des reports sur titres, l'absence d'émissions en capital nouveau, ainsi qu'il résulte clairement des bilans de la plupart des banques où ne figurent plus guère de chiffres relatifs à des participations syndicales. Les banques ont tiré profit des bas taux de l'intérêt pour autant que ceux-ci ont amené l'Etat et les pouvoirs publics à procéder à des emprunts de conversion. L'opposition du *Beleggersfront* à la souscription d'emprunts portant intérêt à moins de 3 1/4 à 3 1/2 p. c. fut notamment la raison pour laquelle plusieurs emprunts échappèrent à l'activité du système bancaire et donnèrent lieu à des placements en sous-main. Il n'est pas douteux qu'une situation pareille ait été peu favorable aux banques.

Depuis quelque temps, les quatre grandes banques néerlandaises exerçant leur activité dans le pays — c'est-à-dire la *Rotterdamsche Bankvereniging* (*Roba-*

ver), l'*Amsterdamsche Bank*, la *Twentsche Bank* et la *Incasso Bank* — publient régulièrement leurs situations suivant un schéma unique, en sorte qu'on dispose à présent des chiffres nécessaires pour suivre l'évolution du système bancaire hollandais (3).

Le tableau ci-dessous permet de suivre l'actif et le passif des quatre banques en question pendant les derniers mois.

TABLEAU V.

Situation globale des quatre grandes banques néerlandaises (4).

	FIN SEPTEMBRE 1938		FIN DÉCEMBRE 1938		FIN MARS 1939		FIN AVRIL 1939	
	en millions de fl.	%	en millions de fl.	%	en millions de fl.	%	en millions de fl.	%
ACTIF.								
Caisse, « <i>kassiers</i> » et call money ..	180	18,48	233	23,54	129	14,08	110	12,70
Bons du Trésor hollandais ...	167	17,15	160	16,16	159	17,36	146	16,86
Autres fonds publics	59	6,08	33	3,33	35	3,82	35	4,04
Portefeuil.-effets	25	2,57	30	3,03	21	2,29	20	2,31
Banquiers à l'intérieur et à l'étranger ...	63	6,47	64	6,46	79	8,62	58	6,70
Reports et prêts sur titres....	102	10,47	102	10,30	110	12,01	107	12,36
Débiteurs	267	27,41	264	26,67	272	29,69	280	32,33
Titres et participations syndicales	63	6,47	59	5,96	66	7,21	65	7,51
Participations (y compris les avances)	9	0,92	9	0,91	10	1,09	10	1,15
Immobilisé	18	1,85	17	1,72	16	1,75	16	1,85
Comptes divers	1	0,10	—	—	—	—	—	—
Réserves spéciales placées ...	2	0,20	2	0,20	2	0,22	2	0,23
Titres déposés en garantie ..	18	1,85	17	1,72	17	1,86	17	1,96
	974	100,00	990	100,00	916	100,00	866	100,00
PASSIF.								
Créanciers	624	64,07	643	64,95	574	62,66	525	60,63
Traites, nos acceptations ...	9	0,92	11	1,11	13	1,42	13	1,50
Traites, tiers ..	6	0,62	7	0,71	6	0,65	6	0,69
Dépôts à terme	49	5,03	44	4,45	41	4,48	42	4,85
Comptes divers.	14	1,44	14	1,41	11	1,20	9	1,04
Réserves spécial.	2	0,20	2	0,20	2	0,22	2	0,23
Déposants titres.	18	1,85	17	1,72	17	1,86	17	1,96
	722	74,13	738	74,55	664	72,49	614	70,90
<i>Capital propre :</i>								
Capital actions	170	17,45	170	17,17	170	18,56	170	19,63
Réserve	82	8,42	82	8,23	82	8,95	82	9,47
	252	25,87	252	25,45	252	27,51	252	29,10
	974	100,0	990	100,0	916	100,00	866	100,00

(3) Les trois grandes banques exerçant une partie de leur activité aux Indes néerlandaises publient également des situations mensuelles; ce sont la *Nederlandsche Handel Maatschappij*, la *Nederlandsche Indische Handelsbank* et la *Nederlandsch-Indische Escompto Maatschappij*. Nous ne les prenons pas en considération afin d'avoir une idée plus précise de l'évolution bancaire dans la mère patrie.

(4) *Rotterdamsche Bankvereniging*, *Amsterdamsche Bank*, *Incasso Bank*, *Twentsche Bank*.

A première vue déjà, l'on peut constater que les banques souffrent d'une trop grande abondance de fonds de tiers pour lesquels elles ne peuvent trouver un emploi satisfaisant. Les débiteurs ordinaires, qui ont manifesté ces dernières années une tendance à diminuer, ont cependant légèrement haussé pendant les derniers mois.

Pour les quatre banques prises en considération, les fonds de tiers se sont accrus de 11,5 millions du 1^{er} janvier 1938 au 1^{er} janvier 1939, et ce, malgré le fait qu'en 1938 des montants importants de florins aient été convertis en dollars et en livres, de sorte que l'aisance du marché de l'argent était en réalité plus grande que les chiffres ne le suggéraient.

En rapport avec ce qui a été dit plus haut au sujet de la dernière évolution du marché de l'argent, l'on constate que pendant les sept derniers mois les fonds de tiers sont tombés de 722 à 614 millions de florins, soit une diminution de 108 millions. Parallèlement, les disponibilités ont reculé de 70 millions, le portefeuille d'effets du Trésor et de fonds publics de 47 millions.

Caractéristique de l'évolution bancaire de nombreux pays au cours des récentes années, est l'augmentation

du portefeuille de fonds publics en corrélation avec l'abondance des disponibilités pour lesquelles les banques ne trouvent plus emploi. Les données suivantes qui rapprochent les chiffres du portefeuille-valeurs des grandes banques à la fin des quatre dernières années, montrent que les Pays-Bas n'ont pas échappé à ce phénomène.

	1935	1936	1937	1938
Amsterdamsche Bank	5,2	5,9	13,7	40,0
Incasso Bank.....	2,0	2,9	3,3	20,9
Rotterdamsche Bankvereeniging.....	5,3	1,3	10,9	13,7
Twentsche Bank	25,3	22,9	22,8	26,3

Ce genre de placements n'est pas sans inconvénients. Afin de se prémunir contre ceux-ci, les banques achètent de plus en plus des *depotfractiebewijzen*, c'est-à-dire des parts émises par les *investment trusts*. En face des abondantes liquidités sans emploi, d'aucuns ont estimé que les banques devraient rembourser une partie de leur capital aux actionnaires. Jusqu'ici, cependant, aucune banque n'a procédé à une telle opération, estimant à juste titre que le capital social doit rester intact.

INFORMATIONS INDUSTRIELLES, AGRICOLES ET COMMERCIALES

SOMMAIRE : Belgique : Les prix de gros et de détail en mai 1939. — La réforme de l'index des prix de détail. — Échanges commerciaux entre les pays baltes, la Pologne et l'Union économique belgo-luxembourgeoise. — Évolution et législation récentes du marché de l'emploi en Belgique. — La circulation des automobiles et autres véhicules à moteur en Belgique. Italie : Les opérations dites bilatérales entre l'Union Économique belgo-luxembourgeoise et l'Italie. Lituanie : Avis aux exportateurs intéressés au marché lithuanien.

BELGIQUE

LES PRIX DE GROS ET DE DÉTAIL EN MAI 1939.

Considérés dans leur ensemble, les prix-or des principales matières premières ont encore légèrement progressé en mai. Au 3 juin, l'indice général calculé par la *Statistique Générale de la France* s'établissait à 42,2 contre 41,8 au 29 avril. Depuis le début de l'année, la hausse lente mais pratiquement ininterrompue de cet indice représente 7,7 p. c.

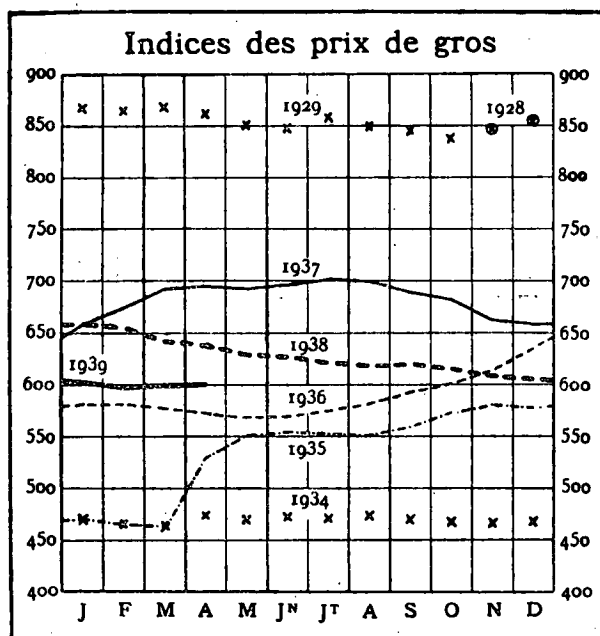
Fin mai, la situation statistique internationale du blé s'établissait comme suit d'après les estimations du *George Broomhall's Corn Trade News*. Sur les 72.500.000 quaters représentant les besoins probables des pays importateurs pour l'exercice en cours, 62.550.000 quaters avaient été embarqués à cette date, laissant donc un solde de 9.950.000 quaters à fournir

d'ici le 1^{er} août. Ces 72.500.000 quaters se comparent à un disponible pour l'exportation de 112 millions de quaters pour l'année en cours, non compris les réserves de fin de saison s'élevant à 31 millions de quaters pour les Etats-Unis et à un minimum de 40 millions de bushels pour le Canada.

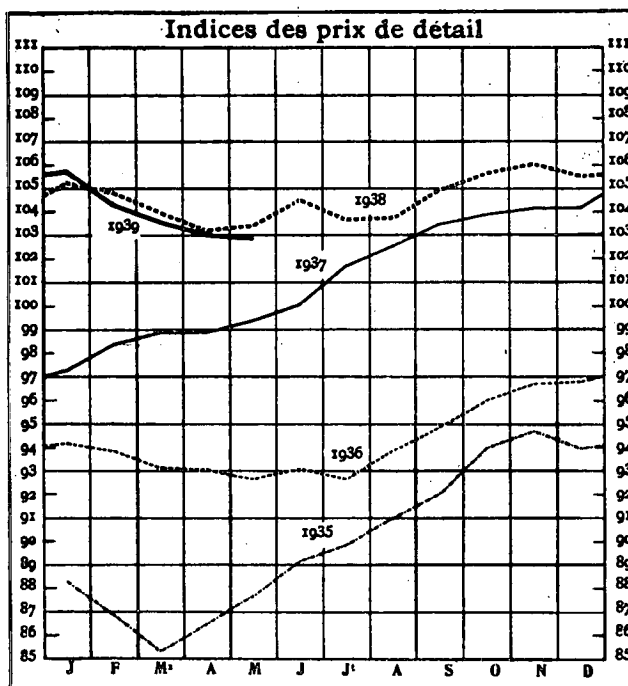
Indices-or des prix mondiaux.

	25 février	1 ^{er} avril	29 avril	3 juin
Produits végétaux et animaux:				
Alimentaires	33,9	35,3	37,2	37,2
Industriels	36,3	36,1	38,1	39,1
Produits minéraux	47,1	47,1	47,8	47,9
Ensemble : 22 matières premières	39,7	40,1	41,8	42,2

Source : *Statistique Générale de la France*.



Base : Avril 1914 = 100.



Années 1935 à 1938 : Ancien indice base 1914 ramené à la base du nouvel indice : années 1936 à 1938 = 100.
Année 1939 : Nouvel indice.

Les cours du blé ont marqué en mai un nouveau progrès par rapport à ceux qu'ils avaient atteints au mois d'avril. Des expéditions importantes vers l'Europe en même temps que les rapports défavorables sur le progrès des cultures aux Etats-Unis expliquent cette orientation. Les plus récentes estimations de la récolte aux Etats-Unis mentionnent un chiffre de 700 millions de bushels contre 931 millions de bushels l'an dernier, ce qui correspondrait approximativement aux besoins de la consommation intérieure du pays. Compte tenu des stocks existant à la fin de la saison en cours, la saison prochaine serait inaugurée avec des approvisionnements s'élevant à un total de 960 millions de bushels contre 1.083 millions de bushels l'an dernier.

Il est rapporté qu'à la récente conférence internationale du blé qui s'est tenue à Londres, il a été proposé de fixer un prix minimum à l'exportation sur la base de 80 c. par bushel pour le *N° 3 Northern, Fort William* et d'établir des quotas d'exportation sur la base des expéditions moyennes au cours des seize der-

nières années des quatre grands pays exportateurs. En présence des objections qui ont été soulevées à l'égard de ces propositions par les pays autres que les Etats-Unis et le Canada, les négociations seraient reprises en juillet exclusivement sur la question d'une répartition des tonnages d'exportation. Celles-ci paraissent se heurter à des difficultés analogues à celles qui ont fait échouer la Conférence de 1933.

Les statistiques publiées par le Comité international de contrôle du *caoutchouc* témoignent de la bonne orientation du marché au cours des derniers mois. Au mois d'avril, les stocks se sont abaissés au niveau le plus bas qui ait été observé depuis 1937, tandis que la consommation pour les quatre premiers mois de l'année accuse une augmentation de 23,4 p. c. par rapport au chiffre correspondant de l'année 1938. Ces tendances favorables ont déterminé un relèvement des quotas d'exportation qui, pour le troisième trimestre, ont été portés de 50 à 55 p. c. Cette décision a été sans influence sur l'évolution des cours qui ont encore marqué un certain progrès en fin de mois.

Indices des prix de gros en Belgique.

CATÉGORIES DE PRODUITS	Nombre de produits	Indices au mois de mai 1939	AUGMENTATION OU DIMINUTION				AUGMENTATION OU DIMINUTION relative par rapport au maximum atteint en 1937, 1938 ou 1939	
			Par rapport à avril 1939		Par rapport à mai 1938		Date du maximum (mois)	Augmentation ou diminution en %
			Absolute	Relative %	Absolute	Relative %		
Alimentation	16	511	- 7	- 1,4	- 69	- 11,9	7-1937	- 22,6
Combustibles	4	835	-	-	- 47	- 5,3	10-1937	- 7,8
Goudrons et dérivés	3	513	+ 1	+ 0,2	- 116	- 18,4	10-1937	- 25,2
Produits métallurgiques	14	664	- 9	- 1,3	- 10	- 1,5	8-1937	- 18,6
Pétroles et dérivés	7	914	-	-	- 115	- 11,8	8-1937	- 12,8
Produits céramiques	9	855	+ 3	+ 0,4	- 8	- 0,9	7-1937	- 4,9
Produits verriers	2	549	-	-	-	-	1937	-
Produits chimiques	12	571	-	-	- 51	- 8,2	4-1938	- 8,8
Engrais chimiques	4	521	- 12	- 2,3	+ 16	+ 3,2	4-1939	- 2,3
Matières grasses	7	415	- 2	- 0,5	- 51	- 10,9	2-1937	- 32,4
Produits textiles (ensemble)	19	563	- 7	- 1,2	- 16	- 2,8	6-1937	- 25,4
Laines	5	530	-	-	- 75	- 12,4	4-1937	- 35,8
Lins	5	788	- 38	- 4,6	- 5	- 0,6	6-1937	- 18,3
Jutes	2	501	- 57	- 10,2	+ 155	+ 44,8	4-1939	- 10,2
Cotons	7	476	+ 13	+ 2,8	- 43	- 8,3	3-1937	- 36,6
Matériaux de construction	13	772	-	-	- 2	- 0,3	9-1937	- 12,5
Produits résineux	2	526	- 22	- 4,0	- 1	- 0,2	2-1937	- 35,1
Peaux et cuirs	9	471	+ 10	+ 2,2	-	-	4-1937	- 30,6
Tabac	1	545	-	-	+ 22	+ 4,2	12-1937	-
Papier	1	644	-	-	- 88	- 12,0	11-1937	- 41,2
Caoutchouc	1	133	-	-	+ 32	+ 31,7	3-1937	- 35,7
INDICE GÉNÉRAL	124	599	- 3	- 0,5	- 29	- 5,1	7-1937	- 14,7

Les cours du *sucre*, qui avaient subi une forte augmentation en mars, avril et au début de mai, ont accusé un fléchissement important en relation avec l'élargissement des contingentements décidé par le Conseil International du Sucre. Ils demeurent cependant à un niveau appréciablement supérieur à celui du mois de mars à partir duquel ils s'étaient franchement orientés à la hausse. L'augmentation accordée des contingents pour l'exercice en cours est de 239.000 tonnes réparties entre les producteurs qui, en juillet 1938, avaient consenti des abandons volon-

taires de tonnage et qui sont actuellement aptes à fournir les suppléments de tonnage demandés. Cette répartition s'établit comme suit : Cuba : 72.561 t.; Saint-Domingue : 20.707 tonnes; Haïti : 2.130 tonnes; Pays-Bas : 62.606 tonnes; l'U.R.S.S. : 65.956 tonnes; Australie : 7.500 tonnes; Union Sud-Africaine : 7.500 tonnes. Si une partie quelconque des contingents supplémentaires venait à être abandonnée, elle serait immédiatement répartie à nouveau parmi les pays ci-dessus qui disposeraient de sucre exportable. Le Comité exécutif du Conseil International a également

voté un élargissement de 153.000 tonnes des contingents des dominions et colonies britanniques. Cette décision doit toutefois recevoir la sanction du Conseil International qui se réunit en juin.

Les marchés des *laines* ont été légèrement orientés à la baisse, tandis que les cours des *cotons* se sont vivement redressés à partir du niveau relativement bas auquel ils s'étaient abaissés au mois d'avril. Les Etats-Unis ont convoqué une conférence internationale des pays exportateurs de coton en vue d'examiner la situation cotonnière dans le monde.

Les cours de l'*étain* se sont maintenus au niveau relativement élevé qu'ils avaient atteint à la fin d'avril. Les tendances favorables du marché ont déterminé un relèvement des quotas d'exportation qui, pour le troisième trimestre, ont été portés de 40 à 45 p. c.

Les statistiques relatives au mois de mai montrent que la consommation apparente de *cuivre* dans le monde a augmenté de 153.678 tonnes en avril à 172.296 tonnes. L'augmentation des stocks de cuivre raffiné aux Etats-Unis a été plus que compensée par la diminution des stocks dans les autres pays. La baisse des cours, qui s'était dessinée en avril, a fait place à plus de stabilité en mai, sauf un certain redressement en fin de mois.

En Belgique, l'indice des prix de gros pour le mois de mai s'est établi à 599 et confirme ainsi la stabilité dont il témoigne depuis le début de l'année.

L'indice moyen des prix de détail du Royaume, au 15 mai, s'est établi à 102,9 contre 103,1 au mois précédent.

LA RÉFORME DE L'INDEX DES PRIX DE DÉTAIL.

La réforme de l'index des prix de détail, à l'étude depuis qu'en 1935, le Gouvernement avait confié à la Commission du nombre-indice des prix de détail le soin de rechercher les modifications qui pourraient améliorer les données de l'indice établi en 1919-1920 à l'initiative de Joseph Wauters, ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, est chose faite.

Tout en maintenant les principes fondamentaux qui se trouvent à la base de l'ancien index, de façon à assurer la comparabilité nécessaire, le Gouvernement s'est rallié aux propositions de modifications présentées par la Commission. Ces modifications sont les suivantes.

En ce qui concerne le choix de la période de base, le mois d'avril 1914 trop éloigné pour se prêter encore à des comparaisons précises, a été abandonné. Le nouvel index a pour base la moyenne des prix de détail résultant des observations faites au cours des années 1936, 1937 et 1938. Cette moyenne a été supposée égale

à 100 et les variations de prix postérieures s'expriment par un nombre supérieur ou inférieur à 100, avec une décimale.

En ce qui concerne le choix des articles dont les prix font l'objet d'un relevé mensuel, treize articles ont été supprimés et remplacés par d'autres.

Les articles supprimés sont les suivants : lait écrémé, hareng, huile d'olive, lard américain, thé, boudin, pâte de foie, bière au tonneau (soit huit articles d'alimentation), chemise en toile mixte, chaussettes ordinaires, casquette de travail (trois articles du vêtement), charbon tout-venant, bougies (un article intéressant les frais de chauffage et un concernant les dépenses de ménage).

Ils ont été remplacés par les articles suivants : fromage de Hollande, conserves de saumon, pois cassés, conserves de légumes, pâte de pommes, blanquette de veau, jambon, bière en bouteilles, tissu de coton pour draps, pantalon de travail, laine n° 50, braisettes de charbon 20/30, amidon.

Après ces modifications, l'échantillon qui sert de base au calcul de l'index des prix de détail, se compose comme suit :

Alimentation : Pain de ménage, pommes de terre, fromage, lait complet, œufs, beurre de ferme, beurre de laiterie, saumon, café Santos, chicorée en paquet, riz, sucre blanc scié, rangé, haricots du Danube, conserves petits pois moyens, huile d'arachides, vinaigre, sel de cuisine, margarine, pâte de pommes, cacao, chocolat, pois cassés, macaroni, sardines, bière de ménage en bouteille, graisse de bœuf, entrecôte au filet, haché, bouilli, côtelettes de porc, lard du pays, saindoux indigène, blanquette de veau, jambon cuit.

Vêtement : chemise blanche en coton pour homme, col, modèle droit, chaussettes de travail, laine n° 50, pantalon de travail, coton écri en 2 mètres, casquette pour s'habiller, chapeau boule, costume veston sur mesure, chaussures pour homme, sabots (homme), ressemelage complet pour homme.

Ménage, chauffage, éclairage et divers : tabac de pipe, allumettes, brosses, torchons, amidon, savon mou, savon blanc dur, charbon braisettes 20/30, gaz, électricité.

En ce qui concerne les localités faisant l'objet d'un relevé, leur nombre a été porté de 59 à 62. Deux centres ruraux de la province de Liège, Glons et Ouffet, ont été supprimés de la liste, tandis que la commune de Herstal a été rattachée à l'agglomération liégeoise. En vue d'augmenter la représentation de la province d'Anvers, Lierre et Boom ont été ajoutés à la liste des localités visitées dans cette province. Les autres additions concernent Mouscron, Eecloo, Ath et Eupen.

L'ancien indice n'était pas pondéré en fonction de l'importance relative des différents centres faisant l'objet d'un relevé. Dans le nouvel indice, un coefficient d'importance différent est désormais attribué aux 62 localités visitées ainsi qu'aux neuf provinces, le

calcul de l'index général du Royaume s'effectuant dès lors comme suit. Une première moyenne est établie pour chaque centre d'observation en divisant le total des indices des prix relevés par le nombre d'indices particuliers propres à ce centre; cette moyenne donne l'indice de la localité. A un degré supérieur, les indices provinciaux sont donnés par une moyenne arithmétique pondérée des indices locaux de la province. Enfin, l'indice général du Royaume est une moyenne arithmétique pondérée des indices provinciaux.

Le tableau ci-joint indique, en même temps que la liste des communes visitées, les coefficients de pondération intervenant dans le calcul du nouvel indice.

MOIS	Anciens indices (base : avril 1914) ramenés à la base des nouveaux indices	Nouveaux indices Base : 1936-1938
1939 Janvier	105,7	105,8
Février	104,3	104,4
Mars	103,7	103,6
Avril	103,3	103,1

Le niveau de base de l'index nouveau correspond par définition à la valeur moyenne de l'index ancien au cours des années 1936, 1937 et 1938. Pour le Royaume, cette valeur moyenne était de 727,3. En vue d'exprimer les variations des prix de détail en fonction de la nouvelle base adoptée, d'après les indications des indices calculés sur la base d'avril 1914, il suffit de diviser ceux-ci par 727,3.

Il n'est pas sans intérêt de noter que les anciens indices de base avril 1914, ramenés à la base nouvelle correspondant à la moyenne des années 1936, 1937 et 1938, diffèrent très peu des nouveaux indices publiés depuis le début de l'année suivant les méthodes qui ont été indiquées. Les différences sont de l'ordre d'un dixième de point.

Indice général des prix de détail, pour le Royaume.

Base : avril 1914.

Source : Ministère des Affaires économiques.

ANNÉES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
1920..	398	420	445	461	471	462	453	463	471	477	476	468	455
1921..	450	434	411	399	389	384	379	384	386	391	394	393	399
1922..	387	380	371	367	365	366	366	366	371	376	384	384	373
1923..	383	397	408	409	413	419	429	439	453	458	463	470	428
1924..	430	495	510	498	485	492	493	498	503	513	520	521	501
1925..	521	517	511	508	502	505	509	517	525	533	534	534	518
1926..	527	526	521	529	558	579	637	681	684	705	730	741	618
1927..	755	770	771	774	778	785	790	787	794	804	809	812	786
1928..	813	811	806	807	805	811	811	819	825	834	845	852	820
1929..	856	859	862	860	864	867	871	879	889	894	897	897	875
1930..	895	890	879	870	867	866	869	872	874	875	872	859	874
1931..	846	825	811	808	803	798	789	787	786	781	778	764	798
1932..	752	734	725	715	712	708	708	706	713	720	726	722	720
1933..	724	722	715	709	701	697	695	698	701	701	702	700	705
1934..	695	687	677	670	662	653	654	659	660	664	663	653	666
1935..	642	632	621	629	638	649	654	662	670	684	689	684	654
1936..	685	683	678	677	674	677	674	683	690	698	703	704	685
1937..	708	716	719	719	723	728	740	746	753	756	758	758	735
1938..	766	763	757	751	753	761	755	755	764	769	772	768	761
1939..	769	759	754	751									

Pondération de l'index des prix de détail d'après l'importance des centres visités.

COMMUNES ET PROVINCES	Coefficient de pondération dans le calcul de l'index	
	P. m. de la province	P. m. du Royaume
Anvers	589	85,4
Malines	161	23,3
Turnhout	174	25,2
Lierre	32	4,7
Boom	44	6,4
Province d'Anvers	1.000	145,0
Bruxelles	687	142,9
Louvain	126	26,2
Tirlemont	27	5,6
Nivelles	61	12,7
Assche	30	6,2
Wayre	30	6,2
Diest	22	4,6
Jodoigne	17	3,6
Province de Brabant	1.000	208,0
Bruges	195	21,8
Ostende	109	12,2
Courtrai	216	24,2
Roulers	122	13,7
Poperinghe	132	14,8
Thielt	78	8,7
Furnes	93	10,4
Mouseron	55	6,2
Flandre Occidentale	1.000	112,0
Gand	367	52,1
Alost	193	27,4
Saint-Nicolas	150	21,3
Termonde	130	18,5
Audenarde	98	13,9
Eecloo	62	8,8
Flandre Orientale	1.000	142,0
Tournai	107	16,8
Mons	212	33,3
Charleroi	356	55,9
La Louvière	43	6,8
Braine-le-Comte	91	14,3
Thuin	109	17,1
Leuze	16	2,5
Ath	66	10,3
Province de Hainaut	1.000	157,0
Liège (agglomération)	508	61,0
Verviers	167	20,0
Seraing	71	8,5
Huy	101	12,1
Stavelot	15	1,8
Waremmes	74	8,9
Eupen	64	7,7
Province de Liège	1.000	120,0
Hasselt	358	10,1
Saint-Trond	106	4,8
Tongres	113	5,1
Maeseyck	217	9,7
Bilsen	129	5,8
Looz	77	3,5
Province de Limbourg	1.000	45,0
Arlon	219	5,9
Bastogne	212	5,7
Marche	175	4,7
Saint-Hubert	225	6,1
Bertrix	93	2,5
Laroche	76	2,1
Province de Luxembourg	1.000	27,0
Namur	424	18,7
Auvelais	23	1,0
Andenne	62	2,7
Dinant	144	6,3
Ciney	62	2,7
Gembloux	83	3,7
Couvin	165	7,3
Beauraing	37	1,6
Province de Namur	1.000	44,0
ROYAUME	—	1.000

Indice mensuel des prix de détail, pour le Royaume.

Ancien indice base avril 1914, ramené à la base du nouvel indice (1936-1938 = 100).

ANNÉES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septemb.	Octobre	Novemb.	Décemb.	Moyenne
1920	54,4	57,7	61,2	63,4	64,8	63,5	62,3	63,7	64,8	65,6	65,4	64,3	62,6
1921	61,9	59,7	56,6	54,9	53,5	52,8	52,1	52,8	53,1	53,8	54,2	54,0	54,9
1922	53,2	52,2	51,0	50,5	50,2	50,3	50,3	50,3	51,0	51,7	52,8	52,8	51,3
1923	52,7	54,6	56,1	56,2	56,8	57,6	59,0	60,4	62,3	63,0	63,7	64,6	58,8
1924	66,0	68,1	70,1	68,5	66,7	67,6	67,8	68,5	69,2	70,5	71,5	71,6	68,9
1925	71,6	71,1	70,3	69,6	69,0	69,4	70,0	71,1	72,2	73,3	73,4	73,4	71,2
1926	72,5	72,3	71,6	72,7	76,7	79,6	87,6	93,6	94,0	96,9	100,4	101,9	85,0
1927	103,8	105,9	106,0	106,4	106,7	107,9	108,6	108,2	109,2	110,5	111,2	111,6	108,1
1928	111,8	111,5	110,8	111,0	110,7	111,5	111,5	112,6	113,4	114,7	116,2	117,1	112,7
1929	117,7	118,1	118,5	118,2	118,8	119,2	119,8	120,9	122,2	122,9	123,3	123,3	120,3
1930	123,1	122,4	120,9	119,6	119,2	119,1	119,5	119,9	120,2	120,3	119,9	118,1	120,2
1931	116,3	113,4	111,6	111,1	110,4	109,7	108,5	108,2	108,1	107,4	106,7	105,0	109,7
1932	103,4	100,9	99,7	98,3	97,9	97,3	97,3	97,1	98,0	99,0	99,8	99,3	99,0
1933	99,5	99,3	98,3	97,5	96,4	95,8	95,6	96,0	96,4	96,4	96,5	96,2	96,9
1934	95,6	94,5	93,1	92,1	91,0	89,8	89,9	90,6	90,7	91,3	91,2	89,8	91,6
1935	88,3	86,9	85,4	86,5	87,7	89,2	89,9	91,0	92,1	94,0	94,7	94,0	90,1
1936	94,2	93,9	93,2	93,1	92,7	93,1	92,7	93,9	94,9	96,0	96,7	96,8	94,2
1937	97,3	98,4	98,9	98,9	99,4	100,1	101,7	102,6	103,5	103,9	104,2	104,2	101,1
1938	105,3	104,9	104,1	103,3	103,5	104,6	103,8	103,8	105,0	105,7	106,1	105,6	104,6
1939	105,7	104,3	103,7	103,3									

Le *Moniteur belge* du 26 avril 1939 a publié un tableau donnant pour chacune des localités visitées, pour les provinces et pour le Royaume, la moyenne des indices pendant la période de janvier 1936 à décembre 1938, ainsi que les indices anciens et nouveaux du premier trimestre et d'avril 1939.

A titre documentaire, nous donnons ci-dessus le tableau de l'indice mensuel des prix de détail pour la période 1920-1938, sur la base d'avril 1914, ainsi que le tableau de l'indice des prix de détail pour la même période sur la nouvelle base correspondant à la moyenne des années 1936, 1937 et 1938. Les coefficients relatifs aux années 1929 à 1938 ont été calculés d'après la méthode indiquée plus haut.

C'est de ce dernier indice qu'il sera fait dorénavant exclusivement usage.

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX ENTRE LES PAYS BALTES, LA POLOGNE ET L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE.

Sans atteindre l'importance de nos relations économiques avec les pays scandinaves (1) les échanges commerciaux de l'Union économique belgo-luxembourgeoise avec les pays baltes et la Pologne offrent cependant de l'intérêt en tant qu'ils témoignent d'une évolution bien particulière.

Le tableau 1 met en lumière l'importance relative que représentent ces échanges dans le commerce extérieur total de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Envisagés en quantités, ils accusent, de 1929 à 1938, un développement des importations dans l'Union économique de 0,64 p. c. à 2,09 p. c., tandis

que les exportations de cette dernière vers ces pays n'augmentent que de 0,75 p. c. à 0,91 p. c. Encore ce progrès est-il dû au volume croissant de nos échanges avec la Pologne, car à n'envisager que les pays baltes on constate que, si nos importations se sont pratiquement maintenues au niveau de 1929, nos exportations, par contre, accusent, en 1938, un fléchissement sensible qui a ramené leur importance relative à un chiffre inférieur à celui de 1929. L'évolution des exportations avait cependant été favorable jusqu'en 1937, année où elles atteignirent 0,5 p. c. du volume total des exportations de l'Union économique.

Appréciée en valeurs, l'importance relative des importations des pays baltes dans l'Union économique, esquisse une courbe descendante qui, partant, en 1929, de 0,97 p. c., tombe, en 1932, à 0,50 p. c. pour se redresser à 0,83 p. c., en 1935, et fléchir à nouveau à 0,51 p. c., en 1938. Quant aux exportations, la courbe évolue plus favorablement jusqu'en 1937, puis s'infléchit brusquement en 1938.

Confirmant les observations que suggère l'examen de notre commerce extérieur avec la Pologne au point de vue quantité, les données relatives à la valeur de ces échanges, accusent également un développement appréciable; les pourcentages, pour la période sous revue, passent, en effet, de 0,24 p. c. à 1,22 p. c. pour les importations polonaises dans l'Union économique, et de 0,60 p. c. à 1,35 p. c. pour les exportations de celle-ci à destination de la Pologne. Notre commerce extérieur avec la Pologne prend, on le voit, une place de plus en plus large dans notre commerce extérieur total; témoignent spécialement de ce développement nos importations de produits végétaux et de bois, ainsi que nos exportations d'animaux vivants, de produits textiles et de produits métallurgiques. Il semble bien que nos exportations en Pologne puissent encore se développer, étant donné l'importance croissante que prennent, dans les importations totales de la Pologne, les articles manufacturés, dont le pourcentage a passé de 29 p. c. en 1937 à 36 p. c. en 1938.

(1) *Bulletin d'Information et de Documentation*, mai 1939, p. 414.

TABLEAU I.

**Importance relative du commerce des pays baltes
et de la Pologne dans le commerce extérieur
de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise.**

	1929 %	1930 %	1932 %	1935 %	1936 %	1937 %	1938 %
I. — QUANTITÉS.							
<i>Importations dans l'Union Economique belgo-luxembourgeoise.</i>							
Lithuanie	0,002	0,004	0,004	0,15	0,16	0,06	0,17
Lettonie	0,43	0,42	0,33	0,43	0,28	0,26	0,31
Estonie	0,03	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01	0,01
Ensemble	0,46	0,43	0,34	0,60	0,45	0,33	0,49
Pologne	0,18	0,22	0,60	1,51	1,96	1,64	1,60
TOTAL GÉNÉRAL	0,64	0,65	0,94	2,11	2,41	1,97	2,09
<i>Exportations de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise.</i>							
Lithuanie	0,01	0,05	0,09	0,08	0,17	0,17	0,12
Lettonie	0,22	0,15	0,16	0,10	0,13	0,27	0,04
Estonie	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,06	0,02
Ensemble	0,27	0,24	0,29	0,22	0,34	0,50	0,18
Pologne	0,48	0,36	0,30	0,53	0,86	0,57	0,73
TOTAL GÉNÉRAL	0,75	0,60	0,59	0,75	1,20	1,07	0,91

II. — VALEURS.

	1929	1930	1932	1935	1936	1937	1938
<i>Importations dans l'Union Economique belgo-luxembourgeoise.</i>							
Lithuanie	0,01	0,01	0,05	0,32	0,26	0,15	0,25
Lettonie	0,89	0,78	0,35	0,48	0,40	0,30	0,22
Estonie	0,07	0,04	0,10	0,03	0,08	0,05	0,04
Ensemble	0,97	0,83	0,50	0,83	0,74	0,50	0,51
Pologne	0,24	0,33	0,48	1,79	2,22	1,32	1,22
TOTAL GÉNÉRAL	1,21	1,16	0,98	2,62	2,96	1,82	1,73
<i>Exportations de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise.</i>							
Lithuanie	0,01	0,05	0,08	0,13	0,33	0,45	0,22
Lettonie	0,19	0,16	0,20	0,18	0,21	0,36	0,12
Estonie	0,06	0,05	0,06	0,06	0,07	0,10	0,11
Ensemble	0,26	0,26	0,34	0,37	0,61	0,91	0,45
Pologne	0,60	0,65	0,52	0,96	1,24	1,18	1,35
TOTAL GÉNÉRAL	0,86	0,91	0,86	1,33	1,85	2,09	1,80

En ce qui concerne les pays baltes, la situation s'avère moins bonne; ainsi qu'en fait foi le tableau II, l'année 1936 mise à part, nos importations ont régulièrement diminué depuis 1935; quant à nos exportations, après s'être favorablement développées jusqu'en 1937, elles ont brusquement fléchi en 1938; cette chute est particulièrement sensible pour nos exportations, vers la Lettonie, de produits chimiques (459.000 francs en 1938 contre 6.823.000 francs en 1937), de produits textiles (3.407.000 francs contre 23.060.000 francs) et de produits de la métallurgie (10.533.000 francs contre 49.991.000 francs); de même, nos exportations à destination de la Lithuanie, entre les mêmes dates, ont diminué de 43.201.000 francs à 28.002.000 francs pour les produits de la métallurgie, de 33.704.000 francs à 866.000 francs pour les armes et de 7.377.000 francs à 2.161.000 francs pour les produits textiles. Cette évolution témoigne indirectement de la proportion toujours plus appréciable que les exportations allemandes représentent dans le total du commerce extérieur lithuanien.

TABLEAU II.

**Commerce extérieur
de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise
avec les pays baltes et la Pologne
(en milliers de francs).**

	1935	1936	1937	1938
<i>Importations de :</i>				
Lithuanie	55.204	57.017	41.115	57.165
Lettonie	84.626	86.324	84.601	50.947
Estonie	5.860	16.546	12.857	8.576
Ensemble	145.690	159.887	138.573	116.688
Pologne	311.484	481.652	367.520	282.967
TOTAL...	457.174	641.539	506.093	399.655
<i>Exportations vers :</i>				
Lithuanie	21.387	65.054	115.364	47.300
Lettonie	28.574	42.063	92.032	25.105
Estonie	9.068	13.529	26.120	24.785
Ensemble	59.029	120.646	233.516	97.190
Pologne	155.097	245.460	301.575	294.149
TOTAL...	214.126	366.106	535.091	391.339

Dans ces différents pays, tout comme ailleurs, nos exportations se heurtent aux difficultés croissantes que suscitent le resserrement des contingentements et des restrictions de change de plus en plus rigoureuses. En Lettonie, par exemple, la Commission des changes, instituée au Ministère des Finances, « distribue la quantité de moyens de paiement étrangers et de créances en devises étrangères prévues pour le paiement de marchandises à importer et pour d'autres paiements; elle régleme les importations de marchandises et contrôle la concentration et l'utilisation des moyens de paiement étrangers. Les marchandises ne peuvent être introduites en territoire letton qu'avec l'autorisation de la Commission des changes qui détermine, périodiquement, le total des devises pouvant être employées au règlement des importations de marchandises ». En Lithuanie, la situation est la même. L'article 6 de la loi du 1^{er} avril 1935, réglementant les opérations en devises étrangères, stipule « qu'il ne peut être procédé à aucune exportation ou à aucun envoi à l'étranger de moyens de paiement lithuaniens, ou à aucun paiement par prélèvement sur un compte en litas appartenant à une personne physique ou morale dont le siège permanent ou la résidence permanente est situé à l'étranger, ou à aucune cession de créance libellée en litas en faveur des dites personnes, sans autorisation préalable de la Commission des devises ». En Pologne également, des restrictions analogues au commerce des devises ont été introduites par la loi du 27 avril 1936. Toutefois, en plus de la *Bank Polski*, certains établissements de banque sont autorisés par le Ministre des Finances à exercer le commerce des moyens de paiement et reçoivent, selon les droits qui leur sont accordés, la dénomination de « banques des devises » ou d' « agents de devises ».

Avec les pays baltes, l'Union économique belgo-luxembourgeoise a conclu des accords financiers. Avec l'Estonie, il s'agit d'un accord de paiement basé sur

un contrôle mutuel des échanges commerciaux. Il est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1938 et s'applique, à concurrence de 120 p. c. de la valeur des marchandises estoniennes importées dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise, « à toutes sommes dues pour importations de marchandises belges et luxembourgeoises en Estonie et pour lesquelles une licence d'importation ou une autorisation de devises a été délivrée par les autorités estoniennes ». Avec la Lettonie, l'accord qui revêt la forme d'un *gentlemen's agreement* se base sur les mêmes principes. Le pourcentage couvert est de 70 p. c. Avec la Lituanie a été conclu un accord général de change en date du 1^{er} mai 1938, par lequel « le gouvernement lituanien s'engage à prendre toutes dispositions utiles pour assurer le transfert en change, sans délai ni restriction, aux ayants droit dans l'Union économique, de toutes sommes dues pour importations de marchandises belges ou luxembourgeoises en Lituanie effectuées sous le couvert, soit d'une licence d'importation, soit d'une autorisation de devises lituanienne, dans les limites des contingents alloués à l'Union économique belgo-luxembourgeoise ».

Avec la Pologne, il n'y a aucun accord.

Toutefois, il existe un accord de transfert entre le gouvernement polonais et un consortium belge ayant des entreprises en Pologne. Suivant des informations de presse, cet accord vient d'être renouvelé jusqu'à fin avril 1940; il aurait donné, en 1938, toute satisfaction aux deux parties contractantes.

ÉVOLUTION ET LÉGISLATION RÉCENTES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI EN BELGIQUE.

L'examen statistique de l'évolution du chômage en Belgique appelle certaines remarques préliminaires concernant l'interprétation des données statistiques. On remarquera, tout d'abord, que les renseignements dont on dispose ne portent que sur les chômeurs assurés (environ un million), soit à peu près 50 p. c. de l'ensemble des salariés (1). Ensuite, pour ce qui concerne la mesure de l'importance même du chômage, l'on ne peut se baser sur les chiffres publiés sous les rubriques « chômeurs complets » ou « chômeurs partiels »; en effet, dans ces totaux mensuels, chaque chômeur est compté pour une unité quelle que soit la durée de son chômage. Une estimation comparée du chômage total et du chômage partiel basée sur ces statistiques conduirait à des conclusions erronées ainsi que le montre l'exemple suivant. Si l'on suppose qu'au cours d'un mois-chômage de vingt-quatre jours,

100 chômeurs complets et 50 chômeurs partiels ont été inscrits dans les bureaux de pointage communaux, on pourrait conclure, en se basant sur ces seules données, que chômeages partiel et total se trouvent dans le rapport de 1 à 2. Or, si l'on tient compte de la durée du chômage et que pendant le mois hypothétique choisi, les chômeurs partiels aient chômé pendant une moyenne de quatre jours et les chômeurs complets pendant vingt-quatre jours, les données se présentent comme suit : 2.400 journées de chômage complet et 200 journées de chômage partiel et le rapport s'établit à 1 à 12. Cette base d'estimation exagère donc fortement l'importance du chômage partiel; tout au plus peut-on s'y référer en tant qu'indiquant une tendance. C'est ainsi, notamment, qu'elle permet d'observer une courbe de variation plus accentuée du chômage partiel, ce qui s'explique par le fait que cette courbe est plus directement influencée que celle du chômage complet, par les modifications en hausse ou en baisse de la conjoncture (2).

Il semble que le critère le meilleur pour évaluer l'importance du chômage soit la « moyenne journalière » du nombre des chômeurs contrôlés qui représente le quotient du total des journées de chômage contrôlées par le nombre de jours du mois-chômage. Cette moyenne journalière, après avoir fortement haussé de 1930 à 1935, passant de 36.000 à 235.000, s'est orientée franchement à la baisse jusqu'en octobre 1937; à partir de cette date, en corrélation avec le recul de la conjoncture, elle a de nouveau haussé pour atteindre, en décembre 1938, le chiffre maximum de 240.860. Depuis lors, elle n'a cessé de diminuer jusqu'en mai dernier; il est notamment remarquable de constater, qu'en mars 1939, il ne subsistait pratiquement aucune trace de l'aggravation saisonnière enregistrée dès novembre 1938.

A ce propos, la technique des indices saisonniers mise au point par l'O.N.P.C. (3) permet d'éliminer des moyennes journalières les influences saisonnières. Les moyennes mensuelles observées pendant un certain nombre d'années ont permis d'établir une courbe du chômage : les fluctuations autour de cette courbe étaient causées par les variations saisonnières et erratiques. En faisant la moyenne des fluctuations saisonnières, les éléments erratiques ont été éliminés et l'on a ainsi obtenu un « mouvement saisonnier-type », établi en pourcentage du niveau conjonctural. Ces pourcentages sont revus chaque année sur la base des cinq années précédentes, car on a remarqué que les fluctuations saisonnières revêtaient plus d'ampleur en période de haute conjoncture qu'en période de basse conjoncture.

(2) Voulant remédier à cette lacune des statistiques qui rendait impossible toute appréciation relative du chômage complet et du chômage partiel, l'O.N.P.C. vient de décider de publier, à l'avenir, une ventilation de la moyenne journalière par mois entre chômeurs complets et chômeurs partiels.

(3) R. RIVIÈRE, « Chômage et conjoncture économique » (*Revue belge des Sciences commerciales*).

(1) Recensement de 1930.

A titre documentaire, les indices saisonniers s'établissent comme suit pour la période actuelle :

Janvier	116	Juillet	89
Février	120	Août	87
Mars	112	Septembre	88
Avril	104	Octobre	87
Mai	98	Novembre	95
Juin	92	Décembre	110

Ils permettent d'établir l'importance du chômage technologique ou structural et conjoncturel réunis. Si on détermine cette importance pour novembre 1938 et mars 1939, on obtient les résultats suivants :

Novembre 1938		Mars 1939	
$\frac{185.454 \times 100}{95} = 200.000$ env.		$\frac{188.504 \times 100}{112} = 170.000$ env.	
(1) — chômage normal	$\frac{30.000}{170.000}$	— chômage normal	$\frac{30.000}{140.000}$

TABLEAU I.

Evolution récente du chômage en Belgique.

	1935	1936	1937	1938	Décembre 1938	Janvier 1939	Février 1939	Mars 1939	Avril 1939
I. Nombre de journées contrôlées dans les bureaux de pointage communaux	5.041.300	3.821.970	3.157.690	4.374.365	5.747.527	6.602.573	4.869.885	4.481.955	1.128.207
II. Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés	211.532	154.531	126.535	174.000	240.860	221.468	204.843	188.504	181.039
III. Nombre d'assurés	921.275	915.068	909.590	945.061	986.956	995.063	1.001.666	—	1.013.099
IV. Nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de pointage communaux :									
Chômeurs complets	165.469	122.256	104.785	132.439	170.377	175.019	168.816	158.273	155.053
Chômeurs partiels	118.754	91.451	89.281	161.216	262.015	233.293	180.033	160.548	150.880
TOTAL	284.223	213.707	194.066	293.655	432.392	408.312	348.849	318.821	305.933

Source : Statistiques de l'O.N.P.C.

Le tableau II met en lumière l'aggravation sensible du chômage de 1937 à 1938 envisagée par activité économique; si on l'estime en se basant sur les moyennes journalières des journées indemnisées, elle se répartit différemment suivant les industries; celles qui ont été le plus atteintes sont les suivantes : arts et précision, textile, papier et métaux. L'aggravation moyenne a été de 40 p. c. d'une année à l'autre.

Quant à la répartition géographique du chômage, elle s'établissait en mars 1939 à raison de 63,9 p. c. pour le pays flamand, de 24,9 p. c. pour le pays wallon et de 11,2 p. c. pour le Brabant. Fait remarquable, ce sont les provinces wallonnes qui, de 1937 à 1938, ont enregistré le développement le plus appréciable du chômage; ceci renverse la situation en matière de « risque de chômage » qui, jusqu'en 1937, avait été plus élevé pour les provinces flamandes. En fait, exprimée par région, l'augmentation de la moyenne journalière des chômeurs est, d'une année à l'autre, de 43,2 p. c. en pays wallon et de 36,3 p. c. en pays flamand. Remarquons qu'en pays wallon, c'est surtout le chômage partiel qui s'est développé; c'est

Donc, si l'on élimine les variations saisonnières normales, l'amélioration entre les deux périodes considérées est de quelque 30.000 unités, soit environ 18 p. c. Il ne faudrait cependant point en conclure trop rapidement à une amélioration conjoncturelle du chômage en Belgique, car il n'est pas douteux que les événements politiques de l'automne dernier ont anormalement gonflé les chiffres de novembre.

En mai, cependant, les données s'orientent de nouveau à la hausse, la moyenne journalière se relevant à 186.933 contre 181.039 en avril, en corrélation semble-t-il, avec l'augmentation toute récente de la tension internationale et avec les difficultés de certains secteurs de l'économie nationale; on constate, notamment, un malaise persistant dans la construction, branche d'activité qui est précisément à la base de la reprise saisonnière.

là, en effet, que sont localisées les principales activités qui sont caractérisées par un chômage partiel important : la métallurgie, la sidérurgie et les mines.

TABLEAU II.

Evolution des moyennes journalières des journées indemnisées.

INDUSTRIES	Moyennes journalières des journées indemnisées		Augmentation	
	1937	1938	Chômeurs absolus	%
Arts et Précision	1.423	3.141	1.718	121
Textile	16.738	29.259	12.521	75
Papier	701	1.198	497	71
Métaux	20.139	30.731	10.592	53
Transport	7.949	11.752	3.803	48
Chimiques	2.062	3.035	973	47
Livre	867	1.244	377	43
Carrières et Céramiques	6.425	8.419	1.994	31
Alimentation	2.759	3.463	704	26
Construction et Bois	33.026	41.350	8.324	25
Verre	3.044	3.759	715	23
Tobac	908	1.091	183	20
Diverses	10.453	12.432	1.979	19
Vêtement	872	1.035	163	19
Mines	3.127	3.709	582	19
Peaux et Cuir	3.122	3.568	446	14
Employés	1.833	2.046	213	12
TOTAL	115.448	161.232	45.784	40

(1) Chômage normal = environ 3 p. c. du total des assurés (estimation du Bureau International du Travail).

TABLEAU III.

Répartition géographique des journées contrôlées.

PROVINCES	1937	1938	Augmentation	
			Chiffres absolus	%
Flandre Orientale	8.922.972,0	12.620.426,5	3.697.454,5	41,4
Anvers	8.883.479,5	11.342.349,5	2.458.870,0	27,7
Flandre Occidentale	5.912.011,5	8.544.559,0	2.632.547,5	44,5
Hainaut	5.783.563,5	7.854.085,0	2.070.521,5	35,8
Brabant	4.339.708,0	5.981.849,0	1.642.141,0	37,8
Liège	2.656.145,0	4.096.619,5	1.440.474,5	54,2
Namur	552.631,0	922.883,5	370.252,5	67,0
Limbourg	689.153,5	900.084,5	210.931,0	30,6
Luxembourg	152.630,5	229.532,0	76.901,5	50,4
LE ROYAUME	37.892.294,5	52.492.388,5	14.600.094,0	38,5

TABLEAU IV.

Augmentation de la moyenne journalière des chômeurs contrôlés de 1937 à 1938 (en %).

RÉGIONS	Chômeurs complets	Chômeurs partiels	Ensemble
Pays flamand	27,0	66,7	36,3
Pays wallon	16,8	118,7	43,2
Brabant	29,7	114,9	37,5
LE ROYAUME	25,0	83,3	38,1

Le secours matériel apporté aux chômeurs ne constitue que la première partie d'une politique complète du chômage; il faut ensuite, après les avoir aidés, s'efforcer de rendre les sans-travail à leurs occupations professionnelles ou, tout au moins, leur donner l'occasion de se mettre au courant d'un métier nouveau, d'où la nécessité d'un organisme s'occupant à la fois du placement et de la réadaptation professionnelle des chômeurs. En ce qui se rapporte au placement, il semble que celui-ci se fasse surtout par tractations directes entre l'employeur et l'ouvrier; c'est ainsi qu'au mois de mars 1939, par exemple, alors qu'on enregistrait une diminution d'environ 30.000 unités du nombre total des chômeurs inscrits dans les bureaux de pointage, 6.000 seulement devaient leur occupation nouvelle à l'intervention de l'Office du Placement. Cela tient évidemment à ce que l'employeur, la plupart du temps, connaît ses ouvriers et s'adresse directement à eux quand il a besoin de main-d'œuvre; il n'aura recours aux bons soins de l'Office qu'au cas — assez rare — où, dans sa région, il ne parvient pas à embaucher un nombre suffisant d'ouvriers.

On a souvent classé les chômeurs en différentes catégories (4); d'abord les chômeurs de crise, c'est-à-dire cet ensemble d'ouvriers capables de reprendre immédiatement le travail dès que se manifesterait une amé-

lioration de la conjoncture; ensuite les ouvriers qui, tout en étant aptes au travail, ne sont plus à même de reprendre immédiatement leur activité soit parce que leurs spécialités ont disparu, soit parce que, pendant leur période de chômage, l'outillage employé dans leur profession a été modifié ou remplacé par un autre plus perfectionné. Il arrive, spécialement parmi les chômeurs non assurés, — nécessité fait loi — que l'ouvrier se réadapte et adopte un autre métier de sa propre initiative. Beaucoup cependant ne veulent pas accepter une tâche qu'ils jugent inférieure à leurs capacités et préfèrent attendre. Ces chômeurs, dits « technologiques », sont en nombre important et c'est à eux spécialement que doivent s'appliquer les efforts en matière de réadaptation.

Des tentatives ont déjà été faites dans ce sens, en Belgique, mais sans grand succès, semble-t-il; une commission spéciale de réadaptation professionnelle a établi, en 1936, un « règlement de réadaptation professionnelle » permettant aux chômeurs qui en feraient la demande de se réadapter. On est bien obligé de constater que peu d'entre eux ont désiré profiter de cette facilité; il y eut, en tout, de fin 1936 au début de 1938, 1.888 demandes de réadaptation, dont 899 visaient un réapprentissage dans l'industrie et 989 un réapprentissage dans les écoles professionnelles. Il ne semble pas exagéré de dire, qu'en ce domaine, il y a encore beaucoup de choses à faire.

Les sphères compétentes belges s'en sont rendu compte; c'est pourquoi un arrêté ministériel en date du 25 mars 1939 s'est préoccupé à nouveau de la réadaptation professionnelle et de sa mise au point. Des progrès certains ont été faits; les dispositions les plus importantes de cet arrêté semblent être celles se rapportant aux commissions consultatives et permettant à celles-ci « de désigner les chômeurs à qui la réadaptation professionnelle est imposée en se basant notamment sur leur âge, la durée de leur chômage, leur ancien métier ainsi que sur leurs aptitudes physiques ou professionnelles ». Alors qu'en 1936, la réadaptation était facultative, elle peut, d'après l'arrêté du 25 mars 1939, devenir obligatoire; elle se fait soit chez des employeurs privés, soit dans des établissements d'enseignement professionnel soit, exceptionnellement, par décision du Comité de Direction, dans un centre spécial de réadaptation organisé par l'O.N.P.C. Dans ces deux derniers cas, le règlement de la prime, que les chômeurs en réadaptation touchent en plus de leur allocation de chômage, est à charge de l'Office. Celui-ci rembourse également au chômeur les 3/4 des frais de déplacement occasionnés par la réadaptation.

L'ouvrier trouve donc un intérêt matériel à la réadaptation; certes, il en résultera pour l'Etat un certain accroissement des dépenses qui, cependant, sera rapidement amorti; il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'un ouvrier « reclassé » procure du travail à

(4) Rapport JACQUEMYS (O.N.P.C.).

deux manœuvres chômeurs. La récente législation permet aussi le déplacement de l'ouvrier chômeur; cela ne manque pas non plus d'intérêt car les résultats les plus brillants en matière de réadaptation ont été obtenus, si l'on s'en réfère notamment aux expériences pratiquées en Angleterre et en France, quand on a pu déplacer l'ouvrier « en l'arrachant d'un seul coup à ses habitudes d'oisiveté et de bricolage » (5). Dans beaucoup de cas, cependant, cette politique ne va pas sans inconvénients sérieux surtout quand il s'agit de chômeurs chefs de ménage. Il est évidemment encore trop tôt pour pouvoir juger de l'efficacité de la nouvelle législation.

LA CIRCULATION DES AUTOMOBILES ET AUTRES VÉHICULES A MOTEUR EN BELGIQUE.

Le nombre des véhicules à moteur en circulation est devenu un élément d'appréciation que l'on ne peut plus négliger lorsqu'il s'agit d'observer l'évolution conjoncturelle d'un pays comme le nôtre où l'on compte un véhicule par trente habitants environ. Particulièrement suggestive à cet égard est la statistique publiée par le Ministère des Finances relative aux automobiles et autres véhicules à moteur circulant en Belgique.

En 1938, les déclarations reçues aux contributions ont porté sur un total de 306.283 véhicules se répartissant de la manière suivante :

- 146.450 automobiles à l'usage des particuliers;
- 7.680 automobiles de louage;
- 1.044 autobus et autocars;
- 77.600 camions et camionnettes;
- 67.016 motocyclettes;
- 508 bateaux et canots;
- 5.985 véhicules pour lesquels a été délivré un certificat d'exemption de taxe.

Les véhicules exemptés de la taxe sont notamment :

1. Les véhicules qui sont utilisés exclusivement au service de l'Etat, des provinces ou des communes ou par des entreprises exploitant des services publics d'autobus et d'autocars, régulièrement autorisés, exception faite toutefois lorsque ces véhicules sont alimentés à l'huile lourde;

2. Les véhicules des invalides ou infirmes, les autos-ambulances, les véhicules à l'essai chez les fabricants et les bateaux à moteur ou à vapeur servant exclusivement à la pêche maritime.

La taxe est doublée pour les véhicules dont le moteur est alimenté à l'huile lourde; il n'empêche que ces véhicules gagnent de plus en plus la faveur du public; leur nombre témoigne d'une progression

importante (1.354 en 1938 contre 1.068 en 1937) qu'explique leur usage particulièrement avantageux. On observera que parmi les 1.112 véhicules figurant sous la rubrique « autobus et autocars affectés à des services publics », se trouvent des véhicules actionnés à l'huile lourde et qui, du fait qu'ils sont exemptés de la taxe, ne sont pas compris dans les chiffres mentionnés ci-dessus.

Ces relevés statistiques envisagés plus spécialement par rapport à l'année 1937 témoignent d'une augmentation du nombre total des voitures automobiles et de l'ensemble des véhicules à moteur. Le progrès réalisé est moins appréciable que celui que l'on avait pu enregistrer en 1937; il est surtout dû à l'accroissement du nombre des voitures automobiles appartenant à des particuliers; les voitures de petite et grosse cylindrée (moins de 5 CV. et plus de 30 CV.) sont cependant moins nombreuses qu'en 1937; celles qui semblent le plus demandées par le public sont les voitures de 11 à 18 CV. Par contre, le louage de voitures est en régression, particulièrement dans les provinces d'Anvers et du Brabant; alors que le total des autocars privés continue sa progression ascendante, le nombre des autobus affectés aux services publics accuse une diminution assez importante. En matière de transport de marchandises, il semble que le camion lourd rencontre, au détriment de la camionnette, plus de faveur auprès des exploitants.

Le total des remorques est en augmentation également; celle-ci doit être attribuée, en large partie, aux remorques servant au transport des personnes.

TABLEAU I.

Statistique des automobiles et autres véhicules à moteur de 1935 à 1938 (1).

	1935	1936	1937	1938
A. Véhicules servant au transport des personnes.				
<i>Voitures particulières :</i>				
4 CV. et moins	7.705	8.160	8.589	8.459
De 5 à 10 CV.	47.437	50.739	54.724	57.115
De 11 à 18 CV.	54.248	57.885	63.761	69.164
De 19 à 30 CV.	7.295	7.730	8.822	10.506
Plus de 30 CV.	255	225	263	206
TOTAL...	116.940	124.739	136.159	146.450
<i>Voitures en location</i>	<i>7.243</i>	<i>7.690</i>	<i>7.934</i>	<i>7.680</i>
<i>Autobus et autocars</i>	<i>973</i>	<i>835</i>	<i>957</i>	<i>1.044</i>
<i>Véhicules exemptés de la taxe comme affectés aux services publics d'autobus et d'autocars</i>	<i>—</i>	<i>1.307</i>	<i>1.392</i>	<i>1.112</i>
<i>Motocyclettes</i>	<i>63.720</i>	<i>64.929</i>	<i>67.235</i>	<i>67.016</i>
B. Véhicules servant au transport des marchandises (remorques comprises) :				
Véhicules légers	60.612	61.524	63.756	62.069
Véhicules lourds (+ de 2.500 kg.).	11.667	12.185	13.572	15.531
TOTAL...	72.279	73.709	77.328	77.600
C. Remorques	—	—	8.402	9.500
D. Bateaux et canots	484	507	519	508
<i>Total des voitures automobiles</i>	<i>203.004</i>	<i>213.026</i>	<i>228.477</i>	<i>238.759</i>
<i>Total des véhicules à moteur</i>	<i>267.208</i>	<i>278.462</i>	<i>296.231</i>	<i>306.283</i>

(1) Ne sont pas compris dans ce tableau les véhicules pour lesquels une attestation d'exemption de taxe a été délivrée : 1933 : 5.569; 1936 : 6.053; 1937 : 6.099; 1938 : 5.985.
Source : Ministère des Finances.

(5) ZIEGLER : Bulletin du Centre polytechnicien d'études économiques de Paris, novembre 1937.

TABLEAU II.

Répartition géographique des véhicules à moteur en Belgique, en 1938.

PROVINCES	Voitures privées	Taxis	Autobus, autocars	Camions	Motocyclettes	Bateaux et canots	Véhicules exempts de taxe	Total 1938	Total 1937
Brabant	44.412	2.398	243	20.054	11.132	86	1.573	79.898	76.055
Liège	23.204	1.074	152	10.921	13.956	28	1.127	50.462	48.112
Hainaut	21.101	685	82	11.630	10.240	11	932	44.681	43.228
Anvers	16.855	1.018	202	11.192	7.073	166	658	37.164	36.148
Flandre occidentale	13.709	843	144	7.087	6.212	40	624	28.659	28.229
Flandre orientale	12.332	745	76	7.898	4.316	154	474	25.995	26.491
Namur	7.417	380	18	3.906	6.317	20	276	18.334	17.664
Luxembourg	3.777	333	33	2.443	4.291	—	180	11.057	10.688
Limbourg	3.643	204	94	2.469	3.479	3	141	10.033	9.616
LE ROYAUME	146.450	7.680	1.044	77.600	67.016	508	5.985	306.283	296.231

Source : Ministère des Finances.

TABLEAU III.

Nombre de véhicules automobiles depuis 1921.

ANNÉES	Autos	Taxis	Camions et camionnettes	Autobus	Total automobiles
1921	12.841	2.411	5.404	—	20.656
1927	57.433	5.229	33.085	1.111	96.858
1928	72.869	6.081	40.444	934	120.328
1929	85.042	7.127	49.861	1.306	143.336
1930	92.119	7.184	57.191	1.544	158.038
1931	102.237	7.612	63.278	1.527	174.654
1932	108.435	7.435	66.360	1.660	183.890
1933	116.052	6.997	67.239	1.903	192.191
1934	114.143	7.024	71.428	1.635	194.280
1935	116.940	7.243	72.279	—	203.004
1936	124.739	7.690	73.709	2.142	213.026
1937	136.159	7.934	77.328	2.349	228.477
1938	146.450	7.680	77.600	2.156	238.759

Source : Bulletin de l'Office Central de Statistique.

TABLEAU IV.

Age des automobiles et autres véhicules à moteur.

	Véhicules de moins de 5 ans		Véhicules de 5 ans et plus	
	1937	1938	1937	1938
A. Voitures à voyageurs :				
4 CV. et moins	2.104	2.178	6.485	6.281
5 à 10 CV.	25.826	25.545	28.898	31.570
11 à 18 CV.	42.382	43.631	21.379	25.533
19 à 30 CV.	7.270	9.986	1.552	1.520
Plus de 30 CV.	180	135	83	71
TOTAL	77.762	81.475	58.397	64.975
Taxis	4.697	4.274	3.237	3.433
Autobus et autocars	672	709	285	335
Motocyclettes	65.078	65.019	2.157	1.997
B. Voitures à marchandises :				
Camionnettes	23.788	20.528	39.968	41.541
Camions lourds (1)	10.903	13.065	2.609	2.466
TOTAL	34.691	33.593	42.637	44.007
C. Bateaux et canots	339	415	180	93
Pourcentages :				
Autos des particuliers	57,1	55,7	42,9	44,3
Taxis	59,0	55,2	41,0	44,8
Autobus	70,0	67,9	30,0	32,1
Camionnettes	37,3	33,0	62,7	67,0
Camions lourds	80,3	84,2	19,7	15,8
ENSEMBLE	60,7	59,2	39,3	40,8

(1) On distingue les camions lourds de moins de dix ans et de plus de dix ans.

Source : Ministère des Finances.

Le chiffre des motocyclettes reste, à un an de distance, sensiblement le même; les engins de grosse cylindrée sont les plus demandés; probablement s'agit-il de véhicules avec *side-car*, la statistique n'établit pas de distinction.

Le tableau I met en lumière les progrès récents de la motorisation en Belgique.

La répartition géographique des véhicules à moteur ne fait ressortir, à une année de distance, aucune modification dans le classement des provinces par ordre d'importance: celles du Brabant, de Liège et du Hainaut viennent en tête et représentent à elles trois plus de 57 p. c. du total du Royaume. On enregistre peu de progrès dans les provinces de Namur, Luxembourg et Limbourg et un léger recul en Flandre orientale.

En ce qui concerne l'âge des véhicules, on constate d'une année à l'autre un vieillissement général du parc, exception faite toutefois pour les camions lourds. La conjoncture économique peu favorable de l'année suffirait à elle seule à expliquer ce phénomène, le déclin de l'activité industrielle et commerciale ainsi que l'insécurité politique ne constituant pas des facteurs propices à un renouvellement rapide des moyens de transport ou à l'acquisition de nouveaux moyens.

De plus, toutes autres choses demeurant égales, l'influence de la conjoncture sur la composition de notre parc doit s'accroître à mesure que celui-ci devient plus important et que, partant, la marge d'expansion possible dont il témoigne tend à se réduire. En effet, le développement d'un marché nouveau ne se traduit pas par une courbe d'inclinaison uniforme; au début, l'expansion est rapide et importante; mais, à partir d'un certain point, les besoins du marché sont en bonne partie satisfaits et l'offre ne doit plus répondre qu'à des nécessités d'entretien et de renouvellement. L'on peut croire qu'en matière automobile, l'on a fait des progrès considérables dans cette voie durant ces dernières années. C'est pourquoi il n'est pas étonnant de constater à la fois une diminution de la vitesse relative d'accroissement du parc automobile et une augmentation de l'âge moyen dont celui-ci témoigne.

En ce qui concerne l'évolution de l'importance du parc automobile, les chiffres reproduits au tableau III indiquent que celle-ci a plus que décuplé en dix-sept ans (de 1921 à 1938); il ne lui avait fallu que six ans pour quintupler. L'augmentation pour les périodes 1927-1930, 1931-1934 et 1935-1938 a été respectivement de 63 1/2 p. c., de 11 p. c. et de 17 p. c.; on voit qu'elle s'est, sensiblement ralentie et qu'à l'action déprimante des facteurs conjoncturels que l'on peut observer pendant la deuxième période, il faut ajouter ceux que l'on a soulignés plus haut. Il semble que l'influence conjoncturelle soit réfléchiée avec plus de sensibilité encore, mais avec un certain retard, par le chiffre des voitures appartenant à des particuliers; celui-ci, en effet, est plus immédiatement dépendant de l'évolution des revenus. Pour les périodes sous

revue, le développement peut être respectivement estimé à 60 p. c., à 11 1/2 p. c. et à 25 p. c.

Il serait également utile de procéder à un examen semblable de l'âge moyen du parc automobile; malheureusement, les relevés statistiques ne donnent des renseignements, à cet égard, que depuis un an seulement.

De cet ensemble de considérations, il ne faudrait pourtant point conclure que le marché automobile belge ait atteint son point de saturation. Par contre, ce serait une erreur d'attribuer uniquement le développement moins rapide dont témoignent les derniers relevés statistiques à une conjoncture peu brillante ou aux charges fiscales importantes qui frappent l'automobile et l'essence.

ITALIE

LES OPÉRATIONS DITES BILATÉRALES ENTRE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO- LUXEMBOURGEOISE ET L'ITALIE.

Le *Moniteur belge* du 21 mai 1939 publie l'avis suivant relatif aux opérations dites « bilatérales » entre l'Union Economique belgo-luxembourgeoise et l'Italie, dans le cadre de la convention des paiements du 30 juin 1937 et de l'Arrangement du 26 avril 1939 additionnel à cette convention.

« Par un Arrangement additionnel à la Convention des paiements du 30 juin 1937 entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et l'Italie intervenu à Rome, le 26 avril 1939, les gouvernements belge et italien, s'inspirant de la préoccupation de valoriser davantage les possibilités d'absorption de leurs marchés mutuels ont convenu de favoriser, par tous les moyens en leur pouvoir, la réalisation d'opérations dites bilatérales qui auront plus particulièrement pour but de promouvoir la vente dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise de marchandises italiennes qui, jusqu'à ce jour,

ne faisaient pas l'objet d'un trafic régulier ou suffisamment important entre les pays contractants et d'assurer ainsi, à l'exportation belge et luxembourgeoise vers l'Italie, de nouveaux moyens de financement.

» Les détenteurs belges et luxembourgeois de crédits d'origine financière disponibles en Italie pourront être associés à la réalisation des opérations dites bilatérales, étant entendu cependant qu'en aucun cas les créiteurs financiers ne pourront intervenir dans ces opérations à raison de plus de 40 p. c. de leur montant en liras.

» Les demandes relatives à la réalisation des opérations dites bilatérales seront introduites auprès de l'Office de compensation belgo-luxembourgeois, à Bruxelles, ou auprès de l'*Istituto Nazionale per i Cambi con l'Estero*, Rome, qui les soumettront à l'approbation respective des gouvernements belge et italien.

» L'Office de compensation belgo-luxembourgeois et l'*Istituto Nazionale per i Cambi con l'Estero* prendront, chacun en ce qui le concerne, les mesures nécessaires pour actualiser le règlement de ces opérations. »

LITHUANIE

AVIS AUX EXPORTATEURS INTÉRESSÉS AU MARCHÉ LITHUANIEN.

Le *Moniteur* (1) publie sous ce titre le texte que nous reproduisons ci-après :

« Un arrangement est intervenu, en date du 2 mai 1939, entre les gouvernements belge et lithuanien au sujet notamment du règlement des créances commerciales de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en Lithuanie.

» Par cet arrangement, entré en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} mai 1939, le gouvernement lithuanien s'engage à prendre toutes dispositions utiles pour permettre, en tout état de cause, le règlement des créances commerciales, c'est-à-dire des créances résultant de l'importation en Lithuanie de marchandises d'origine belge ou luxembourgeoise. En conséquence, il fera en sorte que les importateurs en Lithuanie des dites marchandises soient assurés d'obtenir et de pouvoir transférer aux ayants droit à l'étranger, sans délai ni res-

(1) Numéro du 29-30-31 mai 1939, p. 3699.

triction d'aucune sorte, les devises étrangères prévues aux contrats ou la contrevaieur en belgas des montants exprimés en litas. Le gouvernement lithuanien prend également l'engagement de fournir immédiatement les devises nécessaires à satisfaire tous les besoins de change nés de créances commerciales belges ou luxembourgeoises antérieures au 2 mai 1939 et non encore liquidées à cette date.

» L'arrangement précité prévoit, d'autre part, qu'en vue de l'application de ses dispositions, toutes les factures afférentes aux expéditions de marchandises belges et luxembourgeoises vers la Lithuanie devront être soumises au visa de l'Office de Compensation belgo-luxembourgeois, préalablement à l'exportation.

Ce visa sera subordonné à la production au dit Office d'une copie de la licence d'importation délivrée par l'autorité compétente lithuanienne ou de l'autorisation de transfert émise par la commission lithuanienne des devises, suivant que les marchandises à expédier en Lithuanie sont soumises dans ce pays à des restrictions ou libres à l'importation.

» L'arrangement précité ne s'applique pas aux marchandises en transit, ni à celles qui ne sont pas produites dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise ou qui n'y sont pas soumises, de l'avis de l'Office de Compensation belgo-luxembourgeois, à un travail suffisant pour leur conférer la nationalité belge ou luxembourgeoise. »

INFORMATIONS LÉGALES

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention accompagnée d'une notice explicative est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, ces lois et arrêtés sont groupés sous les rubriques suivantes :

- I. Législation économique et sociale générale.
- II. Législation financière publique et privée.
- III. Législation commerciale intérieure.
- IV. Législation commerciale extérieure.
- V. Législation industrielle.
- VI. Législation du travail.
- VII. Législation internationale.

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE.

Loi du 1^{er} mai 1939,

attribuant au Roi certains pouvoirs en vue de réaliser l'assainissement et l'équilibre des finances publiques, de créer des conditions plus favorables au développement de l'économie nationale et de pourvoir à d'autres nécessités urgentes (*Moniteur*, 6 mai 1939, p. 3216).

Article premier. Le Roi peut, par des arrêtés délibérés en Conseil des Ministres, en vue de réaliser l'assainissement et l'équilibre des finances publiques, de créer des conditions plus favorables au développement de l'économie nationale et de pourvoir à d'autres nécessités urgentes :

I. a) Ordonner tout transfert d'excédents de crédits prévus en cours d'exercice entre les différents budgets et articles des budgets ordinaires formant le budget général de l'Etat;

b) Fixer, d'après le montant des charges et en vue de la constitution de réserves mathématiques, le taux de la retenue à opérer sur les traitements à charge des administrations publiques et relatives à la pension des veuves et des orphelins;

c) Instituer un fonds de dotation destiné à assurer le financement des pensions de guerre et des majorations gratuites des rentes de vieillesse et modifier dans ce but la législation existante;

d) Modifier ou compléter la législation relative aux impôts et redevances perçus au profit de l'Etat et, notamment, reviser l'assiette, le mode de perception et le taux des impôts;

e) Accorder la garantie de l'Etat aux opérations de trésorerie et aux emprunts des établissements publics ou d'utilité publique, des organismes délégués ou contrôlés et modifier, le cas échéant, dans ces limites, les statuts de ces institutions;

f) Réduire la dotation de l'Office de liquidation des interventions de crise et affecter le produit de cette réduction à d'autres fins;

g) Modifier et compléter les statuts de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux de façon à lui permettre de constituer un fonds de roulement par voie d'emprunt;

h) Modifier, compléter ou abroger les arrêtés royaux pris en exécution de la loi du 10 juin 1937, dans le cadre fixé par cette loi, à l'exclusion de toute modification au statut monétaire.

II. Prendre toutes mesures utiles en vue de la simplification et de l'organisation des services publics et des organismes délégués, ainsi que du renforcement de leur contrôle.

Modifier ou étendre éventuellement à ces fins les mesures que prévoit l'arrêté royal du 14 août 1933.

III. a) Compléter et modifier les arrêtés royaux n° 42 du 15 décembre 1934, n° 157 du 10 avril 1935 et n° 185 du 9 juillet 1935, en ce qui concerne le contrôle des caisses d'épargne privées et des entreprises, autres que les banques de dépôts, recevant des dépôts d'argent;

b) Assurer la protection des épargnants dans les entreprises visées aux articles 37 et 43 de la loi du 25 juin 1930;

c) Réglementer le démarchage et le colportage des fonds publics, des marchandises et denrées;

d) Réglementer les bourses et les marchés à terme sur marchandises et denrées, la profession des courtiers et intermédiaires s'occupant de ces marchés et le régime de l'exception de jeu;

e) Modifier et compléter la législation réglementant les bourses de commerce et la profession d'agent de change.

IV. a) Edicter toutes mesures de réglementation et de contrôle nécessaires en vue de protéger les producteurs, distributeurs et consommateurs contre tous procédés tendant à fausser les conditions normales de la concurrence;

b) Etendre et assouplir l'intervention du Gouvernement en matière de dueroire, de réassurances et de crédit aux industries;

c) Prendre toutes mesures propres à favoriser et réglementer la recherche des matières premières existant dans le pays.

V. Prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'organisation de la défense active et de la protection passive contre les attaques aériennes.

Procéder à toutes mesures utiles à l'organisation d'une garde territoriale antiaérienne et, notamment, à des rappels exceptionnels, individuels ou par catégorie, non prévus par les lois de milice.

Prendre toutes mesures propres à compléter l'organisation militaire et les moyens de défense du territoire, à l'exclusion de toutes modifications aux obligations fixées par les lois de milice.

VI. Modifier et étendre à certaines infractions de la compétence du tribunal correctionnel les dispositions relatives à l'extinction de l'action publique moyennant le paiement d'une somme d'argent.

VII. Assurer, s'il y a lieu, l'application des dispositions prises en vertu de la présente loi par toutes sanctions civiles, fiscales ou pénales, ces dernières ne pouvant comprendre que des peines correctionnelles ou de police.

Désigner les personnes chargées de la surveillance de l'application des dispositions prises en vertu de la présente loi et de la constatation des infractions à ces dispositions; déterminer les pouvoirs de ces personnes ainsi que la force probante de leurs procès-verbaux.

Art. 2. Les pouvoirs accordés au Roi par la présente loi prendront fin le 1^{er} décembre 1939.

Il sera fait rapport aux Chambres avant le 15 décembre 1939 sur les mesures prises en application de la loi.

Le Gouvernement saisira, en même temps, les Chambres d'un projet de loi ayant pour objet la confirmation des arrêtés royaux pris en exécution de la présente loi, ainsi que des arrêtés royaux pris en exécution de l'article 2 de la loi du 10 juin 1937, tels que ces arrêtés royaux auront été modifiés en application du littéra h du § I de l'article 1^{er} de la présente loi. Cette confirmation remplacera celle que prévoit l'article 3 de la loi du 10 juin 1937.

Art. 3. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur*.

Arrêté royal du 17 mai 1939.

Recensement partiel de l'agriculture 1939 (*Moniteur*, 19-20 mai 1939, p. 3484).

Il sera effectué, pendant la période du 1^{er} au 15 juin 1939 inclusivement, un recensement des cultures suivantes situées en Belgique: froment d'hiver et de printemps, épeautre, méteil, seigle, escourgeon et orge de printemps, avoine et pommes de terre (hâtives et autres). Ce recensement portera également sur les chevaux âgés de moins d'un an, de un à moins de trois ans, de trois ans et plus, à usage agricole, appartenant aux exploitants des cultures envisagées ci-dessus.

Sont soumises à l'obligation de faire leur déclaration au présent recensement, les personnes qui sont, au 1^{er} juin 1939, exploitantes de cultures mentionnées à l'article 1^{er}, dont l'étendue est d'un are au moins pour les céréales et de dix ares au moins pour les pommes de terre. Les personnes qui cultivent au moins un are des céréales prémentionnées, doivent également déclarer leur étendue de pommes de terre si celle-ci est supérieure à un are.

Les déclarations relatives aux pommes de terre doivent également comprendre les parcelles dont la récolte aura déjà été faite avant le 1^{er} juin.

II. — LEGISLATION FINANCIERE PUBLIQUE ET PRIVEE.

Loi du 13 mai 1939

contenant le budget de la Dette publique pour l'exercice 1939 (*Moniteur*, 24 mai 1939, p. 3576).

Loi du 24 mai 1939

contenant le budget du Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage pour l'exercice 1939 (*Moniteur*, 28 mai 1939, p. 3660).

IV. — LEGISLATION COMMERCIALE EXTERIEURE.

Arrêté ministériel du 10 mai 1939

réglementant la vente et l'exportation des pommes de terre (*Moniteur*, 28 mai 1939, p. 3676).

Le Ministre de l'Agriculture, Vu la loi du 15 juillet 1931, relative à la réglementation du commerce des semences, des plants de toutes espèces, des engrais et des substances destinées à l'alimentation des animaux modifiée par l'arrêté royal no 193, du 27 juillet 1935; — Vu l'arrêté royal no 111, du 26 février 1935, destiné à assurer la loyauté des transactions concernant les produits agricoles et horticoles, modifié par l'arrêté royal no 198, du 23 août 1935; — Vu les arrêtés royaux des 23 août 1935 et 25 octobre 1937, relatifs au commerce des dits produits; — Revu les arrêtés ministériels du 11 juin 1937, réglementant la vente des pommes de terre, et du 27 août 1937, relatif à l'exportation des pommes de terre; — Considérant que des mesures d'assainissement du commerce des pommes de terre s'imposent; — Arrête :

A. Dispositions générales.

I. — Institution d'un registre des expéditeurs reconnus de pommes de terre.

Article premier. Il est tenu au Ministère de l'Agriculture, à Bruxelles, un registre des expéditeurs reconnus de pommes de terre.

Les expéditeurs reconnus reçoivent un numéro d'ordre.

Peuvent seuls obtenir leur inscription sur ce registre et être qualifiés « expéditeurs reconnus » :

a) Les personnes ou les firmes qui sont commerçantes en pommes de terre ou en légumes et justifient être inscrites au registre du commerce.

Si ces personnes ou firmes sont de nationalité étrangère, elles doivent justifier, en outre, être établies depuis un an au moins en Belgique, et y avoir régulièrement acquitté leurs taxes professionnelles;

b) Les associations de commerçants ou de producteurs de pommes de terre, de nationalité belge, jouissant de la personnalité civile;

c) Les producteurs de pommes de terre, sur production d'une attestation du bourgmestre de la commune où leurs cultures sont effectuées.

II. — Institution et emploi d'un plomb de contrôle.

Art. 2. L'emploi d'un plomb de contrôle, destiné à garantir l'origine belge et la conformité des pommes de terre aux exigences de la présente réglementation, est mis en vigueur.

Art. 3.

Art. 4. L'emploi du plomb de contrôle est réservé aux « expéditeurs reconnus » mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Art. 5. L'emploi du plomb de contrôle est obligatoire pour les envois de pommes de terre de toutes catégories destinées à l'étranger, à l'exception des plants de pommes de terre (voir art. 11 du présent arrêté).

Les plombs de contrôle sont fixés de façon inviolable, et de manière à empêcher toute substitution de la marchandise; soit aux colis, soit aux véhicules contenant cette marchandise.

Pour les envois effectués en colis, ces plombs sont fixés par la personne ou la firme expéditrice qui y imprime elle-même son numéro d'ordre.

Dans le cas où les pommes de terre sont exportées en vrac, les plombs de contrôle sont fixés aux wagons ou aux écoutilles, après le contrôle de la marchandise par les agents désignés à l'article 6 du présent arrêté.

L'emploi du plomb de contrôle est facultatif pour les envois de pommes de terre destinées à l'intérieur du pays. Dans ce dernier cas, le plomb de contrôle peut uniquement être employé pour les envois effectués en colis.

III. — Délivrance d'un certificat de contrôle.

Art. 6. Les envois de pommes de terre vers l'étranger sont accompagnés d'un certificat de contrôle revêtu du sceau de contrôle qui y est apposé, après l'examen des envois, par les agents désignés à cet effet par le Ministre de l'Agriculture. Ce certificat est délivré en double exemplaire, à la demande des exportateurs et ne peut l'être qu'aux « expéditeurs reconnus ».

L'original est destiné à l'exportateur et le duplicata est remis, lors de l'exportation de la marchandise au service des douanes qui le fait parvenir à l'Office national des Débouchés agricoles et horticoles.

Ce certificat de contrôle est refusé chaque fois que l'envoi est trouvé non conforme aux conditions stipulées dans le présent arrêté.

Il pourra également être refusé si, bien qu'il réponde aux conditions énumérées aux articles 8, 10 et 11, l'envoi ne satisfait pas aux exigences imposées par les pays destinataires.

IV. — Postes de contrôle.

Art. 7. Le contrôle est effectué :

a) Pour les exportations par route : sur demande préalable adressée au service préposé au contrôle et aux postes de contrôle suivants :

Vers les Pays-Bas : Stroobrugge (Maldegem), Wuustwezel, Poppel, Kessenich, Smeermaas (Lanaken);

Vers l'Allemagne : Tulje (Neu-Moresnet);

Vers la France : Adinkerke (village), Montaleux (Mouscron), Hertain, Bonsecours, Quiévrain (village), Bois-Bourdon (Havay), Erquelinnes (route), Brûly, Aubange, Villers-devant-Orval, Florenville, Fontenoille, Muno, Corbion et Torgny;

Vers le Grand-Duché de Luxembourg : Bras (Wardin), Rosenberg (Autelbas) et Athus;

b) Pour les exportations par bateau : à l'embarquement et sur demande préalable, dans les ports d'Ostende, Zeebrugge, Selzaete, Gand, Anvers et Bruxelles;

c) Pour les exportations par chemin de fer :

Dans toutes les stations du pays, avant le chargement et sur demande préalable.

* * *

B. Vente et exportation de pommes de terre destinées à l'alimentation humaine.

Art. 8. L'offre, l'exposition ou la mise en vente, le transport et la détention en vue de la vente, la vente, la livraison et l'exportation des pommes de terre destinées à l'alimentation humaine, sont soumises aux conditions suivantes :

1° Les pommes de terre doivent être exemptes de gale noire ou d'autres maladies réputées dangereuses;

2° Les impuretés de tout genre, ainsi que les tubercules verts ou présentant des lésions (blessures, coupures, nécroses de toute nature), et les tubercules impropres à la consommation humaine ne peuvent excéder ensemble 2 p. c. du poids de chaque lot ou colis;

3° Les pommes de terre doivent être triées suivant deux qualités qui devront faire l'objet de lots distincts :

A. Celles ayant un diamètre de 40 millimètres et plus (mensuration carrée);

B. Celles ayant un diamètre de 25 millimètres jusque 40 millimètres (mensuration carrée).

Cette dernière qualité ne pourra être offerte, exposée ou mise en vente, transportée, détenue en vue de la vente, vendue ou livrée à l'intérieur du pays que pendant la période du 15 avril au 15 août inclus.

Une latitude maximum de 5 p. c. est autorisée dans le triage de chacune de ces deux catégories.

Il est défendu de vendre, pour la consommation humaine, des pommes de terre ayant un diamètre inférieur à 25 millimètres.

Art. 9. Sont réputées pommes de terre destinées à l'alimentation humaine, celles dont la destination autre (plant, fourrage, usage industriel, etc.) n'est pas nettement établie, soit par une déclaration écrite du vendeur sur la facture de vente, soit par les documents devant accompagner les envois.

Art. 10. Les pommes de terre destinées à l'alimentation humaine peuvent être exportées en vrac ou en emballages.

L'exportation en vrac n'est autorisée que par chemin de fer ou par bateau.

Pour l'emballage de ces pommes de terre, l'exportateur ne peut employer que des emballages neufs.

Est toutefois autorisé, l'emploi de sacs de remplissage (plata) non rapiécés et ne portant pas de mention concernant un autre produit.

C. — Exportation de plants de pommes de terre.

Art. 11. Les envois de plants de pommes de terre destinés à l'exportation sont accompagnés du certificat de contrôle prévu à l'article 6 du présent arrêté.

Ce certificat de contrôle n'est délivré que pour les envois de plants de pommes de terre contrôlés et plombés par la commission de contrôle des plants de pommes de terre. A cet effet, les agents désignés à l'article 6 du présent arrêté sont habilités pour ouvrir et replomber les sacs munis du plomb de cet organisme.

D. — Exportation de pommes de terre destinées à l'alimentation des animaux ou à un usage industriel.

Art. 12. L'exportation de pommes de terre destinées à l'alimentation des animaux ou à un usage industriel est soumise aux mêmes conditions que

celles des pommes de terre destinées à l'alimentation humaine, sauf dérogations à accorder en exécution de l'article 13 ci-après.

E. — *Dérogations.*

Art. 13. La présente réglementation, exception faite pour le 1^o de l'article 8, n'est pas appliquée :

a) Aux exportations de pommes de terre de toute nature, effectuées sous le régime frontalier;

b) Aux pommes de terre destinées à l'approvisionnement de bateaux, pour autant que les quantités fournies à cet effet ne dépassent pas les besoins normaux de l'équipage et des passagers de ces bateaux, durant une traversée, et que ces pommes de terre soient déposées dans un endroit séparé des marchandises ordinaires;

c) Aux envois de pommes de terre d'un poids brut ne dépassant pas 50 kilogrammes;

d) Au transit et aux réexpéditions de pommes de terre étrangères, dont l'emballage d'origine est resté intact, et porte manifestement la preuve de cette origine étrangère.

Des dérogations aux dispositions prévues aux articles 6, 7 et 12 ainsi qu'aux 2^o et 3^o de l'article 8 du présent arrêté, peuvent également être accordées dans des cas déterminés.

F. — *Répression.*

Art. 14. Les infractions au présent arrêté sont recherchées et constatées, conformément à l'article 2 de l'arrêté royal n^o 111 du 26 février 1935, modifié par l'arrêté royal n^o 198 du 23 août 1935, prémentionnés.

Art. 15. Quiconque offre, expose, met en vente, transporte, détient en vue de la vente ou vend, livre ou exporte des pommes de terre en contrevention aux dispositions du présent arrêté, sera puni, conformément aux articles 3, 4, 5 et 6 dudit arrêté royal du 26 février 1935.

Art. 16. Les arrêtés ministériels précités du 11 juin 1937 et du 27 août 1937 sont rapportés.

Arrêté royal du 15 mai 1939

concernant le tarif des douanes (Moniteur, 28 mai 1939, p. 3672).

A partir du 1^{er} juin 1939, le tableau des droits d'entrée annexé à la loi du 8 mai 1924 est modifié ainsi qu'il suit :

Num. du tarif	Marchandises	Droits d'entrée		Coeff. de majorat.	Droits applicables
		Quotité			
		Tarif maxim.	Tarif minim.		
		Base			Fr. c.
			Fr. c.		Fr. c.
Ex 225	Fruits conservés, entiers, en quartiers ou en morceaux, avec ou sans addition de sucre, non dénommés ailleurs :				
	a) En récipients d'un poids supérieur à 3 kilogrammes (1) :				
	1. Conservés dans l'eau soufrée ou salée, ou soufrés à l'anhydride sulfureux, et destinés exclusivement à la fabrication de fruits confits (2)	—	Exempts	Exempts	— Exempts
	2. Autres	100 k.	360,—	120,—	— 138,— (3)
	b) En récipients d'un poids de 3 kilogrammes ou moins (1) ..				Sans changement

(1) Poids cumulé du contenant et du contenu.
 (2) Le bénéfice de ce régime est subordonné aux conditions fixées par le Ministre des Finances.
 (3) Y compris le décime et demi additionnel fixé par la loi du 23 mars 1932.

Arrêté royal du 20 mai 1939

modificatif de l'arrêté royal du 26 décembre 1938, relatif à la perception des droits spéciaux à l'occasion de la déliorance des autorisations pour l'importation de certains produits (Moniteur, 24 mai 1939, p. 3588).

Les droits spéciaux prévus par l'arrêté royal du 26 décembre 1938 relativement aux produits désignés ci-après, sont supprimés :

- N^o 468b du tarif des douanes :
- Peaux autrement préparées, non dénommées :
- 1. Peaux entières;
- 2. Croupions;
- 3. Dépouilles et croûtes.

V. — **LEGISLATION INDUSTRIELLE.**

Arrêté royal du 19 avril 1939

portant approbation d'un règlement sur le transport et la consommation en temps de mobilisation du pétrole brut, de ses dérivés et résidus (Moniteur, 6 mai 1939, p. 3222).

VI. — **LEGISLATION DU TRAVAIL.**

Arrêté royal du 15 avril 1939

portant modification à la réglementation en matière de chômage involontaire. Contrôle et indemnisation des travailleurs de l'industrie hôtelière (Moniteur, 5 mai 1939, p. 3203).

Arrêté ministériel du 15 avril 1939.

Contrôle des travailleurs de l'industrie hôtelière. Modifications à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 29 août 1934 (Moniteur, 5 mai 1939, p. 3205).

Arrêté ministériel du 24 avril 1939.

Mutations. Application des dispositions de l'article 52bis de l'arrêté royal du 31 mai 1933 modifiant le régime du chômage involontaire (Moniteur, 5 mai 1939, p. 3205).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin.)

STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE.

Source : Ministère de l'Intérieur — Office central de Statistique.

1

ÉPOQUES	Naissances	Décès	Excédent des naissances sur les décès	MIGRATIONS		Population à fin d'année	Nombre de mariages
				Immigrations	Émigrations		
1934.....	131.736	96.851	34.885	15.994	18.486	8.275.552	62.692
1935.....	126.304	102.132	24.172	16.397	16.240	8.299.940	63.160
1936.....	125.511	101.595	23.916	17.655	13.510	8.330.959	64.749
1937.....	125.495	104.163	21.332	22.185	14.199	8.361.220	63.435
1938.....	130.604	108.682	21.922	14.491	16.110	8.386.553	61.402
1938 Trois premiers mois.....	32.910	30.476	2.443				10.892
1939 Trois premiers mois.....	33.375	37.780	— 4.405 *				9.095
1938 Août.....	11.124	8.012	3.112				6.423
Septembre.....	10.520	7.825	2.695				5.971
Octobre.....	10.347	7.854	2.493				5.458
Novembre.....	10.312	8.374	1.938				4.041
Décembre.....	10.692	9.974	718				4.839
1939 Janvier.....	11.029	10.590	439				3.358
Février.....	6.658	13.189	— 6.531 *				4.380
Mars.....	11.688	14.001	— 2.313 *				2.257

(*) Excédent des décès sur les naissances.

LE MARCHÉ DE L'ARGENT.

I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %).

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE			TAUX « HOES » BANQUE	CALL MONEY	TAUX DES REPORTS (à la Caisse Générale de Rep. et de Dépôts)		TAUX DES REPORTS sur valeurs belges cotées à terme à la Bourse de Bruxelles (en % par an)			
	Escompte		Prêts et avances sur fonds publics nationaux			Papier commercial	Marché	Valeurs au comptant	Valeurs à terme	1 ^{re} quinz.	2 ^e quinz.
	Acceptat. et warrants (2)	Traites non acceptées et promesses (2)									
<i>Moyennes annuelles :</i>											
1937.....	2,—	2,50	3,—	1,157	0,552	5,50	4,63	—	—		
1938.....	2,61	3,20	3,70	2,386	0,760	5,82	4,96	—	4,57		
<i>Données mensuelles (1) :</i>											
1938 Mars.....	2,—	2,50	3,—	1,625	0,50	5,50	4,50	3,73	4,13		
Avril.....	2,—	2,50	3,—	1,50	0,50	5,50	4,50	4,26	3,75		
Mai.....	3,35 (3)	3,85 (3)	4,35 (3)	—	—	6,—	6,—	6,23	10,97		
Juin.....	3,—	3,50	4,—	3,25	1,453	6,—	5,50	5,66	4,71		
Juillet.....	3,—	3,50	4,—	3,12	1,102	6,—	5,—	4,72	4,49		
Août.....	3,—	3,50	4,—	2,889	0,885	6,—	5,—	5,03	4,88		
Septembre.....	3,—	3,50	4,—	3,255	1,038	6,—	5,—	7,60	—		
Octobre.....	2,92 (4)	3,50	4,—	3,—	0,865	6,—	5,—	4,38	3,36		
Novembre.....	2,50	3,50	4,—	2,008	0,518	6,—	5,—	4,40	4,02		
Décembre.....	2,50	3,50	4,—	2,213	0,50	6,—	5,—	3,66	4,—		
1939 Janvier.....	2,50	3,50	4,—	2,—	0,50	6,—	5,—	3,52	4,07		
Février.....	2,50	3,50	4,—	1,98	0,52	6,—	5,—	4,42	3,64		
Mars.....	2,50	3,50	4,—	3,28	1,06	6,—	5,—	4,—	4,79		
Avril.....	3,28	4,28	4,78	4,28	2,125	6,—	5,—	8,53	15,48		
Mai.....	3,37	4,37	4,87	3,99	2,203	6,87	5,87	6,87	5,16		
<i>Données hebdomadaires :</i>											
1939 Mai 1.....	4,—	5,—	5,50	5,—	3,—	7,—	6,—				
8.....	4,—	5,—	5,50	5,—	3,—	7,—	6,—				
15.....	3,— (5)	4,— (5)	4,50 (5)	3,25	1,75	7,—	6,—				
22.....	3,—	4,—	4,50	3,125	1,75	7,—	6,—				
30.....	3,—	4,—	4,50	3,125	1,50	6,—	5,—				

(1) Taux des reports à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts : taux à fin de mois; autres renseignements : moyennes mensuelles.

(2) Jusqu'au 26 octobre 1938 inclus, les traites non acceptées domiciliées dans une banque étaient escomptées au taux des effets acceptés. Depuis, elles sont escomptées au taux des effets non acceptés. Depuis le 2 janvier 1939, tous les effets représentatifs de ventes à tempérament sont escomptés au taux maximum.

(3) Du 1^{er} au 9 mai, respectivement 2-2,50-3 %.

Du 10 au 29 mai, 4-4,50-5 %.

A partir du 30 mai, 3-3,50-4 %.

(4) Du 1^{er} au 26 octobre : 3 %; du 27 octobre au 16 avril 1939 : 2,5 %.

(5) Du 17 avril au 10 mai, respectivement : 4-5-5,50 %.

A partir du 11 mai, 3-4-4,50 %.

II. — TAUX, EN %, DES ADJUDICATIONS DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET BONS

A COURT TERME.

3

ÉPOQUES	ÉTAT (Certificats à 3 mois)		COLONIE (1) (3 mois)		INSTITUT DE RÉESCOMPTE ET DE GARANTIE				Régie des Télégraphes et des Téléphones (Bons de caisse à 3 mois)
	de	à	de	à	2 mois		3 mois		
					de	à	de	à	
<i>Données annuelles (taux extrêmes) :</i>									
1937	0,45	1,905	0,485	1,—	0,40	1,375	0,485	1,75	—
1938	1,316	2,81	3,—	3,25	1,375	1,75	1,625	1,70	—
<i>Données mensuelles (taux extrêmes) :</i>									
1938 Mars	1,353	1,407	—	—	—	—	—	—	—
Avril	1,437	1,645	—	—	—	—	—	—	—
Mai	1,872	—	—	—	—	—	—	—	—
Juin	2,51	2,74	—	—	—	—	—	—	—
Juillet	2,25	2,75	—	—	—	—	—	—	—
Août	2,75	2,81	3,—	3,25	—	—	—	—	—
Septembre	2,69	2,75	—	—	—	—	—	—	—
Octobre	2,18	2,6875	—	—	—	—	—	—	—
Novembre	1,61	2,02	—	—	—	—	—	—	—
Décembre	1,56	1,81	—	—	1,65	1,75	1,70	1,875	—
1939 Janvier	1,51	1,67	—	—	—	—	1,53	1,625	1,96
Février	1,48	1,54	—	—	—	—	—	—	—
Mars	1,91	2,49	—	—	—	—	—	—	—
Avril	2,49	2,50	—	—	—	—	—	—	—
Mai	2,48	2,49	—	—	—	—	—	—	—
<i>Adjudications récentes :</i>									
1939 7 avril		2,50	—	—	—	—	—	—	—
14 —		2,50	—	—	—	—	—	—	—
28 —		2,49	—	—	—	—	—	—	—
5 mai		2,49	—	—	—	—	—	—	—
12 —		2,48	—	—	—	—	—	—	—
19 —		2,48	—	—	—	—	—	—	—
26 —		2,48	—	—	—	—	—	—	—

(1) La dette flottante de la Colonie comporte des bons du Trésor émis par négociation directe ou par adjudication.

III. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE.

Taux, en %, nets d'impôts.

4

ÉPOQUES	BANQUES. — Comptes de dépôts :						CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE (dépôts sur livrets)			SOCIÉTÉS NATIONALES DE CRÉDIT A L'INDUSTRIE	
	vue	quinzaine	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 20.000 fr.	20.000 à 100.000 fr.	au delà de 100.000 fr.	1 an	2 ans et plus
<i>Moyennes annuelles :</i>											
1937	0,50	1,046	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,75	1,25	2,29	2,29
1938	0,50	1,10	1,16	1,40	1,60	2,12	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
<i>Données mens. (1) :</i>											
1938 Mars	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Avril	0,50	1,05	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Mai	0,50	1,25	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Juin	0,50	1,30	1,18	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Juillet	0,50	1,20	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Août	0,50	1,20	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Septembre	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Octobre	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Novembre	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Décembre	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
1939 Janvier	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Février	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Mars	0,50	1,15	1,13	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Avril	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,— (*)	2,— (*)
Mai	0,50	1,30	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	3,—	3,—

(1) DONNÉES MENSUELLES : Comptes de quinzaine : taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, deuxième quinzaine du mois ; comptes à vue, à 15 jours de préavis et à 1, 3 et 6 mois : moyennes des taux des principaux établissements de crédit.
(*) Depuis le 10 mai, taux modifiés comme suit : 3 p. c. net.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX.

I. — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX A LONDRES.

DATES	OR		ARGENT		Rapport or argent
	En sh. et p. par once (1) d'or fin	En francs (3) par kg. d'or fin	En deniers par once (1) au titre stand. (222/240)	En francs par kg. (2) de fin	
1936 2 janvier	141/4	33.190,87	22 3/8	473,38	70,11
1937 4 janvier	141/8	33.114,01	21 1/4	447,49	74,—
1938 1 ^{er} avril	140/0 1/2	33.098,59	19	404,56	81,81
2 ^e mai	139/6 1/2	33.206,13	18 11/16	400,63	82,98
1 ^{er} juin	140/7 1/2	33.069,74	18 15/16	401,21	82,42
1 ^{er} juillet	140/9	33.093,48	18 15/16	401,14	82,50
2 ^e août	141/8	33.052,80	19 9/16	411,19	80,39
1 ^{er} septembre	143/0 1/2	33.099,11	19 1/4	401,29	82,48
3 octobre	144/8 1/2	33.058,78	19 1/2	401,33	82,37
2 novembre	144/1 (4)	33.047,07	19 1/2	397,41	83,16
1 ^{er} décembre	148/6 1/2 (4)	33.065,92	20 1/16	402,34	82,18
1939 3 janvier	150/0 1/2 (4)	33.148,57	21 1/8	420,44	78,84
1 ^{er} février	148/7 1/2 (4)	33.063,57	19 15/16	399,58	82,75
1 ^{er} mars	148/5 (4)	33.225,99	20 7/16	412,19	80,61
1 ^{er} avril	148/6 (4)	33.211,82	20	402,97	82,42
1 ^{er} mai	148/6 (4)	32.871,64	20 3/16	402,58	81,65
1 ^{er} juin	148/5 (4)	32.811,44	19 15/16	397,09	82,65

- (1) L'once troy = 31,103481 grammes.
 (2) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation. — A partir de novembre 1938, au cours du belga à Londres à 11 heures.
 (3) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles, à la date de la cotation. — A partir de novembre 1938, cette conversion est effectuée sur la base du prix du « fixing » à Londres, à 11 heures, et du cours du belga à Londres, à la même heure.
 (4) Cours du « fixing » à Londres, à 11 heures.

II. — COURS DES CHANGES AU COMPTANT A LA BOURSE DE BRUXELLES.

ÉPOQUES	LONDRES 1 £ = 48,6111 belgas	PARIS	New-York (câble) 1 \$ = 5,8996 belgas	AMSTERDAM 100 fl. = 401,5083 b.	ZURICH	BERLIN 100 Rm. = 237,940 b.	STOCKHOLM 100 Cr. = 267,6893 b.	OSLO 100 Cr. = 267,6893 b.	COPENHAGUE 100 Cr. = 267,6893 b.	PRAGUE 100 Kc. = 20,719 b.	MILAN 100 lit. = 31,0492 b.	VARSOVIE 100 Zi. = 112,056 b.	BUCAREST 100 lei = 5,9748 b.	LISBONNE	MONTREAL
															(1)
Moyennes ann.	20,2951	23,9985	5,9252	326,2083	135,9224	238,3191	151,0473	147,1945	130,8009	20,7233	31,1857	112,3291	4,3699	26,5989	5,9267
1937	28,9306	17,0488	5,9180	325,6103	135,3787	237,7908	149,1259	145,3616	129,1842	20,5575	31,1373	111,6648	4,3684	26,2703	5,8877
Moyennes mens.	29,5340	18,4980	5,9232	329,2157	136,5539	238,4217	152,1637	148,3976	131,8709	20,7728	31,1667	111,9815	4,38	26,8098	5,9140
1938 Mars	29,5520	18,4129	5,9341	329,6682	136,4195	238,4697	152,2987	148,4576	131,9050	20,7021	31,2179	111,9974	4,37	26,8121	5,9043
Avril	29,5021	16,7583	5,9372	328,8424	135,7050	238,5798	151,1560	148,2714	131,7179	20,6824	31,2523	111,9702	4,37	26,8171	5,8990
Mai	29,2364	16,4109	5,9890	326,3626	134,9869	237,4726	160,7521	146,9048	130,5274	20,5324	31,0299	111,2321	4,37	26,5433	5,8351
Juin	29,1407	16,3588	5,9091	325,3568	135,2189	237,4837	150,2413	146,4063	130,1197	20,4768	31,0841	111,0500	4,37	26,4616	5,8734
Juillet	28,9260	16,2011	5,9252	323,6216	135,9368	237,6318	149,1450	145,2773	129,2248	20,4930	31,1786	111,3523	4,37	26,2614	5,9074
Août	28,4399	15,9302	5,9281	319,8391	134,0416	238,3489	146,7152	142,9068	127,0364	20,5018	31,1790	111,3489	4,37	25,8495	5,9000
Septembr.	28,1938	15,7669	5,9139	321,6655	134,3598	236,9579	145,2869	141,6583	125,9000	20,4129	31,1187	111,3464	4,37	25,6102	5,8629
Octobre	27,8214	15,5754	5,9137	321,3200	133,9218	236,9026	143,3321	139,7882	124,2224	20,2911	31,1049	111,4013	4,37	25,2403	5,8701
Novembre	27,7277	15,6298	5,9360	322,6733	134,2512	238,0024	142,8190	139,2986	123,8179	20,3490	31,2250	112,1190	4,36	25,1800	5,8858
Décembre	27,6259	15,6084	5,9205	320,9875	133,6893	237,4364	142,2561	138,7986	123,3455	20,3086	31,1410	112,0784	—	25,0564	5,8750
1939 Janvier	27,9209	15,7043	5,9307	318,0237	134,4787	238,0137	143,1562	139,6235	124,0940	20,3470	31,1865	111,6975	—	25,2110	5,9027
Février	27,8538	15,7505	5,9437	315,6504	134,4720	238,5304	143,4898	139,9480	124,3674	—	31,2647	112,2489	—	25,2739	5,9252
Mars	27,8059	15,7357	5,9409	315,6094	133,2767	238,4097	143,2578	139,6944	124,1528	—	31,2603	111,2941	—	25,1706	5,9157
Avril	27,5048	15,5630	5,8750	314,8821	132,0879	235,7619	141,6600	138,1733	122,7921	—	30,9192	110,8842	—	24,9271	5,8555
Données journ.	27,5150	15,56875	5,88	312,70	131,90	235,80	141,675	138,175	122,80	—	30,9358	—	—	24,94	5,86
1939 Mai	27,5050	15,56625	5,8745	313,—	131,875	235,75	141,65	138,20	122,75	—	30,9358	111,80	—	24,90	5,85625
2	27,50	15,56	5,87425	313,55	131,89	235,70	141,66	138,19	122,80	—	30,9166	—	—	24,88	5,85125
3	27,5075	15,56375	5,87575	313,25	131,90	235,775	141,725	138,20	122,80	—	30,9166	110,—	—	24,88	5,8625
4	27,50	15,5625	5,8760	313,60	131,86	235,70	141,675	138,15	122,70	—	30,9837	110,50	—	24,88	5,8625
5	27,50	15,56	5,8745	314,275	131,975	235,75	141,66	138,15	122,775	—	30,9119	112,—	—	24,88	5,84875
6	27,50	15,5590	5,8745	314,675	131,925	235,75	141,65	138,16	122,77	—	30,9119	112,—	—	24,88	5,8525
7	27,50125	15,5590	5,8745	315,50	132,15	235,75	141,675	138,16	122,77	—	30,9119	112,—	—	24,90	5,85125
8	27,525	15,57875	5,87875	315,40	132,10	236,—	141,78	138,25	122,875	—	30,9119	112,—	—	24,98	5,8585
9	27,5175	15,57	5,8775	314,65	131,96	235,85	141,70	138,25	122,80	—	30,9119	112,—	—	24,98	5,8575
10	27,51	15,5630	5,8750	316,10	131,975	235,85	141,68	138,20	122,80	—	30,9358	111,30	—	24,93	5,8575
11	27,5075	15,56375	5,8750	316,10	131,975	235,75	141,65	138,20	122,82	—	30,9119	110,80	—	24,96	5,85525
12	27,505	15,56625	5,87525	314,975	132,075	235,75	141,625	138,175	122,80	—	30,9119	112,50	—	24,91	5,85875
13	27,50	15,56	5,87425	315,65	132,075	235,75	141,60	138,175	122,775	—	30,9119	111,—	—	24,93	5,8575
14	27,50	15,56	5,8740	315,35	132,14	235,75	141,675	138,15	122,80	—	30,9119	110,75	—	24,92	5,85375
15	27,50	15,5595	5,8735	315,45	132,325	235,70	141,63	138,15	122,85	—	30,9119	107,80	—	24,94	5,85625
16	27,5075	15,56375	5,8745	315,65	132,37	235,85	141,65	138,18	122,80	—	30,9119	108,—	—	24,96	5,86
17	27,50	15,56	5,8735	315,725	132,30	235,725	141,60	138,15	122,775	—	30,9119	110,75	—	24,96	5,85875
18	27,50	15,56	5,8745	315,47	132,375	235,70	141,65	138,125	122,75	—	30,9119	110,50	—	24,96	5,855
19	27,50	15,5595	5,8727	315,73	132,375	235,675	141,625	138,125	122,80	—	30,9119	110,50	—	24,95	5,855
20	27,50	15,56	5,8725	315,725	132,325	235,675	141,625	138,125	122,725	—	30,9119	110,50	—	24,95	5,8575

- (1) Lire italienne : cours pour exécution de l'art. 3 de l'A. R. du 11 décembre 1935.
 (2) Sans affaires.

III. — CHANGE A TERME.

REPORTS (+) OU DÉPORTS (-) EXPRIMÉS :															
ÉPOQUES	1°) EN BELGAS POUR :										2°) EN % DU COURS DU COMPTANT				
	1 £		100 fr. fr.		1 \$		100 fl. P.-B.		100 fr. s.		£	fr. fr.	\$	fl.P.B.	fr. s.
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	(d'après moyennes des taux acheteurs et vendeurs)				
a) Change à un mois.															
1938 Moyenne ann.	+0,0789	+0,0896	-0,0877	-0,0781	+0,0199	+0,0200	+1,1268	+1,1744	+0,5154	+0,6751	+0,29	-0,49	+0,34	+0,35	+0,44
<i>Moyennes mens. :</i>															
1938 Mars	+0,0531	+0,0600	-0,1652	-0,1413	+0,0121	+0,0148	+0,7912	+1,0115	+0,2963	+0,4963	+0,19	-0,80	+0,23	+0,27	+0,29
Avril	+0,0431	+0,0542	-0,1517	-0,1539	+0,0095	+0,0150	+0,6000	+0,9300	+0,2261	+0,4522	+0,16	-0,83	+0,21	+0,23	+0,25
Mai	+0,3986	+0,4593	+0,2379	+0,1700	+0,0954	+0,0757	+5,0615	+3,5111	+1,3538	+0,5667	+1,45	+1,22	+1,44	+1,30	+0,71
Juin	+0,1487	+0,1719	+0,0558	+0,0759	+0,0337	+0,0332	+2,2111	+2,4647	+0,9750	+1,3035	+0,54	+0,40	+0,57	+0,73	+0,84
Juillet	+0,0821	+0,0905	-0,0071	+0,0170	+0,0190	+0,0215	+0,9818	+1,2528	+0,5565	+0,9364	+0,30	+0,03	+0,34	+0,34	+0,55
Août	+0,0800	+0,0656	-0,1037	-0,0727	+0,0147	+0,0171	+0,8235	+0,9625	+0,6870	+1,0857	+0,22	-0,50	+0,27	+0,27	+0,65
Septembre	+0,1156	+0,1090	-0,0787	-0,0606	+0,0256	+0,0229	+1,3000	+1,4273	+0,8947	+1,1600	+0,39	-0,43	+0,41	+0,43	+0,77
Octobre	+0,0180	+0,0232	-0,1453	-0,1131	+0,0087	+0,0105	+0,4286	+0,7100	+0,2545	+0,3818	+0,07	-0,82	+0,15	+0,18	+0,24
Novembre	+0,0012	+0,0023	-0,0782	-0,0600	+0,0048	+0,0061	+0,3136	+0,4000	+0,1250	+0,2750	+0,006	-0,44	+0,09	+0,11	+0,15
Décembre	+0,0211	+0,0271	+0,0027	+0,0105	+0,0117	+0,0142	+0,6389	+0,8357	—	—	+0,09	+0,09	+0,22	+0,23	—
1939 Janvier	-0,0063	-0,0032	-0,0108	-0,0063	+0,0072	+0,0079	+0,3841	+0,4962	—	—	-0,02	-0,05	+0,13	+0,14	—
Février	+0,0120	+0,0169	-0,0021	-0,0050	+0,0075	+0,0056	+0,3875	+0,2531	—	—	+0,05	-0,02	+0,11	+0,10	—
Mars	+0,1878	+0,1850	+0,0947	+0,0953	+0,0444	+0,0448	+2,2556	+2,0727	—	—	+0,67	+0,60	+0,70	+0,69	—
Avril	+0,3591	+0,3575	+0,1625	+0,1794	+0,0864	+0,0246	+3,5000	+1,3000	—	—	+0,4500	+1,29	+1,09	+0,93	+0,70
Mai	+0,0755	+0,0753	+0,0479	+0,0359	+0,0244	+0,0209	+1,4600	+1,1062	—	—	+0,6000	+0,27	+0,27	+0,30	+0,45
<i>Taux journaliers :</i>															
1939 Mai 1	+0,200	—	+0,09	—	+0,040	—	+2,40	—	—	—	+0,73	+0,58	+0,68	+0,77	—
2	+0,180	+0,22	+0,10	—	+0,056	—	+2,40	—	—	—	+0,73	+0,64	+0,95	+0,77	—
3	—	+0,15	—	—	—	—	—	—	—	—	+0,55	—	—	—	—
4	+0,120	—	+0,06	+0,08	+0,044n.	+0,044n.	+1,60n.	+1,60n.	—	—	+0,44	+0,45	+0,75	+0,51	—
5	+0,120	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+0,44	—	—	—	—
6	+0,100	—	—	+0,06	+0,026	+0,032	+1,40	+1,80	—	—	+0,36	+0,39	+0,49	+0,51	—
8	+0,100	+0,11	—	+0,055	—	+0,040	+1,40	+1,80	—	—	+0,38	+0,35	+0,68	+0,51	—
9	—	+0,08	—	—	+0,05	+0,012n.	+2,40n.	—	—	—	+0,29	+0,32	+0,20	+0,76	—
10	+0,080	+0,07	—	+0,045	—	+0,026	—	+1,40	—	—	+0,24	+0,29	+0,44	+0,44	—
11	+0,080	+0,09	+0,03	—	+0,020	—	+1,10	—	—	—	+0,31	+0,19	+0,34	+0,35	—
12	+0,060	+0,065	—	+0,04	—	+0,020	—	+1,—	—	—	+0,23	+0,26	+0,34	+0,32	—
13	+0,065	—	—	+0,04	—	+0,020	—	+1,—	—	—	+0,24	+0,26	+0,34	+0,32	—
15	+0,050	+0,06	—	+0,03	—	+0,018	—	+1,—	—	—	+0,20	+0,19	+0,31	+0,32	—
16	—	+0,045	—	+0,025	—	+0,016	—	+0,90	—	—	+0,16	+0,16	+0,27	+0,28	—
17	+0,035	+0,04	—	+0,02	—	+0,013	—	+0,80	—	—	+0,14	+0,13	+0,22	+0,25	—
19	—	+0,035	—	+0,015	+0,010	—	—	+0,60	—	—	+0,13	+0,10	+0,19	+0,19	—
20	+0,040	—	—	+0,015	+0,011	—	—	+0,60	—	—	+0,15	+0,10	+0,19	+0,19	—
22	+0,045	—	+0,015	—	+0,011	—	+0,60	—	—	—	+0,16	+0,10	+0,19	+0,19	—
23	+0,050	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+0,18	—	—	—	—
24	+0,055	+0,06	+0,02	—	+0,014	—	+0,60	—	—	—	+0,21	+0,13	+0,24	+0,19	—
25	+0,045	+0,055	—	+0,03	—	+0,018	+0,70	+0,90	—	—	+0,18	+0,19	+0,31	+0,25	—
26	+0,040	+0,05	+0,02	+0,03	—	+0,016	—	+0,70	—	+0,60	+0,16	+0,16	+0,27	+0,22	+0,45
30	+0,037	+0,0425	—	+0,03	—	+0,015	—	+0,60	—	—	+0,14	+0,13	+0,26	+0,19	—
31	+0,0275	+0,0325	—	+0,02	—	+0,012	—	+0,60	—	—	+0,11	+0,13	+0,20	+0,19	—
b) Change à trois mois.															
<i>Moyennes annuel. :</i>															
1937	+0,0036	+0,0084	-0,6187	-0,5950	+0,0118	+0,0131	+0,5987	+0,6951	+0,0645	+0,2669	+0,02	-2,53	+0,21	+0,20	+0,12
1938	+0,2544	+0,2607	-0,2306	-0,2189	+0,0599	-0,0624	+3,4801	+3,6135	+1,2580	+1,4783	+0,89	-1,31	+1,03	+1,09	+1,01
<i>Moyennes mensuel. :</i>															
1938 Mars	+0,1508	+0,1623	-0,4295	-0,4056	+0,0374	+0,0392	+2,3895	+2,3709	+0,7407	+1,1111	+0,53	-2,26	+0,65	+0,80	+0,68
Avril	+0,1500	+0,1779	-0,3544	-0,3300	+0,0361	+0,0426	+2,4867	+2,8133	+0,6522	+0,9652	+0,55	-1,86	+0,66	+0,80	+0,59
Mai	+0,9309	+0,8553	+0,3900	+0,2844	+0,1751	+0,1672	+9,9539	+8,2000	+2,9385	+1,7000	+3,03	+2,01	+2,88	+2,76	+1,71
Juin	+0,4462	+0,4736	+0,1209	+0,1590	+0,0945	+0,1011	+5,7917	+6,4093	+2,2118	+2,8095	+1,57	+0,85	+1,66	+1,87	+1,86
Juillet	+0,3177	+0,3277	-0,0271	-0,0055	+0,0691	+0,0735	+4,0770	+4,3684	+1,4174	+1,8000	+1,11	-0,10	+1,21	+1,29	+1,19
Août	+0,3382	+0,3700	-0,2065	-0,1532	+0,0776	+0,0831	+4,4250	+4,5588	+1,9040	+2,3200	+1,22	-1,11	+1,36	+1,39	+1,56
Septembre	+0,4395	+0,4459	-0,1556	-0,1620	+0,0988	+0,0909	+5,4308	+5,6333	+1,8737	+2,2364	+1,56	-1,—	+1,65	+1,73	+1,53
Octobre	+0,0960	+0,1085	-0,3725	-0,3682	+0,0312	-0,0411	+1,8909	+2,4842	+0,8056	+1,0625	+0,36	-2,34	+0,61	+0,68	+0,70
Novembre	+0,0291	+0,0330	-0,2408	-0,2237	+0,0233	+0,0254	+1,2538	+1,3833	+0,5000	+0,8750	+0,11	-1,49	+0,41	+0,41	+0,51
Décembre	+0,0983	+0,1064	-0,0074	-0,0055	+0,0474	+0,0480	+2,3588	+2,6105	—	—	+0,37	+0,37	+0,006	+0,80	+0,75
1939 Janvier	+0,0139	+0,0125	-0,0487	-0,0303	+0,0266	+0,0270	+1,4125	+1,4600	+0,6000	+1,—	+0,05	-0,05	+0,45	+0,45	+0,60
Février	+0,0707	+0,0479	-0,0162	-0,0274	+0,0285	+0,0238	+1,2136	+0,7633	—	—	+0,21	-0,14	+0,44	+0,31	—
Mars	+0,5859	+0,5611	+0,2884	+0,2693	+0,1411	+0,1246	+6,7176	+6,3667	—	—	+2,06	+1,77	+2,22	+2,07	—
Avril	+0,7692	+0,6356	+0,4740	+0,2897	+0,1676	+0,0808	+8,6000	+3,9200	—	—	+1,3500	+2,53	+2,36	+2,09	+1,98
Mai	+0,2355	+0,2564	+0,1096	+0,1080	+0,0728	+0,0661	+4,0556	+3,2625	+1,2000	+1,6000	+0,89	+0,70	+1,18	+1,16	+1,06
<i>Taux journaliers :</i>															
1939 Mai 1	+0,47	+0,48	+0,23	—	+0,13	—	+6,40	—	—	—	+1,73	+1,48	+2,21	+2,05	—
2	+0,46	+0,48	+0,23	—	+0,13	—	+6,—	—	—	—	+1,71	+1,48	+2,21	+1,92	—
3	—	+0,34	—	—	—	—	—	—	—	—	+1,24	—	—	—	—
4	+0,34	+0,36	+0,16	+0,20	+0,134n.	+0,134n.	+3,40n.	+3,40n.	—	—	+1,27	+1,16	+2,28	+1,09	—
5	+0,34	+0,37	—	—	—	—	—	—	—	—	+1,29	—	—	—	—
8	+0,295	+0,31	—	+0,16	—	+0,092	—	+4,60	—	—	+1,10	+1,03	+1,57	+1,47	—
9	+0,31	+0,32	—	+0,18	+0,086	+0,092	—	+4,60	—	—	+1,15	+1,16	+1,52	+1,46	—
10	+0,26	+0,27	—	+0,13	+0,034n.	+0,034n.	+6,80n.	+6,80n.	—	—	+0,96	+0,84	+0,58	+2,16	—
11	+0,20	+0,21	—	+0,11	—	+0,066	—	+3,—	—	—	+0,75	+0,71	+1,12	+0,95	—
12	+0,245	+0,255	+0,10	—	+0,07	—	+3,40	—	—	—	+0,91	+0,64	+1,19	+1,08	—
13	+0,21	+0,22	—	+0,095	+0,058	+0,066	+2,80	+3,20	—	—	+0,78	+0,61	+1,05	+0,95	—
15	+0,19	+0,20	—	+0,09	+0,056	+0,062	—	+3,20	—	—	+0,71	+0,58	+1,—	+1,02	—
16	+0,175	+0,19	+0,06	+0,08	—	+0,058	—	+3,20	—	—	+0,66	+0,45	+0,99	+1,01	—
17	+0,16	+0,18	—	+0,075	—	+0,056	—	+3,—	—	—	+0,62	+0,48	+0,95	+0,95	—
19	+0,16	+0,165	+0,05	—	+0,05	—	—	+2,60	—	—	+0,59	+0,32	+0,85	+0,83	—
20	+0,14	+0,145	—	+0,06	—	+0,050	—	+2,—	—	—	+0,52	+0,39	+0,85	+0,83	—
22	+0,155	+0,16	+0,055	+0,065	+0,048	+0,052	—	+2,—	—	—	+0,57	+0,39	+0,85	+0,83	—
23	+0,17	—	+0,06	—	+0,053	—	+2,10	—	—	—	+0,62	+0,39	+0,90	+0,87	—
24	—	+0,19	—	—	—	—	—	—	—	—	+0,09	—	—	—	—
25	—	+0,24	+0,10	—	+0,062	—	+2,80	—	—	—	+0,87	+0,64	+1,06	+0,89	—
26															

LE MARCHÉ DES CAPITAUX.

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS (*).

14

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU		
		3 avril 1939	1 ^{er} mai 1939	1 ^{er} juin 1939
A. — Dettes intérieures.				
I. — DETTE DIRECTE DE L'ÉTAT BELGE (Intérêts à bonifier).				
Dettes 2 1/2 %	100,—	55,75	55,50	56,75
Dettes 3 1/2 % 2 ^e série	100,—	68,25	68,50	69,50
Dettes 3 1/2 % 1937	100,—	76,75	76,25	76,50
Dettes Unifiées 4 % 1 ^{re} série	100,—	86,50	85,25	85,25
Dettes Unifiées 4 % 2 ^e série	100,—	86,50	85,25	85,25
Bons du Trésor 2 1/2 % 1937, à 5 ans	100,—	99,50	99,50	99,50
Emprunt à lots 1932, 4 %	525,—	482,—	474,—	490,—
Emprunt à lots 1933, 4 %	1.050,—	980,—	960,—	981,—
Emprunt à lots (cert. prov.) 1938 (2)	500,—	450,—	442,—	458,—
II. — DETTE INDIRECTE ET DETTE GARANTIE PAR L'ÉTAT (Intérêts à bonifier).				
Domages de guerre à lots 1921, 4 %	250,—	212,50	207,—	212,50
Domages de guerre à lots 1922, 4 %	262,50	230,50	227,—	235,—
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	479,—	469,—	476,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche suisse) action privilégiée 6 %	500,—	521,—	513,—	532,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche hollandaise), action privilégiée 6 %	500,—	519,—	513,—	534,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche belge) action privilégiée 4 %	500,—	429,—	426,—	425,—
(*) Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, 3 %, coupon janvier-juillet	100,—	61,—	60,50	60,85
Société Intercommunale de la Rive Gauche de l'Escaut, 4 1/4 %	100,—	85,40	84,50	Cm.A.86,50
Société Nationale des Distributions d'Eau, 4 %	100,—	Cm.P.83,75	84,—	84,—
III. — DETTE DIRECTE DE LA COLONIE.				
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888	100,—	144,50	147,—	146,—
Intérêts à bonifier :				
Dettes coloniales 1887, 2 1/2 %	100,—	65,50	59,—	59,—
Dettes coloniales 1904, 3 1/2 %	100,—	64,50	63,75	64,—
Dettes coloniales 1908, 4 %	100,—	81,10	82,—	82,50
Dettes coloniales 1930, 4 %	100,—	81,25	82,—	82,90
(*) Dettes coloniales 1937, 3 1/2 %	100,—	71,—	72,—	72,50
IV. — DETTE GARANTIE PAR LA COLONIE (Intérêts à bonifier).				
Congo Supérieur aux Grands Lacs (avec faculté d'échange), 6 % (1)	500,—	675,—	666,—	733,—
Congo Supérieur aux Grands Lacs (sans faculté d'échange), 4 %	500,—	408,—	406,—	418,—
(*) Transports fluviaux (Unatra) participantes, 4 %	500,—	490,—	Cm.A.470	511,—
(*) Kivu (Chemin de fer), cap., 4 %	1.000,—	785,—	775,—	830,—
(*) Vicinaux du Congo, priv., 4 %	500,—	410,—	385,—	413,—
Intérêts à bonifier :				
V. — PROVINCES ET COMMUNES.				
(*) Crédit Communal 1871 à 1879, 4 1/2 %	100,—	104,25	104,25	Cm.P.102,25
(*) " 1886 à 1911, 3 1/2 %	100,—	74,05	74,—	74,—
(*) " 1912 à 1918, 4 %	100,—	80,—	77,55	79,95
" 1927 à 1929, 4 %	100,—	81,30	80,25	81,25
" 1931 (janvier-juillet), 4 %	100,—	81,30	80,50	81,95
" 1932, 4 %	100,—	81,30	79,75	80,15
" 1937, 4 %	100,—	81,05	81,—	81,35
" bons de caisse remboursables à 103 % 1934, 4 %	100,—	98,25	97,—	100,—
" " " 100 % 1938, 4 %	100,—	84,—	92,10	94,45
" emprunt à lots 4 % (cert. prov.) 1938	500,—	480,—	487,—	487,—
Intérêts compris dans le cours :				
Province d'Anvers 1891, 3 %	100,—	Cm.P.72,—	74,—	72,—
Flandre Orientale 1936, 4 %	100,—	81,25	79,25	83,50
Ville d'Anvers 1930, 4 % (janvier-juillet)	100,—	79,—	77,50	81,30
" 1933, 4 % (remboursable à 103 %)	100,—	96,25	94,95	98,05
" 1936, 4 % (coupon 31 décembre)	100,—	79,—	75,50	79,70
" 1937, 4 %	100,—	A.R.83,—	79,05	80,40
Bruxelles 1930, 4 %	100,—	79,—	76,—	80,30
" 1936, 4 % (remboursable à 103 %)	100,—	92,05	93,70	96,95
" 1938, 4 %	100,—	91,05	93,05	95,90
Gand 1929, 4 %	100,—	80,30	78,30	81,30
" 1936, 4 %	100,—	79,30	Cm.A.76,—	78,35
Liège 1917, 4 1/2 %	100,—	89,50	88,50	92,—
" 1919, 4 %	100,—	80,75	78,50	82,20
" 1929, 4 %	100,—	82,—	76,85	81,65
" 1937, 4 %	100,—	80,25	Cm.A.78,—	81,25
Valeurs à lots, intérêts compris dans le cours :				
Anvers 1887, 2 1/2 %, remboursable à 110	100,—	76,25	72,—	76,25
Anvers 1903, 2 %, remboursable à 110	100,—	A.R.62,125	61,50	A.R.63,25
Bruxelles 1902, 2 1/2 %, remboursable à 110	100,—	70,—	68,375	70,25
Bruxelles 1905, 2 %, remboursable à 110	100,—	Cm.A.59,50	A.R.60,—	62,50
(*) Canal et Installations Maritimes de Bruxelles 1897, 2 %	100,—	60,25	Cm.A.58,50	60,25
Gand 1896, 2 %	100,—	59,375	59,—	60,—
Liège 1897, 2 %	100,—	58,25	56,75	59,75
B. — Dettes extérieures de l'Etat.				
I. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN \$.				
Dettes belges 6 % 1955	100 \$	102	101 1/8	103 1/4
" 6 1/2 % 1949	100 \$	103 7/8	104 3/8	106 3/4
" 7 % 1955	100 \$	111	110 1/4	112 1/2
II. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN £.				
Emprunt 4 % 1936	100 £	89,69	85 7/8	87 5/8
Emprunt 4 % 1937	100 £	89,25	87 1/8	89,—
III. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN FRANCS FRANÇAIS.				
Emprunt extérieur 5 1/2 % 1932 (francs français-or)	1.000 f.fr.	2.600,—	2.600,—	2.589,—
Emprunt extérieur 5 1/2 % 1934 (francs français-or)	1.000 f.fr.	2.614,83	2.613,—	2.614,50
Emprunt extérieur 5 % conversion 1934	1.000 f.fr.	907,—	900,—	896,—
IV. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN FLORINS PAYS-BAS.				
Emprunt 3 1/2 % 1937	100 fl.PB	90 7/8	88 1/2	86,—

(*) En général, les coupons des emprunts sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 p. c. sont marqués d'un astérisque.

(1) Intérêt garanti à concurrence de 4 p. c.

(2) Taux actuel, 3 1/2 p. c.; à partir de la onzième année, l'intérêt sera porté à 4 p. c.

II. — INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES.

DATES	TITRES A REVENU FIXE (30)					TITRES A REVENU VARIABLE (120)												
	Indice global	Dettes belge directe et indirecte	Emprunts provinces et communes	*) Obligations 4 % impôt 17,25 %	Obligations 6 % net d'impôt	Indice global	Assurances, banques et sociétés à portefeuille	Entreprises immobilières, hypothèques, et hôtelières	Tramways, chem. de fer économiq. et vicinaux	Tramways et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zinc, plomb, mines	Glacières et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Divers

Indices par rapport aux cours du mois précédent.

1939 1 ^{er} mai.....	89	99	98	98	99	98	98	97	99	95	97	105	96	92	92	99	96	99
1 ^{er} juin.....	101	101	102	101	102	107	102	103	102	102	105	117	119	103	109	102	104	102

Indices par rapport aux cours du 3 janvier 1928.

1938 1 ^{er} avril.....	123	124	135	142	104	34	27	25	28	21	52	61	101	21	53	24	27	29
2 mai.....	124	122	138	142	105	37	28	28	29	22	55	71	117	24	58	28	29	33
1 ^{er} juin.....	121	120	131	141	104	36	27	26	29	22	53	70	114	22	57	25	28	31
1 ^{er} juillet.....	121	119	131	142	104	38	28	26	29	23	54	74	117	24	57	24	31	32
1 ^{er} août.....	120	117	128	142	104	38	27	26	28	23	55	75	118	23	57	23	31	31
1 ^{er} septembre..	119	116	127	143	103	36	26	24	27	22	55	70	116	21	55	22	30	29
3 octobre.....	118	114	126	141	102	38	29	24	28	23	58	79	117	21	58	23	30	31
3 novembre....	120	117	129	141	105	38	27	24	28	22	57	78	128	22	59	22	30	29
1 ^{er} décembre....	120	116	129	143	104	37	26	23	28	22	56	77	122	22	59	22	29	30
1939 3 janvier.....	119	114	128	141	104	35	25	23	25	21	55	72	119	21	56	21	27	29
1 ^{er} février.....	118	115	128	140	103	33	25	22	24	21	55	66	109	19	52	19	24	27
1 ^{er} mars.....	118	113	128	141	103	34	24	23	26	22	56	66	106	20	53	19	25	28
3 avril.....	116	111	125	140	100	32	24	22	25	21	54	60	101	19	49	17	24	26
1 ^{er} mai.....	114	109	123	137	101	31	23	21	25	20	52	64	97	17	45	17	23	26
1 ^{er} juin.....	116	110	125	138	103	33	24	22	25	20	55	74	115	18	49	18	24	26

(*) Le taux de l'impôt est de 17,25 p. c. depuis le 21 janvier 1939. (Loi du 18 janvier 1939.)

III. — COURS, RENDEMENTS ET INDICES DES PRINCIPAUX TYPES D'OBLIGATIONS.

DÉBUT DE MOIS	TYPES DOMINANTS								OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers		
	Cours				Rendement (eu égard au cours seulement)				Rendement net moyen	Valeur boursière moyenne	Indices valeur boursière moyenne 3-1-1938 = 100
	I Dette unifiée 4 %	II Dette coloniale 1936 4 %	III Provinces, villes et communes 4 %	IV Entrepr. industr. et comm. 4 ½ %	I Dette unifiée 4 %	II Dette coloniale 1936 4 %	III Provinces, villes et communes 4 %	IV Entrepr. industr. et comm. 4 ½ %			
1938 Mars.....	97,20	96,75	96,97	100,56	4,12	4,13	4,12	4,47	4,59	101,63	100
Avril.....	94,30	89,60	91,85	96,32	4,24	4,47	4,35	4,67	4,75	98,34	97
Mai.....	92,45	90,—	93,78	99,28	4,33	4,44	4,27	4,53	4,68	99,78	99
Juin.....	90,20	84,65	86,24	95,20	4,43	4,73	4,64	4,73	4,82	96,72	96
Juillet.....	90,05	87,—	89,09	96,92	4,44	4,60	4,49	4,64	4,76	97,98	97
Août.....	88,15	84,—	86,76	95,14	4,54	4,76	4,61	4,73	4,79	96,93	96
Septembre....	87,25	83,25	85,78	93,—	4,58	4,80	4,66	4,84	4,88	95,34	94
Octobre.....	86,75	85,60	82,86	88,72	4,61	4,68	4,83	5,07	5,08	91,70	91
Novembre....	89,—	85,—	87,38	96,29	4,49	4,71	4,58	4,67	4,77	97,54	96
Décembre....	89,37	84,35	86,52	95,26	4,48	4,74	4,62	4,72	4,83	96,40	95
1939 Janvier.....	88,80	84,—	85,36	94,23	4,52	4,75	4,69	4,78	4,87	95,03	94
Février.....	88,75	82,—	85,61	92,03	4,51	4,88	4,67	4,89	4,99*	94,49*	93*
Mars.....	87,60	83,—	85,08	90,49	4,57	4,82	4,70	4,97	5,03*	93,54*	92*
Avril.....	86,50	81,25	83,08	86,43	4,62	4,92	4,81	5,21	5,24*	89,90*	89*
Mai.....	85,25	82,—	81,19	85,87	4,69	4,88	4,93	5,24	5,26*	89,69*	89*
Juin.....	85,25	82,90	83,57	90,30	4,69	4,83	4,79	4,98	5,11	92,19	91

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin* de mars 1939, p. 187.
* Indice modifié.

**IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES.**

**a) Tableau rétrospectif
(milliers de francs).**

17

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsab. limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1937.....	452	350.879	284.968	937	327.861	316.285	473	5.056.092	3.797.925	3.655.773
1938.....	367	243.321	210.138	1.263	331.881	324.532	321	1.506.970	1.354.377	1.275.638
1938 4 premiers mois.....	132	97.501	85.319	407	104.421	102.061	128	487.395	617.415	596.463
1939 4 premiers mois.....	110	89.624	77.256	458	96.311	93.131	86	325.836	208.691	144.625
1938 Février.....	27	26.560	25.050	82	22.634	22.393	21	110.192	58.569	58.443
Mars.....	37	15.300	14.176	118	25.060	23.758	35	70.209	86.511	78.655
Avril.....	38	27.191	20.951	108	34.459	33.717	45	134.302	376.860	365.920
Mai.....	29	15.370	11.896	83	20.931	20.235	33	95.898	61.115	59.701
Juin.....	40	23.393	18.524	62	17.145	15.744	21	65.853	79.746	51.196
Juillet.....	37	30.797	25.654	81	19.098	18.208	26	107.423	134.319	131.158
Août.....	14	2.790	2.593	70	31.587	31.208	14	109.775	80.174	74.849
Septembre.....	28	16.110	15.398	90	19.517	19.232	15	262.210	75.466	72.586
Octobre.....	30	11.608	10.246	96	22.893	22.673	16	39.090	27.983	27.586
Novembre.....	23	22.980	18.664	104	30.123	29.558	19	119.380	67.362	62.141
Décembre.....	34	22.774	21.844	270	66.166	65.613	49	219.946	210.797	199.958
1939 Janvier.....	28	26.035	21.335	121	31.059	29.029	26	65.042	40.572	36.706
Février.....	32	17.029	14.273	86	20.549	20.303	15	27.422	8.412	7.590
Mars.....	32	19.145	17.458	133	21.185	20.651	25	64.747	49.390	42.638
Avril.....	18	27.415	24.190	118	23.518	23.148	20	168.625	110.317	57.691

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS destinées au remboursem. d'anciens emprunts (4)	Emissions nettes (5)
	Nombre	Montant nominal			Montant nominal	Apports en nature (2)		
1937.....	47	2.021.550	6.498.215	400.495	721.690	2.331.933	2.370.828	1.254.620
1938.....	21	392.190	2.321.769	6.375	572.606	808.173	152.500	675.594
1938 4 premiers mois.....	11	161.875	981.212	6.000	206.739	459.041	74.500	211.438
1939 4 premiers mois.....	8	32.600	427.226	—	146.243	49.593	—	151.776
1938 Février.....	4	24.025	131.788	—	54.040	23.637	—	52.234
Mars.....	3	50.400	177.271	4.000	30.034	42.757	—	38.198
Avril.....	1	12.500	451.016	2.000	74.598	318.097	—	42.393
Mai.....	2	20.000	117.416	375	34.593	30.586	—	47.028
Juin.....	3	118.600	238.884	—	43.992	16.200	68.000	75.872
Juillet.....	1	6.000	190.214	—	28.582	118.314	—	34.124
Août.....	—	—	114.551	—	31.360	72.495	—	4.795
Septembre.....	2	34.500	145.593	—	60.555	19.125	10.000	52.036
Octobre.....	1	49.215	111.697	—	26.855	22.590	—	60.475
Novembre.....	1	2.000	122.465	—	47.533	44.375	—	20.455
Décembre.....	—	—	299.737	—	92.597	25.447	—	169.371
1939 Janvier.....	4	16.900	114.566	—	32.236	12.801	—	58.933
Février.....	—	—	45.990	—	22.135	3.350	—	16.681
Mars.....	2	3.200	92.920	—	38.154	24.692	—	21.101
Avril.....	2	12.500	173.750	—	53.718	8.750	—	55.061

- (1) Non comprises dans les montants libérés.
(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(3) Comprises dans les augmentations de capital.
(4) Comprises dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.
(5) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

b) Détail des émissions
(milliers de francs).

AVRIL 1939.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS			Primes d'émission (non com- prises dans les mont- ants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOL. DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUCTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à resp. limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont em- prunts de conversion	Apports en nature		Incorporation de réserves (comprise dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée		Augmen- tation de capital	Nombre	Montant	Nombre		
							anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée	Nombre	Montant	Nombre	Montant											
1. Banques privées						1	1.000	4.000	2.000														
2. Assurances																							
3. Opérations financières	5	765	765	2	220	220																	
4. Importations, exportations				1	50	50																	
5. Commerce de métaux				1	130	130																	
6. Comm. d'habil. et d'améblem.				10	1.258	1.223	1	200	60	60													
7. Commerce de produits alimentair.	1	50	50	9	1.730	1.730	1	125	425	425													
8. Commerces divers	2	250	250	43	9.065	9.049	2	5.500	2.100	900													
9. Sucreries																							
10. Meuneries																							
11. Brasseries																							
12. Distilleries d'alcool																							
13. Autres industries alimentaires.	1	150	150	3	450	410	1	900	300	60													
14. Carrières											1	5.000											
15. Charbonnages							1	127.500	75.000	26.000	1	7.500											
16. Mines et industries extractives.																							
17. Gaz																							
18. Electricité																							
19. Constructions électriques							1	15.000	15.000	15.000													
20. Hôtels, théâtres, cinémas	1	1.400	280	2	100	100	1	1.250	2.750	2.750													
21. Imprimerie, publicité				3	180	180	1		5.000	5.000													
22. Textiles (lin, coton, laine, soie) ..				6	2.157	2.133	1	1.000	500	500													
23. Matériaux artificiels et céramiq.				2	200	200																	
24. Métallurgie et construct. mécaniq.	1	4.000	4.000	6	846	846	3	9.600	2.350	2.164													
25. Construct. (bâtim. et trav. publ.) ..	1	900	450	9	2.423	2.183																	
26. Papeteries (industries)				1	375	762	762																
27. Plantations et sociétés coloniales.	1	17.000	15.425																				
28. Produits chimiques	1	100	20	3	340	325																	
29. Industries du bois				4	934	934	1	2.000	995	995													
30. Tanneries et corroiries				1	200	200																	
31. Automobiles																							
32. Verreries et cristalleries																							
33. Glaceries																							
34. Industries diverses	4	2.800	2.800	5	724	724	2	3.100	800	600													
35. Chemins de fer																							
36. Chemins de fer vicinaux																							
37. Navigation et aviation				6	2.316	2.316	2	1.075	275	275													
38. Télégraphes et téléphones																							
39. Tramways électriques																							
40. Autobus				1	105	105																	
41. Transports non dénommés				1	90	90																	
42. Divers non dénommés																							
TOTAUX	18	27.415	24.190	118	23.518	23.148	20	168.625	110.317	57.691	2	12.500											

(1) Coopératives et Unions du Crédit : 13 sociétés constituées au capital minimum de 804.300 francs; 57 sociétés dissoutes au capital minimum de 1.290.718 francs.

IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

c) Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé
(milliers de francs).

AVRIL 1939.

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à respons. limitée)			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations		Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale										Nombre		Montant

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité.

Belgique	17	10.415	8.765	118	23.518	23.148	20	168.625	110.317	57.691	2	12.500	—	—	39.868	8.750	54.560	900	9.202
Belgique et étranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo	1	17.000	15.425	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13.850	—	—	—	—	—
TOTAL ...	18	27.415	24.190	118	23.518	23.148	20	168.625	110.317	57.691	2	12.500	—	—	53.718	8.750	54.560	900	9.202

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé.

1 million et moins ..	14	2.715	2.185	115	19.530	19.160	14	18.875	7.067	6.641	—	—	—	—	18.382	1.000	3.620	900	4.700
de 1 à 5 millions ..	3	7.700	6.580	3	3.988	3.988	4	7.250	13.250	10.050	1	5.000	—	—	8.724	7.750	28.440	—	4.502
de 5 à 10 millions ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7.500	—	—	—	—	—	—	—
de 10 à 20 millions ..	1	17.000	15.425	—	—	—	1	15.000	15.000	15.000	—	—	—	26.612	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22.500	—	—
de 50 à 100 millions ..	—	—	—	—	—	—	1	127.500	75.000	26.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL ...	18	27.415	24.190	118	23.518	23.148	20	168.625	110.317	57.691	2	12.500	—	—	53.718	8.750	54.560	900	9.202

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(2) Comprises dans les augmentations de capital.

V. — RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE A L'EMPRUNT.

VI. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (1).

18
19

PÉRIODES	RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS A L'EMPRUNT (2)		OPÉRATIONS BANCAIRES DU CRÉDIT COMMUNAL				PÉRIODES	Montants d'après les droits d'inscription perçus
	en Belgique	à l'étranger	Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :					
			Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires			
		Prélèvements sur compte	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets			
	(milliers de fr.)	(millions flor. P.-B. 48 £ 5)	(milliers de fr.)					(milliers fr.)
1937	6.955.000	—	451.491	205.369	200.606	206.350	1937 Moyen. mens.	211.092
1938	2.534.875	—	699.505	258.243	231.272	237.796	1938 Moyen. mens.	232.788
1938 Février	609.875	—	39.491	12.062	20.361	19.974	1938 Février	216.760
Mars	—	—	61.551	21.313	22.293	9.749	Mars	248.938
Avril	—	—	73.431	13.877	21.639	5.296	Avril	290.964
Mai	—	—	65.249	11.448	16.789	6.973	Mai	283.647
Juin	—	(3)	62.110	19.630	23.093	6.092	Juin	246.895
Juillet	250.000	—	65.551	17.636	18.628	15.840	Juillet	236.207
Août	—	—	67.847	19.274	20.145	25.848	Août	207.602
Septembre	—	—	63.467	26.997	22.348	18.015	Septembre	231.556
Octobre	1.000.000	—	36.289	17.849	13.619	36.747	Octobre	210.985
Novembre	675.000	—	52.109	11.470	11.426	38.898	Novembre	190.178
Décembre	—	—	60.431	79.389	17.451	28.864	Décembre	223.407
1939 Janvier	—	—	29.424	26.897	24.142	28.237	1939 Janvier	208.370
Février	—	—	43.892	19.221	25.173	17.517	Février	173.873
Mars	—	—	46.030	27.098	22.699	9.724	Mars	244.488
Avril	(4) 50.000	—	33.182	15.771	45.992	10.356	Avril	234.217

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

(2) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.

(3) Le Gouvernement belge a conclu, en juin 1938, un emprunt de 35 millions de florins P.-B. en Bons du Trésor à 3 mois renouvelables trois fois à son gré.

(4) Emprunt Ville de Liège, bons de caisse à 2 ans, 50 millions de francs, 4,50 p. c., émis à 98,25.

LES FINANCES PUBLIQUES.

I. — RENDEMENT DES IMPOTS (d'après le « Moniteur belge »).

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs).

25

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1937.....	2.998	3.027	3.653	9.679	—
1938.....	3.281	3.059	3.330	9.670	—
1938 Février.....	187	213	273	673	1.592
Mars.....	214	282	322	818	2.410
Avril.....	270	256	304	830	3.240
Mai.....	262	243	279	784	4.024
Juin.....	187	262	271	721	4.745
Juillet.....	221	264	266	751	5.496
Août.....	236	261	253	760	6.246
Septembre.....	253	255	285	793	7.039
Octobre.....	391	266	279	936	7.975
Novembre.....	337	255	251	843	8.817
Décembre.....	291	281	281	853	9.670
1939 Janvier.....	453	246	269	968	968
Février.....	197	214	254	665	1.633
Mars.....	217	273	296	786	2.419
Avril.....	283	245	259	787	3.206

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 avril 1939 pour les exercices 1938 et 1939 (non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs).

	Exercice 1938 (2)		Exercice 1939		Avril 1939	
	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées pour	
					l'exercice 1938 (2)	l'exercice 1939
I. Contributions directes.....	3.141	2.844	670	594	—	283
II. Douanes et accises.....	3.061	3.094	955	1.034	—	245
dont douanes.....	1.544	1.650	501	517	—	125
accises.....	1.297	(1) 1.430	391	(1) 513	—	104
III. Enregistrement.....	3.330	3.967	1.078	1.287	—	259
dont enregistrement et transcription.....	486	515	153	172	—	39
successions.....	244	200	80	123	—	18
timbre et taxes assimilées.....	2.561	3.225	830	976	—	198
Total...	9.532	9.905	2.702	2.916	—	787
Différence par rapport aux évaluat. budgétaires..	— 373		— 214			

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

(1) Accises et taxes spéciales de consommation.

(2) L'exercice 1938 s'est clôturé le 31 mars 1939. Les chiffres qui le concernent ne sont pas définitifs.

	1 ^{er} trimestre 1938	2 ^e trimestre 1938	3 ^e trimestre 1938	4 ^e trimestre 1938
Opérations en deniers (millions de francs).				
RECETTES.				
Dotations ordinaires pour l'amortissement de la dette consolidée	908	49	175	126
Excédents non employés de la dotation du 6 ½ % américain à affecter à la constitution d'une réserve productive (article 16 de la loi du 24 juillet 1927)	3	—	—	—
Intérêts et coupons encaissés	2	—	3	—
Produit net de la réserve du 6 ½ % américain	2	3	4	0,4
Retenues pour caisse de pensions, à régulariser	—	—	—	—
Cession de titres du portefeuille	3	—	10	—
Cession de titres acquis en vertu de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	653	317	164	302
Intérêts sur titres acquis en vertu de l'arrêté royal du 11 mai 1935	22	3	11	—
Cession de titres acquis en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa de la loi du 23 juillet 1926	—	—	—	1
Intérêts et amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions (article 1 ^{er} des arrêtés royaux n ^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935)	25	4	13	8
Recettes du trimestre ...	1.619	376	389	438
DÉPENSES.				
Coût des titres de la dette consolidée rachetés ou remboursés pour l'amortissement	116	758	174	171
Remboursement au Trésor d'une partie de la dotation afférente aux emprunts américains convertis	—	—	—	0,2
Frais relatifs à l'amortissement de la dette consolidée	2	0,1	0,3	0,2
Frais généraux	0,1	0,1	0,1	0,1
Coût des titres acquis en vertu de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	673	361	173	290
Coût des titres acquis en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa, de la loi du 23 juillet 1926	—	—	39	2
Versement au Trésor du produit net de la réserve du 6 ½ % américain pour 1937	—	10	—	—
Versement au Trésor des intérêts et de l'amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions	—	46	29	13
Prorata de coupons sur titres acquis par le Fonds de régularisation du marché des rentes	—	—	—	2
Régularisation des retenues pour caisses de pensions	—	—	—	—
Dépenses du trimestre ...	791	1.175	416	479
Solde favorable à fin de trimestre ...	1.333	535	507	465

Opérations en titres
(millions de francs).

AMORTISSEMENT DE LA DETTE CONSOLIDÉE.				
Capital nominal des titres rachetés ou remboursés pour l'amortissement pendant le trimestre ..	116	591	169	129
CONVERSION DE LA DETTE FLOTTANTE.				
Montant des Bons du Trésor convertis en actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges jusqu'à la fin du trimestre	4.175	4.175	4.175	4.175
ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.				
Capital nominal des titres : a) émis contre espèces	824	824	824	824
b) échangés contre Bons du Trésor non estampillés	4.175	4.175	4.175	4.175
Solde disponible à la fin du trimestre	4.999	4.999	4.999	4.999
Total de la première émission (article 2 de la loi du 24 décembre 1927)	5.000	5.000	5.000	5.000
Non émis	5.000	5.000	5.000	5.000
Capital nominal des titres remis au Fonds d'amortissement (art. 11 de la loi du 23 juillet 1926).	10.000	10.000	10.000	10.000
PORTEFEUILLE DE TITRES A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa, de la loi du 23 juillet 1926	94	94	115	120
PORTEFEUILLE DE LA RÉSERVE DU 6 ½ % AMÉRICAIN A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en exécution de l'article 16 de la loi du 24 juillet 1927	269	269	269	269
PORTEFEUILLE DU FONDS DE RÉGULARISATION DU MARCHÉ DES RENTES A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs acquises en exécution de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935	972	1.001	1.012	1.001
PORTEFEUILLE DES ANCIENNES CAISSES DE PENSIONS A LA FIN DU TRIMESTRE.				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en exécution de l'article 1 ^{er} des arrêtés royaux n ^{os} 221 et 222 du 27 décembre 1935	1.047	1.046	1.041	1.040
DÉPÔTS PAR DES FONDATIONS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'INSCRIPTIONS NOMINATIVES 4 %, 3 ^e SÉRIE.				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en vertu de l'arrêté royal n ^o 267 du 28 mars 1936.	335	335	335	335

II. — SITUATION TRIMESTRIELLE DU FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE
(suite).

26

	Au 31 mars 1938	Au 30 juin 1938	Au 30 septemb. 1938	Au 31 décembre 1938
Bilan (milliers de francs).				
ACTIF.				
Banques, chèques postaux et caisse	547.499	223.003	199.743	191.452
Placements temporaires en devises étrangères	3.788	3.719	3.048	918
Provisions d'amortissement constituées chez les banquiers étrangers	145.163	51.349	53.201	38.066
Remboursement de titres amortissables par tirages, à ventiler	402.166	20.007	14.305	—
Dotations échues, restant à encaisser	22	1.614	891	142
Ordonnances en portefeuille	—	—	—	5
Taxes et frais avancés à récupérer	22	9	332	29
Placements de la réserve de l'emprunt 6 ½ % américain	234.623	234.904	234.912	234.911
	1.333.283	534.605	507.032	465.524
Portefeuille-titres (au prix de revient)	84.563	84.555	104.717	105.786
Total actif...	1.417.846	619.160	611.749	571.310
PASSIF.				
Soldes des dotations à affecter à l'amortissement :				
a) en francs belges	798.450	183.968	182.952	162.756
b) en devises	145.163	51.349	53.201	38.066
Réserve de l'emprunt 6 ½ % américain	241.226	234.347	238.842	239.238
Fonds de régularisation du marché des rentes	54.474	13.264	14.606	25.063
Produit du portefeuille des anciennes caisses de pensions	71.546	29.437	13.117	8.128
Solde disponible :				
Partie non utilisée du produit net de l'émission d'actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges	54.083	54.083	54.083	54.083
Contributions volontaires	4.104	4.104	4.104	4.104
	58.187	58.187	58.187	58.187
Excédent des revenus sur les charges	48.801	48.609	50.844	49.872
	106.988	106.796	109.031	108.059
Total passif...	1.417.846	619.160	611.749	571.310

Compte de pertes et profits
(milliers de francs).

DOIT.				
Frais d'administration	93	111	102	95
Frais relatifs à l'amortissement	1.623	127	311	152
Prorata de coupons sur titres acquis en vertu de l'article 11, 2 ^e alinéa de la loi du 23 juillet 1926	—	—	—	724
	1.716	238	413	971
Excédent des revenus sur les charges pour le trimestre	221	—	2.234	—
Total...	1.937	238	2.647	971
AVOIR.				
Intérêts et coupons encaissés	1.937	46	2.647	—
Excédent des charges sur les revenus pour le trimestre	—	192	—	971
	1.937	238	2.647	971
Total...	1.937	238	2.647	971
Solde favorable à fin de trimestre...	48.801	48.609	50.843	49.872

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE.

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

a) Avril 1939.

30

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dettes obligataires (2)	Coupons d'obligations bruts (1)
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			

(milliers de francs)

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique.

1a. Banques privées	28	26	2	697.220	172.227	87.415	9	64.271	485	19
1b. Banques d'intérêt public ...	1	1	—	175.000	34.420	4.853	—	8.750	229.228	9.013
2. Assurances	33	32	1	70.350	31.633	16.693	10	8.303	—	—
3. Opérations financières	222	154	68	992.610	282.859	66.916	12.060	42.313	101.694	3.840
4. Exportations, importations ..	23	15	8	22.275	2.982	2.281	965	1.515	—	—
5. Commerce de fer et métaux ..	18	16	2	21.290	4.499	3.187	261	1.501	—	—
6. Comm. d'habil. et d'ameubl. ..	53	39	14	60.421	3.376	3.784	3.004	2.062	—	—
7. Comm. de prod. alimentaires ..	40	32	8	61.394	15.661	8.760	310	4.054	—	—
8. Commerces divers	300	206	94	215.550	53.823	25.844	4.733	11.984	2.680	120
9. Sucreries	—	—	—	—	—	—	—	—	5.596	336
10. Moulineries	12	12	—	50.683	16.312	9.323	—	5.841	—	—
11. Brasseries	49	46	3	321.544	93.335	28.475	207	18.537	4.500	180
12. Distilleries	3	3	—	23.450	10.251	2.890	—	2.444	—	—
13. Autres industr. alimentaires. ..	52	29	23	321.942	51.333	28.945	5.060	20.855	2.350	106
14. Carrières	41	29	12	194.747	49.292	22.103	1.666	14.196	5.629	354
15. Charbonnages	17	16	1	326.880	186.269	30.747	9	21.604	22.841	1.027
16. Mines et autres industr. extr. ..	6	5	1	48.531	88	95	53	75	—	—
17. Gaz	3	3	—	90.800	6.785	12.640	—	11.468	3.344	201
18. Electricité	14	12	2	1.042.762	49.717	120.210	75	111.213	75.644	3.612
19. Constructions électriques	11	7	4	45.789	19.017	14.897	530	13.168	500	40
20. Hôtels, théâtres, cinémas ...	48	32	16	138.409	73.403	5.251	2.555	2.740	37.500	1.169
21. Imprimerie, publicité	53	39	14	25.506	13.420	3.681	724	1.942	—	—
22. Textiles	117	61	56	519.675	178.365	15.274	15.194	11.607	2.445	127
23. Mat. art. et prod. céramiques ..	57	33	24	419.966	68.224	26.188	4.227	22.119	34.711	1.735
24. Métallurg. et constr. mécan. ..	97	64	33	533.200	118.102	47.774	8.921	36.709	371.421	16.019
25. Construct. (bât. et tr. publ.) ..	47	32	15	121.775	21.587	12.203	1.048	6.608	6.737	337
26. Papeteries	14	9	5	101.110	34.319	11.227	1.141	7.604	177	9
28. Produits chimiques	35	28	7	443.498	28.902	14.978	1.353	11.653	74.718	3.395
29. Industries du bois	33	23	10	47.835	5.136	1.798	667	754	758	45
30. Tanneries et corroiries	12	8	4	134.855	24.063	11.903	2.168	6.964	—	—
31. Automobiles	4	3	1	9.750	2.704	132	252	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	8	5	3	26.450	7.080	974	106	—	—	—
33. Glaceries	1	1	—	160.000	108.119	17.134	—	14.400	—	—
34. Industries diverses	137	97	40	481.678	32.528	25.768	19.302	12.458	1.871	132
35. Chemins de fer	3	2	1	6.794	9.539	11	27	8	—	—
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	41	28	13	57.175	474	6.823	665	3.829	3.000	—
38. Télégraphe et téléphone	1	1	—	250.000	53.294	55.572	—	60.353	—	—
39. Tramways électriques	4	4	—	332.500	193.468	50.131	—	43.154	1.585	63
40. Autobus	1	1	—	300	381	9	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	20	15	5	24.135	5.484	1.736	545	1.151	1.035	61
42. Divers non dénommés	9	6	3	4.460	419	30	74	3	—	—
TOTAL...	1.668	1.175	493	8.622.309	1.974.298	798.655	87.921	608.210	990.449	42.053

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.

1. Banques priv. et soc. financ. ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sociétés commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sociétés industrielles	3	3	—	30.000	7.452	3.748	—	2.946	—	—
4. Sociétés agricoles	1	1	—	3.000	159	119	—	—	—	—
5. Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL...	4	4	—	33.000	7.293	3.867	—	2.946	—	—

C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger.

1. Sociétés d'électricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	4.899	269
3. Tramways	1	—	1	1.500	11.421	—	25	—	27.394	688
4. Plantations et sociétés colon. ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sociétés diverses	6	4	2	135.247	17.659	12.774	3.513	8.953	6.627	302
TOTAL...	7	4	3	136.747	29.080	12.774	3.538	8.953	38.920	1.259
Total général...	1.679	1.183	496	8.792.056	2.010.671	815.296	91.459	620.109	1.029.369	43.312

(1) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois d'avril : (milliers de francs)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'État	—
Coupons d'emprunts de la Colonie	28.936
Coupons d'emprunts des provinces et des communes	14.979
Coupons d'emprunts d'organismes divers	42.581

TOTAL... 86.496

Coupons d'emprunts extérieurs de l'État	—
Coupons d'emprunts extérieurs de la Ville d'Anvers	—

(2) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (suite).

b) Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut distribué	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligat. bruts
	recensées	en bénéf.	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1937.....	7.611	5.887	1.724	45.890.185	17.761.760	5.289.888	469.276	3.787.107	9.223.488	476.458
1938.....	7.694	5.879	1.815	48.321.151	17.837.626	6.179.386	435.372	4.296.989	8.134.056	384.070
1938 4 premiers mois.....	3.314	2.591	723	14.687.974	5.156.517	1.863.929	102.262	1.270.855	3.127.120	152.181
1939 4 premiers mois.....	3.279	2.370	909	15.499.666	4.914.903	1.489.175	160.948	1.113.173	3.033.218	136.941
1938 Février.....	175	141	34	575.811	137.340	44.678	8.260	26.536	419.736	19.550
Mars.....	1.332	1.042	290	4.853.781	2.372.517	657.439	35.159	504.800	499.366	24.852
Avril.....	1.685	1.300	385	8.238.525	2.342.647	988.362	56.700	652.481	1.023.060	45.322
Mai.....	1.179	914	265	8.774.632	4.707.102	1.126.265	53.121	844.914	383.850	18.078
Juin.....	616	457	158	3.108.611	724.821	349.444	31.433	238.992	664.370	33.293
Juillet.....	418	330	88	5.924.694	1.889.757	986.934	45.700	646.614	979.321	43.497
Août.....	170	125	45	1.168.178	343.321	99.087	12.180	68.767	494.033	22.256
Septembre.....	238	172	66	887.013	338.430	99.188	12.968	65.034	458.104	21.984
Octobre.....	539	404	135	4.448.324	1.218.677	524.528	68.168	355.354	1.007.432	43.252
Novembre.....	265	207	58	4.307.131	2.175.520	645.802	13.761	462.563	381.990	17.896
Décembre.....	286	211	75	3.206.246	1.133.301	306.146	28.479	232.467	637.836	31.633
1939 Janvier.....	115	95	20	945.378	241.946	126.774	4.347	77.723	980.310	45.922
Février.....	187	145	42	619.122	113.121	42.032	19.707	26.279	567.252	25.669
Mars.....	1.298	947	351	5.143.110	2.549.165	505.073	45.435	389.062	456.287	22.048
Avril.....	1.679	1.183	496	8.792.056	2.010.671	815.296	91.459	620.109	1.029.369	43.312

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (1)

(milliers de francs).

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
1937.....	3.501.365	2.800.663	700.702	12.489.170	5.844.595
1938.....	3.331.391	3.496.925	— 165.534	12.670.569	
1938 Février.....	295.300	221.764	73.536	12.760.219	
Mars.....	246.737	328.490	— 81.753	12.678.466	
Avril.....	270.721	277.883	— 7.162	12.671.304	
Mai.....	255.455	428.875	— 173.420	12.497.884	
Juin.....	245.881	258.729	— 12.848	12.485.036	
Juillet.....	283.123	237.882	45.241	12.530.277	
Août.....	252.373	237.395	14.978	12.545.255	
Septembre.....	157.456	544.487	— 387.031	12.158.224	
Octobre.....	392.378	328.208	64.170	12.222.394	
Novembre.....	284.011	188.739	95.272	12.317.666	
Décembre.....	249.353	243.383	5.970	12.323.636	
1939 Janvier.....	317.844	200.562	117.282	12.787.841	
Février.....	207.216	215.326	— 8.110	12.779.731	
Mars.....	192.377 (3)	398.992 (3)	— 206.615 (3)	12.565.158 (3)	
Avril.....	130.956 (3)	439.986 (3)	— 309.030 (3)	12.256.128 (3)	
Mai.....	220.461 (3)	213.000 (3)	7.461 (3)	12.263.589 (3)	

(1) Ces chiffres donnent les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1937 et 1938 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs).

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 15 décembre 1937 et 16 mars 1865)	EMPLOYÉS (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1937.....	298.675	44.386	14.241	357.302
1938.....	317.907	48.116	18.114	384.137
1938 Janvier.....	28.914	3.839	} 4.514	} 96.652
Février.....	26.359	3.845		
Mars.....	27.875	4.610		
Avril.....	27.831	4.093		
Mai.....	27.031	3.898		
Juin.....	24.399	3.886		
Juillet.....	25.398	3.867		
Août.....	25.367	3.840		
Septembre.....	25.500	3.795		
Octobre.....	26.837	4.148		
Novembre.....	25.582	3.972		
Décembre.....	26.814	4.323		
1939 Janvier.....	27.211 (1)	3.817 (1)	} 4.977 (1)	} 96.214
Février.....	25.681 (1)	3.782 (1)		
Mars.....				

(1) Chiffres approximatifs.

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES. (Base : moyenne des salaires en 1933 = 100.)

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																						INDICES des salaires horaires moyens par catégorie d'industrie				
		Cokeries	Carrières, éléméntaires, marbreries	Métallurgie					Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports			Gaz et électricité	biens de production	biens de consommation
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécan. et métalliques	Ensemble	Lain, coton, chanvre et jute					Laine, tapis, bonneterie, confection	Ensemble	Fabriques					Imprimerie et transformation	Travail des ports, camionneurs		Chemins de fer (1)	Ensemble (1)				
																									Industries de			

a) Indice des salaires horaires moyens.

1936 Octobre	102	106	98	111	106	97	103	100	100	103	99	101	97	99	100	96	105	109	—	101	100	114	102	105	101	103	100
1936 Décembre	103	108	97	114	109	97	105	100	100	104	101	103	97	100	101	96	106	109	—	100	97	117	101	104	102	105	100
1937 Mars	106	111	102	116	112	103	109	101	104	107	103	104	100	102	103	99	109	108	107	102	101	121	97	101	102	108	103
1937 Juin	109	114	104	125	114	104	113	108	105	109	105	105	100	102	106	101	112	104	—	104	105	122	105	108	108	111	104
1937 Septembre	113	118	108	129	119	110	118	112	108	112	106	107	107	107	108	102	113	108	122	106	109	122	107	110	107	114	107
1937 Décembre	115	121	108	129	121	112	119	115	108	114	108	109	108	109	111	105	115	109	115	106	114	130	113	116	110	117	109
1938 Mars	116	123	112	130	121	115	121	110	112	115	108	111	110	111	112	106	116	113	115	108	117	127	110	113	111	118	111
1938 Juin	116	123	111	132	121	113	121	109	112	116	109	112	110	111	112	108	115	112	—	109	115	125	109	112	111	118	111
1938 Septembre	117	123	108	132	121	113	121	110	110	117	109	112	111	111	114	109	115	113	—	110	115	125	115	115	111	118	110
1938 Décembre	118	126	114	135	121	113	122	114	113	118	109	114	112	113	115	108	117	113	116	111	112	125	115	117	114	119	112
1939 Mars	118	123	110	133	120	113	122	114	111	116	109	114	114	116	115	109	117	111	—	109	113	124	116	118	115	119	112

b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés.

1936 Octobre	104	105	101	111	104	101	105	96	99	103	99	105	95	100	100	101	102	109	—	101	95	119	—	—	—	99	102	100
1936 Décembre	105	105	100	113	108	102	107	96	101	103	101	108	96	102	101	101	102	110	—	101	97	120	—	—	—	101	104	101
1937 Mars	108	108	104	117	111	107	111	99	108	106	101	109	95	102	103	106	106	110	108	103	97	120	—	—	—	102	108	103
1937 Juin	111	112	105	127	113	109	116	102	107	109	103	110	96	103	106	106	110	109	—	104	98	122	—	—	—	106	110	105
1937 Septembre	115	115	111	136	117	115	123	104	109	111	106	112	101	107	108	107	112	113	124	106	102	126	—	—	—	107	115	107
1937 Décembre	117	117	113	133	120	117	123	106	106	114	106	115	102	109	110	111	114	115	—	105	110	128	—	—	—	111	117	109
1938 Mars	118	116	114	132	120	120	124	107	112	114	106	116	104	110	111	111	116	115	—	106	112	125	—	—	—	112	118	111
1938 Juin	118	114	114	136	120	117	124	106	110	116	107	116	105	111	113	112	114	115	—	107	110	127	—	—	—	112	117	111
1938 Septembre	118	114	116	145	120	115	127	108	111	116	107	115	104	110	114	115	115	116	—	108	110	128	—	—	—	112	119	111
1938 Décembre	120	117	118	142	120	115	126	108	113	117	108	117	106	111	115	114	116	115	126	108	110	129	—	—	—	113	120	112
1939 Mars	120	115	114	140	119	116	125	109	110	115	107	120	109	115	115	112	116	115	—	109	111	126	—	—	—	114	118	112

c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés.

PÉRIODES	INDICES PAR INDUSTRIES																							VARIATIONS selon régimes (2)						
	I	II	III																											
1936 Octobre	106	105	96	117	108	104	109	103	111	108	100	102	102	102	102	100	101	108	—	105	113	120	—	—	—	104	103	101	100	
1936 Décembre	107	105	96	120	111	105	111	102	113	109	103	105	103	104	103	100	108	110	—	104	115	120	—	—	—	105	104	103	101	
1937 Mars	111	108	99	123	114	109	115	105	119	113	104	106	105	105	106	103	110	109	106	105	121	126	—	—	—	107	109	104	102	
1937 Juin	114	112	101	141	116	109	122	114	119	116	106	106	106	106	109	103	112	108	—	108	122	123	—	—	—	102	112	106	103	
1937 Septembre	118	115	106	147	121	114	127	116	117	119	108	108	109	108	112	107	115	113	122	110	127	125	—	—	—	103	115	110	104	
1937 Décembre	119	117	108	140	123	117	126	112	113	122	109	111	111	111	114	107	116	115	115	110	134	128	—	—	—	115	117	112	106	
1938 Mars	120	116	110	142	123	120	128	116	118	122	109	113	111	112	115	109	118	115	115	114	136	123	—	—	—	116	119	114	107	
1938 Juin	120	114	107	145	122	118	128	118	116	123	109	112	112	112	116	109	116	115	—	114	133	124	—	—	—	114	119	113	108	
1938 Septembre	121	114	107	151	122	118	131	118	119	124	108	113	111	112	118	110	117	116	—	116	134	124	—	—	—	115	119	113	108	
1938 Décembre	121	116	110	143	123	119	128	112	119	125	110	115	112	114	118	110	121	116	116	116	114	133	126	—	—	—	118	120	114	109
1939 Mars	122	116	108	142	121	119	128	112	116	123	109	120	113	116	119	112	120	116	—	114	133	133	—	—	—	119	119	115	109	

(1) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

(2) Régime I : variations suivant indices des prix de détail ou barèmes des prix de vente.

Régime II : commissions paritaires ou autres organismes de conciliation.

Régime III : décisions patronales individuelles ou offre et demande.

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques (3)	CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES			COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)		Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (1)	Montant liquidé (millions de francs) (1)
1937 Moyenne mensuelle	38 (2)	343	31.057	167	22.648	5,45	20	320 (2)	1.152	174
1938 Moyenne mensuelle	38 (2)	332	32.201	164	24.275	6,56	21	305 (2)	513	82
1938 Mars	38	344	33.582	171	24.972	5,56	22	320	746	91
Avril	38	327	30.386	160	22.507	—	19	320	558	79
Mai	38	354	42.980	180	33.535	—	20	320	723	139
Juin	38	336	32.489	166	25.315	7,17	21	320	396	79
Juillet	38	330	28.850	161	21.596	—	19	320	375	67
Août	38	326	31.781	161	24.620	—	22	300	363	68
Septembre	38	320	34.021	157	24.430	7,36	22	300	386	88
Octobre	38	334	36.304	162	28.471	—	21	305	647	94
Novembre	38	320	26.223	157	19.469	—	19	305	409	54
Décembre	38	344	30.484	169	22.346	6,37	21	305	405	47
1939 Janvier	38	331	28.298	166	20.949	—	21	305	409	46
Février	38	300	25.700	147	19.039	—	19	305	332	46
Mars	38	345	36.907	170	28.302	6,50	23	305	617	79
Avril	38	314	32.919	153	24.757	—	18	305	361	49
Mai	38	331	31.885	162	24.691	—	20	305	351	40

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

(3) Rapport des capitaux compensés par trimestre au solde, à la fin du trimestre, des dépôts en comptes à vue et à moins de 30 jours.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs).

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1937 Moyenne mensuelle	(1) 412.126	3.666	4.925	12.393	4.900	12.409	34.627	89,0	4,72
1938 Moyenne mensuelle	(1) 433.553	3.594	5.041	12.494	5.016	12.508	35.060	89,0	4,80
1938 Mars	418.318	3.563	4.912	12.320	4.863	12.338	34.433	88,3	4,47
Avril	419.240	3.686	4.900	12.280	4.947	12.293	34.420	88,3	4,68
Mai	421.161	3.526	5.066	12.600	5.284	12.630	35.580	88,5	5,08
Juin	421.680	3.396	4.467	11.284	4.415	11.292	31.459	88,2	4,63
Juillet	423.292	3.516	5.130	12.009	4.809	12.014	33.962	87,9	4,78
Août	424.609	3.548	4.652	11.866	4.715	11.874	33.107	90,2	4,50
Septembre	426.460	3.484	5.492	13.044	5.813	13.055	37.404	93,8	5,21
Octobre	428.217	3.504	5.990	14.215	5.829	14.208	40.242	87,9	5,50
Novembre	430.580	3.621	4.511	11.763	4.471	11.783	32.528	88,3	4,68
Décembre	433.553	3.654	5.297	12.921	4.833	12.941	35.993	88,5	4,50
1939 Janvier	437.067	4.006	5.193	13.742	5.106	13.755	37.797	88,7	4,53
Février	439.587	3.964	4.021	11.541	4.133	11.553	31.249	89,0	4,12
Mars	441.743	3.888	4.952	13.025	4.875	13.045	35.896	87,7	4,27
Avril	442.776	4.003	5.192	13.721	5.269	13.737	37.919	88,5	4,95
Mai	443.009	3.940	4.548	12.633	4.656	12.637	34.474	89,4	4,39

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

III. — DEMANDES EN AUTORISATION D'ETABLISSEMENTS CLASSES.

Source : *Revue du Travail*.

ÉPOQUES	Royaume	Brabant	Anvers	Limbourg	Flandre orientale	Flandre occidentale	Hainaut	Namur	Luxembourg	Liège
1937.....	4.272	1.135	722	92	786	480	413	151	42	451
1938.....	3.744	976	704	100	378	408	472	114	28	564
1938 Janvier.....	291	90	52	10	36	36	26	—	—	41
Février	326	84	44	4	21	41	43	16	4	69
Mars	314	91	67	9	40	32	26	5	4	40
Avril	347	67	77	4	66	35	39	10	—	49
Mai	367	100	66	9	48	42	43	29	3	47
Juin	383	78	62	17	47	44	34	22	5	74
Juillet	329	82	59	14	21	51	56	6	3	37
Août	336	85	66	7	16	34	70	10	2	47
Septembre	277	80	52	3	17	25	39	14	1	46
Octobre	276	81	42	13	31	21	35	7	2	44
Novembre	248	62	59	9	8	23	44	5	4	34
Décembre	249	76	59	1	27	23	17	10	—	36
1939 Janvier	258	80	42	12	25	35	19	4	3	38
Février	231	50	38	12	25	27	27	9	3	40
Mars	334	73	39	16	47	43	61	11	6	38

IV. — RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.

38

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				(milliers de francs)		
1937.....	1.117.161	69.857	6,25	4.644.274	99.390	2,14
1938.....	1.473.634	100.453	6,82	8.145.032	167.898	1,94
1938 Février.....	87.593	5.934	6,77	346.734	8.356	2,41
Mars.....	98.388	6.275	6,38	491.348	8.775	1,79
Avril.....	121.741	7.534	6,19	516.979	10.473	2,03
Mai.....	138.333	8.763	6,33	667.163	14.287	2,14
Juin.....	155.249	9.657	6,22	1.005.813	16.768	1,67
Juillet.....	141.215	9.353	6,62	978.256	15.194	1,55
Août.....	121.944	7.950	6,52	807.139	11.972	1,48
Septembre.....	121.865	11.417	9,37	554.951	19.701	3,55
Octobre.....	152.369	10.462	6,87	877.433	17.178	1,96
Novembre.....	128.356	7.950	6,19	849.872	13.569	1,60
Décembre.....	113.350	8.406	7,42	674.074	12.114	1,80
1939 Janvier.....	80.260	5.934	7,39	379.226	8.810	2,32
Février.....	72.894	5.704	7,83	296.515	7.828	2,64
Mars.....	96.952	7.470	7,70	629.823	14.042	2,23
Avril.....	117.728	9.226	7,84	893.051	19.598	2,19

V. — DECLARATIONS DE FAILLITE,
HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS, MISES SOUS GESTION CONTROLÉE,
PUBLIÉES AU « MONITEUR DU COMMERCE BELGE ».

a) Tableau rétrospectif.

39

PÉRIODES (13 semaines)	Faillites			Concordats homologués			Gestions contrôlées		
	1937	1938	1939	1937	1938	1939	1937	1938	1939
Première période.....	165	180	175	39	29	43	11	—	—
Deuxième période.....	138	145	—	23	35	—	—	—	—
Troisième période.....	111	118	—	17	23	—	—	—	—
Quatrième période.....	146	179	—	29	44	—	—	—	—
Total...	560	622	—	108	131	—	11	—	—

b) Détail par catégories d'industries.

MAI 1939.

GROUPES	NOMBRE DE											
	DECLARATIONS DE FAILLITE						CONCORDATS HOMOLOGUÉS					
	Personnes physiques	Sociétés de personnes	Sociétés anonymes	Sociétés de personnes à responsabilité limitée	Sociétés coopératives	Total	Personnes physiques	Sociétés de personnes	Sociétés anonymes	Sociétés de personnes à responsabilité limitée	Sociétés coopératives	Total
A. Opérations commerciales.....	53	—	1	—	—	54	5	1	—	—	—	6
B. Opérations bancaires et financières.....	2	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—
C. Industries.....	3	1	5	1	2	12	—	—	3	—	—	3
D. Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total...	58	1	6	1	2	68	5	1	3	—	—	9

LES PRIX.

I. — INDICES DES PRIX DE GROS.

a) Indice officiel en Belgique. — Indice général et par groupe de produits.

Base : Avril 1914 = 100.

Source : *Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.*

45

PÉRIODES	Indice général	Produits destinés à l'alimentation	Combustibles	Goudron et dérivés	Produits des industries métallurg.	Pétroles et dérivés	Produits des industries céramiq.	Produits des industries verrières	Produits chimiques	Engrais chimiques	Matières grasses
Nombre de produits . . .	125	16	4	3	15	7	9	2	12	4	7
1937 Moyenne mensuelle	684	632	839	648	759	1.000	871	549	599	448	570
1938 Moyenne mensuelle	630	559	873	605	695	967	865	549	617	503	463
1938 Février	657	591	906	654	737	1.025	883	549	625	490	487
Mars	644	556	906	645	719	1.025	881	549	625	495	484
Avril	640	574	879	624	712	1.029	855	549	626	495	478
Mai	631	580	882	629	674	1.029	863	549	622	505	466
Juin	629	592	884	623	674	984	862	549	623	510	452
Juillet	623	553	880	581	684	928	861	549	623	490	463
Août	620	546	862	581	671	928	859	549	621	495	464
Septembre	622	544	858	581	682	922	858	549	620	509	460
Octobre	617	529	837	571	689	910	859	549	609	519	442
Novembre	610	514	837	560	685	906	859	549	602	520	436
Décembre	607	528	855	538	678	905	847	549	591	524	419
1939 Janvier	604	515	855	534	667	906	852	549	578	527	414
Février	599	508	855	527	666	908	849	549	573	529	414
Mars	600	509	855	512	671	907	854	549	573	532	416
Avril	602	518	835	512	673	914	852	549	571	533	417
Mai	599	511	835	513	664	914	855	549	571	521	415

PÉRIODES	PRODUITS DES INDUSTRIES TEXTILES					Matériaux de construction	Produits résineux	Produits des industries des peaux et cuirs	Tabac	Produits des industries du papier	Caoutchouc brut
	Indice général	Laines	Lins	Jutes	Cotons						
Nombre de produits . . .	19	5	5	2	7	13	2	9	1	1	1
1937 Moyenne mensuelle	704	781	877	407	657	768	692	599	492	902	164
1938 Moyenne mensuelle	592	606	842	365	520	774	534	476	513	736	125
1938 Février	629	631	894	374	567	772	561	505	523	927	128
Mars	616	623	885	361	549	782	549	482	523	835	115
Avril	606	628	850	352	543	780	538	470	523	732	109
Mai	579	605	793	346	519	774	527	471	523	732	101
Juin	578	603	795	354	515	776	527	461	523	710	111
Juillet	587	596	810	372	525	776	519	465	545	710	130
Août	585	598	838	375	505	774	515	466	465	655	138
Septembre	591	593	898	371	497	774	505	465	465	655	136
Octobre	583	583	852	386	493	771	530	478	500	650	141
Novembre	567	579	821	361	490	773	520	468	500	650	138
Décembre	571	572	857	357	488	772	520	461	545	644	133
1939 Janvier	583	560	829	400	480	775	532	466	545	644	130
Février	567	547	852	439	469	773	538	462	545	644	133
Mars	563	548	826	449	465	773	555	465	545	644	134
Avril	570	530	826	558	463	772	548	461	545	644	133
Mai	563	530	788	501	476	772	526	471	545	644	133

b) Indices des prix de gros à l'étranger.

PÉRIODES	ANGLETERRE (Board of Trade) Base : 1930	FRANCE (Statistique Générale de la France) Base : juillet 1914	PAYS-BAS (Centraal Bureau voor de Statistiek) Base : 1913	SUISSE (Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail) Base : juillet 1914	SUÈDE (Kommerskollegium) Base : 1913	ALLEMAGNE (Statistisches Reichsamt) Base : 1913	ÉTATS-UNIS (Bureau of Labor) Base : 1926
1937 Moyenne mens.	109	563	97	111	137	106	86
1938 Moyenne mens.	101	640	92	107	130	106	79
1938 Février	106	614	95	109	134	106	80
Mars	104	619	93	108	132	106	80
Avril	103	619	92	108	131	108	79
Mai	102	643	92	107	130	105	78
Juin	101	653	92	107	130	106	78
Juillet	101	652	90	106	130	106	79
Août	99	644	90	105	128	106	78
Septembre	98	646	91	106	127	106	78
Octobre	99	654	91	106	128	106	78
Novembre	98	657	91	106	127	106	78
Décembre	98	666	92	106	127	106	77
1939 Janvier	97	676	91	106	127	106	77
Février	97	677	91	105	127	106	77
Mars	97	681	91	105	107	107	77
Avril		681		106			76

II. — INDICES DES PRIX DE DETAIL ET DU COUT DE LA VIE.

a) Indices des prix de détail en Belgique.

Base : Avril 1914 = 100.

Source : *Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.*

46

DATES	Le Royaume	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège
1937 Moyenne mensuelle	735	778	791	733	732
1938 Moyenne mensuelle	761	801	828	760	766
1938 15 février	763	805	832	760	770
15 mars	757	794	825	753	761
15 avril	751	790	819	749	753
15 mai	753	791	821	753	756
15 juin	761	808	833	763	772
15 juillet	755	794	820	756	758
15 août	755	794	819	755	760
15 septembre	764	804	828	766	769
15 octobre	769	810	839	771	776
15 novembre	772	813	838	772	776
15 décembre	768	807	835	766	773
1939 15 janvier	769	807	835	768	774
15 février	759	798	826	758	763
15 mars	754	795	822	755	758
15 avril	751	791	817	752	753

b) Nouveaux indices des prix de détail en Belgique.

Base : Années 1936-1938 = 100.

Source : *Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.*

DATES	Le Royaume	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège
1939 15 janvier	105,8	103,9	105,6	105,8	106,9
15 février	104,4	103,1	104,0	104,5	104,8
15 mars	103,6	102,5	103,4	104,1	104,0
15 avril	103,1	102,2	102,8	103,8	103,3
15 mai	102,9	102,1	102,7	103,8	103,3

c) Indices du coût de la vie en Belgique.

Budgets ouvriers, 3^e catégorie : ménages disposant d'un revenu de 30 à moins de 40 francs, par unité de consommation et par quinzaine.

Base : 1921 = 100.

Source : *Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.*

PÉRIODES	Indice général	Nourriture	Habitations, mobilier	Chauffage, éclairage	Vêtements	Besoins hygiéniques, sociaux et moraux
1937 Moyenne mensuelle	199	175	404	186	239	181
1938 Moyenne mensuelle	205	180	405	194	246	183
1938 Mars	204	179	405	196	246	183
Avril	201	174	405	191	246	183
Mai	201	174	405	191	247	183
Juin	204	179	405	192	246	183
Juillet	202	175	405	193	247	183
Août	202	176	405	194	247	183
Septembre	205	180	405	195	246	183
Octobre	207	183	405	196	246	183
Novembre	209	186	405	196	247	183
Décembre	208	184	405	198	247	183
1939 Janvier	209	186	405	199	247	183
Février	205	180	406	199	247	183
Mars	203	176	407	199	247	183
Avril	200	172	407	195	247	183
Mai	200	168	407	196	249	184

d) Indices du coût de la vie et des prix de détail, à l'étranger.

ÉPOQUES	GRANDE-BRETAGNE (Ministry of Labour)	FRANCE (Statistique Générale de la France)		PAYS-BAS (Centraal Bureau de Statistiek)	SUISSE (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail)	SUÈDE	ALLEMAGNE (Statistisches Reichsamt)	ÉTATS-UNIS (National Industrial Conference Board)
	Coût de la vie	Prix de détail (ind. pond. de 34 articles Moyen. p ^r 300 villes)	Coût de la vie (budgets-types uniformisés)	Coût de la vie	Coût de la vie (34 villes)	Coût de la vie (49 villes)	Coût de la vie	Coût de la vie
	Base : juillet 1914 = 100	Base : juillet 1914 = 100	Base : 1930 = 100	Base : période 1911/13 = 100	Base : juin 1914 = 100	Base : juillet 1914 = 100	Base : 1913/14 = 100	Base : 1923 = 100
1937 Moyenne	154	572	102,4	137,3	137	162	125,1	88,5
1938 Moyenne	156	658	116,6	138,6	137	166	125,6	86,4
1938 Janvier	157	—	—	139,1	138	165	124,9	87,5
Février	156	641	113,2	138,7	137	—	125,2	86,7
Mars	154	—	—	137,9	137	—	125,5	86,7
Avril	156	—	—	138,2	136	165	125,6	86,8
Mai	155	646	115,3	139,1	136	—	125,9	86,5
Juin	159	—	—	140,4	137	—	126,0	86,7
Juillet	156	—	—	138,7	137	166	126,8	86,5
Août	156	657	117,2	138,4	136	—	126,5	85,9
Septembre	155	—	—	138,7	137	—	125,2	85,9
Octobre	156	—	—	138,3	137	167	124,9	85,8
Novembre	156	690	120,3	137,4	137	—	125,0	85,6
Décembre	155	—	—	138,3	137	—	125,3	85,8
1939 Janvier	155	—	—	—	137	167	125,8	85,4
Février	153	709	122,1	—	136	—	125,7	85,1
Mars	153	—	—	—	136	—	126,0	84,9
Avril	153	—	—	—	136	168	125,9	—

III. — PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS.

Sources : Charbons : Office belge des Charbons (O.B.C.). — Sidérurgie : Prix intérieurs : Echo de la Bourse. — Prix à l'exportation : Cosibel.

PÉRIODES	Prix intérieurs (en francs par tonne métrique).										Prix à l'exportation (en £-or par tonne anglaise).									
	CHARBONS					SIDÉRURGIE					SIDÉRURGIE									
	Fines grasses à gaz et à coke	Criblés gras domestiques	Type C État belge	Fines lavées vapeur 0/10	Criblés 1/2 gras domestiques	Poussières maigres brutes pour pulvérisés	Grains lavés	Gaillietins maigres domestiques 50/80	Billettes	Largeurs	Aciers marchands	Profils	Toles fortes	Toles fines recuit four ouvert	Billettes	Largeurs	Aciers marchands	Profils	Toles fortes	Toles fines
1937 Moy. mens.	131	179	136	121	202	85	137	227	869	991	1.014	1.014	1.248	1.666	4-1-2	4-1-1	5-0-5	4-12-8	—	—
1938 Moy. mens.	147	188	151	126	209	93	142	237	877	986	1.100	1.100	1.300	1.720	4-0-0	3-15-8	4-17-10	5-0-7	5-15-7	7-8-9
1938 Mars	152	187	154	128	209	95	144	235	960	1.095	1.100	1.100	1.300	1.720	3-16-0	—	4-11-1	4-8-7	6-4-6	8-1-5
Avril	150	177	154	129	196	96	143	221	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-9-4	—	5-2-6	4-16-3	5-16-11	6-19-9
Mai	150	180	154	128	200	96	143	226	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	4-0-2	3-17-3	4-16-4	4-18-2	5-16-9	7-5-3
Juin	149	182	154	128	202	95	143	229	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	—	3-17-0	4-18-0	4-16-5	5-16-4	7-2-9
Juillet	144	186	149	123	206	89	138	234	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-15-8	3-15-6	4-16-5	4-16-8	5-7-11	7-6-9
Août	144	190	149	123	209	89	138	236	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-19-2	3-18-4	4-15-8	4-15-6	5-9-5	7-6-6
Septembre	139	192	149	122	212	88	139	242	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-18-0	3-14-1	4-16-8	4-13-2	5-8-8	8-7-2
Octobre	143	191	149	123	212	90	139	243	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-12-10	3-13-11	4-16-8	4-13-9	5-4-7	7-6-8
Novembre	143	192	149	123	213	91	139	243	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-11-2	3-9-2	4-16-0	4-12-4	5-7-7	7-2-8
Décembre	148	196	149	128	216	95	143	244	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-8-5	3-10-8	4-14-10	4-13-9	5-5-4	7-10
1939 Janvier	148	196	149	128	216	95	143	244	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-7-9	3-6-7	4-10-10	4-10-15	5-2-8	7-6-4
Février	148	195	149	128	216	96	143	242	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-5-8	3-5-1	4-7-11	4-8-9	4-19-5	7-3-5
Mars	—	—	—	—	—	—	—	—	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-7-3	3-7-8	4-6-3	4-5-0	4-7-5	7-7-1
Avril	—	—	—	—	—	—	—	—	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-4-0	3-7-0	4-5-8	4-3-2	4-17-8	7-6-9
Mai	—	—	—	—	—	—	—	—	860	950	1.100	1.100	1.360	1.720	—	—	—	—	—	—

IV. — PRIX DES PRODUITS AGRICOLES.

a) Prix moyens des grains et autres denrées agricoles vendus sur les marchés régulateurs de Belgique (« Moniteur belge »).

PÉRIODES	FROMENT	SEIGLE	AVOINE	ORGE D'HIVER	POMMES DE TERRE		COSSETTES SÈCHES DE CHICOORÉE	PAILLE DE FROMENT	LIN BRUT	BEURRE DE FERME NON SALÉ	LAINE EN Suint	ŒUFS FRAIS
	(dernière récolte)	(dernière récolte)	(à dernière récolte)	(dernière récolte)	Gelder-scheuizen	Industrie	(dernière récolte)			(vendu par kilo)		
	en francs par 100 kilos										en francs par kilo	
1937 Moyenne mensuelle ..	135,62	123,44	114,66	117,21	40,38	39,05	117,02	25,63	97,47	22,66	23,72	0,56
1938 Moyenne mensuelle ..	121,57	90,23	98,47	93,80	39,07	43,10	85,80	23,49	104,44	23,—	16,44	0,63
1938 Février	131,74	115,84	113,95	115,90	38,33	36,52	92,93	28,10	104,25	25,76	17,87	0,58
Mars	128,92	113,47	111,03	112,48	37,83	36,42	92,40	27,60	100,12	23,41	18,35	0,42
Avril	128,91	110,02	110,61	109,29	42,15	38,90	93,62	25,43	101,64	21,87	18,81	0,42
Mai	128,22	107,31	110,26	107,63	66,66	56,97	92,37	24,42	101,87	20,47	19,06	0,49
Juin	125,77	101,85	109,77	103,42	71,19	85,88	90,80	24,23	105,50	19,91	14,76	0,54
Juillet	123,77	82,—	108,46	81,79	41,25	62,55	91,62	25,40	108,25	19,57	15,50	0,59
Août	113,98	76,25	94,09	78,76	30,75	38,18	85,57	21,91	116,19	20,90	15,35	0,68
Septembre	112,67	67,60	78,93	76,12	24,88	31,71	75,87	19,49	108,30	22,84	15,06	0,74
Octobre	111,41	64,43	77,40	75,13	25,62	31,53	81,62	18,89	102,43	24,89	15,12	0,84
Novembre	109,98	62,54	75,83	73,31	25,29	30,84	68,20	19,09	104,83	25,28	14,81	0,84
Décembre	109,32	64,17	76,57	74,89	26,76	31,28	67,—	18,81	103,80	26,23	14,25	0,75
1939 Janvier	110,53	63,96	78,85	74,52	31,53	35,34	68,12	19,07	109,28	25,03	13,94	0,70
Février	111,82	61,62	76,31	73,01	32,35	35,48	67,50	20,09	113,13	24,80	14,37	0,49
Mars	116,63	69,93	75,92	74,35	31,55	35,33	71,60	20,92	108,06	22,87	14,40	0,45
Avril	119,73	60,47	79,13	75,92	35,65	39,28	76,72	20,37	104,41	19,94	13,50	0,46

b) Prix moyens des grains aux Bourses aux Grains de Courtrai, Bruxelles, Charleroi, Namur et Liège.
Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

48

PÉRIODES	FROMENT (bonne qualité commerciale)	SEIGLE	AVOINE	ORGE	EPEAUTRE
	en francs par 100 kilos				
1937 Moyenne mensuelle	133,43	119,99	113,22	116,45	96,49
1938 Moyenne mensuelle	120,97	79,50	95,92	91,84	91,59
1938 Février	128,10	113,20	110,80	112,80	100,91
Mars	126,50	110,—	108,20	109,80	99,—
Avril	126,80	106,30	108,60	106,—	97,66
Mai	125,60	103,50	108,60	103,10	—
Juin	122,90	103,50	107,10	103,10	—
Juillet	120,—	81,—	105,60	81,66	—
Août	114,65	73,08	93,07	77,13	95,—
Septembre	116,94	64,98	75,65	74,80	81,71
Octobre	114,16	62,15	73,08	74,06	80,66
Novembre	112,10	60,29	72,33	71,73	81,85
Décembre	111,65	61,94	73,94	73,36	83,55
1939 Janvier	113,17	61,41	76,02	72,67	82,37
Février	114,90	57,70	72,45	71,26	78,87
Mars	121,71	57,31	73,35	72,23	76,—
Avril	123,65	58,63	77,60	73,74	76,—
Mai	123,65	57,70	79,18	74,18	75,50

LA PRODUCTION.

I. — PRODUCTIONS CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE.

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

55

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS (milliers)		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)							Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL		
1937 Moyenne mens. .	86,5	124,9	421	364	652	34	450	552	2.473	24,6	605
1938 Moyenne mens. .	91,4	130,3	408	355	665	33	459	545	2.465	24,1	1.934
1938 Février	92,8	131,5	414	359	657	31	447	555	2.463	23,7	1.149
Mars	92,2	131,1	456	381	725	36	497	606	2.701	26,3	1.572
Avril	91,7	130,9	420	378	672	34	461	535	2.501	24,6	1.755
Mai	91,0	130,2	412	361	668	33	458	531	2.463	24,3	1.943
Juin	91,1	130,3	389	340	669	33	459	515	2.405	23,8	2.207
Juillet	91,0	130,1	358	309	586	28	456	497	2.233	21,7	2.293
Août	89,3	127,4	380	315	615	32	383	510	2.234	22,4	2.380
Septembre	87,8	125,9	371	346	669	34	464	502	2.386	24,4	2.351
Octobre	91,1	130,4	427	367	670	34	470	558	2.526	24,8	2.204
Novembre	94,3	134,1	407	364	678	33	480	568	2.531	24,0	2.234
Décembre	92,1	131,5	421	358	690	33	481	533	2.566	24,8	2.222
1939 Janvier	94,5	133,8	441	387	704	34	503	595	2.664	25,4	2.333
Février	91,0	130,2	385	320	632	31	452	537	2.357	22,8	2.506
Mars	92,8	132,3	451	379	717	36	511	630	2.724	25,0	2.696
Avril	93,6	134,0	400	352	644	31	456	569	2.452	23,2	2.524

PÉRIODES	COQUES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la pér.)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis
1937 Moyenne mensuelle	489	3.974	155	893	47 (1)	320	315	7,7	231	3,0
1938 Moyenne mensuelle	392	3.775	142	870	37 (1)	205	184	6,0	145	2,5
1938 Février	424	3.983	148	903	40	207	174	6,7	114	2,4
Mars	429	3.990	164	884	34	193	168	7,1	110	2,0
Avril	373	3.813	155	891	33	174	154	6,2	116	2,6
Mai	367	3.671	144	874	33	177	158	4,4	124	2,2
Juin	362	3.699	140	872	33	192	174	5,9	138	2,6
Juillet	372	3.676	125	893	35	198	179	5,2	150	2,1
Août	363	3.696	125	839	35	196	176	5,6	149	2,2
Septembre	356	3.625	139	848	35	197	180	6,6	156	2,8
Octobre	384	3.685	136	862	36	216	201	6,3	179	2,9
Novembre	380	3.685	136	839	36	222	213	5,7	188	2,3
Décembre	406	3.768	136	836	37	232	214	5,5	176	2,6
1939 Janvier	406	3.745	132	818	37	231	204	5,9	162	3,2
Février	360	3.681	105	814	37	203	193	5,9	152	2,5
Mars	371	3.673	123	772	35	222	217	7,5	174	3,1
Avril	362	3.647	110	782	37	225	213	6,0	169	2,5

(1) Au 31 décembre.

II. — PRODUCTIONS DIVERSES.

PÉRIODES	COTON Production semestrielle de filés (tonnes)	LAINE		BRASSERIES Quantités de farines déclarées (tonnes)	DISTILLERIES Production d'alcool (hectolitres)	MARGARINE ET GRAISSES PRÉPARÉES		
		Conditionnem. de Verviers de Dison et de l'Est (laine condition- née ou simple- ment pesée) (tonnes)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (fin de mois) (tonnes)			Production	Déclarations en consom- mation (tonnes)	Déclarations à l'exportation
1937 Moyenne mensuelle	36.300 (1) 36.200 (2) 29.100 (1)	2.511	2.952	16.829	32.904	4.558	4.516	17
1938 Moyenne mensuelle	32.600 (2)	2.274	3.801	16.087	38.730	5.089	5.072	17
1938 Février	29.100 (1)	1.761	3.474	14.226	34.903	4.904	4.991	7
Mars		2.312	3.802	18.205	39.717	5.095	4.925	26
Avril		2.177	4.088	16.693	39.336	4.736	4.712	14
Mai		2.297	4.881	18.666	36.482	3.962	4.133	17
Juin		2.090	3.762	17.134	36.765	5.363	5.054	17
Juillet		2.165	3.689	16.423	39.302	4.586	4.638	7
Août		2.027	3.753	18.171	37.539	4.282	4.228	23
Septembre		2.316	3.525	14.489	40.379	5.558	5.910	23
Octobre		2.836	3.626	16.771	30.674	5.311	5.263	30
Novembre		2.674	3.879	15.869	42.032	5.779	5.597	12
Décembre		2.631	3.951	13.696	48.340	6.452	6.553	17
1939 Janvier		2.607	4.264	15.407	45.055	6.126	6.168	10
Février	2.671	3.765	13.699	41.533	5.092	5.086	7	
Mars	2.825	3.785	17.911	43.619	5.473	5.395	10	
Avril	2.617	3.323	16.732		4.568	4.569	7	

PÉRIODES	SUCRE				PÂCHE		ALLUMETTES		
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) (fin de mois) (tonnes)	Déclarations en consom- mation	Vente à la minque d'Ostende		Fabrication	Consomma- tion	Exportation (avec décharge de l'accise)
	Sucres bruts	Sucres raffinés			Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers de francs)			
1937 Moyenne mensuelle	18.675	15.938	111.567	17.210	2.286	7.164	4.703	1.830	2.739
1938 Moyenne mensuelle	15.099	18.745	124.816	17.612	2.481	7.445	3.956	1.725	2.334
1938 Février	388	15.958	175.551	13.971	1.832	7.747	3.621	1.599	2.242
Mars	152	19.034	151.744	28.342	2.879	9.089	4.123	2.574	2.504
Avril	—	19.057	139.858	12.754	2.135	7.664	3.872	1.193	2.112
Mai	—	17.651	128.630	13.685	1.863	5.763	3.369	1.284	1.943
Juin	—	16.350	113.019	16.553	1.790	6.357	3.951	1.516	2.251
Juillet	—	18.142	93.620	20.422	2.021	5.973	3.242	1.396	1.886
Août	9	17.797	69.211	16.773	3.061	8.246	3.423	1.915	2.422
Septembre	17	17.211	49.212	19.191	4.071	7.705	4.121	2.096	2.482
Octobre	50.708	22.248	68.435	21.263	3.031	8.128	5.302	2.810	3.489
Novembre	120.898	27.371	161.138	18.841	2.812	7.208	4.893	1.522	2.302
Décembre	8.949	19.236	158.699	15.193	2.179	7.453	3.992	1.513	2.105
1939 Janvier	552	17.929	152.301	14.641	2.258	8.362	3.963	1.453	2.447
Février	292	15.843	141.351	12.899	2.352	7.792	4.325	1.555	2.065
Mars	86	19.969	128.891	19.211	2.658	9.814	5.118	1.764	3.820
Avril	123	20.241	113.897	20.708	2.289	6.719	4.823	2.161	2.518

(1) Production du semestre du 1^{er} février au 31 juillet.
(2) Production du semestre du 1^{er} août au 31 janvier.

III. — ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

PÉRIODES	AUTORISATIONS DE BATIR DÉLIVRÉES DANS LES AGGLOMÉRATIONS URBAINES (53 agglomérations — 114 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
1937 L'année	8.196	18.002	26.198
1938 L'année	8.585	16.416	25.001
1938 Mars	1.005	1.702	2.707
Avril	916	1.815	2.731
Mai	884	1.637	2.521
Juin	943	1.507	2.450
Juillet	666	1.468	2.134
Août	816	1.379	2.195
Septembre	575	1.438	2.013
Octobre	566	1.024	1.590
Novembre	533	1.072	1.605
Décembre	424	1.012	1.436
1939 Janvier	505	951	1.456
Février	712 (1)	1.134 (1)	1.846 (1)
Mars	930 (1)	1.517 (1)	2.447 (1)
Avril	638 (2)	1.241 (2)	1.879 (2)

(1) Chiffres incomplets (113 communes).
(2) Chiffres incomplets (111 communes).

IV. — PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE.

58

PÉRIODES	PRODUCTION TOTALE (Centrales de 100 kw. et plus) Source : Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage						PRODUCTION des 121 centrales industrielles dites de référence Source : Revue Energie	
	PRODUCTION (milliers de kwh.)						Production totale (milliers de kwh.)	Production moyenne par jour ouvrable (millions de kwh.)
	Total des centrales	Union des exploitat. électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	Total		
1937 Moyenne mensuelle	343 (1)	198.932	213.803	28.234	21.424	462.393	—	—
1938 Moyenne mensuelle	338 (1)	194.288	198.624	26.321	20.616	439.848	—	—
1938 Février	340	194.896	189.491	25.099	22.029	431.515	170.756	7,11
Mars	339	200.896	203.186	26.629	22.136	452.848	187.718	6,77
Avril	339	185.112	183.336	25.792	18.401	412.671	172.201	6,62
Mai	338	180.463	199.019	25.366	17.797	422.644	171.618	6,86
Juin	338	173.402	182.729	25.741	16.266	398.138	164.759	6,59
Juillet	338	170.957	186.980	25.199	14.900	398.036	167.445	6,86
Août	338	184.379	186.630	24.640	17.509	413.157	168.155	6,46
Septembre	338	194.731	196.347	25.724	18.251	435.048	177.218	6,81
Octobre	338	204.253	213.638	27.740	22.782	468.413	187.878	7,22
Novembre	338	207.337	214.280	28.483	24.364	474.464	189.212	7,88
Décembre	338	218.200	216.357	28.107	27.447	490.111	189.698	7,02
1939 Janvier	354	217.255	214.820	29.705	26.635	488.415	186.775	7,18
Février	355	195.481	192.896	27.778	22.632	438.787	170.454	7,10
Mars	354	218.876	214.559	31.550	26.404	491.389	190.151	7,31
Avril	354	192.663	200.359	28.857	19.996	441.875	—	—

(1) A fin d'années.

V. — DISTRIBUTION DU GAZ (1)
(milliers de mètres cubes).

Source : Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage.

59

PÉRIODES	RÉGIES COMMUNALES		SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION		SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs	TOTAL
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)		
1937 Moyenne mensuelle	5.894	468	1.238	40.170	16.317	64.086
1938 Moyenne mensuelle	5.915	463	1.208	39.810	9.876	57.273
1938 Février	5.300	326	1.026	37.326	13.073	57.051
Mars	5.626	373	1.104	39.060	13.665	59.828
Avril	4.910	387	992	36.657	10.115	53.060
Mai	5.822	441	1.115	37.658	9.220	54.256
Juin	5.973	503	1.360	40.729	7.419	55.985
Juillet	6.248	670	1.417	41.621	7.756	57.611
Août	6.294	801	1.492	41.447	7.900	57.934
Septembre	6.173	536	1.322	41.301	5.966	55.298
Octobre	6.222	402	1.179	39.702	9.277	56.782
Novembre	5.815	358	1.103	38.283	9.378	54.937
Décembre	6.419	386	1.255	42.688	9.494	60.242
1939 Janvier	6.209	398	1.116	41.226	9.758	58.707
Février	5.490	356	996	37.663	9.082	53.587
Mars	5.720	384	1.054	41.497	9.716	58.371
Avril	5.265	438	1.006	38.404	11.231	56.344

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

LA CONSOMMATION.

NOTE. — Pour les consommations de sucre, margarines et graisses préparées et allumettes,
voir tableau n° 56.

I. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION.

Base : moyenne mensuelle de 1927 = 100 (1).

65

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS						Magasins à succursales		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers (1)		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Mai	96	99	124	136	112	124	130	136	80	71	131	146	160	167
Juin	88	88	106	114	120	128	136	137	84	72	138	148	142	142
Juillet	88	77	129	120	143	138	150	141	85	72	149	147	129	130
Août	61	55	93	96	116	124	135	137	80	67	137	142	116	114
Septembre	88	76	125	114	125	137	137	160	83	69	143	175	163	164
Octobre	108	99	132	116	124	126	135	140	85	68	147	146	211	220
Novembre	85	76	118	101	147	121	142	135	80	66	136	140	158	155
Décembre	86	76	138	118	182	182	162	164	87	72	167	180	164	174
	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939
Janvier	85	74	129	103	123	127	132	133	74	63	148	154	158	162
Février	72	65	117	110	101	99	123	128	73	59	140	142	127	119
Mars	109	95	129	129	125	130	136	146	81	71	150	163	166	165
Avril	100	89	130	100	123	126	140	146	73	64	153	161	184	176

(1) Pour les indices des grands magasins (articles de ménage et divers), la base est la moyenne mensuelle de 1934.

II. — CONSOMMATION DE TABAC.

(Fabrication et importation.)

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1937	192	584	5.258	12.945
1938	195	615	5.108	13.201
1935 1 ^{er} trimestre	41	106	1.085	3.025
2 ^e id.	52	137	1.376	3.324
3 ^e id.	45	132	1.303	3.264
4 ^e id.	54	136	1.180	3.324
1936 1 ^{er} id.	48	134	1.177	3.194
2 ^e id.	40	126	1.356	3.287
3 ^e id.	51	176	1.405	3.469
4 ^e id.	58	143	1.177	3.401
1937 1 ^{er} id.	46	132	1.205	2.968
2 ^e id.	43	140	1.395	3.283
3 ^e id.	46	153	1.406	3.420
4 ^e id.	57	159	1.252	3.274
1938 1 ^{er} id.	47	152	1.263	3.223
2 ^e id.	48	200	1.444	3.246
3 ^e id.	42	133	1.312	3.209
4 ^e id.	57	129	1.089	3.433
1939 1 ^{er} id.	45	117	1.070	3.152

67

III. — ABATAGES DANS LES 13 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux obèvres
1937 Moyenne mensuelle	16.561	656	12.727	29.991	6.957
1938 Moyenne mensuelle	16.457	778	10.957	23.066	6.304
1938 Février	15.358	838	9.895	23.641	6.852
Mars	17.110	705	13.708	26.310	4.372
Avril	15.682	703	11.755	21.786	3.736
Mai	15.419	642	11.544	23.194	2.743
Juin	17.121	652	13.566	24.630	2.579
Juillet	15.070	683	11.065	22.379	2.443
Août	18.004	761	13.252	23.308	2.882
Septembre	16.057	788	9.578	18.897	3.953
Octobre	18.822	1.002	9.333	23.356	10.229
Novembre	17.740	856	9.665	23.217	13.537
Décembre	15.260	919	8.904	21.624	13.636
1939 Janvier	16.012	917	12.212	22.581	8.988
Février	15.186	822	13.043	20.001	6.588
Mars	18.069	871	16.844	23.553	5.573
Avril	14.831	770	14.353	18.357	3.701

LES TRANSPORTS.

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs).

70

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Recettes extraordinaires	Total			
1937 Moyenne mens. .	69,8	149,4	4,9	224,1	221,0	3,1	98,63
1938 Moyenne mens. .	70,2	136,7	5,0	211,9	226,2	— 14,4	106,78
1938 Janvier	64,9	136,0	7,0	207,9	236,5	— 28,6	113,74
Février	56,0	131,7	4,7	192,4	231,9	— 39,5	120,53
Mars	59,1	143,2	5,2	207,5	235,2	— 27,7	113,37
Avril	68,8	133,9	4,8	207,5	231,7	— 24,2	111,65
Mai	66,9	131,4	4,4	202,7	224,3	— 21,6	110,67
Juin	73,9	129,5	4,8	208,2	216,8	— 8,6	104,12
Juillet	92,9	123,0	5,2	221,1	226,8	— 5,7	102,56
Août	99,9	126,9	4,4	231,2	221,8	9,4	95,94
Septembre	79,9	143,3	4,8	227,9	220,7	7,2	96,84
Octobre	67,3	151,6	4,7	223,6	220,1	3,5	98,43
Novembre	54,5	148,8	4,2	207,5	219,9	— 12,4	105,95
Décembre	57,8	141,5	5,5	204,8	225,7	— 20,9	110,20
1939 Janvier	66,8	139,2	8,5	214,7	226,8	— 12,2	105,62
Février	53,9	126,5	6,0	186,5	217,6	— 31,2	116,70
Mars	62,4	145,9	6,2	214,5	229,0	— 14,5	106,78

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1).				c) Statistique du trafic. 1 ^o Trafic général.							
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES					
					Nombre (milliers)	Voyageurs- Km. (millions)	Tonnes transport. (milliers)	Tonnes-km. (millions)				
								Service interne belge	Service internat.	Transit	Total	
1937 Moyenne mens..	438.774	132.576	108.493	547.267	16.870	512	6.090	205	204	110	519	
1938 Moyenne mens..	388.982	114.745	90.664	479.647	16.004	511	5.250	186	154	88	429	
1938 Février	365.028	112.640	89.805	454.833	15.237	444	4.907	171	161	89	421	
Mars	414.596	112.301	96.687	511.283	16.160	478	5.547	202	163	88	453	
Avril	386.834	110.383	86.591	473.425	15.606	491	5.092	187	135	83	405	
Mai	376.308	108.856	85.904	462.212	16.384	510	5.047	189	130	77	396	
Juin	371.410	101.804	84.379	455.789	15.929	534	5.000	178	136	78	392	
Juillet	358.683	97.474	81.402	440.085	15.939	584	4.782	171	129	75	375	
Août	377.312	101.951	87.807	465.119	16.818	653	4.911	175	139	73	386	
Septembre	399.858	118.692	96.075	495.933	16.173	530	5.440	196	165	86	447	
Octobre	433.676	135.448	97.584	531.280	16.004	485	5.907	204	171	93	468	
Novembre	424.833	122.017	94.742	519.575	16.093	475	5.940	205	167	105	477	
Décembre	382.513	134.608	91.991	474.504	15.068	450	5.226	177	176	118	471	
1939 Janvier	368.597	130.560	89.095	457.692	16.780	496	4.990	170	167	97	434	
Février	339.856	108.450	79.899	419.755	14.292	417	4.573	155	148	82	385	
Mars	392.725	118.072	87.221	479.946	15.660	461	5.246	179	167	85	431	
Avril	376.007	128.090	84.736	460.743								
Mai	400.619	140.343	95.620	496.239								

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (suite).

c) Statistique du trafic (suite).

2° Transport des principales grosses marchandises.

A. — Ensemble du trafic.

70

PÉRIODES	(milliers de tonnes)										
	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurg.	Matér. de construct., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmac.	Graisses et huiles industriell. pétrole brais et goudrons	Divers
1937 Moyenne mens.	6.090	379	2.434	572	653	556	777	65	202	82	370
1938 Moyenne mens.	5.250	347	2.161	401	439	476	794	54	191	66	320
1935 Septembre	5.251	258	2.117	416	492	493	845	131	143	59	297
Décembre	5.055	326	2.236	449	564	378	525	47	162	61	307
1936 Mars	5.563	298	2.276	453	636	541	734	50	215	68	392
Juin	3.767	227	1.486	328	355	366	556	29	128	53	239
Septembre	5.492	281	2.152	435	542	534	822	104	192	63	307
Décembre	5.942	385	2.679	511	609	443	629	67	188	72	359
1937 Mars	6.147	341	2.472	536	672	592	726	64	255	98	391
Juin	6.316	243	2.515	567	826	594	898	53	175	61	384
Septembre	6.251	289	2.434	584	664	630	869	100	198	71	412
Décembre	5.985	330	2.370	674	608	458	747	49	275	106	370
1938 Mars	5.547	301	2.110	424	428	555	996	51	228	81	373
Juin	5.000	207	1.954	388	422	509	983	39	125	56	317
Septembre	5.440	284	2.232	378	429	496	864	81	268	63	345
Décembre	5.226	315	2.506	408	547	374	450	52	200	70	304
1939 Mars	5.246	307	2.180	368	517	455	727	55	216	68	353

B. — Service interne belge.

PÉRIODES	(milliers de tonnes)										
	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurg.	Matér. de construct., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmac.	Graisses et huiles industriell. pétrole brais et goudrons	Divers
1937 Moyenne mens.	3.527	253	1.692	11	186	350	610	13	94	30	288
1938 Moyenne mens.	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248
1938 Janvier	2.987	151	1.607	7	131	269	453	8	88	30	242
Février	2.886	127	1.486	7	117	265	502	9	104	25	244
Mars	3.467	161	1.468	7	124	394	847	9	135	30	292
Avril	3.294	135	1.475	11	120	366	835	8	78	28	238
Mai	3.300	117	1.496	9	138	367	838	8	66	25	236
Juin	3.171	111	1.360	11	149	347	848	7	64	27	246
Juillet	3.013	125	1.327	9	116	317	779	6	74	23	237
Août	3.071	143	1.373	13	130	317	694	38	89	23	251
Septembre	3.884	183	1.566	12	134	322	737	26	98	26	280
Octobre	3.700	532	1.734	11	136	295	640	9	83	25	235
Novembre	3.766	804	1.648	11	131	277	550	8	71	24	242
Décembre	2.962	177	1.743	7	133	212	353	8	75	23	231
1939 Janvier	2.909	148	1.795	8	130	201	369	9	82	25	232
Février	2.729	131	1.468	13	122	231	410	9	98	23	224
Mars	3.225	162	1.574	12	146	288	623	9	119	24	268

II. — MOUVEMENT DES PORTS.

71

PÉRIODES	a) Port d'Anvers.											
	Sources : Administration du Port d'Anvers et « Bulletin du Commerce avec les pays étrangers ».											
	NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE						
	ENTRÉES			SORTIES		ENTRÉES			SORTIES			
Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
			chargés	sur lest								
1937 Moyenne mens.	1.032	2.093	1.193	864	167	1.177	4.129	1.422	469	3.994	1.378	422
1938 Moyenne mens.	980	2.012	989	846	134	975	3.699	1.222	382	3.562	1.187	368
1938 Février	899	1.789	1.017	746	134	914	3.379	1.127	428	3.342	1.129	430
Mars	1.022	2.038	988	881	134	966	3.852	1.291	362	3.816	1.301	358
Avril	909	1.910	848	822	124	851	3.503	1.206	365	3.491	1.164	352
Mai	976	2.061	876	819	130	920	3.791	1.305	432	3.606	1.239	377
Juin	925	1.868	1.034	794	138	878	3.748	1.234	400	3.702	1.224	368
Juillet	980	2.042	934	842	117	868	3.802	1.244	306	3.697	1.194	298
Août	1.009	2.115	1.088	883	132	889	3.747	1.214	373	3.610	1.225	402
Septembre	1.025	2.142	1.012	855	139	993	3.921	1.252	368	3.589	1.135	405
Octobre	1.012	2.042	926	915	132	1.042	3.916	1.220	376	3.757	1.198	318
Novembre	987	1.987	1.000	838	143	1.166	3.780	1.234	399	3.463	1.148	314
Décembre	1.007	2.097	1.027	870	153	1.145	3.195	1.064	399	3.207	1.045	355
1939 Janvier	1.018	2.240	1.004	847	155	952	3.910	1.245	269	3.662	1.224	302
Février	939	1.931	924	841	119	932	3.664	1.126	392	3.603	1.134	331
Mars	1.046	2.124	903	901	136	1.002	4.054	1.284	361	3.950	1.246	285
Avril	1.040	2.107	926	926	132		3.960	1.290		3.852	1.253	
Mai	1.093	2.212		954	122							

PÉRIODES	a) Port d'Anvers (suite).				b) Port de Gand.							
	Source : Administration du Port d'Anvers.				Source : Administration du Port de Gand.							
	NAVIRES DÉARMÉS (à fin de mois)				NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires		Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
total	belges	total	belge	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties	
1937 Moyenne mens.	(1) 5	(1) —	(1) 19	(1) —	185	189	243	186	190	94	212	186
1938 Moyenne mens.	(1) 15	(1) 3	(1) 37	(1) 3	151	162	191	151	162	87	170	127
1938 Février	8	—	24	—	167	136	200	175	152	133	170	166
Mars	12	2	37	5	184	180	176	185	173	90	175	132
Avril	15	4	41	7	137	138	188	140	143	65	166	141
Mai	15	4	41	7	126	128	119	125	132	63	178	94
Juin	20	1	48	1	134	167	216	128	163	69	158	142
Juillet	27	7	63	13	137	171	198	132	159	53	180	117
Août	27	6	69	13	117	141	168	127	151	83	179	133
Septembre	22	5	57	11	157	201	196	146	180	75	172	99
Octobre	18	4	44	7	147	160	174	151	175	101	163	116
Novembre	16	3	38	3	163	172	241	161	156	77	150	124
Décembre	15	3	37	3	158	163	204	162	174	103	152	106
1939 Janvier	12	2	33	2	141	153	151	141	157	116	144	82
Février	12	2	31	2	131	124	171	134	134	88	133	128
Mars	10	2	25	2	161	137	139	160	134	78	124	142
Avril	9	2	17	2	153	141		154	138			
Mai	5	2	5	2								

(1) A fin d'année.

II. — MOUVEMENT DES PORTS (suite).

PÉRIODES	c) Ports de Bruges et Zeebrugge.						d) Port du Grand-Bruxelles.						
	Sources : Compagnie des Installations maritimes de Bruges et « Bulletin du Commerce avec les pays étrangers ».						Source : Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles.						
	NAVIGATION MARITIME			NAVIGATION FLUVIALE			NAVIGATION MARITIME			NAVIGATION FLUVIALE			
	Navires entrés	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		ENTRÉES		SORTIES		MARCHANDISES entrées et sorties (milliers de tonnes métriques)		
Entrées			Sorties	Entrées	Sorties	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		March. (milliers de tonnes métriques)	
1937 Moyenne mensuelle	172	189	59	34	21	4	72	37	32	73	38	39	579
1938 Moyenne mensuelle	131	163	37	26	13	2	52	28	22	52	28	29	492
1938 Février	115	137	38	21	12	2	43	19	6	40	17	23	500
Mars	125	164	40	21	16	2	55	26	15	55	25	28	566
Avril	105	129	29	26	12	2	40	19	7	44	20	26	473
Mai	117	141	45	24	10	3	50	31	37	46	29	17	515
Juin	121	154	35	21	10	1	53	23	21	56	25	25	479
Juillet	142	177	43	20	13	2	59	38	39	58	36	29	544
Août	155	222	49	25	11	3	46	22	18	46	22	19	519
Septembre	133	165	41	26	10	3	44	23	23	45	24	21	492
Octobre	127	150	33	31	10	2	58	30	19	52	25	29	492
Novembre	130	145	35	28	15	2	66	36	26	67	36	42	450
Décembre	166	208	34	36	16	1	58	38	35	60	39	43	387
1939 Janvier	146	185	27	39	16	3	60	40	25	63	41	39	482
Février	134	162	38	33	19	3	45	23	15	46	27	33	453
Mars	146	183	26	27	15	3	48	22	17	47	22	23	543
Avril	133	166					50	30	17	49	27	33	481
Mai	134	191					65	30	27	61	30	32	498

PÉRIODES	e) Port d'Ostende.															
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION INTÉRIEURE						PAQUEBOTS DE L'ÉTAT			
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métr.)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métr.)	Nombre de navires	Tonnage	March. (milliers de tonnes métr.)	Nombre de navires	Tonnage	March. (milliers de tonnes métr.)	Nombre de navires	Nombre de voyag. (milliers)	Nombre de navires	Nombre de voyag. (milliers)
1937 Moyenne mens.	71	39	10	71	39	21	107	20	8	109	3	—	100	32	101	33
1938 Moyenne mens.	69	41	10	69	41	20	88	16	7	86	3	—	95	27	95	27
1938 Février	50	21	2	53	27	18	89	16	6	84	2	—	56	6	57	7
Mars	54	21	14	53	21	22	100	16	8	97	4	—	64	7	63	8
Avril	60	31	8	58	30	19	88	16	7	88	5	—	77	28	76	25
Mai	55	25	8	56	26	14	86	17	9	87	2	1	75	17	77	16
Juin	89	67	7	87	64	18	103	17	7	99	3	—	129	42	129	33
Juillet	99	73	15	98	73	21	91	18	8	85	3	—	183	90	181	63
Août	102	72	7	104	74	26	107	22	8	99	2	—	182	78	183	96
Septembre	85	62	2	84	61	21	92	17	9	89	3	—	127	27	127	47
Octobre	55	31	13	56	31	22	80	14	7	80	2	—	63	7	62	8
Novembre	54	31	11	56	32	26	83	16	8	85	2	—	62	5	62	6
Décembre	71	33	19	68	33	20	63	11	6	66	2	—	64	11	64	7
1939 Janvier	58	31	10	62	32	19	69	12	6	62	1	—	63	7	63	11
Février	47	27	21	46	25	14	66	12	7	65	3	—	56	5	56	6
Mars	52	32	12	54	35	11	74	11	3	89	7	—	63	6	63	7
Avril	49	32		48	31		86	17		79	1		74	19	75	20
Mai	52	33		52	33		93	17		82	3					

LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

I. — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913.

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)						PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.		
	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouverts et monnaies	Totaux					
IMPORTATIONS.																
1937 L'année	12,0	4.076	34.063	835	38.986	36,0	5.419	15.869	6.163	405,5	27.893	715	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.		
1938 L'année.....	8,6	3.777	27.110	659	31.555	28,2	4.660	12.612	5.395	471,7	23.167	734				
1938 Février	0,9	266	2.296	58	2.621	2,8	341	1.075	466	41,3	1.926	735	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.		
Mars	1,0	314	2.372	61	2.747	2,7	439	1.121	559	43,6	2.165	788				
Avril	0,8	241	2.182	56	2.480	2,5	348	1.038	477	34,7	1.900	766				
Mai	0,9	273	2.170	58	2.502	2,6	355	1.021	500	46,2	1.925	769				
Juin	0,7	327	2.214	54	2.595	2,0	417	994	446	46,9	1.906	734				
Juillet	0,7	289	2.219	54	2.562	2,1	370	943	417	54,3	1.786	697				
Août	0,9	321	2.202	56	2.579	3,2	395	1.127	389	46,4	1.961	760				
Septembre ..	0,7	344	2.267	47	2.669	2,2	401	1.001	409	32,6	1.845	694				
Octobre	0,3	372	2.226	57	2.655	1,7	414	999	423	18,6	1.855	699				
Novembre ..	0,3	382	2.249	52	2.683	1,4	408	1.004	425	56,7	1.895	706				
Décembre ..	0,3	337	2.234	51	2.622	2,0	381	1.161	424	17,6	1.986	757				
1939 Janvier	0,1	296	2.283	54	2.633	0,9	334	1.224	441	70,8	2.071	787				
Février	0,3	304	2.098	54	2.456	1,5	319	1.061	459	41,3	1.841	750				
Mars	0,3	359	2.166	65	2.590	1,4	367	1.120	519	40,4	2.047	790				
Avril	0,2	307	2.150	62	2.519	1,-	318	927	425	38,7	1.709	678				
EXPORTATIONS.																
1937 L'année	6,3	730	18.516	5.758	25.010	67,4	1.364	11.252	12.523	310,0	25.516	1.020			- 2.377	91,5
1938 L'année.....	5,5	604	17.209	4.189	22.008	67,4	1.134	9.790	10.502	231,1	21.724	987			- 1.443	93,8
1938 Février	0,6	54	1.413	315	1.783	6,8	109	797	889	18,7	1.822	1.022			- 104	94,6
Mars	0,5	71	1.529	362	1.963	6,3	132	836	917	23,6	1.915	976			- 251	88,4
Avril	0,5	50	1.364	334	1.749	6,1	96	754	849	17,5	1.723	985	- 178	90,6		
Mai	0,4	37	1.394	335	1.768	5,0	76	791	830	21,3	1.723	975	- 202	89,5		
Juin	0,5	39	1.375	334	1.749	6,2	75	717	831	19,1	1.648	942	- 258	86,5		
Juillet	0,5	35	1.352	331	1.719	5,5	73	704	825	15,5	1.623	944	- 164	90,8		
Août	0,5	29	1.429	321	1.780	6,3	61	858	788	11,0	1.725	969	- 236	88,0		
Septembre ..	0,4	36	1.499	343	1.879	5,6	72	829	849	20,0	1.776	945	- 68	96,3		
Octobre.....	0,4	52	1.665	360	2.078	4,3	91	905	941	18,2	1.959	943	+ 103	105,6		
Novembre...	0,5	56	1.546	404	2.007	6,1	99	892	923	26,0	1.946	969	+ 50	102,6		
Décembre...	0,3	90	1.331	383	1.805	4,4	137	919	963	23,4	2.047	1.134	+ 61	103,0		
1939 Janvier	0,3	51	1.277	338	1.667	4,2	98	802	823	21,8	1.749	1.050	+ 322	84,5		
Février	0,5	42	1.289	317	1.649	5,3	92	907	823	23,4	1.851	1.122	+ 9	100,5		
Mars	0,5	39	1.345	368	1.752	5,6	80	900	881	25,5	1.892	1.079	+ 155	92,4		
Avril	0,5	35	1.356	359	1.750	5,1	69	725	838	20,-	1.656	946	- 53	96,9		

II. — RESUME D'APRES LE DEGRE D'ACHEVEMENT DES PRODUITS
(classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations du 17 septembre 1935).

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)				VALEURS (millions de francs)			
	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)
		simple	plus avancée			simple	plus avancée	
IMPORTATIONS.								
1937 L'année	29.755	8.557	752	39.065	13.754	7.641	5.860	27.662
1938 L'année	24.452	6.432	670	31.555	11.297	6.287	5.163	23.167
1938 Janvier	2.249	547	53	2.849	1.049	514	445	2.041
Février	2.056	511	54	2.621	944	501	480	1.926
Mars	2.114	575	58	2.747	978	608	539	2.165
Avril	1.925	504	51	2.480	877	521	460	1.900
Mai	1.952	500	50	2.501	891	522	476	1.924
Juin	2.024	521	50	2.595	913	521	433	1.906
Juillet	1.988	526	48	2.562	844	550	399	1.786
Août	2.005	521	53	2.580	1.063	436	349	1.939
Septembre	2.100	516	43	2.658	890	535	388	1.845
Octobre	2.039	533	83	2.655	900	531	404	1.855
Novembre	2.054	552	77	2.683	937	483	418	1.895
Décembre	1.946	626	50	2.623	1.011	545	372	1.987
1939 Janvier	1.979	602	52	2.633	1.022	558	421	2.071
Février	1.873	511	51	2.455	976	428	393	1.839
Mars	1.981	568	60	2.589	982	522	504	2.048

EXPORTATIONS.

1937 L'année	11.462	11.716	1.833	25.011	5.021	11.846	8.666	25.689
1938 L'année	11.041	9.281	1.682	22.008	4.394	9.321	7.873	21.724
1938 Janvier	769	840	122	1.732	370	829	609	1.815
Février	833	826	125	1.783	335	831	641	1.822
Mars	954	857	160	1.963	403	830	664	1.915
Avril	916	686	147	1.749	359	689	665	1.723
Mai	932	709	126	1.767	352	745	610	1.723
Juin	906	671	172	1.743	346	657	633	1.648
Juillet	846	742	131	1.719	317	686	614	1.623
Août	939	717	123	1.779	344	682	701	1.734
Septembre	963	775	142	1.875	362	780	624	1.777
Octobre	1.103	829	143	2.077	413	857	682	1.900
Novembre	1.023	840	144	2.007	382	869	669	1.945
Décembre	857	789	157	1.805	411	866	761	2.040
1939 Janvier	787	761	118	1.667	368	794	575	1.749
Février	761	767	121	1.649	374	710	753	1.851
Mars	971	636	145	1.752	398	750	724	1.888

(1) Y compris les articles non classables ou soumis à des conditions spéciales.

LE CHOMAGE.

I. — RENSEIGNEMENTS MENSUELS.

Source: *Office national du Placement et du Chômage.*

MOIS	Assurés ayant chômé au cours du mois								Journées perdues			
	Chiffres absolus				Moyennes par 100 assurés				par 1.000 assurés et par semaine		en % des journées de travail possible	
	en chômage complet		en chômage intermittent		en chômage complet		en chômage intermittent		1937	1938	1937	1938
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Avril	97.979	121.734	66.163	136.141	10,8	13,1	7,3	14,7	708	992	11,8	16,5
Mai	95.888	121.763	75.673	171.217	10,6	13,1	8,3	18,4	704	1.014	11,7	16,9
Juin	86.344	115.382	78.052	158.064	9,5	12,3	8,6	16,8	663	956	11,0	15,9
Juillet	84.348	114.555	78.831	152.286	9,3	12,1	8,7	16,1	654	936	10,9	15,6
Août	88.825	118.750	89.606	149.096	9,8	12,5	9,8	15,7	687	899	11,5	15,0
Septembre	90.574	124.010	84.282	144.074	9,9	13,0	9,3	15,1	687	950	11,5	15,8
Octobre	91.993	135.847	81.504	154.827	10,1	14,1	8,9	16,1	686	958	11,4	15,9
Novembre	115.564	150.892	110.176	156.470	12,7	15,5	12,1	16,1	872	1.123	14,5	18,7
Décembre	136.298	167.145	147.510	232.788	14,9	16,9	16,1	23,6	1.114	1.420	18,6	23,7
	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939
Janvier	146.678	173.299	178.668	218.334	15,9	17,4	19,4	21,9	1.213	1.318	20,2	22,0
Février	141.499	166.851	164.444	178.051	15,3	16,7	17,8	17,8	1.195	1.208	19,9	24,0
Mars	131.007	152.735	136.510	148.688	14,2	15,1	14,8	14,7	1.038	1.092	17,3	24,2

II. — CHOMAGE PAR PROVINCE.

Source: *Office national du Placement et du Chômage.*

a) Moyenne journalière des chômeurs contrôlés.

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total
	1938 Décembre ...	—		—	24	228.045	240.860	48.298	49.356	26.389	27.600	38.322	40.259	49.548	55.242	36.222	37.249	17.504	19.305	5.280	5.271	1.503	1.503
1939 Janvier	—	—	30	209.760	221.468	44.903	46.008	25.298	26.542	34.001	35.793	46.132	51.112	32.096	32.971	16.148	17.776	4.768	4.777	1.663	1.663	4.751	4.826
Février	—	—	24	195.191	204.843	42.385	43.413	24.347	25.448	31.715	33.101	43.129	47.070	30.212	30.958	13.659	15.038	4.207	4.216	1.410	1.410	4.126	4.189
Mars	—	—	24	179.388	188.504	39.817	40.834	22.309	23.349	29.059	30.346	39.934	43.584	27.509	28.223	12.014	13.353	3.664	3.672	1.296	1.297	3.783	3.847
Avril	—	—	24	171.278	180.915	39.464	40.527	21.461	22.559	27.413	28.737	39.138	43.137	25.797	26.584	10.385	11.676	3.283	3.292	903	903	3.432	3.498
Mai	—	—	28	173.839	186.828	41.483	42.961	22.203	23.520	27.138	28.932	40.022	45.715	25.167	26.598	10.335	12.077	3.196	3.208	778	778	3.570	3.639
1939 Mars	6	11	6	181.717	190.644	40.133	41.128	22.887	23.942	29.291	30.553	40.520	44.068	28.114	28.808	12.004	13.306	3.642	3.651	1.332	1.332	3.794	3.858
	13	18	6	179.803	188.892	39.700	40.724	22.207	23.234	29.255	30.640	39.913	43.414	28.139	28.844	11.975	13.347	3.637	3.643	1.255	1.255	3.722	3.791
	20	25	6	179.937	189.130	39.887	40.901	22.290	23.342	29.111	30.361	39.853	43.582	27.033	27.774	12.511	13.847	3.802	3.811	1.415	1.415	4.035	4.097
	27	1	6	176.094	185.350	39.548	40.584	21.852	22.877	28.581	29.832	39.451	43.273	26.752	27.465	11.568	12.911	3.575	3.582	1.184	1.185	3.583	3.641
Avril	3	8	6	171.219	180.644	37.650	38.685	21.579	22.648	27.641	28.866	38.863	42.677	26.920	27.716	10.490	11.889	3.488	3.496	1.028	1.029	3.560	3.618
	10	15	6	168.828	178.060	38.777	39.919	21.231	22.321	27.181	28.478	39.705	43.392	24.372	25.131	10.230	11.506	3.241	3.249	841	841	3.250	3.323
	17	22	6	172.777	182.837	40.656	41.735	21.435	22.553	27.485	28.852	39.076	43.440	25.987	26.801	10.527	11.768	3.228	3.238	888	888	3.495	3.562
	24	29	6	172.288	182.119	40.772	41.871	21.598	22.716	27.347	28.732	38.909	43.041	25.911	26.687	10.295	11.542	3.177	3.186	856	856	3.423	3.488
	1	6	6	179.103	191.781	42.474	43.773	22.775	24.069	28.589	30.369	40.671	46.151	25.453	26.498	11.270	12.968	3.344	3.356	818	818	3.709	3.779
Mai	8	13	6	178.899	192.152	42.199	43.533	22.664	23.988	28.482	30.367	41.097	46.777	25.875	27.064	10.669	12.425	3.306	3.317	793	793	3.814	3.888
	15	20	5	177.254	191.202	41.093	43.377	22.379	23.722	28.601	30.444	41.053	47.262	26.053	27.099	10.598	12.468	3.246	3.259	777	777	3.724	3.794
	22	27	6	168.335	181.170	40.822	42.087	21.793	23.107	25.188	26.885	38.916	44.742	24.603	25.551	9.854	11.562	3.028	3.040	749	749	3.382	3.447
	29	3	5	165.604	177.837	40.827	42.035	21.408	22.712	24.832	26.593	38.371	43.644	23.850	24.780	9.286	10.960	3.057	3.070	753	753	3.220	3.289

b) Journées de chômage constatées, dimanches non compris
(milliers de journées).

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total
	1938 Décembre ...	—		—	24	5.438	5.738	1.148	1.173	630	659	915	961	1.176	1.306	867	892	419	481	127	127	37	37
1939 Janvier	—	—	30	6.260	6.602	1.336	1.370	754	790	1.015	1.067	1.374	1.518	962	988	484	532	143	143	50	50	142	144
Février	—	—	24	4.657	4.883	1.010	1.035	581	605	758	790	1.025	1.118	722	741	328	360	101	101	33	33	99	100
Mars	—	—	24	4.276	4.490	945	969	531	555	694	723	951	1.037	657	674	288	320	88	88	31	31	91	93
Avril	—	—	24	3.916	4.136	898	923	492	516	625	656	895	984	694	611	239	267	75	75	20	20	78	81
Mai	—	—	28	4.828	5.182	1.149	1.186	620	657	752	800	1.110	1.263	698	726	289	336	89	89	21	21	100	102
1939 Mars	6	11	6	1.084	1.136	238	244	136	142	175	182	241	261	168	172	72	79	22	22	8	8	23	23
	13	18	6	1.073	1.126	236	242	132	138	175	183	238	258	169	173	72	80	22	22	8	8	22	23
	20	25	6	1.071	1.125	236	242	133	139	174	181	237	259	161	165	75	83	23	23	8	8	24	25
	27	1	6	1.049	1.103	235	241	130	136	170	177	235	258	160	164	69	77	21	21	7	7	22	22
Avril	3	8	6	1.021	1.077	223	230	129	135	165	172	232	254	161	166	63	71	21	21	6	6	21	22
	10	15	6	838	883	192	197	106	111	134	141	197	215	122	125	51	57	16	16	4	4	16	17
	17	22	6	1.029	1.088	241	248	128	135	163	172	233	258	156	160	63	70	19	19	5	5	21	21
	24	29	6	1.028	1.088	242	248	129	135	163	171	233	257	155	160	62	69	19	19	5	5	20	21
Mai	1	6	6	1.085	1.139	253	260	136	143	171	181	240	271	152	158	67	77	20	20	4	4	22	23
	8	13	6	1.060	1.138	250	259	135	143	167	178	244	277	152	159	64	74	20	20	5	5	23	23
	15	20	5	882	949	202	209	113	120	142	151	204	234	129	134	53	62	16	16	4	4	19	19
	22	27	6	1.002	1.078	242	250	130	138	150	160	232	266	147	152	59	69	18	18	4	4	20	21
	29	3	5	819	878	202	208	106	113	122	130	190	215	118	123	46	54	15	15	4	4	16	16

STATISTIQUES BANCAIRES.

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE.

a) Banque Nationale de Belgique.

Principaux postes des situations hebdomadaires.

(millions de francs).

85

PÉRIODES	Encaisse-or	Devises étrangères et valeurs-or	Portefeuille		Avances sur fonds publics belges	Créances sur l'État	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue	Rapport p. c. de l'encaisse-or aux engagements à vue	Taux d'escompte des traites acceptées	Taux des prêts sur fonds publics.
			effets sur la Belgique	effets sur l'étranger				Divers	Trésor public				
<i>Moyenne annuelle :</i>													
1938.....	15.945	4.717	1.486	16	286	742	21.812	2.118	227	24.157	66,01	2,61	3,70
<i>Moyennes mensuelles :</i>													
1938 Mars.....	16.542	5.347	992	15	189	748	21.954	2.687	173	24.814	66,66	2,—	3,—
Avril.....	15.658	5.660	964	16	175	748	22.077	1.972	139	24.188	64,74	2,—	3,—
Mai.....	14.159	4.188	1.998	24	592	748	21.068	1.474	140	22.682	62,42	3,35	4,35
Juin.....	13.863	3.722	2.320	25	428	748	20.660	1.288	123	22.071	62,77	3,—	4,—
Juillet.....	14.582	4.061	1.836	16	286	745	20.914	1.493	63	22.470	64,89	3,—	4,—
Août.....	15.164	4.537	1.245	15	249	735	21.159	1.655	67	22.881	66,27	3,—	4,—
Septembre.....	15.564	4.877	1.412	14	414	735	22.681	1.202	76	23.959	64,96	3,—	4,—
Octobre.....	16.393	5.057	2.335	13	276	735	23.334	1.992	456	25.762	63,60	2,92	4,—
Novembre.....	17.065	4.512	1.632	11	242	735	22.547	2.016	605	25.168	67,80	2,50	4,—
Décembre.....	17.207	4.580	1.103	11	227	735	22.076	2.137	641	24.854	69,23	2,50	4,—
1939 Janvier.....	17.157	4.618	952	11	181	729	21.941	2.286	413	24.640	69,63	2,50	4,—
Février.....	17.341	4.604	873	11	190	722	22.122	2.363	256	24.741	70,09	2,50	4,—
Mars.....	15.659	3.775	1.433	11	464	722	21.604	1.362	95	23.061	67,91	2,50	4,—
Avril.....	15.318	2.807	2.392	15	729	722	22.152	791	51	22.994	66,62	3,20	4,70
Mai.....	15.428	2.480	2.877	19	530	722	22.300	685	90	23.075	66,86	3,32	4,82
<i>Données hebdomadaires</i>													
1939 4 mai.....	15.398	2.210	2.988	19	737	722	22.438	612	42	23.092	66,68	4,—	5,50
11 id.....	15.429	2.390	2.983	19	562	722	22.413	664	41	23.118	66,74	3,—	4,50
17 id.....	15.439	2.545	2.846	19	498	722	22.226	685	180	23.091	66,86	3,—	4,50
24 id.....	15.445	2.776	2.692	18	324	722	22.123	780	99	23.002	67,15	3,—	4,50

(1) Taux appliqués depuis le 11 mai 1939.

b) Banque du Congo belge.

Principaux postes des situations mensuelles

(millions de francs).

PÉRIODES	ENCAISSE			Encaisses diverses et avoirs en banque	Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	Débiteurs	Circulation (billets et monnaies métalliques)	CRÉDITEURS		Proportion de l'encaisse à la circulation %
	Lingots et monnaies d'or	Devises-or	Totale					à vue	à terme	
1937 Moyenne annuelle.....	98,3	67,4	165,7	344,1	174,4	168,3	342,6	559,5	58,6	48,39
1938 Moyenne annuelle.....	155,9	17,1	173,0	246,3	226,4	169,3	377,2	502,5	64,5	45,85
1938 31 janvier.....	135,9	47,0	182,9	250,5	224,3	178,9	400,3	475,9	84,2	45,68
28 février.....	135,9	47,0	182,9	285,1	217,4	174,9	392,1	499,7	84,8	46,64
31 mars.....	135,9	47,0	182,9	286,0	187,7	173,1	376,0	501,8	83,6	46,64
30 avril.....	135,9	47,0	182,9	283,9	178,6	170,4	363,9	510,9	69,8	50,26
31 mai.....	165,9	17,0	182,9	281,8	165,7	165,7	369,2	494,5	60,9	49,64
30 juin.....	165,9	—	165,9	285,7	179,1	167,7	378,2	492,8	56,3	43,67
31 juillet.....	165,9	—	165,9	360,4	173,7	163,1	380,1	565,0	61,6	43,64
31 août.....	165,9	—	165,9	254,8	240,0	158,3	374,4	519,0	61,2	44,92
30 septembre.....	165,9	—	165,9	190,0	292,0	155,6	369,0	497,6	61,0	44,96
31 octobre.....	165,9	—	165,9	134,2	319,9	150,2	363,1	481,0	50,9	45,68
30 novembre.....	165,9	—	165,9	149,8	293,8	184,9	364,6	503,8	52,9	45,49
31 décembre.....	165,8	—	165,8	193,0	244,7	188,9	395,8	488,1	46,9	41,90
1939 31 janvier.....	165,8	5,0	170,8	212,2	267,4	167,6	398,4	504,1	49,7	42,88
28 février.....	165,8	5,0	170,8	232,6	262,1	164,4	401,3	523,0	48,2	42,88
31 mars.....	165,8	—	165,8	267,8	211,6	167,1	387,6	530,6	51,3	42,79

c) Situations trimestrielles des banques belges (1).
 1° Situations globales publiées par la Commission bancaire
 (millions de francs).

85

RUBRIQUES	1935	1936	1937			
	31 décembre	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
ACTIF.						
DISPONIBLE ET RÉALISABLE :						
Capital non versé	251	231	231	229	229	224
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	4.455	3.756	2.924	2.962	2.048	2.975
Banquiers débiteurs	3.135	4.473	4.156	4.440	5.077	4.605
Effets à recevoir	4.456	4.462	4.444	4.698	4.559	4.446
Comptes courants débiteurs	8.133	7.903	8.291	8.429	8.385	7.990
Fonds publics belges	3.122	4.459	4.710	4.680	4.399	3.800
Fonds publics étrangers	120	152	207	278	119	86
Actions de banques	337	333	322	324	327	259
Autres actions	487	494	485	475	483	478
Obligations	3	30	19	9	22	18
Participations syndicales et valeurs à réaliser	27	34	78	107	160	88
Valeurs de la réserve légale	109	122	123	139	139	140
Divers	1.505	2.009	2.218	2.186	2.516	2.012
<i>Total disponible et réalisable...</i>	<i>26.140</i>	<i>28.458</i>	<i>28.208</i>	<i>28.956</i>	<i>28.462</i>	<i>27.121</i>
IMMOBILISÉ :						
Frais de constitution et premier établissement	5	3	3	3	3	4
Immeuble, matériel et mobilier	521	579	576	575	583	597
<i>Total immobilisé...</i>	<i>526</i>	<i>582</i>	<i>579</i>	<i>578</i>	<i>586</i>	<i>601</i>
Total général actif...	26.666	29.040	28.787	29.534	29.048	27.722
PASSIF.						
EXIGIBLE :						
Banquiers créditeurs	2.628	2.959	2.598	2.637	2.566	2.340
Dépôts et comptes courants						
a) à vue et à moins de 30 jours	16.067	17.312	17.004	17.881	17.292	16.343
b) à plus de 30 jours	3.036	3.300	3.586	3.377	3.302	3.288
Bons de caisse et obligations	69	56	58	64	64	61
Divers	1.463	2.073	2.185	2.188	2.444	2.274
<i>Total exigible...</i>	<i>23.163</i>	<i>25.700</i>	<i>25.429</i>	<i>26.147</i>	<i>25.668</i>	<i>24.306</i>
NON EXIGIBLE :						
Capital social	2.827	2.795	2.798	2.810	2.804	2.845
Réserve légale	128	131	126	146	139	140
Réserves indisponibles	4	1	1	2	1	—
Réserves disponibles	352	374	388	391	398	392
Provisions	192	39	45	38	38	37
Souscription augmentation de capital	—	—	—	—	—	2
<i>Total non exigible...</i>	<i>3.503</i>	<i>3.340</i>	<i>3.358</i>	<i>3.387</i>	<i>3.380</i>	<i>3.416</i>
Total général passif...	26.666	29.040	28.787	29.534	29.048	27.722

(1) Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques, voir tableau n° 35.

2^e Situations globales des banques belges
publiées par les soins de la Banque Nationale de Belgique
(millions de francs).

85

RUBRIQUES	31 mars 1938	30 juin 1938	30 sept. 1938	31 déc. 1938	31 mars 1939
ACTIF.					
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :					
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	1.703	1.162	1.493	2.106	1.263
Prêts au jour le jour	759	477	314	579	524
Banquiers	3.879	3.691	3.040	2.686	3.320
Maison-mère, succursales et filiales	718	503	294	517	477
Autres valeurs à recevoir à court terme	1.782	1.566	1.509	1.539	1.693
Portefeuille-effets	4.280	3.054	2.190	3.747	3.283
Reports et avances sur titres	1.604	1.398	1.347	1.202	1.322
Débiteurs par acceptations	894	995	895	872	1.017
Débiteurs divers	5.552	5.501	5.447	5.272	5.604
Portefeuille-titres	5.719	5.516	5.174	4.838	4.926
a) Valeurs de la réserve légale	141	142	141	144	148
b) Fonds publics belges	4.519	4.280	4.025	3.710	3.770
c) Fonds publics étrangers	60	54	58	44	66
d) Actions de banques	309	335	334	335	334
e) Autres titres	690	704	616	605	608
Divers	452	285	286	168	204
Capital non versé	51	50	50	52	52
<i>Total disponible et réalisable...</i>	27.393	24.097	22.040	23.668	23.685
C. Immobilisé :					
Frais de constitution et de premier établissement	5	4	4	5	5
Immeubles	340	335	335	329	333
Participation dans les filiales immobilières	171	171	171	171	171
Créances sur les filiales immobilières	120	119	117	116	100
Matériel et mobilier	12	14	15	13	13
<i>Total de l'immobilisé...</i>	648	643	642	634	622
Total général actif...	28.041	24.740	22.682	24.302	24.307
PASSIF.					
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—	—
B. Exigible :					
Créanciers privilégiés ou garantis	130	194	297	128	413
Emprunts au jour le jour	127	61	26	10	50
Banquiers	1.779	1.230	1.215	1.473	1.336
Maison-mère, succursales et filiales	440	177	230	300	259
Acceptations	894	995	895	873	1.019
Autres valeurs à payer à court terme	561	388	459	389	850
Créditeurs pour effets à l'encaissement	908	930	878	819	800
Dépôts et comptes courants	18.990	16.700	14.610	16.313	15.635
a) à vue et à un mois au plus	16.699	14.769	12.868	14.592	13.993
b) à plus d'un mois	2.291	1.931	1.742	1.721	1.642
Obligations et bons de caisse	55	63	61	55	32
Montants à libérer sur titres et participations	232	249	261	255	247
Divers	657	443	441	380	357
<i>Total de l'exigible...</i>	24.773	21.430	19.373	20.995	20.998
C. Non exigible :					
Capital	2.648	2.687	2.686	2.685	2.676
Fonds indisponible par prime d'émission	64	64	64	64	64
Réserve légale (article 13, arrêté royal 185)	145	145	145	146	151
Réserve disponible	333	373	371	376	377
Provisions	78	41	42	36	41
<i>Total du non exigible...</i>	3.268	3.310	3.309	3.307	3.309
Total général passif...	28.041	24.740	22.682	24.302	24.307

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES.

a) Taux d'escompte des principales banques d'émission.

86

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne	22 septembre 1932	4,—	Indes	30 novembre 1935	3,—
Belgique	11 mai 1939	3,—	Italie	18 mai 1938	4,50
Bulgarie	15 août 1935	6,—	Japon	11 mars 1938	3,46
Danemark	23 février 1939	3,50	Lettonie (1)	1 janvier 1939	5,—
Dantzig	2 janvier 1937	4,—	Lithuanie	15 mai 1939	7,—
Estonie	1 octobre 1935	4,50	Norvège	5 janvier 1938	3,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	27 août 1937	1,—	Pologne	18 décembre 1937	4,50
Finlande	3 décembre 1934	4,—	Portugal	11 août 1937	4,—
France	4 janvier 1939	2,—	Roumanie	5 mai 1938	3,50
Grande-Bretagne	30 juin 1932	2,—	Suède	1 décembre 1933	2,50
Grèce	4 janvier 1937	6,—	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Hollande	3 décembre 1936	2,—	Bohême et Moravie	1 janvier 1936	3,—
Hongrie	29 août 1935	4,—	Yougoslavie	1 février 1935	5,—

(1) Taux pour effets de maisons de commerce. Pour institutions de crédit : 5 p. c.

b) Banque de France.

Situations hebdomadaires

(en millions de francs).

DATES	Encaisse-or (Monnaies et lingots)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et effets publics			Avances sur titres	Avances provisoires sans intérêt à l'Etat (Convention du 18 juin 1936 et des 30 juin 1937, 22 mars et 14 avril 1938)	Avances provisoires sans intérêts à l'Etat (remboursable conformé- ment à l'article 8 de la convention du 12-11-38)	Billets au porteur en circulation	Comptes courants crédeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagem. à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés						
			sur la France	sur l'étranger							
1937 Moyenne ann..	56.612	15,1	9.374	16,4	1.393	3.856	24.931	—	88.288	17.726	53,40
1938 Moyenne ann..	—	21,9	10.513	20,3	1.475	3.740	—	—	101.704	23.291	—
1938 : Moyenne du 1-1 au 10-11	56.086	—	—	—	—	—	39.632	—	—	—	45,90
Moyenne du 17-11 au 31-12	87.265	—	—	—	—	—	—	20.627	—	—	61,01
1938 10 mars	55.807	17,5	11.072	20,6	1.206	3.787	33.704	—	93.631	23.227	47,76
7 avril	55.807	20,0	10.903	21,3	1.194	3.754	39.554	—	98.144	23.574	45,85
5 mai	55.807	20,1	10.657	20,2	1.187	3.878	40.134	—	98.960	23.615	45,53
9 juin	55.808	19,5	7.594	16,3	1.057	3.514	40.134	—	100.235	18.930	46,83
7 juillet	55.808	25,2	5.930	16,7	1.030	3.564	40.134	—	101.504	15.676	47,63
4 août	55.808	23,9	6.334	17,3	1.194	3.675	40.134	—	101.351	16.818	47,23
8 septembre ..	55.808	24,5	9.166	17,3	1.358	3.717	40.134	—	102.900	18.714	45,89
6 octobre	55.808	10,0	18.416	24,6	1.967	3.988	50.134	—	118.290	23.707	39,30
10 novembre ..	55.808	12,2	12.941	26,5	1.997	4.005	48.134	—	108.771	26.987	41,11
17 novembre ..	87.264 (1)	13,5	12.070	25,8	2.253	3.971	—	20.627	107.349	37.785	60,13
8 décembre ..	87.265	19,1	10.783	22,7	2.500	3.708	—	20.627	108.779	33.911	61,16
1939 5 janvier ...	87.265	14,6	7.923	23,1	2.677	3.686	—	20.627	111.520	29.081	62,07
9 février	87.266	15,3	7.743	20,2	3.012	3.422	—	20.627	111.253	27.877	62,72
9 mars	87.266	14,0	6.830	18,4	3.037	3.371	—	20.627	113.886	24.336	63,13
6 avril	87.266	13,8	6.651	17,5	3.873	3.397	—	20.577	120.303	18.775	62,76
4 mai	92.266	15,6	7.476	16,8	3.862	3.441	—	20.577	125.353	19.460	63,71

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 4 janvier 1939.
précédent : 2 ½ %, depuis le 25 novembre 1938.

(1) Encaisse réévaluée sur la base d'un poids de 27,5 mgr. d'or à 0,900 de fin par franc.

c) Bank of England.
Situations hebdomadaires
(en milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts				Rapport de l'encaisse du Bank. Departm. au solde de ses dépôts %
	Or (Issue Departm.)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Departm.)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble		Organismes publics	Banques	Autres dépôts	Total	
1937 Moyen. ann.	321.351	1.071	98.357	6.855	21.164	126.376	479.590	19.514	97.155	37.243	153.912	29,6
1938 Moyen. ann.	326.411	995	103.168	9.581	20.986	133.735	485.562	18.200	106.224	36.230	160.654	28,0
1938 6 avril ...	326.407	843	111.886	10.120	20.150	142.156	489.694	12.833	112.447	36.760	162.040	23,1
4 mai ...	326.408	794	117.766	8.189	19.265	145.220	490.533	10.742	117.453	35.971	164.166	22,3
8 juin ...	326.410	856	111.421	7.937	20.167	139.525	490.721	11.732	111.110	35.425	158.267	23,0
6 juillet ...	326.412	990	111.891	10.711	20.402	143.004	488.231	12.546	115.663	35.989	164.198	23,8
10 août ...	326.412	1.137	109.716	9.238	21.544	140.498	489.993	19.315	106.079	34.513	159.907	23,4
7 septemb. ...	326.414	1.421	101.336	5.354	22.073	128.763	480.115	32.151	91.259	34.852	158.262	30,1
5 octob. ...	326.414	1.344	121.871	10.205	22.477	154.553	505.784	12.055	109.703	37.141	158.899	13,8
9 novemb. ...	326.414	1.292	101.571	11.103	20.979	133.653	482.690	15.937	109.498	35.504	160.939	27,9
7 décemb. ...	326.416	1.198	66.136	17.871	21.503	105.510	487.752	18.628	102.945	35.944	157.517	44,3
1939 4 janvier. ...	326.416	685	71.381	48.906	22.380	142.667	488.071	20.503	135.955	37.241	193.699	35,6
11 janvier. ...	126.414	652	96.171	22.122	22.321	140.614	475.644	19.214	118.139	36.653	174.006	29,5
8 février. ...	126.414	890	77.636	20.649	22.357	120.642	474.998	15.351	103.950	35.490	154.791	33,7
8 mars ...	226.033	1.041	89.246	3.360	22.395	115.001	479.178	11.449	97.424	35.804	144.877	33,1
5 avril ...	226.160	1.105	100.351	8.485	21.509	130.345	491.451	16.042	91.947	40.529	148.518	24,1
10 mai ...	226.160	703	114.126	8.102	21.245	143.473	495.894	19.059	101.356	36.279	156.694	19,7
7 juin ...	226.160	587	114.176	7.801	22.608	144.585	498.371	18.401	100.623	36.104	155.128	18,2

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.
précédent : 2 ½ %, depuis le 12 mai 1932.

d) Nederlandsche Bank.
Situations hebdomadaires
(en millions de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantissements			Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Rapport de l'encaisse métallique aux engagem. à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger	de titres	de marchand. et warrants	Total			
1937 Moyenne annuelle.....	1.158	17,2	3,2	183	2,8	186	828	555	83,71
1938 Moyenne annuelle.....	1.484	10,0	4,8	295	1,3	296	944	870	81,79
1938 4 avril	1.479	9,1	5,4	297	1,0	298	934	876	81,70
9 mai	1.500	9,2	5,4	331	0,7	332	931	934	80,46
7 juin	1.500	8,6	5,4	329	1,1	330	932	933	80,47
4 juillet	1.501	7,8	5,4	329	2,0	331	951	915	80,48
8 août	1.501	9,3	4,9	296	0,9	297	921	910	82,00
5 septembre.....	1.500	9,3	4,9	294	1,2	296	952	876	82,06
10 octobre.....	1.495	18,5	4,0	289	1,3	290	1.069	757	81,85
7 novembre.....	1.502	15,7	4,0	307	1,3	308	1.016	835	81,15
5 décembre.....	1.486	10,9	3,6	306	1,6	307	1.010	819	81,28
1939 9 janvier.....	1.489	8,4	3,6	305	1,7	307	988	839	81,47
6 février.....	1.489	8,1	3,1	299	1,7	301	993	828	81,77
6 mars.....	1.442	7,4	3,1	244	1,3	245	988	730	83,91
11 avril.....	1.317	11,0	2,7	208	0,9	209	1.022	535	84,51
8 mai.....	1.227	11,6	2,7	215	1,0	216	1.056	422	83,02
5 juin.....	1.227	11,6	2,7	209	0,7	210	1.034	436	83,48

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 3 décembre 1936.
précédent : 2,5 %, depuis le 20 octobre 1936.

e) Banque Nationale Suisse.
Situations hebdomadaires
(en millions de francs suisses).

86

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissemens	Correspondants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1937 Moyenne annuelle	2.638	182	12,0	32,5	12,3	1.382	1.480	98,56
1938 Moyenne annuelle	2.852	394	35,7	22,8	15,5	1.558	1.807	96,46
1938 7 avril	2.884	486	8,9	22,7	23,2	1.508	1.915	98,44
7 mai	2.873	440	6,4	21,5	8,3	1.505	1.904	97,17
7 juin	2.836	382	23,0	21,5	24,4	1.502	1.848	96,08
7 juillet	2.802	390	5,1	21,7	6,2	1.511	1.778	97,04
6 août	2.794	388	4,9	20,1	3,8	1.512	1.761	97,21
7 septembre	2.847	374	11,0	20,4	4,5	1.546	1.775	96,98
7 octobre	2.851	311	110,4	26,8	4,6	1.803	1.565	93,86
7 novembre	2.873	302	96,0	24,8	3,7	1.696	1.668	94,38
7 décembre	2.890	284	95,8	27,5	4,1	1.670	1.697	94,26
1939 7 janvier	2.890	281	140,1	19,7	5,0	1.675	1.717	93,46
7 février	2.813	255	148,9	18,8	4,4	1.620	1.673	93,18
7 mars	2.813	265	114,3	24,3	5,2	1.642	1.631	94,03
5 avril	2.633	249	171,5	25,9	7,0	1.741	1.405	91,60
6 mai	2.472	264	172,5	32,0	3,9	1.748	1.237	91,67
7 juin	2.471	266	36,1	28,8	4,2	1.699	1.148	96,18

Taux d'escompte { actuel : 1 ½ %, depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 %, depuis le 9 septembre 1936.

f) Reichsbank.
Situations hebdomadaires
(en millions de RM.).

DATES	Encaisse-or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisionnaires	Valeurs servant de couverture additionn.	Portefeuille-effets	Avances sur nantissem.	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1937 Moyenne annuelle	68,8	5,8	192	133	4.893	43,3	14,7	4.778	739	1,35
1938 Moyenne annuelle	70,8	5,6	174	394	6.039	45,0	11,3	6.228	983	1,06
1938 7 avril	70,8	5,3	181	114	5.504	47,6	16,1	5.476	1.245	1,13
7 mai	70,8	5,4	189	121	5.623	42,5	0,1	5.860	953	1,12
7 juin	70,8	5,6	153	545	5.766	54,3	0,9	6.145	1.110	1,05
7 juillet	70,8	5,8	169	547	5.832	43,1	6,9	6.196	970	1,07
6 août	70,8	5,6	142	549	6.063	38,7	2,6	6.429	958	1,03
7 septembre	70,8	5,4	133	550	6.378	28,5	0,2	6.690	948	1,00
7 octobre	70,8	5,7	92	550	7.337	19,6	0,8	7.541	887	0,91
7 novembre	70,8	5,8	121	548	7.020	32,9	0,5	7.423	918	0,92
7 décembre	70,8	5,6	134	548	7.252	47,1	0,1	7.629	1.003	0,88
1939 7 janvier	70,8	5,7	168	554	7.225	44,1	1,5	7.705	950	0,88
7 février	70,8	5,9	203	671	6.761	43,8	1,2	7.549	1.064	0,89
7 mars	70,8	5,7	179	677	7.084	37,9	0,2	7.737	1.027	0,87
6 avril	70,8	5,6	121	668	7.776	37,8	2,3	8.165	1.060	0,83
8 mai	70,8	5,9	123	659	7.473	48,5	1,2	8.252	1.219	0,81
7 juin	70,8	5,7	153	921	7.174	34,1	2,3	8.192	1.117	0,82

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 22 septembre 1932.
précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

g) Federal Reserve Banks.
Situations hebdomadaires
(en millions de \$).

DATES	RÉSERVES		EFFETS		Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or sur le Trésor	Autres réserves	escomptés	achetés sur le marché libre				
1937 Moyenne annuelle.....	8.939	297	13,9	3,4	2.504	4.221	7.326	80,4
1938 Moyenne annuelle.....	10.423	402	8,6	0,5	2.564	4.200	8.980	82,1
1938 9 mars.....	9.188	472	8,4	0,5	2.564	4.134	7.881	80,4
6 avril.....	9.231	445	11,3	0,5	2.564	4.158	7.875	80,4
4 mai.....	10.650	435	8,2	0,5	2.564	4.148	9.286	82,5
8 juin.....	10.647	398	8,6	0,5	2.564	4.136	9.251	82,5
6 juillet.....	10.645	374	8,0	0,5	2.564	4.175	9.207	82,3
10 août.....	10.642	394	6,9	0,5	2.564	4.136	9.249	82,4
7 septembre.....	10.640	356	7,1	0,5	2.564	4.212	9.147	82,3
5 octobre.....	10.976	367	7,3	0,5	2.564	4.263	9.437	82,8
9 novembre.....	11.327	352	7,8	0,5	2.564	4.356	9.654	83,4
7 décembre.....	11.672	346	6,0	0,5	2.564	4.422	9.950	83,6
1939 4 janvier.....	11.848	365	4,3	0,5	2.564	4.441	10.146	83,7
8 février.....	11.989	442	7,4	0,5	2.564	4.345	10.437	84,1
8 mars.....	12.194	415	3,3	0,5	2.564	4.343	10.597	84,4
5 avril.....	12.582	361	2,6	0,6	2.564	4.398	10.891	84,7
3 mai.....	13.128	364	3,5	0,6	2.564	4.465	11.362	85,2

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 1 %, depuis le 27 août 1937.
précédent : 1,50 %, depuis le 2 février 1934.

h) Sveriges Riksbank.

Situations à fin de mois
(en millions de Kr.).

ÉPOQUES (fin d'année ou de mois)	Encaisse métallique (1)		TITRES D'ÉTAT		EFFETS PAYABLES		Avances et avances en comptes courants	Billets en circulation	COMPTES COURANTS				Droit d'émission total (2)	RAPPORT EN %		
	Or déposé à l'étranger et non compris dans l'encaisse métallique	Comptes courants à l'étranger	en Suède	à l'étranger	Suédais	Étrangers			de l'État	de banques commerciales	autres comptes	de banques étrangères		de l'encaisse métallique en circulation	de l'encaisse métallique au droit d'émission	
1936.....	459	69,8	259	29,7	70,4	12,2	391	25,3	893	278	294	15,4	3,0	1.269	51,45	36,21
1937.....	471	68,1	256	6,1	39,6	12,8	749	25,4	980	311	434	6,4	61,4	1.291	48,02	36,45
1938 Mars.....	494	80,8	290	21,1	50,6	12,6	573	21,4	965	269	434	7,6	47,8	1.338	51,19	36,92
Avril.....	521	54,4	299	31,1	38,0	12,6	564	20,1	948	293	437	6,2	49,4	1.393	55,01	37,44
Mai.....	524	76,0	347	36,1	39,1	13,0	489	20,7	931	403	380	5,7	47,4	1.398	56,28	37,48
Juin.....	525	90,0	307	41,1	41,4	12,5	524	22,2	972	392	373	6,2	58,7	1.400	54,03	37,50
Juillet.....	526	89,8	289	56,0	41,9	12,1	530	23,1	950	269	510	2,9	57,2	1.402	55,39	37,52
Août.....	528	89,6	301	66,0	41,2	11,8	511	22,7	971	260	512	2,7	56,4	1.406	54,34	37,55
Septembre.....	573	110,7	548	72,0	32,8	12,2	411	26,9	1.083	248	678	2,9	69,3	1.496	52,89	38,30
Octobre.....	591	115,9	473	82,0	31,8	13,2	385	28,0	1.028	237	673	4,1	71,1	1.531	57,49	38,58
Novembre.....	591	115,8	491	87,0	32,1	14,1	351	32,7	982	484	452	3,2	89,5	1.533	60,18	38,55
Décembre.....	591	115,8	414	102,0	34,0	13,2	386	36,8	1.061	418	428	3,4	83,7	1.533	55,76	38,58
1939 Janvier.....	594	135,5	448	112,0	36,0	12,3	298	39,9	979	350	583	3,4	87,5	1.538	60,63	38,62
Février.....	595	135,3	468	117,0	36,2	12,1	259	42,7	991	345	564	3,1	87,6	1.541	60,06	38,64
Mars.....	596	135,2	460	127,0	38,9	12,6	231	47,6	1.054	324	524	3,6	69,1	1.543	56,59	38,66
Avril.....	601	146,6	488	137,0	49,8	12,8	153	51,4	1.041	347	500	3,2	72,1	1.551	57,66	38,72
Mai.....	614	144,6	526	147,0	45,9	13,2	87	56,3	1.012	506	397	3,5	66,2	1.572	60,68	39,08

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 1^{er} décembre 1933.
précédent : 3 % depuis le 1^{er} juin 1933.

(1) L'encaisse métallique comprend l'or de la banque déposé en Suède, augmenté jusqu'à concurrence de l'or déposé à l'étranger, de 15 p. c. du total de la couverture métallique.

(2) Le contingent d'émission est fixé au double de l'encaisse métallique plus, depuis le 30 juin 1933, 350 millions de Kr.

i) Banque du Japon.
Situations hebdomadaires
(en millions de Yen).

86

DATES	ENCAISSE ET LINGOTS			Fonds spécial pour change étranger	Effets escomptés	Avances à l'État	Avances	Avances sur effets étrangers	Obligations du Trésor	Billets émis	DÉPÔTS DU GOUVERNEMENT			Autres dépôts	Tous autres engagements	Total des engagements	Rapport de l'encaisse et des lingots à l'ensemble des engagements
	Monnaies d'or et lingots	Autres	Ensemble								Compte courant	Divers	Total				
1937 Moyenne annuelle .	624	46	670	—	535	154	29,9	86,1	676	1.532	217	129	346	72	163	2.113	% 31,7
1938 Moyenne annuelle .	665	41	706	(1) 300	456	2,9	30,4	30,8	1.251	1.930	278	150	428	112	132	2.602	27,1
1938 5 février	801	24	825	—	470	2,9	27,2	30	1.170	1.849	326	113	439	82	121	2.491	33,1
5 mars	801	32	833	—	469	2,9	30,8	30	1.157	1.791	404	130	534	66	104	2.495	33,4
9 avril	801	35	836	—	452	2,9	30,7	30	1.043	1.762	269	110	379	107	114	2.362	35,4
7 mai	801	37	838	—	444	2,9	30,6	30	1.051	1.784	250	108	358	103	115	2.360	35,5
4 juin	801	49	850	—	441	2,9	30,8	30	1.127	1.837	201	119	320	127	136	2.420	35,1
9 juillet	801	47	848	—	434	2,9	30,4	23	1.090	1.871	131	139	270	113	136	2.390	35,5
6 août	501	46	547	300	486	2,9	32,1	23	1.141	1.965	179	157	336	70	147	2.518	21,7
10 septembre	501	46	547	300	468	2,9	30,4	15	1.366	1.843	462	178	630	122	139	2.734	20,0
8 octobre	501	44	545	300	482	2,9	30,5	15	1.441	1.940	411	201	612	143	140	2.835	19,2
5 novembre	501	47	548	300	477	2,9	30,5	25	1.571	2.042	430	200	630	89	215	2.976	18,4
10 décembre	501	49	550	300	418	2,9	30,6	15	1.495	2.105	187	216	403	202	120	2.830	19,4
1939 7 janvier	501	46	547	300	403	2,9	30,7	22	1.845	2.318	306	251	557	148	145	3.168	17,3
4 février	501	36	537	300	420	2,9	30,5	25	1.619	2.246	265	295	560	85	121	3.012	17,8
4 mars	501	34	535	300	416	2,9	30,2	31	1.627	2.234	225	323	548	89	170	3.041	17,6
8 avril	501	26	527	300	407	2,9	30,6	15	1.650	2.162	323	298	621	110	137	3.030	17,4
6 mai	501	37	538	300	402	2,9	30,1	15	1.499	2.142	226	213	439	134	162	2.877	18,7

Taux d'escompte { actuel : 3,46 %, depuis le 11 mars 1938.
précédent : 3,285 %, depuis le 7 avril 1936.

(1) Ce poste ne figure aux situations hebdomadaires que depuis le 23 juillet 1938.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE.

87

SITUATION en milliers de francs suisses-or [unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)].

	Au 30 avril 1939		Au 31 mai 1939	
ACTIF.				
I. Or en lingots	43.747	7,4	64.732	11,2
II. Encaisse :				
A la banque et en compte courant dans d'autres banques	18.128	3,1	6.756	1,2
III. Fonds à vue placés à intérêts	31.010	5,3	16.275	2,8
IV. Portefeuille réescomptable :				
1° Effets de commerce et acceptations de banque	140.378	23,8	143.875	25,0
2° Bons du Trésor	75.869	12,9	76.075	13,2
	216.247		219.950	
V. Fonds à terme placés à intérêts :				
1° A 3 mois au maximum	29.453	5,0	34.382	6,0
2° De 3 à 6 mois d'échéance	190	0,0	82	0,0
	29.643		34.464	
VI. Effets et placements divers :				
1° A 3 mois d'échéance au maximum :				
a) Bons du Trésor	35.598	6,0	45.388	7,9
b) Placements divers	82.761	14,0	54.179	9,4
2° De 3 à 6 mois d'échéance :				
a) Bons du Trésor	38.752	6,6	38.657	6,7
b) Placements divers	31.416	5,3	50.079	8,7
3° A plus de 6 mois d'échéance :				
a) Bons du Trésor	32.255	5,5	15.582	2,7
b) Placements divers	28.751	4,9	28.322	4,9
	249.533		232.207	
VII. Autres actifs :				
1° Garantie reçue de Banques centrales sur effets cédés	828	0,1	826	0,1
2° Autres postes	687	0,1	1.169	0,2
	1.515		1.995	
TOTAL ACTIF...	589.823	100,0	576.379	100,0
PASSIF.				
I. Capital :				
Capital autorisé et émis : 200.000 actions de 2.500 francs suisses-or chacune.....	500.000		500.000	
Actions libérées de 25 %	125.000	21,2	125.000	21,7
II. Réserves :				
1° Fonds de réserve légale	4.688		5.117	
2° Fonds de réserve de dividendes	6.528		6.659	
3° Fonds de réserve générale	13.055	4,1	13.317	4,4
III. Engagements à long terme :				
1° Compte de Trusts des annuités	153.096	26,0	153.096	26,6
2° Dépôt du gouvernement allemand	76.548	13,0	76.548	13,3
3° Dépôt du gouvernement français (Sarre)	809	0,1	809	0,1
4° Fonds de garantie du gouvernement français	24.668	4,2	24.675	4,3
	255.121		255.128	
IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :				
1° Banques centrales pour leur compte :				
a) A 3 mois au maximum	78.962	13,4	33.896	5,9
b) A vue	48.307	8,2	75.318	13,1
2° Banques centrales pour le compte d'autres déposants :				
A vue	1.541	0,3	1.843	0,3
3° Autres déposants :				
a) A 3 mois au maximum	33	0,0	33	0,0
b) A vue	3.538	0,6	3.541	0,6
	3.571		3.574	
V. Dépôts à vue (or)	9.049	1,6	13.205	2,3
VI. Bénéfices à répartir le 1 ^{er} Juillet 1939 :				
1° Dividende arrêté en monnaies nationales pour paiement aux actionnaires au taux de 6 % par an	—	—	7.499	—
2° Participation des déposants à long terme d'après l'article 53 (e) des statuts	—	—	262	—
	—		7.761	1,3
VII. Postes divers :				
1° Garantie donnée sur effets de commerce cédés	1.462	0,2	1.458	0,2
2° Autres postes	41.939	7,1	34.103	5,9
	43.401		35.561	
TOTAL PASSIF...	589.823	100,0	576.379	100,0

NOTE. — L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de banques centrales et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal ne sont pas inclus dans ces situations.

TABLE DES MATIÈRES DES STATISTIQUES COURANTES.

	Tabl.		Tabl.
STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE	1	II. — Indices des prix de détail et du coût de la vie	46
LE MARCHÉ DE L'ARGENT.		a) prix de détail en Belgique;	
I. — Taux d'escompte et de prêts	2	b) nouveaux indices des prix de détail en Belgique;	
II. — Taux des certificats de Trésorerie et des bons à court terme	3	c) indices du coût de la vie en Belgique;	
III. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne.....	4	d) indices du coût de la vie et des prix de détail à l'étranger.	
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX.		III. — Prix de gros de produits industriels...	47
I. — Cours des métaux précieux à Londres..	9	IV. — Prix des produits agricoles	48
II. — Cours des changes au comptant à la Bourse de Bruxelles.....	10	LA PRODUCTION.	
III. — Change à terme	11	I. — Charbonnière et métallurgique.....	55
a) change à 1 mois;		II. — Productions diverses	56
b) change à 3 mois.		III. — La construction	57
LE MARCHÉ DES CAPITAUX.		IV. — L'électricité	58
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	V. — Le gaz	59
II. — Indice de la Bourse de Bruxelles.....	15	LA CONSOMMATION.	
III. — Cours, rendements et indices des principaux types d'obligations	16	I. — Indices des ventes à la consommation.	65
IV. — Émissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	II. — Le tabac.....	66
a) tableau rétrospectif;		III. — Les abatages	67
b) détail des émissions;		LES TRANSPORTS.	
c) groupement par importance du capital.		I. — Société nationale des Chemins de fer belges	70
V. — Recours des pouvoirs publics à l'emprunt	18	a) recettes et dépenses d'exploitation;	
VI. — Inscriptions hypothécaires	19	b) wagons fournis à l'industrie;	
LES FINANCES PUBLIQUES.		c) trafic :	
I. — Rendement des impôts	25	1° trafic général;	
II. — Situation du Fonds d'Amortissement de la Dette Publique	26	2° grosses marchandises :	
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE.		A) ensemble du trafic;	
I. — Rendement des sociétés anonymes belges	30	B) service interne belge.	
a) détail par industries;		II. — Les ports	71
b) tableau rétrospectif.		a) Anvers;	
II. — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	b) Gand;	
a) dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne;		c) Bruges et Zeebrugge;	
b) versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.		d) Grand-Bruxelles;	
III. — Indice trimestriel des salaires	32	e) Ostende.	
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.		LE COMMERCE EXTÉRIEUR.	
I. — Chambres de compensation	35	I. — Classification adoptée par la Convention de Bruxelles.....	75
II. — Chèques postaux.....	36	II. — Classification d'après le degré d'achèvement des produits	76
III. — Demandes en autorisation d'établissements classés.....	37	LE CHOMAGE.	
IV. — Effets impayés	38	I. — Tableau général	80
V. — Faillites et homologations de concordats.	39	II. — Tableau par provinces	81
a) tableau rétrospectif;		STATISTIQUES BANCAIRES.	
b) détail par industries.		I. — Belgique et Congo belge.....	85
LES PRIX.		a) Banque Nationale de Belgique;	
I. — Indices des prix de gros	45	b) Banque du Congo belge;	
a) en Belgique;		c) Situations trimestrielles des banques belges :	
b) à l'étranger.		1° publiées par la Commission bancaire;	
		2° publiées par la Banque Nationale.	
		II. — Banques d'émission étrangères.....	86
		a) Taux d'escompte;	
		b) Situations Banque de France;	
		c) » Bank of England;	
		d) » Nederlandsche Bank;	
		e) » Banque Nat. Suisse;	
		f) » Reichsbank;	
		g) » Federal Reserve Banks;	
		h) » Sveriges Riksbank;	
		i) » Banque du Japon.	
		III. — Banque des Règlements Internationaux.	87

Prix de l'abonnement annuel : Belgique, 100 francs.
Etranger, 120 francs.

Prix du numéro ordinaire : Belgique, 7,50 francs.
Etranger, 9 francs.

Prix du numéro spécial consacré à l'examen de la situation économique du pays
pendant l'année antérieure : Belgique, 20 francs.
Etranger, 25 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de
Belgique.

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition
française ou flamande.
